SEMAINE DU 23
AU 29 JANVIER 2021
ÉDITION MAGAZINE
SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN,
4e ANNÉE, N° 42

le Progrès

COOP D'INFORMATION



LE MAG
STEVE GAGNON, NÉ POUR JOUER ET CRÉER
PAGE M12

ANDRÉE LAFOREST DIRIGE LA «CONVERSATION NATIONALE» SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
PAGES 6 ET 7

6,3 M$ POUR LA MAISON DES SANS-ABRI ET LE CENTRE DE SANTÉ ÉQUILIBRE
PAGE 10

6 28867 00002 7 2,99$+tx

Profession :

chasseuse de têtes



Originaire d'Alma, Mélanie Tremblay recrute des avocats à partir de Londres

PAGES 2 ET 3



INFOGRAPHIE, LE PROGRÈS

PACO
PAUL ALBERT CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC LTÉE
www.paulalbertchevrolet.com
870, boul. Talbot, Chicoutimi
418 696-4444
CHEVROLET BUICK GMC



Offre valide du 5 janvier au 2 février 2021 : Prix à l'achat de 32 750$, taxes, immatriculation, assurances en sus, après déduction des rabais gouvernementaux de 13 000$ et d'un crédit à la livraison de 2 000 $ applicable à l'achat seulement et d'une contribution du concessionnaire de 900 $. Le rabais de 13 000 $ comprend un crédit de 8 000 $ du programme Roulez électrique et un crédit de 5 000 $ du programme iVZE (taxes incluses). Réservés aux particuliers admissibles et s'appliquant aux modèles Chevrolet Bolt EV LT 2020 (1FB48/2LT) neufs. Exclues toutes autres promotions de taux d'intérêt préférentiel au financement à l'achat et à la location.
*Obtenez 4 pneus d'hiver Michelin Latitude X-Ice Xi3 à l'achat ou à la location de la Bolt Ev 2020. Les frais d'installation, le droit sur pneus ainsi que les taxes sont en sus. Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire PACO.

0053266



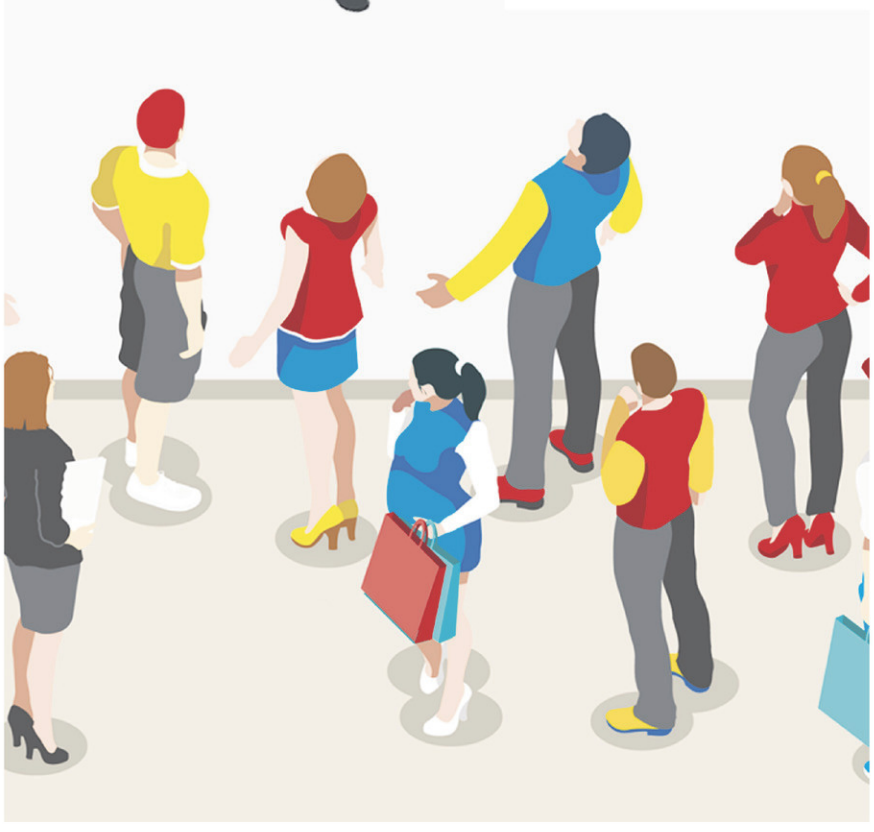
PROFESSION : CHASSEUSE DE TÊTES

Originaire d'Alma, Mélanie Tremblay attire l'attention en Europe



KATHERINE BOULIANNE
kboulianne@lequotidien.com

Bien que la profession de chasseur de têtes puisse sembler assez abstraite pour la majorité d'entre nous, Mélanie Tremblay, elle, en maîtrise tous les rouages. Et avec le succès qu'elle connaît en Europe, elle ne fait pas que « chasser des têtes », elle les fait tourner aussi.



L'Almatoise d'origine dirige un bureau de recrutement juridique parisien, mais à partir de Londres, où elle habite. Ses journées sont faites de mille et une rencontres, autant avec des individus à la recherche de l'occasion en or qu'avec des dirigeants de cabinets d'avocats désirant trouver la perle rare.

« Parfois, je vais faire comme un agent de joueur de hockey. Je vais avoir un super bon candidat, et on va aller voir tel ou tel cabinet pour, à la fin, prendre l'offre qui est la meilleure », explique-t-elle. La comparaison avec le monde du hockey ne s'arrête pas là. « Pour les cabinets, c'est comme si je leur recrutais les meilleurs joueurs de hockey. Comme si par les mouvements que je faisais, j'allais complètement changer le top-5 de la Ligue nationale de hockey », illustre la recruteuse.

Après ses études à l'Université Laval en droit, Mélanie Tremblay quitte parfaire son anglais en Australie. De retour à Montréal, celle qui n'avait pas l'impression de se réaliser complètement en tant qu'avocate s'initie au recrutement d'avocats. C'est la piqûre. Elle se met alors à lorgner du côté de Londres, où le marché est beaucoup plus développé qu'au Québec. Employée là-bas par l'agence internationale de recrutement juridique Shilton Sharpe Quarry (SSQ), elle se voit confier la gestion du bureau parisien en 2009.

« J'y ai amené un peu la façon de faire canadienne, en facturant au résultat. Quand j'ai commencé, j'avais une petite trentaine, et mes compétiteurs étaient tous des hommes de 50-55 ans qui étaient bien établis avec leur cabinet à eux. Mais j'ai réussi à travailler avec de bons cabinets rapidement, et parfois même en facturant plus cher », raconte-t-elle avec une certaine fierté dans le regard.

UNE RENOMMÉE GRANDISSANTE

Rapidement, avec ses méthodes et son tempérament plutôt direct, la chasseuse de têtes en impose à Paris. Le milieu la remarque et l'élève même au rang de référence dans le domaine. Si bien qu'en janvier 2021, sa renommée la mène au coeur du magazine *Décideurs*, qui lui consacre une page entière. La publication dressait alors le portrait des 10 personnalités les plus importantes du droit actuel.

« J'ai été choisie parce qu'ils disent que j'influence le monde du droit en France par les mouvements que je fais, parce que j'ouvre des cabinets qui n'étaient pas là. C'était la première fois qu'ils faisaient un portrait sur un chasseur de têtes. » Parmi les autres personnes citées par la publication, on retrouve la bâtonnière de Paris, ainsi que l'ancien premier ministre français devenu avocat, Bernard Cazeneuve. Prestigieux, vous dites ?

« La fonction de chasseur de têtes est prestigieuse à Paris, c'est vrai. Les avocats sont aussi très considérés », admet Mélanie Tremblay au *Progrès*. Malgré une fierté évidente, un certain malaise face à cette renommée est aussi perceptible de sa part.

« Au début, j'étais très cachée, je ne voulais pas dire ce que je faisais. Maintenant, ça se sait beaucoup à cause des trucs que j'ai faits. Par exemple, Kirkland & Ellis, un des cabinets d'avocats qui fait le plus de revenus au monde, ça faisait 10 à 15 ans que les gens essayaient d'ouvrir un bureau à Paris, mais ça n'avait jamais marché. Et c'est moi qui ai réussi à le faire », explique celle qui aura finalement recruté les deux avocats nécessaires à l'implantation du cabinet reconnu à Paris.

ÊTRE SUR SON « X »

Il va sans dire que ne devient pas chasseur de têtes qui veut. Selon Mélanie Tremblay, il est nécessaire de posséder une bonne mémoire et de bonnes antennes pour se faufiler à travers ce milieu. La chasseuse de têtes avoue de plus son

UN SUCCÈS TEINTÉ PAR SES ORIGINES

KATHERINE BOULIANNE
kboulianne@lequotidien.com

Loin d'avoir freiné ses ambitions, les origines jeannoises de Mélanie Tremblay pourraient avoir grandement contribué au succès qu'elle obtient à Paris. Et celle-ci a su en tirer profit, elle ne s'en cache pas!

« Ça aide d'arriver dans un marché d'où on ne provient pas. Les gens nous laissent plus de place, se confient plus. Mon accent québécois m'a permis de créer des liens avec des gens, ou bien de faire en sorte qu'ils se souviennent de moi. Les Français ont vraiment un a priori très favorable envers les Québécois », assure l'Almatoise d'origine.

Mais au-delà d'attirer la sympathie des Parisiens en tant que Québécoise, Mélanie est convaincue que la nature profonde des habitants du Saguenay-Lac-Saint-Jean lui a aussi rendu service.

« Une des plus grandes forces des gens de la région, c'est leur capacité de communication, de connexion. Je voyage énormément, et l'avion où j'entends le plus de monde parler, c'est toujours Montréal-Bagotville. C'est toujours comme si les gens se connaissaient depuis longtemps, c'est vraiment rare comme aptitude. D'avoir tout ça en moi, je pense que ça m'a beaucoup aidé dans mon travail. »

Si elle parle avec affection de ses racines, la chasseuse de têtes s'en voudrait de ne pas mentionner sa mère. Ses encouragements auront sans contredit été à l'origine du succès remporté par Mélanie Tremblay dans sa carrière.

« C'est grâce à elle si je suis là. J'étais toute petite et déjà elle me poussait beaucoup pour que je me dépasse. Cette "drive" que j'ai, ça vient de ma mère, ça, c'est sûr! »

UN PIED EN EUROPE, L'AUTRE AU LAC

Malgré ses lourdes responsabilités en Europe, Mélanie conserve tout de même un fort attachement envers la région, où elle revient s'installer tous les étés avec son conjoint et ses enfants.

« Nous avons acheté une résidence sur le bord du lac Saint-Jean, et nous passons tout l'été au Lac, chaque année. C'est comme si nous avions deux vies. Une vie complètement différente, très relaxe sur le bord de l'eau, et quand on revient à Londres, en septembre, c'est l'école et le travail. »

Celle-ci ne ferme pas la porte à un éventuel retour en province dans le futur, sans toutefois envisager de changer de boulot. Mélanie Tremblay pourrait donc mener les activités du bureau de Paris, à partir d'ici. Heureusement pour elle, si jamais une telle occasion se présente, l'appui de son conjoint ne semblera pas trop difficile à obtenir.

« Mon mari adore le Canada et le Québec! Il fait des blagues en québécois, il adore la nourriture là-bas. Pour lui, c'est la vinaigrette Vio et le St-Hubert! », avoue-t-elle en riant.

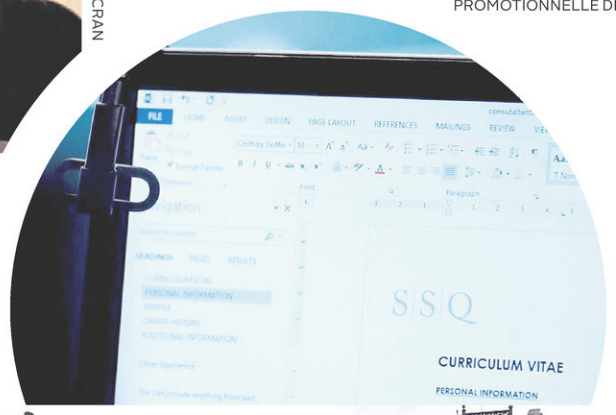
Mélanie Tremblay s'est entretenue avec *Le Progrès* en direct de Londres, par messagerie vidéo



— CAPTURE D'ÉCRAN

Mélanie Tremblay est membre de l'agence de recrutement internationale Shilton Sharp Quarry (SSQ).

— CAPTURE D'ÉCRAN TIRÉE D'UNE VIDÉO PROMOTIONNELLE DE SSQ



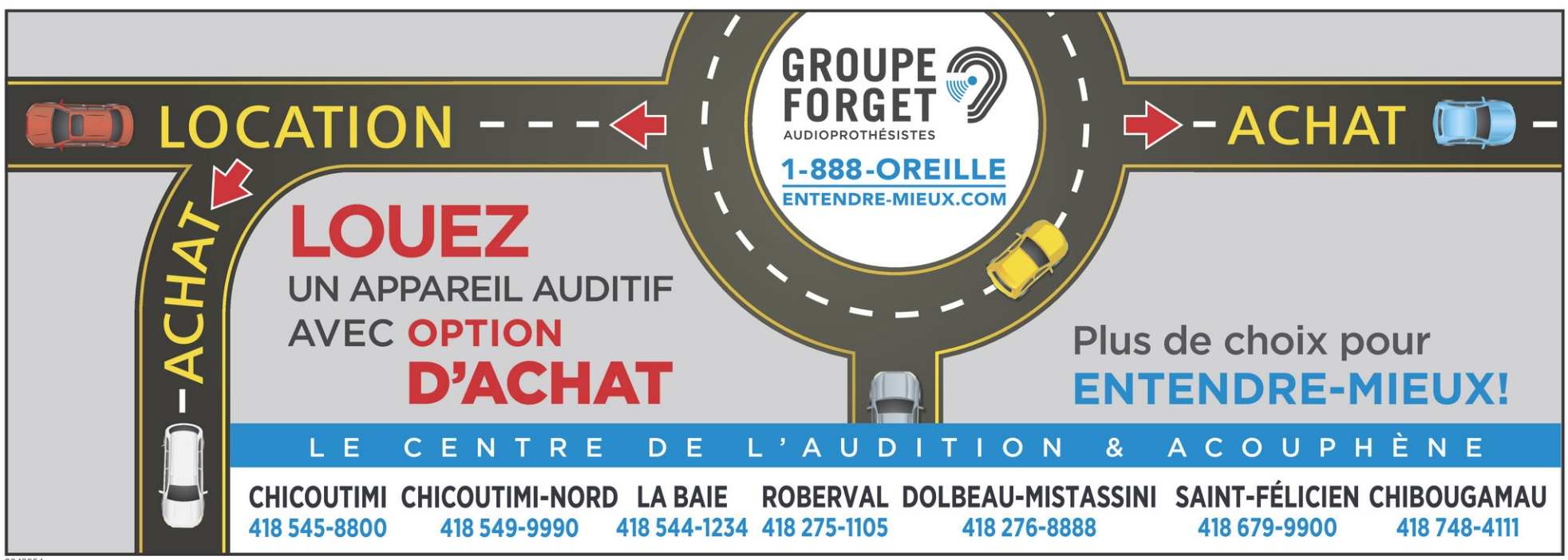
côté « vendeuse », et assure qu'elle a toujours eu en elle le besoin de convaincre. Mais pour convaincre, elle doit être convaincue.

« Parfois je rencontre des gens que je n'arrive pas à détecter, qui sont arrogants ou que ça ne passe tout simplement pas. Je ne vais pas mettre d'énergie sur ces gens-là. Mais quand je suis convaincue que j'ai une "pépite", un super bon candidat, là je n'ai peur de rien. »

Aujourd'hui, celle qui semble au sommet de son art est satisfaite de sa carrière quand elle contemple le chemin accompli. « Je l'ai su tout de suite que j'étais à la bonne place. C'est comme quand Obélix est tombé dans la potion magique, je ne ferai jamais autre chose que ça. Ce qui me rend le plus fière, c'est la pérennité de l'entreprise, c'est l'équipe, et les clients qui sont contents », conclut Mélanie Tremblay.



Mélanie Tremblay dirige le bureau parisien de SSQ. — ARCHIVES LE PROGRÈS



0043054



Les succès de Marcus Villeneuve

L'année de Marcus a été bien différente des autres, comme bien des gens. Il les encourage d'ailleurs à ne pas lâcher, de trouver du positif dans la situation et de ne pas hésiter à demander de l'aide. — COURTOISIE

NOUS JOINDRE

RÉDACTION
Saguenay
418 690-8800
Télécopieur
418 690-8805

ABONNEMENTS
418 545-4664
Lundi au vendredi
7h00 - 16h30
Samedi
7h00 - 12h
Sans frais
1 (800) 866-3658

PUBLICITÉ
418 545-4474
Télécopieur
690-8824
Lundi au vendredi
8h30 à 16h30

PETITES ANNONCES
418 549-4444
Télécopieur
418 690-8360
Lundi au vendredi
8h30 à 16h30

Vous avez une nouvelle ou une opinion ?
redaction@lequotidien.com

FACEBOOK
facebook.com/LeQuotidienProgres

Directeur général et rédacteur en chef: Marc St-Hilaire
mst-hilaire@lequotidien.com

www.lequotidien.com

Membre des Hebdos du Québec

Avis aux termes de la Loi sur les journaux et autres publications (L.R.Q.,J-I).
Le Progrès est publié et édité par la société 3 834 310 Canada inc., ayant une place d'affaires au 455, rue Hôtel-Dieu, arrondissement de Chicoutimi, Saguenay (Québec) G7H1V6. *Le Progrès* est imprimé aux presses de TC Transcontinental de Montréal. **Merci de recycler ce journal.**

UN PRODUIT DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

hebdos QUÉBEC

SOMMAIRE

affaires 24
annonces classées 34
carrières 30
décès 46
opinions 22
sports 53

Canada
L'Initiative de journalisme local est financée par le gouvernement du Canada

LE MOT CACHÉ ANTIDOTE

Réordonnez les lettres pour trouver le mot qui correspond à la définition.

N U I I N G É X E

_____, *adjectif*

Définitions — Qui a un esprit inventif, une imagination fertile. ◆ [PAR EXTENSION] Qui témoigne de l'intelligence, de l'adresse



Antidote +
Corrigez sur **tous** vos écrans
www.antidote.info

PUBLIÉ DANS TOUS LES QUOTIDIENS DE LA **COOPÉRATIVE** NATIONALE DE L'INFORMATION INDÉPENDANTE
leSoleil leDroit leNouvelliste laTribune leQuotidien leProgrès laVoixdel'Est

Réponse – INGÉNIEUX



MYRIAM ARSENAULT
marsenault@lequotidien.com

Le coiffeur natif de Chicoutimi-Nord, Marcus Villeneuve, se fait de plus en plus connaître dans le milieu artistique québécois. Alors qu'il est depuis trois ans le coiffeur officiel de Véronique Cloutier, il est aussi derrière les plus récents changements capillaires de Jay du Temple, qui ont beaucoup fait parler.



Marcus vit son rêve, en étant le coiffeur officiel de Véronique Cloutier, et ce, depuis trois ans. — COURTOISIE

L'année 2020 a été différente pour le coiffeur. En effet, alors que son milieu a été durement affecté par la COVID-19, Marcus voit tout de même du positif dans ce qui s'est passé, et surtout en ce qui s'en vient.

Pour ce confinement-ci, l'artiste qui fêtait ses 32 ans mardi prend ce temps pour décrocher et recharger ses batteries. Il sait maintenant à quoi ressemblera la réouverture des salons. « Maintenant que nous l'avons vécu une fois, on sait que quand ça va recommencer, ça sera vraiment de plus belle. Je ne suis pas inquiet que la clientèle soit au rendez-vous », se console-t-il, lors d'un entretien par visioconférence avec *Le Progrès*.

DES CLIENTS CÉLÈBRES

En plus de travailler à son salon Chez Marcus, à Québec, il a tout au long de l'année continué à s'occuper de Véronique Cloutier, ce qu'il fait depuis maintenant trois ans. C'est pour lui un rêve qui se réalise. Avec elle, il touche à tout, aux séances photo, aux galas, à la télévision, et plus.

« Quand j'ai fait mon cours de coiffure à Alma, il y avait beaucoup de madames qui faisaient leur formation en même temps que moi. Elles voulaient, par exemple, ouvrir un salon dans leur sous-sol, pour coiffer les membres de leur famille et leurs voisins. Moi, mon but, c'était de coiffer une vedette, pas plusieurs, mais de vraiment me concentrer sur une, la suivre dans ses événements et que ce soit ma signature sur son cheveu. Dix ans plus tard, je suis vraiment content que ce soit arrivé. Avec Véro, je ne pourrais pas être plus comblé », note fièrement l'homme originaire de la région.

Si l'animatrice radio est sa principale cliente, elle n'est tout de même pas la seule vedette québécoise qui est passée sous les ciseaux du coiffeur saguenéen. Il a déjà travaillé avec Marilou, Sarah-Jeanne Labrosse et c'est également lui qui est derrière les nombreuses récentes couleurs capillaires de Jay du Temple, qui ont particulièrement fait jaser.

Ce n'est pas la première fois qu'une coiffure de l'artiste enflamme le Web. « J'ai déjà fait un "wetlook" à Véro, pour un gala Artis, qui n'avait vraiment pas passé. Ça m'avait plus atteint, parce que c'était mon travail qui avait été remis en cause. Mais là, c'est l'extravagance de Jay qui est remis en question et ses cheveux entrent là-dedans. Je suis quand même fier d'avoir fait partie de ce changement-là et de ce débat de société », révèle le coiffeur.

Dix ans après avoir commencé à coiffer, Marcus repense souvent à son parcours. Ayant vécu de l'intimidation à l'école, n'ayant pas fini son secondaire, il ne l'a pas toujours eu facile. Mais aujourd'hui, il est vraiment fier de ne pas s'être laissé abattre, alors qu'il gagne maintenant très bien sa vie en vivant son plus grand rêve. Il pense d'ailleurs que sa grande force de caractère lui vient de la région, celle qui l'aime toujours autant après ces années et qu'il a toujours hâte de retrouver.

ANNÉE À VENIR

L'année qui commence s'annonce prometteuse. Déjà, l'homme a été approché par Redken pour être ambassadeur de la marque pour 2021.

Il a été bien sûr flatté par cet honneur, alors qu'il travaille avec eux depuis maintenant 10 ans. Il prend ce rôle très au sérieux. « Nous en avons longtemps discuté. Je leur ai expliqué que je ne veux pas vraiment éduquer les autres coiffeurs avec ce rôle, mais plutôt les inspirer, pour qu'à leur tour ils inspirent eux aussi », souligne-t-il.

Il compte utiliser les réseaux sociaux pour y arriver. Si le contexte le permet, il aurait aimé faire une tournée dans les régions, au cours de l'année, pour rencontrer et discuter avec les personnes intéressées.

De plus, l'homme prépare un grand projet qu'il dévoilera dans les prochains mois. Il laisse comme indice qu'il a décidé de faire de la limonade avec des citrons et que cela touche son salon. Il ne peut en dire plus, mais a très hâte de le partager.



Marcus Villeneuve s'est occupé de raser les cheveux de Jay du Temple, dans le cadre du 20e Défi têtes rasées Leucan. Il fait depuis ce jour les teintures de l'humoriste. — COURTOISIE



Le coiffeur dit être comblé par son travail comme coiffeur officiel de Véronique Cloutier. — COURTOISIE

GAUTHIER BÉDARD
S.E.N.C.R.L. AVOCATS I CABINET FONDÉ EN 1932

Me François Laberge

Gauthier Bédard, cabinet d'avocats, est fier de compter parmi les membres de son équipe **Me François Laberge**.

Admis au Barreau en 2018, **Me Laberge** concentre essentiellement sa pratique en droit commercial et en litige.

gauthierbedard.qc.ca

AVEC VOUS



0054978

MENÉE PAR ANDRÉE LAFOREST

UNE « CONVERSATION NATIONALE » POUR MIEUX HABITER LE TERRITOIRE



FRANÇOIS BOURQUE
CHRONIQUE
fbourque@lesoleil.com



Peu avant Noël, le conseil des ministres a donné le feu vert à une vaste consultation sur l'aménagement des villes, régions et territoires du Québec.

Cette « conversation nationale » sera pilotée par la ministre des Affaires municipales et députée de Chicoutimi, Andrée Laforest.

Seize ministères et autant d'associations professionnelles, économiques et municipales ont accepté d'y participer. Une première rencontre est prévue le 26 janvier.

Les citoyens et groupes intéressés pourront plus tard se joindre à la conversation lors de « laboratoires » et de consultations publiques.

L'objectif est de définir une nouvelle « stratégie d'aménagement », plus large et plus cohérente que les décisions en silo qui ont souvent caractérisé le développement du territoire depuis un demi-siècle.

Urbanisme, habitation, milieux naturels et agricoles, patrimoine bâti, infrastructures, fiscalité, routes et transport, écoles : tout sera sur la table.

Mme Laforest souhaite que cette « stratégie » aide à stopper l'étalement urbain et à façonner des « milieux de vie » durables axés sur la qualité de vie et la santé.

Personne n'est contre la vertu. Mais on voit déjà venir les collisions.

Où va-t-on tirer la ligne entre les villes qui s'étalent et les aspirations légitimes de développement des régions voisines ?

Plusieurs ministres avant elle ont tenté de revoir les pratiques d'aménagement sans y arriver.

Mus par le culte du progrès tous azimuts (et des taxes qui viennent avec), les élus municipaux ont souvent été (et sont encore) le principal obstacle au changement.

Mme Laforest est consciente des débats qui s'annoncent. « Il va peut-être y avoir beaucoup d'obstination. »

Mais on ne peut pas continuer à construire et développer les villes et autoroutes comme avant, plaide-t-elle.

« Ça prend vraiment une vision globale… Si on ne le fait pas tout de suite, on ne le fera jamais. »

La pandémie vient de lui donner des arguments supplémentaires.

La crise sanitaire a fait réfléchir sur « nos milieux de vie » et « nos constructions », dit-elle. Est-ce que nos trottoirs et nos corridors sont assez larges ? Est-ce que nos habitations devraient avoir des balcons ? Devrait-on avoir plus de parcs et de plus grands ?

La pandémie a stimulé l'agriculture urbaine, l'achat local et le désir d'autonomie alimentaire. « Ça veut dire quoi ? Qu'est-ce qu'on fait avec ça ? »

Le gouvernement Legault a réussi en 2020 ce que d'autres avant lui n'avaient pas osé : stopper la reconstruction dans les zones inondables. Mettre fin au cycle des indemnités à répétition. Il fallait un certain courage.

Mme Laforest veut profiter de cet élan pour élargir la réflexion à toutes les décisions publiques qui ont un impact sur l'aménagement.

Outre les zones inondables, on a vu l'an dernier quelques autres signaux intéressants.

La création de 34 nouvelles aires protégées, par exemple. 17 % du territoire du Québec est maintenant protégé. C'est toujours plus facile d'en ajouter dans le nord que dans les régions habitées du sud, mais quand même.

La ministre de la Culture, Nathalie Roy, a promis la fin des « démolitions sauvages » du patrimoine bâti. On salue l'intention.

Reste à y mettre de la cohérence et des moyens financiers. Le gouvernement a prévu démolir l'église Saint-Louis-de-France de Sainte-Foy, témoin de l'architecture moderne des années 1960, pour y construire une première maison des aînés. Pourquoi ne pas viser plutôt une transformation ?

Le message sur la protection du territoire agricole a été plus confus.

Le gouvernement a tenu tête à la Ville de Québec en maintenant un usage agricole sur les terres des Sœurs de la Charité à Beauport.

Il a cependant cédé à des pressions locales en permettant le dézonage de millions de pieds carrés dans la couronne nord de Montréal, malgré l'avis de fonctionnaires de plusieurs ministères.

Il est important de trouver « l'équilibre » entre étalement urbain et développement régional, fait valoir Andrée Laforest. À 80 km du centre-ville de Montréal, elle suggère qu'il s'agissait de développement régional.

Tous ne sont pas de cet avis.

Tirer une ligne intelligible entre étalement et développement régional sera un des principaux défis de la « conversation nationale ».

Le meilleur critère est souvent le lieu de travail : ces citoyens pour qui on planifie un nouveau quartier, où iront-ils travailler ?

Si c'est au centre-ville, 80 km plus loin, il y a de bonnes chances que ce soit de l'étalement urbain. Si c'est à l'usine locale, ça ressemble à du développement régional.

S'ajoutent d'autres considérations : faudra-t-il de nouvelles infrastructures publiques pour servir ce quartier ? De nouvelles routes ou autoroutes vers le centre-ville ?

Quelle sera l'offre de transport en commun ? Quel niveau de dépendance à l'auto ? Empiétera-t-on sur des milieux humides ou agricoles ?

Habiter les terres des Sœurs de la Charité, ce n'est pas de l'étalement urbain, même si cela implique de nouvelles infrastructures. Ce qui fait débat ici, c'est l'empiétement sur des terres agricoles.

Repenser le territoire n'est pas si simple qu'il pourrait paraître. D'où l'intérêt d'avoir 16 ministères et 15 associations diverses au comité consultatif.

Mais cela pose aussi le risque de consensus mous et d'une stratégie de vœux pieux qui ne ferait que perpétuer le statu quo. Pour y échapper, il faudra ne pas s'obstiner à chercher des consensus impossibles et avoir le courage d'imposer une vision qui servira l'intérêt collectif.

PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

L'autre grand défi de la « conversation nationale » sera de briser notre dépendance aux projections démographiques.

« On travaille beaucoup avec les projections et l'Institut de la statistique », rappelle Mme Laforest.

« Ça nous prend une prévisibilité ». Savoir combien de familles vont s'installer dans 10 ou 15 ans dans un endroit donné, afin de prévoir les développements et infrastructures nécessaires.

Je ne sais pas pour vous, mais cette approche me semble être la négation même d'une politique d'aménagement.

Plutôt que d'orienter le développement, on se satisfait de le suivre, assis dans la remorque des prévisions démographiques.

On regarde où s'installent les citoyens, on fait des calculs et on se dit : voici où il faut développer.

Le problème, c'est qu'on pose ainsi la mauvaise question. On se demande où iront les citoyens plutôt que se demander où on voudrait qu'ils aillent. On privilégie ainsi les choix individuels de localisation sans toujours se demander si cela sert l'intérêt commun.

Et si une ville a le courage d'être plus directive sur l'occupation de son territoire, elle s'expose à voir partir des citoyens vers une ville voisine qui en a moins. Sans égard pour l'étalement urbain et les coûts publics afférents.

On ne veut pas d'une planification à la soviétique qui impose tout et nuirait aux libertés individuelles. Mais il serait raisonnable que les citoyens assument davantage le vrai prix des choix qu'ils font.

Un plan de développement fondé sur les projections démographiques pose par ailleurs le problème de la fiabilité des données.

Il y a quelques années, la Ville de Québec a plaidé le dézonage des terres des Sœurs de la Charité en invoquant le manque de terrains pour répondre à la demande des futurs ménages.

La prévision démographique a depuis été revue à la baisse, ce qui montre la fragilité de ce modèle.

La ministre Laforest se donne 15 à 18 mois pour la « conversation » sur la future stratégie d'aménagement.

C'est ambitieux, mais c'est surtout que cela mène tout près des prochaines élections. Ça laisse peu de temps (pas assez) pour une révision de la Loi sur l'aménagement ou pour infléchir des pratiques et règlements dans les ministères concernés.

Cette proximité des élections incitera sans doute à jouer de prudence plutôt que d'audace et de courage.

Cela dit, la conversation en vaut la peine et elle est « due » depuis longtemps. Les exemples de développements mal pensés sont là pour en témoigner.

« On ne veut pas répéter certaines erreurs », souhaite la ministre.

« Si on avait réfléchi comme ça dans le passé, si on l'avait eue, notre stratégie en aménagement du territoire, peut-être qu'aujourd'hui on n'en serait pas où on en est. »

J'ai pris la balle au bond.

Si on avait réfléchi comme ça dans le passé, la CAQ aurait-elle fait la même promesse d'un troisième lien ? Sachant le risque d'amplifier l'étalement urbain et la pression sur les terres agricoles de Bellechasse.

Le sujet était délicat. Mme Laforest a préféré ne pas répondre. « Je vais laisser ça au ministère des Transports », dit-elle.

Dommage. Ce sont ces décisions, prises isolément par chaque ville ou ministère, qui nous ont menés là où on est.



La ministre des Affaires municipales et députée de Chicoutimi, Andrée Laforest, va piloter la « conversation nationale », une vaste consultation sur l'aménagement des villes, régions et territoires du Québec.
— PHOTO LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

CHEVROLET BUICK PACO PAUL ALBERT CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC LTÉE Cadillac GMC

NOUVELLE ANNÉE
NOUVEAU VÉHICULE

LES MEMBRES DE COSTCO ADMISSIBLES OBTIENNENT
+ COSTCO WHOLESALE BONI DE 1000 $ SUR LES CAMION 2021*

LOCATION À PARTIR DE 198 $ AUX DEUX SEMAINES,
SOIT L'ÉQUIVALENT DE 99$ PAR SEMAINE À 3,9% POUR 24 MOIS
SELON UN PRIX DE 50 995$ 1
(INCLUT UNE REMISE AU COMPTANT À LA LIVRAISON DE 2 000$ AVEC UN ACOMPTE DE 3250 $)



SILVERADO 1500 CUSTOM TURBO 2021 À CABINE MULTIPLACE

PACO 870, BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI • 418 696-4444

WEB paulalbertchevrolet.com | COURRIEL paco@paulalbertchevrolet.com | paco-paulalbertchevrolet

1-Valide du 5 janvier au 2 février 2021. Prix à l'achat de 50 995$. Location : 52 paiements de 198$ aux deux semaines pendant 24 mois avec un taux à la location de 3.9%. Un versement initial taxable de 3 250$ ou un échange équivalent est requis. Frais liés à l'enregistrement au RDPRM (jusqu'à 59$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Sur approbation du crédit. 0.16$ du kilomètre excédentaire après 20 000 km par année. Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers admissibles et s'appliquant aux modèles Chevrolet Silverado 1500 Custom Turbo 2021 4X4 à cabine multiplace (CK10543/1CX) neufs. Cette offre et ces programmes peuvent être modifiés, prolongés ou supprimés sans préavis, et peuvent être combinés avec les programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants et de GM Mobilité. *Pour être admissible au boni de 1000 $ réservé aux membres de Costco, vous devez être résident canadien, être titulaire d'un permis de conduire valide, être un membre de Costco au plus tard le 4 janvier 2021 et : (1) vous inscrire auprès de Costco pour recevoir votre numéro d'autorisation non transférable; (2) présenter le numéro d'autorisation chez un concessionnaire participant; (3) acheter, financer ou louer au détail un véhicule Chevrolet Silverado 1500 2021 neufs ou de démonstration en stock; livré entre le 5 janvier 2021 et 1er mars 2021. Le boni est déduit suite à l'application des taxes au prix d'achat. L'achat ou la location d'un véhicule n'est pas admissible au calcul de la remise de 2 % aux membres Exécutif de Costco. L'offre n'est pas monnayable. Des conditions et restrictions s'appliquent à cette offre d'une durée limitée. Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire PACO.

0053262

HÔPITAL DE CHICOUTIMI

UN BÉBÉ NAÎT DANS LES TOILETTES DE LA CLINIQUE EXTERNE

STÉPHANE BOUCHARD
sbouchard@lequotidien.com

La cigogne est passée dans les toilettes de la clinique externe de l'Hôpital de Chicoutimi, le 9 janvier. À 5h du matin, une femme y a accouché d'une petite fille, assistée par trois surveillants d'établissement.

Marie-Claude Cauchon, Jonathan Côté et Jonathan Bolduc se souviendront longtemps de ce quart de travail qui avait démarré paisiblement. Cette nuit sans histoire est devenue mémorable quand le père de l'enfant est venu cogner au poste des surveillants d'établissement.

À ce moment, il avise Jonathan Bolduc que sa conjointe n'a pas eu le temps de se rendre dans le département d'obstétrique et qu'elle est en train d'accoucher de son quatrième enfant.

Jonathan Bolduc se dirige aussitôt vers la salle de bain où se trouve la femme et y entre. Il voit la mère accroupie, les mains devant le ventre.

Il s'aperçoit qu'il n'aura pas le temps de la conduire au troisième étage, où se font normalement les accouchements.

Moins de cinq minutes plus tard, l'enfant est né.

POUR VRAI

C'est Jonathan Côté qui avise Marie-Claude Cauchon, la chef d'équipe ce soir-là, de cette situation hors du commun. « Ma première réaction a été de dire : "Tu me niaises ! " », raconte-t-elle, quelques jours après l'événement.

Mais ce n'est pas une blague. Ensuite, tout se passe très vite.

Les tentatives pour amener la mère dans une salle d'accouchement sur une chaise roulante ou une civière échouent. Les trois surveillants se retroussent les manches et décident de lui porter assistance là où elle se trouve.

« On a donné du "stock" à Marie-Claude, indique Jonathan Bolduc. Des couvertes, serviettes, tout ce qu'on a pu trouver. »

C'est Marie-Claude Cauchon, elle-même mère de trois enfants, qui prend les choses en main. Un petit lit de camp est fait sur le sol avec le matériel que lui apportent ses collègues.

« J'ai dit à la mère : "Je t'installe là et on fait ça. Es-tu prête ? " Elle m'a répondu que oui. Je l'ai regardée dans les yeux et l'enfant est sorti. Encore aujourd'hui, je suis surprise de la confiance qu'elle m'a accordée », lance M^me^ Cauchon.

C'est à cet instant que le personnel du département d'obstétrique arrive. À sa grande surprise, la petite fille est dans les bras du père, et non plus dans le ventre de la mère.

« Ils ont mis des gants et ils ont pris l'enfant, poursuit Jonathan Côté. Le bébé s'est mis à pleurer. Le cordon ombilical a été coupé. »

TRAVAIL D'ÉQUIPE

Quand on leur demande comment ils ont réussi à garder leur sang-froid pendant cette situation exceptionnelle, les membres de ce trio vantent le travail d'équipe qu'ils ont accompli cette nuit-là. Il faut dire, par la nature même de leur métier, qu'ils sont familiers avec la gestion de situations difficiles, les patients désorganisés, parfois même violents, faisant partie de leur quotidien.

« On est habitués de faire des interventions corsées, d'agir rapidement pour aller aider une infirmière ou quelqu'un d'autre », indique Jonathan Bolduc à propos de son travail.

Cependant, rien ne les avait préparés à la nuit du 9 janvier. Encore aujourd'hui, Marie-Claude Cauchon, Jonathan Côté et Jonathan Bolduc peinent à croire ce qui est arrivé à ce moment, qu'ils qualifient de « belle histoire à raconter ».

Questionné sur les événements, le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean confirme que le récit se termine bien. « Le tout s'est bien déroulé, les équipes ont rapidement pris les choses en main et la dame et le bébé se portent bien », résume l'organisme.

« J'ai dit à la mère : "Je t'installe là et on fait ça. Es-tu prête ? " Elle m'a répondu que oui. Je l'ai regardée dans les yeux et l'enfant est sorti. Encore aujourd'hui, je suis surprise de la confiance qu'elle m'a accordée. »

— Marie-Claude Cauchon



Jonathan Côté, Marie-Claude Cauchon et Jonathan Bolduc, tous trois surveillants d'établissement à l'Hôpital de Chicoutimi, ont assisté une femme lors d'un accouchement dans les toilettes. — PHOTO LE PROGRÈS, MICHEL TREMBLAY

POUR VRAIMENT PROTÉGER TOUT LE MONDE
RÉFORME EN SANTÉ-SÉCURITÉ
IL FAUT BONIFIER LA RÉFORME
sstvraiment.org
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN CSN
0053821


NOUVELLE SÉRIE
AU COEUR
DE LA
(DPJ)
LA RÉALITÉ
DES INTERVENANTS
SUR LE TERRAIN
Dès lundi 20 h
ICI RDI

0053052

CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS

6,3 M$ À LA MAISON D'ACCUEIL POUR SANS-ABRI ET LE CENTRE L'ÉQUILIBRE

KATHERINE BOULIANNE
kboulianne@lequotidien.com

Deux organisations de Saguenay font partie des projets sélectionnés par Québec dans le cadre de l'initiative pour la création rapide de logements. La Maison d'accueil pour sans-abri et le futur Centre de santé l'Équilibre, tous deux à Saguenay, se partageront un peu plus de 6,3 M$ grâce à une collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial.

L'annonce a été faite vendredi matin, notamment par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que ministre responsable de la région, Andrée Laforest. Plus précisément, 1,2 M$ iront à la Maison d'accueil, tandis que 5,1M$ iront à la création d'un nouveau centre de crise pour les personnes souffrant d'un problème de santé mentale, le Centre de santé l'Équilibre.

« C'est vraiment une fierté pour moi parce que je travaille depuis deux ans sur la Maison des sans-abri et également pour avoir un centre de santé mentale », a partagé Andrée Laforest au *Progrès*.

Alors que le déménagement de la Maison d'accueil pour sans-abri est attendu depuis longtemps, la nécessité d'avoir accès à un centre de crise en santé mentale dans la région se faisait de plus en plus sentir.

« Nous avons un besoin à ce niveau-là, ça déborde. Souvent les gens arrivent à l'urgence, et même s'il y a un département à l'hôpital de Chicoutimi, souvent les gens ont besoin de suivi. C'est vraiment important d'avoir un centre comme ça chez nous », ajoute la ministre.

L'annonce de vendredi est aussi une bonne nouvelle pour le directeur général de la Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi, Michel St-Gelais, qui se dit tout simplement enchanté par ces derniers développements.

« Avec tout ce qu'on vit actuellement, nous avions besoin d'une bonne nouvelle pour continuer. On déborde un peu de partout, on n'a pas de stabilité, on est en état de survie quasiment. D'avoir cette nouvelle-là aujourd'hui, c'est se faire dire que nos efforts ne sont pas vains », se réjouit-il.

Les emplacements et les échéanciers détaillés des deux projets restent toujours à être confirmés. Ceux-ci ont toutefois l'obligation d'être complétés pour le printemps 2022.

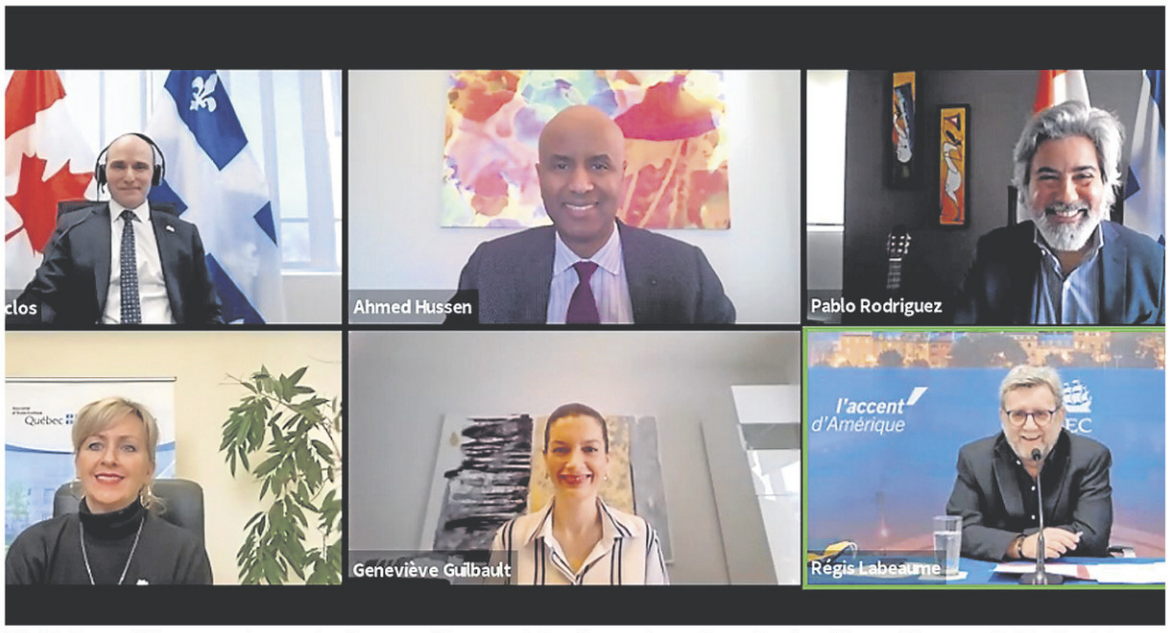
« Ce que je souhaite, et ce sur quoi on m'a dit qu'on travaillait très fort, c'est de me faire confirmer le plus rapidement possible qu'il s'agit du dernier hiver que l'on a à passer chez nous. Je ne pourrais pas passer un autre hiver dans les conditions actuelles, et comme on m'annonce un déménagement, il n'y a pas un cent que je pourrais mettre sur mon immeuble. Il n'y a pas assez d'argent pour en gaspiller. Ce que j'espère, c'est que les ententes et les signatures vont se faire assez vite pour qu'on puisse à l'automne intégrer cette nouvelle maison-là », ajoute M. St-Gelais.

L'Initiative pour la création rapide de logements, mise en place grâce à une collaboration avec le gouvernement fédéral ainsi qu'une entente entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), permettra la réalisation de 68 projets dans 14 régions en province. Au total, ce sont 1491 logements qui pourront être habités d'ici le printemps 2022.

Alors que le gouvernement fédéral y investira au total près de 116 millions de dollars, la participation de Québec se fera quant à elle sous forme de financement pour le supplément au loyer, ce qui permettra aux locataires admissibles de débourser seulement 25 % de leurs revenus pour se loger. Un montant total de 131,5 millions de dollars sur une période de 20 ans y sera ainsi investi.



Le directeur général de la Maison d'accueil pour sans-abri, Michel St-Gelais. — ARCHIVES LE PROGRÈS, JEANNOT LÉVESQUE



L'initiative a été annoncée vendredi en conférence virtuelle par Jean-Yves Duclos, Ahmed Hussen, Pablo Rodriguez, Andrée Laforest, Geneviève Guilbault et Régis Labeaume. — CAPTURE D'ÉCRAN

NOUS AVONS UN PLAN
DE FINANCEMENT SIMPLE
POUR VOS PROTHÈSES DENTAIRES
Dany Fillion, Denturologiste



SANTÉ DENTAIRE IVOIRE
DENTUROLOGISTES
On vous sert comme personne
CHICOUTIMI • JONQUIÈRE • ALMA
CONSULTATION SANS FRAIS
418 541-7032 | ivoire.ca
DENTUROLOGISTES
propriété & compétence
100% QUÉBEC
0049346

NISSAN

NISSAN INTELLIGENT MOBILITY[MC]

Du 5 janvier au 1er février

La saison des récompenses

Louez ou achetez votre véhicule en ligne
chez les concessionnaires participants.†

« La marque grand public la plus attrayante aux États-Unis. »
- J.D. Power, 2020*

Financement à partir de **0 %**± jusqu'à **72 mois**

sur modèles sélectionnés.

+

Les consommateurs admissibles obtiennent **500 $ de rabais conquête****

à la location ou au financement par NCF, sur modèles sélectionnés.



« Meilleur attrait parmi les petites voitures aux États-Unis. »
- J.D. Power, 2020*

VERSA 2021

Louez la Versa S 2021 à partir de 197 $≠/mois, pendant 64 mois, avec 995 $ en comptant initial.

C'est comme payer **45 $**≠≠/semaine

Valeur au détail à partir de **18 283 $**

SENTRA SV 2020

Louez la Sentra SV 2020 à boîte automatique à partir de 239 $≠/mois, pendant 39 mois, avec 995 $ en comptant initial.

C'est comme payer **55 $**≠≠/semaine

Valeur au détail à partir de **23 783 $**



« La voiture compacte la plus attrayante aux États-Unis. »
- J.D. Power, 2020*

Sentra SV bien équipée :

- Apple CarPlay[MD]
- Sièges avant à chauffage rapide
- Jantes en alliage d'aluminium de 16 po
- Système de navigation de NissanConnect® de 8 po
- Clé intelligente de Nissan et démarrage par bouton-poussoir

* Nissan a reçu le plus grand nombre de prix dans le cadre de l'étude J.D. Power en 2020 sur l'exécution et la configuration des performances automobiles américaines (APEAL) pour l'expérience des propriétaires de véhicules neufs avec leur propre véhicule après 90 jours de possession. Consultez le jdpower.com/awards pour plus de détails sur les récompenses J.D. Power 2020.

Consultez fr.nissan.ca/offers pour plus de détails | L'association des concessionnaires Nissan du Québec

Offres en vigueur du 5 janvier au 1 février 2021.≠ **Les offres de location par l'entremise de NCF pour la Versa S 2021 à boîte manuelle/Sentra SV 2020 à boîte automatique sont basées sur une allocation de 20 000 km/an (allocation totale de 65 000/106 667 km pour un terme de 39/64 mois) avec kilométrage additionnel à 0,10 $/km.** Le premier paiement et le versement comptant le cas échéant sont requis à la signature du contrat. Les frais d'inscription auprès du RDPRM et les frais d'agent pour l'inscription (jusqu'à 77 $ au total) ne sont pas compris et sont payables à la signature du contrat. Les taxes, immatriculation, les droits spécifiques sur les pneus neufs et les assurances sont en sus, et exigés à la signature du contrat. L'offre de location sur la Sentra SV à boîte automatique inclut un rabais spécial à la location de 1 500 $. ≠≠ Les paiements ne peuvent être faits hebdomadairement. Ils sont uniquement mentionnés à titre informatif. Financement à partir de 0 % offert sur approbation de crédit par l'entremise de NCF sur la Sentra S 2020 à boîte manuelle, et autres modèles 2020/2021 sélectionnés. Le terme varie selon le modèle. Exemple de financement : Sentra S 2020 à boîte manuelle, basé sur un prix de vente de **20 583 $**, financé à 0 % pendant 72 mois, équivaut à 72 versements mensuels de 286 $, 0 $ en comptant initial ou un échange équivalent. Frais de crédit : 0 $, obligation totale : 20 583 $. Les taxes, immatriculation et les assurances sont en sus, et exigés à la signature du contrat. ** Le rabais conquête (« rabais ») est réservé seulement aux clients admissibles qui, depuis au moins 90 jours précédant la date de location ou de financement d'un Véhicule Neuf Admissible (voir les précisions ci-après) par l'entremise de Services financiers Nissan Canada Inc. (« NCF »), sur approbation de crédit, ont loué ou acheté un véhicule de marque de la concurrence 2010 ou d'une année ultérieure (un « Véhicule Existant »). La règle de 90 jours pour l'admissibilité à l'offre sera appliquée par Nissan Canada Inc. (« NCI ») à sa seule discrétion. Une preuve de propriété actuelle ou d'un contrat de location en vigueur pour le Véhicule Existant sera exigée. L'offre ne peut pas être transférée ni cédée, sauf au conjoint du propriétaire actuel du Véhicule Existant qui réside à la même adresse résidentielle que la personne admissible ou à un copropriétaire/colocataire du Véhicule Existant résidant à la même adresse que la personne admissible. Tout individu qui achète ou loue un véhicule sous un nom commercial peut être admissible s'il n'est pas un client de parcs et s'il peut fournir la documentation qui démontre qu'il est l'actionnaire principal de l'entreprise. Si le client admissible choisit de louer ou de financer un véhicule Nissan [Sentra 2020/Altima 2020/Maxima 2020/KICKS 2020/ Qashqai 2020/ Rogue 2020/Murano 2020/Pathfinder 2020/Armada 2020/Frontier 2020/TITAN 2020/Versa 2021] neuf n'ayant jamais été immatriculé (à l'exception des véhicules NV, des véhicules de parc ou des locations à la journée) (un « Véhicule Neuf Admissible ») par l'intermédiaire de NCF, il recevra un rabais de 500 $. Le rabais sera déduit du prix du véhicule après les taxes. L'offre peut être combinée avec d'autres offres de NCF, mais ne peut être jumelée au programme de fidélisation. L'offre est uniquement valable pour les véhicules loués/financés par l'entremise de NCF et livrés entre le 5 janvier et le 1 février, 2021. † La vente et la location en ligne est uniquement offert chez les concessionnaires Nissan du Québec participants. Veuillez communiquer avec votre concessionnaire participant pour les tous les détails et conditions. Les offres sont sous réserve de l'approbation de crédit par Nissan Canada Finance; elles peuvent être modifiées, prolongées ou annulées sans préavis. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix. Visitez fr.nissan.ca/offers ou communiquez avec votre concessionnaire Nissan du Québec participant pour tous les détails. Des conditions s'appliquent. © Nissan Canada inc., 2021.

0053202

PROJETS SCIENTIFIQUES À LA MAISON EN TEMPS DE PANDÉMIE

QUELQUES SUGGESTIONS POUR STIMULER LES JEUNES

GUILLAUME ROY
JOURNALISTE DE L'INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL
groy@lequotidien.com

Pas toujours facile de stimuler les jeunes à la science pendant cette période de pandémie, alors que les musées et les centres de vulgarisation scientifique sont fermés. Il existe toutefois de beaux projets à réaliser à la maison et *Le Progrès* a recensé une courte liste pour faciliter l'éveil scientifique.

L'ÎLE TIRE-BOUCHON

- **Coût:** de 35 à 40$ par coffret selon l'abonnement; 12 coffrets pour faire toute l'aventure.

Construire des machines pour aider des animaux magiques à résoudre des problèmes au cours d'une aventure fantastique sur l'île Tire-Bouchon, telle est l'idée de trois entrepreneurs basés à Montréal, mais natifs de Charlevoix, qui ont lancé, il y a moins d'un an, un des rares kits scientifiques produits au Québec. La magie commence dès l'arrivée du paquet par la poste, qui est en forme de coffre au trésor.

Le jeune découvre d'abord un livre qui raconte une histoire où l'un des personnages fantastiques rencontre un problème. Pour le résoudre, l'enfant devra construire une machine en suivant les instructions. Comme il existe 12 coffrets, les jeunes auront la chance de construire plusieurs machines, dont un bras hydraulique, un camion à énergie solaire, une catapulte de Léonard de Vinci, un éléphant robotique et plusieurs autres.

L'âge idéal pour cette aventure est de 8 à 10 ans, selon les concepteurs. Les plus jeunes auront besoin d'un parent, alors que les plus vieux pourraient moins embarquer dans l'aventure fantastique, tout en tirant plaisir à construire les machines. Une belle aventure à partager en famille!

https://www.iletirebouchon.com

ÉLEVER DES PAPILLONS OU DES TRIOPS

Élever un organisme vivant permet de plonger dans le monde de la biologie et même de l'évolution. Il est notamment possible d'élever des triops, des petits crustacés qui datent de l'époque des dinosaures, en achetant un kit contenant des œufs, de la nourriture et un petit aquarium, que l'on trouve dans plusieurs magasins de jouets.

Un autre projet qui fait briller les yeux des jeunes, c'est d'élever des papillons à partir de la chenille ou de la chrysalide. Il est notamment possible d'en commander auprès des entreprises québécoises Gaïa Nature et Monsieur Papillon. Les papillons Belles-Dames sont disponibles chaque année, alors que la disponibilité des papillons monarques, une espèce qui migre au Mexique, varie d'une année à l'autre.

À l'heure actuelle, c'est le bon moment pour passer la commande afin d'être en priorité sur les listes d'attente afin de recevoir les chenilles en avril ou en mai. Au départ, les chenilles sont petites et on peut les voir grandir, muer et former leur chrysalide (cocon). Une dizaine de jours plus tard, le papillon émerge. Il est alors possible de relâcher le papillon dans la nature ou, pour les éleveurs plus avancés, de faire pondre le papillon pour produire une deuxième génération.

http://www.monsieurpapillon.com et https://gaianature.com

LE CLASSIQUE: *LES DÉBROUILLARDS*

- **Coût:** 42,95$ pour 11 numéros

Offrir un abonnement pour un magazine scientifique en cadeau est un des meilleurs outils pour éveiller un enfant à la science, car cela lui permet de se pencher sur des dossiers scientifiques une fois par mois. *Les Débrouillards* allument les jeunes à la science (dont l'auteur de ces lignes) depuis le lancement du magazine en 1982. Destinée aux jeunes de 9 à 14 ans, l'équipe des *Débrouillards* a, au fil du temps, aussi lancé un magazine pour les plus jeunes, de 6 à 10 ans, *Les Explorateurs*, et un autre pour les adolescents, *Curium*, un magazine sur la science, la techno et la société. Depuis quelques années, on retrouve aussi des éditions spéciales sur l'art et les sports. Peu importe l'âge, les jeunes peuvent ainsi découvrir plusieurs sujets scientifiques de manière ludique. Chaque numéro compte aussi une expérience à réaliser à la maison.

https://www.lesdebrouillards.com

UN COFFRET D'ANIMATION SCIENTIFIQUE

- **Coût:** 35$

Pour une expérience plus ponctuelle, *Les Débrouillards* ont aussi lancé des coffrets scientifiques pour les 4-5 ans, les 6-12 ans et les 10-15 ans. On y découvre des expériences sur l'optique, la chimie, l'ingénierie et l'astronomie. Chaque kit inclut le matériel pour réaliser cinq expériences scientifiques, des fiches et une capsule vidéo explicatives, et un exemplaire d'un magazine *Les Débrouillards*, *Les Explorateurs*, ou *Curium* selon le groupe d'âge.

https://technoscience-mcq.ca/boutique/

À LA TÉLÉVISION OU DANS VOS OREILLES

On retrouve plusieurs émissions scientifiques intéressantes pour les jeunes. Il y a notamment *Science ou magie* et *À ne pas faire à la maison*, diffusées par Radio-Canada. Il y a aussi le quiz scientifique *Génial*, à Télé-Québec, ou l'émission *Top Science*, sur Unis, qui met en compétition deux familles avec un défi scientifique livré à leur porte.

Pour décrocher des écrans, le balado scientifique *Le guide de survie des Débrouillards* est de mise. Dans ce balado, deux vulgarisateurs scientifiques, Raphaëlle Derome et Massi Mahiou, donnent des trucs pour résoudre des petits problèmes de la vie de tous les jours, tels que survivre à un yogourt périmé ou encore aux machines intelligentes. Livrés avec humour et dynamisme, ces balados offrent une autre façon ludique de s'éveiller à la science... pour les jeunes et même pour toute la famille.

Balado: https://ici.radio-canada.ca/premiere/balados/7778/debrouillards-science-jeunesse-experience-apprendre-enfants



Le bras hydraulique que les jeunes doivent construire dans l'aventure de l'île Tire-Bouchon. — PHOTO COURTOISIE



Élever des papillons à partir d'une chenille est une aventure passionnante pour tous. — PHOTO COURTOISIE

Expo-sciences virtuelle en 2021

Après avoir été contraint d'annuler l'édition 2020 des Expo-Sciences, l'édition de cette année sera présentée virtuellement. Les jeunes qui avaient préparé des expériences en 2020 pourront également y présenter leur projet.

« Toutes nos activités ont été bouleversées par la pandémie », souligne d'emblée Dominique Girard, le directeur général de Technoscience Saguenay-Lac-Saint-Jean. Habitués à se rendre dans les écoles pour réaliser des activités scientifiques, les animateurs de l'organisation ont dû repenser leur façon de faire, en collaboration avec leurs collègues scientifiques du réseau Technoscience des quatre coins du Québec.

Pour éviter d'annuler une autre édition des Expo-Sciences, l'événement sera présenté en ligne cette année. « On est en train de mettre en place toute la structure, souligne Dominique Girard. Les jeunes présenteront leurs projets aux juges et la remise de prix se fera un peu comme lors du repêchage des joueurs de la Ligue nationale de hockey. »

Le défi Génie inventif sera aussi offert en ligne, remarque le directeur général, mais le projet Chrysalides, qui visait à élever des papillons dans les classes, a été remis à l'an prochain. **GUILLAUME ROY, JOURNALISTE DE L'INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL**

PROTECTION DE LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN

LUC GIBBONS VEUT MOBILISER LA RÉGION

LOUIS TREMBLAY
ltremblay@lequotidien.com

Le maire de Saint-Félicien, Luc Gibbons, demande au gouvernement du Québec de faire de la réfection de l'émissaire des eaux de procédé de l'usine de pâte Kraft de Produits forestiers Résolu un projet de relance économique et rassembleur pour aider la région à reprendre une vie normale après la pandémie.

Pas plus tard que jeudi, Luc Gibbons a eu un long entretien téléphonique avec la députée caquiste Nancy Guillemette. La représentante du gouvernement Legault a été informée qu'il n'y avait aucune acceptabilité sociale pour le rejet des eaux de procédé dans la rivière Ashuapmushuan.

« On sait que la loi oblige l'entreprise à respecter des normes pour la présence de contaminants dans ses rejets industriels. L'enjeu n'est pas sur le respect ou non des normes. C'est une question de principe. On a fait collectivement le choix de protéger cette rivière et la région a le devoir de travailler pour respecter ce choix; encore plus sa protection », insiste le maire Gibbons, dont la municipalité a déjà fait connaître son opposition aux rejets industriels dans la rivière.

Dans une entrevue qu'il accordait au *Quotidien*, le directeur de la maintenance à la direction générale des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC), Jean-François Harvey, faisait état d'un échéancier de quatre ans pour une prise de décision afin de permettre la réalisation de différentes études.

PAS DE DEMI-MESURE

Luc Gibbons est loin de partager cette vision des choses et l'a clairement laissé entendre à la représentante du gouvernement. Il considère que Québec n'a pas à investir dans une solution autre que la réfection ou la reconstruction de l'émissaire de 15 kilomètres qui se jette à l'embouchure de la rivière Mistassini.

« Ce n'est pas le temps, après l'épreuve que nous vivons en ce moment, de nous lancer dans des débats qui vont diviser la région pendant quatre ans. Le gouvernement du Québec doit éviter de dépenser inutilement de l'argent dans les solutions alternatives. »

Luc Gibbons enchaîne en soutenant « qu'il sera plus simple pour tout le monde de donner rapidement les mandats aux firmes professionnelles pour préparer le projet de réfection de la conduite. C'est un projet évalué entre 20 et 40 M$ qui aura des retombées économiques immédiates au Lac-Saint-Jean et dont le résultat sera bénéfique pour plusieurs années. »

Ce dernier a fait un saut dans le passé en rappelant à la région que la population de Saint-Félicien, et de façon plus large du Lac-Saint-Jean, a fait des sacrifices quand elle s'est privée des gigantesques retombées économiques des barrages projetés à deux reprises par Hydro-Québec sur le cours de la rivière Ashuapmushuan.

« Aujourd'hui, c'est à toute la région à travailler pour la protection de la rivière. C'est la plus grande frayère à ouananiches sauvages au monde. Elle fait partie du dernier grand écosystème de saumon d'eau douce au monde, selon les conclusions des scientifiques qui étudient la ouananiche. Ça représente quand même une grande valeur. »

UN INVESTISSEMENT RENTABLE

Luc Gibbons est convaincu que le gouvernement du Québec va rapidement récupérer sa mise avec cet investissement dans l'émissaire industriel. Il s'agit pour lui d'appliquer le principe de précaution pour la protection de l'environnement. Les retombées économiques découlant de la pêche sportive sont importantes pour toutes les municipalités riveraines du plan d'eau alors que les pêcheurs de tout le Québec convergent vers la région au printemps.

Luc Gibbons rappelle au MELCC et au gouvernement du Québec qu'un tronçon important de la rivière a aujourd'hui le statut de réserve aquatique projetée. Elle figure parmi les premières au Québec à obtenir ce statut. Il ne voit pas comment le Ministère, qui doit assurer la protection de l'environnement, pourrait être crédible sur le plan international en autorisant des rejets industriels à quelques dizaines de kilomètres d'une réserve aquatique.

Le maire de Saint-Félicien songe à pousser plus loin la proposition du Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan de préparer la candidature de l'écosystème de la ouananiche sauvage du lac Saint-Jean pour une éventuelle candidature dans la catégorie du patrimoine naturel de l'UNESCO.

Rappel historique

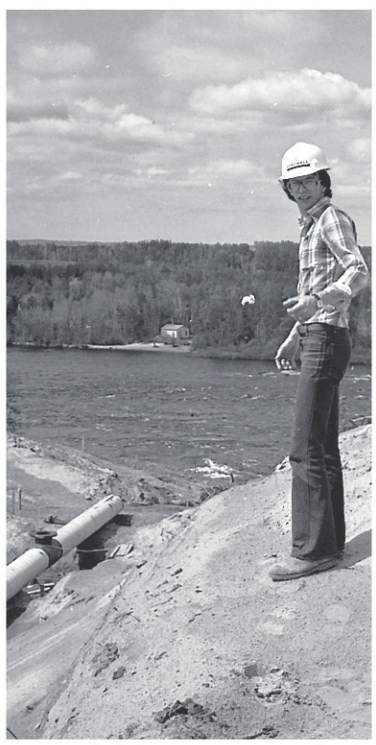
Le gouvernement du Québec est propriétaire de l'émissaire de 15 kilomètres qui permet de détourner les rejets des eaux de procédé de l'usine de pâte Kraft de Saint-Félicien vers l'embouchure de la rivière Mistassini.

L'usine de pâte Kraft de Saint-Félicien a été construite au milieu des années 1970. Le gouvernement du Québec, par l'entremise de la Société générale de financement, était partenaire de la compagnie Donohue (10% du capital action) dans ce projet industriel majeur pour l'époque.

Les plans initiaux prévoyaient un système de diffuseur des eaux de procédé dans la rivière Ashuapmushuan qui passe devant l'usine. La conception de ce système avait été faite selon les recommandations de l'entreprise BC Forest Product qui avait construit une usine jumelle au début des années 1970 dans la région de Mackenzie, au nord de Prince George, en Colombie-Britannique. Cette usine de pâte Kraft a de plus permis au gouvernement du Québec de consolider l'industrie du sciage dans le nord du Lac-Saint-Jean.

LOUIS TREMBLAY





L'ajout d'un émissaire de 15 kilomètres pour le rejet des eaux de procédé de l'usine de pâte Kraft de la compagnie Donohue à l'embouchure de la rivière Mistassini au lieu de la rivière Ashuapmushuan a été l'une des premières décisions du tout nouveau ministère de l'Environnement créé par le gouvernement de René Lévesque en 1976. Ce sont à l'époque les pêcheurs qui sont parvenus à imposer cette solution afin de protéger la ouananiche. — PHOTOS SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-FÉLICIEN

PROJET DU MELCC À SAINT-FÉLICIEN

La Fondation Rivières soulève des questions

(LT) — La Fondation Rivières s'intéresse de près au projet de l'émissaire des eaux de procédé industriel de l'usine de pâte Kraft de Produits forestiers Résolu (PFR) à Saint-Félicien qui aurait, selon les conclusions du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques, atteint sa fin de vie utile.

Selon le président de l'organisme, Alain Saladzius, le Ministère avance que la conduite de 15 kilomètres devra être remplacée en raison des problèmes de fonctionnement, à moins qu'il soit possible de permettre à PFR de déverser en permanence ses eaux de procédé dans la rivière Ashuapmushuan.

Le président Alain Saladzius rappelle que le Ministère n'a pas encore rendu public de rapport d'une firme de génie-conseil à l'effet que cette conduite avait effectivement atteint sa fin de vie utile. Quand il regarde l'âge de l'émissaire, il laisse entendre qu'à ce titre, il faudrait remplacer pratiquement toutes les conduites d'égout du Québec.

« Dans une perspective de bien utiliser les fonds publics, il serait intéressant de connaître l'état de la conduite. Il est peut-être possible de procéder à des travaux de réfection, l'ajout de pièces, sans pour autant procéder au remplacement complet de la conduite », a-t-il soulevé.

D'autre part, la Fondation Rivières voudrait connaître la composition des rejets industriels de l'usine de pâte Kraft. Les eaux de procédé passent à travers des systèmes primaire et secondaire de traitement. Malgré ces dispositions, la fondation croit pertinent d'avoir l'information précise sur les contaminants toujours présents dans l'eau.

Les rejets des eaux de procédé sont soumis à la réglementation fédérale en vertu de la Loi sur les pêches en plus de devoir respecter des normes provinciales. La Fondation Rivières est évidemment opposée au rejet des eaux de procédé de l'usine de pâte Kraft de PFR dans la rivière Ashuapmushuan.

TRANSFERT D'IMMEUBLE AU MOMENT D'UN DÉCÈS

Une «taxe sur les morts» qui ne passe pas

LAURA LÉVESQUE
llevesque@lequotidien.com

La création d'une nouvelle taxe a été bloquée par les élus indépendants de Saguenay. À 13 contre les deux représentants de l'Équipe du Renouveau démocratique (ERD), la perception d'un droit supplétif lorsqu'il y a un transfert d'immeuble à la suite d'un décès n'a pas passé.

Les municipalités peuvent en effet inclure des frais lorsqu'il y a succession d'une résidence. Une «taxe sur les morts» de 200 $ qui a donné un goût amer aux élus.

«C'est vrai qu'on a donné le mandat à nos fonctionnaires de trouver de l'argent, de gratter les fonds. Mais on ne commencera pas à taxer les morts», a réagi Michel Tremblay, conseiller indépendant de Chicoutimi.

HORS DE QUESTION

Pour Michel Potvin, président de la commission des finances, l'organisation qui a recommandé ce droit supplétif, il était hors de question de passer cette taxe.

«On est la ville qui, après Gatineau, a le plus monté les taxes en pandémie. Les frais, ce n'est pas un gros montant, mais l'image que ça donne! C'est juste pour écoeurer le monde, ça ne rapporte pas plus que 100 000 $ par année. En commission, il y avait des gens pour (en faveur), ce qui fait que la proposition a été amenée au conseil de ville. Mais lors du vote au conseil, tous les indépendants ont finalement voté contre», a indiqué M. Potvin, dans une entrevue accordée en marge de la séance du conseil.

«Les gens veulent vivre d'un peu d'espoir. C'est comme les permis de terrasses lorsque j'ai proposé de l'offrir gratuitement pour les restaurateurs pour leur donner un peu d'air, l'été dernier. Ça représentait juste 12 000 $ pour la ville. Mais ça n'a pas passé. C'est toutefois le genre de mesures qui ne nuisent pas aux finances et qui font du bien dans la population», a aussi donné en exemple M. Potvin, estimant qu'il y a des dépenses à couper avant de taxer davantage les citoyens et les commerçants.

Marc Bouchard et Brigitte Bergeron, conseillers de l'ERD dans Chicoutimi, ont voté en faveur de cette proposition. M^me^ Bergeron a insisté sur le fait que cette somme permettait de payer les frais administratifs à la ville, lorsqu'il y a transfert d'immeuble.

DEVOIRS À REFAIRE

Les fonctionnaires devront donc retourner à la table à dessin pour trouver des sources de revenus plus intéressantes.

«C'est nous qui leur avons demandé de trouver des solutions. Mais ça ne veut pas dire qu'on va tout accepter ce qu'ils proposent», a insisté Michel Tremblay, président de l'arrondissement de Chicoutimi.

«C'est vrai qu'on a donné le mandat à nos fonctionnaires de trouver de l'argent, de gratter les fonds. Mais on ne commencera pas à taxer les morts.»

— Michel Tremblay



Président de l'arrondissement de Chicoutimi, Michel Tremblay s'est vivement opposé à l'idée de percevoir un droit supplétif de 200 $ lorsqu'il y a transfert d'immeuble au moment d'un décès. — ARCHIVES LE PROGRÈS

Lapointe centres dentaires

Jonquière DÉMÉNAGEMENT BIENTÔT!
2465, rue St-Hubert

Jonquière DÉMÉNAGEMENT BIENTÔT!
2380, rue Mathias

Chicoutimi
1299, rue des Champs-Élysées



Robin Lapointe d.d.
denturologiste coordonnateur de plans de traitements

En ces temps particuliers, ne négligez pas votre santé dentaire.

Ne payez rien avant 6 mois sans intérêt!*

sur tous les services offerts

Dentisterie esthétique et fonctionnelle
Implantologie
Denturologie
Orthodontie et coquilles invisibles
Dentisterie familiale

1 800 Lapointe (527-6468) | centreslapointe.com

*Certaines conditions s'appliquent. Sous réserve d'une approbation de crédit. Si l'achat est non payé en entier à échéance du 6 mois, un taux d'intérêt annuel d'au plus 21,9 % s'y applique et celui-ci est converti au mode de remboursement d'un achat par versements égaux et consécutifs. Tous les détails et conditions des produits de financement sont disponibles dans nos centres et à centreslapointe.com/promotion, ainsi que sur le site de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, bit.ly/FinancementsDesjardins. Non jumelable à aucune autre promotion.

0053664

Canadian Tire Jonquière présente
Saguenay en neige chez vous
4 au 14 février 2021
Suivez-nous sur



Participez à Saguenay en neige chez vous

Jouez dans la neige en famille! Ensemble, créons un monde IMAGINEIGE!



Déposez la photo de votre œuvre et vos coordonnées sur notre site internet et courez la chance de vous mériter un prix!

DeSerres

Troquez l'arc-en-ciel pour un joli flocon et courez la chance de vous mériter une carte-cadeau DeSerres.

Composez 418-549-5547 pour réserver votre canevas GRATUIT et prononcez le mot de code «FLOCON» lors de votre appel pour profiter de 10% de rabais sur tous vos achats supplémentaires.

Déposez une photo de votre création et vos coordonnées sur notre site internet.

saguenayenneige.com dans la section Saguenay en Neige chez vous

MERCI À NOS PRÉCIEUX PARTENAIRES!
Canadian Tire Jonquière · Ville de Saguenay · Canada · Tim Hortons · Asphalte Henri Laberge inc. · Excavation LMR · IGA extra St-Hubert · IGA Mellon

0054409



Plus que jamais, les gestes simples sont notre meilleure protection pour lutter contre le virus.

- Maintenons la distanciation physique
- Portons le masque
- Lavons-nous les mains régulièrement
- Évitons les déplacements et les voyages non essentiels
- En cas de symptômes, passons le test rapidement
- Respectons les consignes d'isolement

On continue de bien se protéger.

Québec.ca/coronavirus

1 877 644-4545

Votre gouvernement

Québec

EN TEST : LA VESTE CHAUFFANTE EWOOL PRO

STEEVE FORTIN
CHRONIQUE
sfortin@lequotidien.com



LE TECHNOLOGUE

L'entreprise montréalaise ewool, fondée en 2013, propose des vestes et des gants chauffants conçus pour garder au chaud les travailleurs et adeptes de plein air, et ce, dans les conditions les plus extrêmes qui soient. J'ai essayé pour vous la veste chauffante ewool PRO et voici ce que j'en pense !

Il fut un temps où se protéger du froid consistait à couvrir son corps d'une épaisse couche de fourrure animale. Depuis un demi-siècle, la technologie vestimentaire a beaucoup évolué, notamment avec la venue de tissus et isolants synthétiques légers. Cette révolution textile est directement liée à l'industrie du plein air, laquelle ne cesse de repousser les limites de l'incroyable machine qu'est l'humain. Le froid demeure toutefois difficile à maîtriser et c'est ici que la technologie de pointe rencontre celle du vêtement.

La veste ewool PRO est une couche intermédiaire chauffante d'une puissance de 42 watts pouvant procurer de la chaleur jusqu'à 8 h sur une seule charge. Cette veste mince est conçue pour être portée idéalement sous le manteau, lors des journées froides, ou comme une veste tout à fait normale lors des journées plus clémentes.

L'entreprise ewool nous offre un produit de grande qualité, que ce soit au niveau du choix des matériaux ou de l'assemblage, qui est impeccable. La veste possède deux poches conventionnelles à l'avant pouvant servir à réchauffer les mains, ainsi qu'une poche au niveau de la poitrine, à fermeture à glissière imperméable, pouvant accueillir un téléphone cellulaire, l'isolant ainsi du froid afin de préserver son autonomie. Au bas du dos, une pochette avec fermeture à glissière imperméable permet d'accueillir une batterie au lithium de bonne dimension. Lorsque la batterie y est installée, la veste est relativement lourde, mais ce surplus de poids se ressent à peine lorsqu'elle est sur votre dos

Le branchement de la batterie se fait en un tournemain et les explications du manuel d'instructions sont claires et simples. Vous pouvez recharger la batterie à l'aide d'un petit connecteur situé à l'intérieur de la veste, près du bouton de contrôle. Un câble optionnel peut relier la veste à une source d'alimentation permanente 12V comme une motoneige ou une motocyclette. Le bouton de contrôle est quant à lui situé au bas et à l'extérieur de la veste, le rendant plus facilement accessible, à condition de porter un manteau qui n'est pas trop long. Ce bouton sert à sélectionner l'un des trois niveaux de chaleur et sert aussi à vérifier l'état de la batterie. Au niveau de chaleur le plus faible, l'autonomie peut atteindre jusqu'à 8 h, tandis que celle-ci chute à 2 h au niveau le plus chaud. Une batterie supplémentaire est disponible afin de doubler l'autonomie de la veste, qui est lavable à la machine à condition bien sûr d'en retirer la batterie.

Toutefois, avant de commander la veste ewool PRO, assurez-vous d'avoir pris méticuleusement vos mesures, car je me suis fait prendre en commandant un exemplaire de taille moyenne qui s'est avéré hélas beaucoup trop petit pour moi. Tout porte à croire que le confinement m'a laissé quelques kilos supplémentaires !



Voici une illustration (en rouge) des zones de chaleur. Remarquez la batterie en dehors de sa poche, sur la vue arrière de la veste. — PHOTO COURTOISIE

EFFICACITÉ

J'attendais les légendaires grands froids de janvier pour mettre à rude épreuve cette veste techno. Froid et neige tardent à faire leur apparition, mais j'ai tout de même pu avoir une bonne idée de l'efficacité de la solution par une belle soirée de -28 degrés Celsius sans vent. Pour ce premier test, je portais un sous-vêtement respirant, un polar, la veste ewool PRO ainsi qu'un manteau type doudoune avec un isolant synthétique conçu pour des températures autour de -10.

Ce qui est le plus impressionnant, lorsque vous portez cette veste, c'est la vitesse à laquelle la chaleur arrive. En effet, en quelques secondes seulement, votre torse se retrouve sous une agréable chaleur qui demeure constante selon le niveau sélectionné. Comme je m'y attendais, en raison du choix de mon manteau, j'avais les bras légèrement au frais après quelques minutes d'activité de faible intensité. Par contre, dès que le niveau d'intensité physique augmente, la température de mes bras s'est uniformisée au reste de mon corps, me forçant même à abaisser la température de la veste.

Cette veste est confortable et suffisamment mince pour être portée sous un manteau de sport relativement ajusté, mais si vous devez vous asseoir, la batterie qui est située au bas du dos est parfois inconfortable au moment de s'adosser. J'ai refait des tests avec un manteau plus chaud à une température de -20 degrés Celsius. Cette fois-ci, je ne gèle pas des bras tandis que le réglage de la température de la veste est au plus bas, lui conférant par le fait même une autonomie plus grande.

La veste ewool PRO est le produit idéal pour les travailleurs extérieurs ou pour ceux qui passent de longues heures au froid. Pour le plein air, la veste ewool PRO est un bon complément à un système de vêtements en couches, car les différents réglages offerts permettent d'obtenir une chaleur constante selon l'effort physique. À près de 500 $ pour le modèle de base et de 650 $ pour le modèle avec une autonomie doublée, la ewool PRO est un produit haut de gamme, certes, mais qui peut devenir un essentiel pour ceux qui doivent braver les grands froids.



La veste ewool PRO est une couche intermédiaire chauffante qui se porte sous le manteau. Elle est confortable et mince, pouvant ainsi se porter sous un manteau de sport relativement ajusté. Au revers de la veste se trouve un port de recharge qui est discret et bien placé. — PHOTOS COURTOISIE

Cliquez pour tourner la page



Bien que cette édition imprimée du week-end soit maintenue, votre média préféré est dorénavant disponible en formule numérique payante. Abonnez-vous pour accéder, chaque jour, à cette information de proximité crédible et rigoureuse qui a toujours été notre marque.

Un abonnement facile, rapide et sécurisé

L'ESSENTIEL NUMÉRIQUE

9,95 $/mois + TAXES
4 semaines gratuites

- Accès aux sites Web des six médias membres des coops de l'information
- Accès aux applications mobiles iOS et Android des six médias
- Accès simultanés autorisés

LE NUMÉRIQUE TOUT COMPRIS

12,95 $/mois + TAXES
4 semaines gratuites

Tous les avantages du plan « L'essentiel numérique », plus un **accès aux éditions magazines du week-end en format intégral électronique** (disponibles dans les applications mobiles le samedi).

LE NUMÉRIQUE ET PAPIER TOUT COMPRIS

16,95 $/mois + TAXES
4 semaines gratuites

Tous les avantages du plan « Le numérique tout compris », plus **l'édition imprimée du samedi de votre média préféré**, livrée à domicile (si disponible dans votre secteur).



Abonnez-vous sans tarder sur

lequotidien.com

Un abonnement. Six médias.

leDroit NUMÉRIQUE
leNouvelliste NUMÉRIQUE
leQuotidien NUMÉRIQUE
leSoleil NUMÉRIQUE
laTribune NUMÉRIQUE
laVoixdel'Est NUMÉRIQUE

Télécharger dans l'App Store
DISPONIBLE SUR Google Play

DONNÉES PERSONNELLES PROTÉGÉES. AUCUNE OBLIGATION À LONG TERME.

Des questions en tête?
Consultez notre foire aux questions
www.monsamedi.com/faq

Besoin d'en discuter avec nous?
Notre service à la clientèle est là pour vous.
1 888 711-2624

leQuotidien NUMÉRIQUE

Local. De calibre mondial.

0055449



Le porte-parole du Service de police de Saguenay, Bruno Cormier — ARCHIVES LE PROGRÈS, JEANNOT LÉVESQUE

UN FRAUDEUR RÉCIDIVISTE AUX GOÛTS LUXUEUX FAIT UNE VICTIME À CHICOUTIMI

MARC-ANTOINE CÔTÉ
macote@lequotidien.com

Un résidant de Chicoutimi croyait bien avoir fait une bonne affaire en trouvant enfin preneur pour sa maison à vendre. Après que se soient levés quelques drapeaux rouges, l'homme a toutefois fait ses recherches sur Internet pour constater que son nouveau locataire était un fraudeur récidiviste reconnu pour ses goûts de luxe.

La victime tentait depuis un certain temps de vendre sa propriété de « grande valeur », sur la rue Carrier. Cette offre de location d'un an, accompagnée d'une promesse d'achat et de chèques postdatés totalisant 15 000 $, était donc difficile à refuser.

Le hic, c'est que lesdits chèques étaient sans fonds, ce dont l'institution financière n'a pas manqué d'informer le propriétaire. L'arnaque était dès lors débusquée, mais le mal déjà fait.

Malgré l'ouverture d'une enquête par le département des fraudes au Service de police de Saguenay, les délais entourant les procédures d'expulsion auprès du Tribunal administratif du logement risquent de permettre au présumé fraudeur de passer l'hiver dans sa nouvelle maison.

Ce dernier, originaire des Laurentides, n'en serait pas à ses premiers faits d'armes. Il a notamment été condamné à quatre ans et demi de prison, en 2016, pour des fraudes totalisant 100 000 $, avant d'être remis en liberté conditionnelle totale l'année suivante.

L'homme de 55 ans s'était jusque-là fait maître dans l'art de paraître aisé financièrement, voitures de luxe et faux papiers à l'appui. C'est d'ailleurs ce genre de stratagème qui lui aurait permis de convaincre sa plus récente victime, à Chicoutimi.

Le suspect n'ayant pas été officiellement accusé dans le cas présent, *Le Progrès* ne peut publier son nom.

Le porte-parole du Service de police de Saguenay, Bruno Cormier, tenait toutefois à aviser la population de la présence d'un tel individu dans la région, afin que celle-ci redouble de prudence.

« Si vous avez affaire à quelqu'un qui désire louer votre résidence, faites des vérifications avant pour ne pas vous faire prendre, prévient-il. Lui risque d'être dans cette belle résidence-là pendant plusieurs mois avant que le propriétaire ne puisse la reprendre. »

Entre autres méfaits passés, le suspect aurait plus d'une fois loué des maisons avec des chèques frauduleux, ou encore des voitures neuves de luxe sans ne jamais les payer.

À trois adresses où il été locataire, il aurait même fait construire des piscines creusées, laissant ensuite la facture au propriétaire.

« Il sait comment s'y prendre pour que les gens lui fassent confiance et profiter d'eux, en montrant divers documents », affirme Bruno Cormier.

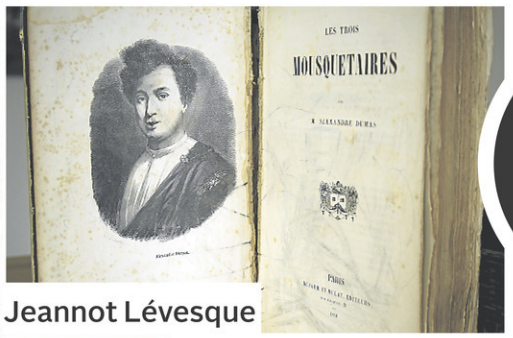


— ARCHIVES LE PROGRÈS

FTQ
PROJET DE LOI 59
LA SANTÉ ET SÉCURITÉ À RABAIS ÇA MET TOUT LE MONDE EN DANGER
« Québec **doit** amender le projet de loi. »
– Daniel Boyer, président de la FTQ
sante-a-rabais.ca
0054532



Michel Tremblay



Jeannot Lévesque

DÉFI PHOTO

Les photographes des six journaux membres de la Coopérative nationale de l'information indépendante (CN2i) poursuivent leur défi: s'imposer une thématique chaque semaine, en se détachant de l'actualité, d'Ottawa-Gatineau à Saguenay, en passant par Granby, Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec. Cette semaine, les antiquités sont à l'honneur. Pour apprécier le travail des photographes des autres journaux, rendez-vous sur notre site Web (*lequotidien.com*) ou sur notre application. — PHOTOS LE PROGRÈS, JEANNOT LÉVESQUE, MICHEL TREMBLAY ET ROCKET LAVOIE



Rocket Lavoie

APPEL DE CANDIDATURES – POSTES BÉNÉVOLES

AVIS PUBLIC

Membres citoyens bénévoles
Commission ville intelligente et communications

La Ville de Saguenay est à la recherche de trois personnes (un représentant pour chacun des arrondissements) pour siéger à la commission ville intelligente et communications (CVIC). Celle-ci vise à mettre à profit les technologies et toute autre ressource disponible pour optimiser les services aux citoyens, mais également pour améliorer les façons de faire municipales, grâce entre autres à l'accès à de nouvelles données. La CIVC est l'instance consultative du conseil municipal pour toutes les questions et affaires liées au Service des communications et des relations avec les citoyens et au Service des ressources informationnelles.

D'ici novembre 2021, la CIVC a pour objectif, entre autres, de réformer le suivi des requêtes (performance et reddition systématique), de maximiser la diffusion de données ouvertes et de mettre en œuvre la Politique de participation citoyenne.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, la personne ne doit pas être un fonctionnaire de la Ville ou un élu municipal et doit être reconnue comme étant « habile à voter » dans la Ville de Saguenay au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c.E-2.2).

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Avoir une totale indépendance au regard de la Ville et de son conseil municipal;
- Avoir un intérêt marqué pour les technologies de l'information et pour le service aux citoyens;
- Être disponible pour 6 à 7 rencontres par année, de jour, à l'hôtel de ville de Saguenay.

POSER SA CANDIDATURE

Les personnes possédant le profil recherché et désireuses de mettre leur expertise et leur expérience au profit des citoyennes et citoyens de Saguenay peuvent acheminer leur intérêt par courriel à communications@ville.saguenay.qc.ca avant le 15 février 2021. Pour ce faire, vous devez :

- joindre un exposé des motifs de votre intérêt;
- joindre un curriculum vitae abrégé;
- produire une déclaration qui doit mentionner toute infraction criminelle ou pénale dont le candidat a été déclaré coupable et toute décision disciplinaire d'un ordre professionnel dont il a fait l'objet.

L'ensemble des documents soumis est confidentiel. Il est possible qu'une rencontre avec les candidats soit tenue au cours du processus de sélection.

La Ville de Saguenay remercie les personnes qui feront parvenir leur offre de service. Cependant, seules les candidatures accompagnées d'un dossier complet seront analysées.

Ville de Saguenay

0055026

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

UQAC

COLLABORATION SPÉCIALE

Promenade au cœur de notre patrimoine



L'auteur de cette chronique est Érik Langevin, directeur du Module des sciences humaines et directeur du Laboratoire d'histoire et d'archéologie du subarctique oriental (LHASO) à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Question de se changer les idées, au moment où les activités sont restreintes, pourquoi ne pas en profiter pour faire un retour dans le passé lointain ou plus récent. Je vous invite à découvrir notre patrimoine lors de vos prochaines promenades.

L'archéologue que je suis tient à vous rappeler que certains lieux patrimoniaux extérieurs sont accessibles même en temps de confinement. Pourquoi ne pas profiter de la période hivernale pour vous retremper dans le passé à deux endroits où nous avons fait de nombreuses interventions archéologiques au cours des dernières années ? Je vous invite donc à visiter avec moi le Poste de traite de Chicoutimi et le site de Val-Jalbert.

Témoins de deux époques bien distinctes, ces deux lieux constituent des joyaux patrimoniaux qui représentent à la perfection l'époque où ils ont été aménagés, en ce sens qu'on peut aisément y ressentir, grâce aux vestiges et au traitement muséologique, les mêmes émotions qui devaient traverser tous ceux qui ont fréquenté ces lieux pendant près de cinq millénaires sur le site du Poste de traite où, il y a 100 ans, au village de Val-Jalbert.

LE POSTE DE TRAITE DE CHICOUTIMI

Entre 2013 et 2019, une collaboration exceptionnelle entre la Ville de Saguenay et les archéologues du Laboratoire d'archéologie de l'UQAC a permis que des fouilles archéologiques aient lieu sur le site du Poste de traite, maintenant aménagé en parc urbain, dont l'accès vous est possible près de l'intersection des rues Price et Dréan. Ces fouilles ont non seulement mené à la découverte de dizaines de milliers de vestiges témoignant de l'occupation du lieu, mais également d'infrastructures à fonction religieuse, économique et domestique. L'analyse de tous ces témoins du passé a permis de mieux comprendre ce qu'était le quotidien de ceux qui ont fréquenté ce lieu, qu'ils fassent partie des Premières Nations ou encore des Euro-Québécois.

Qu'en était-il de ce quotidien ? Au cours des dernières années, la population régionale a pu observer et interroger les archéologues sur ce lieu en saison estivale. L'expérience hivernale en est peut-être une encore plus particulière. Si vous vous rendez sur les lieux lorsqu'il fera aussi froid que -20°C, laissez votre esprit évoquer seulement ce que pouvait être la vie d'il y a 1000 ans, voire au XVII^{e} siècle, sans électricité, seul pendant de longs mois d'hiver, sans épicerie au coin de la rue et, évidemment, sans aucun moyen de communiquer avec l'extérieur. Notre confinement actuel devrait dès lors vous sembler bien confortable. Vous ne serez donc pas étonnés d'apprendre que parmi les nombreux objets datant des années 1700 que nous ayons découverts s'en trouvaient plusieurs permettant de tromper l'ennui, notamment des pipes, des bouteilles d'alcool (eh oui !) et, surtout, des guimbardes, communément appelées ruine-babine, en quelque sorte ancêtre de l'harmonica. N'hésitez pas à monter sur le promontoire, ce qu'on appelle le plateau des chapelles, et après avoir lu les panneaux d'interprétation, admirez le Saguenay, les glaces qui le figent, et imaginez seulement combien ces chasseurs, trappeurs, commerçants devaient attendre avec espoir les temps plus chauds qui leur permettraient de se regrouper à nouveau afin de festoyer.

LE SITE DE VAL-JALBERT

Après avoir effleuré ce que devait être la vie de ceux ayant affronté les hivers d'il y a 5000, 1000 ou 400 ans sur les lieux du Poste de traite de Chicoutimi, on pourrait ressentir une certaine complicité avec ceux qui ont vécu le début du XX^{e} siècle, en se disant que ceux-ci avaient une vie hivernale plus aisée. Au village historique de Val-Jalbert, situé entre les actuelles municipalités de Chambord et de Roberval, malgré la simplicité apparente des maisons, ceux-ci profitaient d'un luxe peu courant dans la région à cette époque. On pouvait en effet se vanter de profiter d'une gamme de services digne d'une municipalité bien nantie : éclairage électrique, eau courante et chauffage au poêle à bois avec les résidus de bois de l'usine. À son apogée, ce village de compagnie comptait 80 maisons et quelque 500 habitants. La petite communauté avait son magasin général (où, parmi les marchandises, des bouteilles de sauce Worcestershire et des bouteilles de gin garnissaient les étagères), une boucherie, un bureau de poste, une banque, un couvent/école et une église. Plusieurs ruines ont été conservées, certaines restaurées, alors que d'autres gisent toujours sous la surface. Nos interventions archéologiques effectuées au moment où la nouvelle centrale électrique a été érigée, il y a quelques années de cela, ont d'ailleurs permis de mettre au jour de nombreux vestiges de cette période.

La vie d'autrefois est d'ailleurs encore palpable, évoquée dans les rues de maisons bien alignées, dans l'usine au pied de la chute, dans les méandres de la rivière Ouiatchouan et dans le sentier menant à l'ancienne scierie à vapeur à un kilomètre en amont du village, un environnement où industrie et vie domestique se côtoyaient et se soutenaient mutuellement. Les fouilles archéologiques menées de 2010 à 2017 en témoignent éloquemment.

Si Val-Jalbert a vécu aussi sa pandémie – la grippe espagnole a soufflé à travers le village comme un vent malveillant en 1918, emportant 14 personnes – c'est davantage un manque de ressources financières pour moderniser l'usine qui entraîna la fermeture du village en 1927, après seulement un quart de siècle d'existence. Mais combien d'histoires nos hivers d'antan peuvent-ils nous raconter autour d'un bon feu de bois ? À vous de le découvrir au cours de vos promenades au cœur de notre passé.

Pour en savoir plus, venez converser avec Érik Langevin via le lien uqac.zoom.us/my/lequotidien.

mercredi 27 janvier à 12h

UN SENTIMENT LIBÉRATEUR AUX ÉTATS-UNIS

ROGER BLACKBURN
CHRONIQUE
rblackburn@lequotidien.com



On a beau habiter au Saguenay, l'élection d'un nouveau président américain attire toujours notre attention et on suit ça à la télé avec attention. À l'échelle du pays, c'est quand même notre voisin, on aime bien jeter un oeil l'autre côté de la clôture pour voir ce qui s'y passe.

Je me souviens des sourires et des éclats de joie des animateurs et commentateurs de la télévision lors de l'élection d'Obama. Un homme de race noire comme président des États-Unis, c'était exceptionnel et ça donnait plein d'espoir à plein de monde. Ça nous apparaissait comme une bonne nouvelle pour ce pays marqué par le racisme depuis des siècles.

Mercredi, lors de l'arrivée officielle de Joseph Robinette Biden Jr., qu'on nomme Joe Biden, à la Maison-Blanche, l'atmosphère était sinistre. Toutes ces personnalités politiques portant le masque, qui grelottaient de froid, semblaient sortir d'un mauvais rêve de quatre ans. On aurait dit qu'ils étaient libérés du mal.

INFLUENCE

Ce sont nos voisins et notre principal partenaire économique. Quand les Américains ont le rhume, le Canada éternue. Ils ont de l'impact dans presque tous nos secteurs de l'économie. Ils ont de l'influence sur l'industrie du pétrole en Alberta, ils ont de l'influence sur notre industrie de l'aluminium et sur notre industrie du bois. Les propos de Biden au sujet de l'Accord de Paris sur le climat ont fait miroiter la bonne affaire chez les gestionnaires d'Hydro-Québec qui voient enfin la possibilité de vendre de l'énergie verte à New York.

Je voyais tous ces acteurs politiques à la télé et je me demandais comment ce pays avait pu élire un homme comme Donald Trump. J'ai beau fouiller, je ne trouve rien de bien qu'il aurait pu faire au cours de son mandat, sauf ne pas avoir déclaré de guerre à d'autres pays. On se demande comment les gens de ce pays ont pu élire Trump comme président.

C'est quand même incroyable qu'un homme qui affichait publiquement ses comportements racistes et sexistes, qui aimait les dictateurs comme Poutine et Kim Jong-un, et qui a séparé les enfants de leurs parents immigrants à la frontière, ait réussi à demeurer au pouvoir.

NOUVEAU DISCOURS

« Il y a la vérité et il y a les mensonges, les mensonges prononcés pour le pouvoir et pour le profit. Et chacun d'entre nous a le devoir et la responsabilité, en tant que citoyens, qu'Américains, et particulièrement en tant que dirigeants de défendre la vérité et de combattre les mensonges », a déclaré Joe Biden lors de son discours.

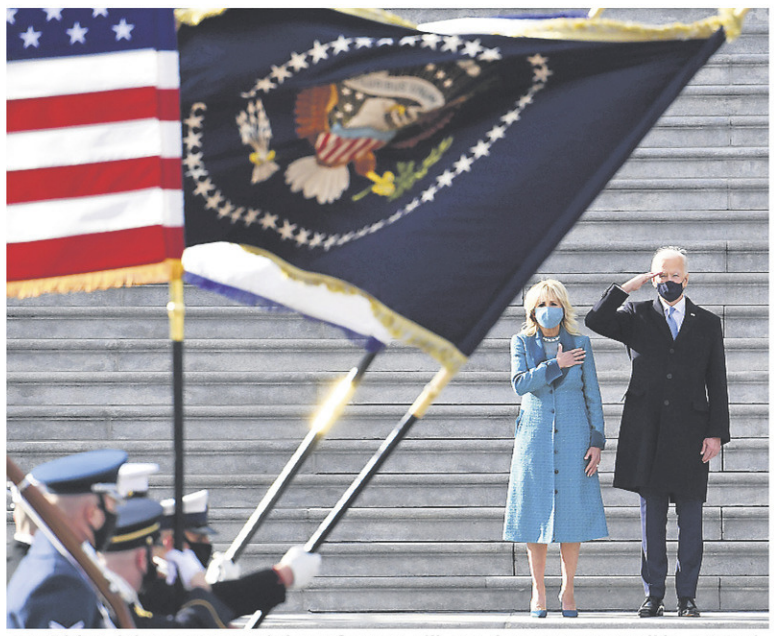
Les élus républicains devaient sûrement se sentir petits dans leurs souliers pour avoir supporté pendant quatre ans, pour le pouvoir, un homme comme Trump. Personne n'a prononcé son nom lors de la cérémonie d'investiture où il était absent et que personne ne voulait voir.

Le Dr Antony Fauci, l'immunologue américain et directeur de l'Institut national des maladies infectieuses, se montrait tellement soulagé de rencontrer la presse sans avoir à endurer le tissu de mensonges de son président à ses côtés. Il a parlé d'un sentiment libérateur. Les Américains vont pouvoir enfin s'occuper de la pandémie avec sérieux et non en se demandant si on peut tuer le virus en s'injectant du désinfectant. Le président Biden fait de la lutte à la pandémie une priorité.

Honnêtement, ça va faire du bien de débarrasser la Maison-Blanche de ce pauvre type qui faisait passer les Américains pour des crétins. Ce pays est capable de grande chose quand un leader inspirant est au pouvoir.

« L'Amérique a été mise à l'épreuve et nous en sommes sortis plus forts. Nous allons réparer nos alliances et de nouveau collaborer avec le monde », a déclaré Biden pendant son discours.

La rumeur publique nous souffle aussi à l'oreille que la première femme vice-présidente des États-Unis, Kamala Harris, a autant de prestance que Barack Obama et qu'elle jouera un rôle très important à la Maison-Blanche. Ça fait du bien d'avoir des bonnes nouvelles de l'autre côté de la frontière.



Joe Biden, ici accompagné de sa femme Jill, est devenu mercredi le 46e président des États-Unis. — ARCHIVES AP



CHRONIQUE JURIDIQUE
SIMARD BOIVIN LEMIEUX
S.E.N.C.R.L.
SBL
AVOCATS & NOTAIRES

Me Élisabeth Pagé
e.page@sblavocats.com

L'ABRÉGÉ

ASSEMBLÉES ANNUELLES ET AUTRES: SE RÉUNIR SANS SE RÉUNIR, EST-CE POSSIBLE?

Depuis que l'état d'urgence sanitaire et l'interdiction des rassemblements ont été décrétés en raison de la propagation de la Covid-19, le Québec a dû plus que jamais faire preuve de résilience.

Les impacts de ces mesures gouvernementales ont soulevé plusieurs questions quant aux obligations légales qu'ont les sociétés et les organismes à but non lucratif de tenir notamment leurs assemblées annuelles.

Or, comment respecter ces obligations alors qu'il n'est pas permis de se réunir?

Concernant les sociétés par actions, la *Loi sur les sociétés par actions (Québec) ainsi que la Loi canadienne sur les sociétés par actions* pallient déjà ce genre de situation en prévoyant que, sauf exception, une résolution écrite signée par tous les administrateurs ou les actionnaires, selon le cas, a la même valeur que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion du conseil d'administration ou d'une assemblée des actionnaires[1].

«Or, comment respecter ces obligations alors qu'il n'est pas permis de se réunir?»

Si cette option se révélait inopportune, les lois susmentionnées statuent qu'il est possible de participer à une assemblée des actionnaires ou à une réunion des administrateurs, si tous y consentent dans ce cas, par tout moyen permettant à tous les participants de communiquer immédiatement ou adéquatement entre eux, sauf dispositions contraires des règlements intérieurs ou administratifs[2].

De sucroît, la ministre de la Justice et procureure générale du Québec a annoncé, le 27 avril 2020, la mise en place d'une mesure temporaire[3] permettant d'user de la technologie afin de tenir les assemblées, réunions ou séances à distance, et ce, bien que les lois ou règlements ne le permettraient pas en temps normal.

Celle-ci demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'état d'urgence sanitaire soit levé, jusqu'à ce que l'arrêté soit modifié ou jusqu'à ce qu'il soit abrogé et « vise notamment :

- les sociétés par actions dont le règlement intérieur interdit la participation à une réunion ou à une assemblée par des moyens technologiques;
- les personnes morales sans but lucratif constituées en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* et dont l'acte constitutif ou les règlements interdisent la participation à une assemblée par des moyens technologiques;
- les coopératives pour leur assemblée annuelle ou encore celles dont le règlement intérieur ne le permet pas pour une assemblée extraordinaire;
- les sociétés de personnes dont le contrat interdit la participation à une réunion ou à une assemblée par des moyens technologiques;
- le conseil des commissaires d'une commission scolaire anglophone et le conseil d'établissement d'une école primaire ou secondaire;
- les ordres professionnels et les syndicats de copropriété. »

On y prévoit également que tout vote secret pourra être tenu par tout moyen de communication, ou à défaut, par tout moyen permettant de recueillir les votes pour vérification subséquente et de préserver le caractère secret du vote.

Cet arrêté assure que le fonctionnement interne des sociétés, OBNL et autres organisations régies par la législation provinciale n'est pas paralysé en raison de lois ou de règlements non adaptés à cette situation exceptionnelle, empêchant également qu'un vice procédural soit soulevé.

Malgré tout, il est incontestable que cette nouvelle réalité amène son lot de questionnements et d'ajustements pour tous les types d'associations. N'hésitez pas à consulter un professionnel du droit qui pourra alors vous orienter.

Élisabeth Pagé, avocate
418 668-3011

1 Articles 140 et 178 de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) et articles 117 et 142 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions;*
2 Articles 137 et 174 de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) et articles 114 (9) et 132 (4) et (5) *Loi canadienne sur les sociétés par actions*
3 Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020

COMPRENDRE... IMAGINER... AGIR...
www.sblavocats.com

ALMA	Tél.: 418 668-3011	ROBERVAL	Tél.: 418 765-1610
CHIBOUGAMAU	Tél.: 418 748-4141	SAGUENAY	Tél.: 418 696-3011
DOLBEAU-MISTASSINI	Tél.: 418 276-2570	SAINT-FÉLICIEN	Tél.: 418 679-8888
		SHAWINIGAN	Tél.: 819 556-8634

0054485

éditorial

Directeur général et rédacteur en chef **MARC ST-HILAIRE**
mst-hilaire@lequotidien.com

Directrice de l'information et de l'éditorial **MÉLANIE CÔTÉ**
mcote@lequotidien.com

Une occasion à saisir

DANIEL CÔTÉ
ÉDITORIAL
dcote@lequotidien.com



Et si c'était vrai ? Jumelées à la vigueur retrouvée du marché résidentiel, les données compilées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) donnent à penser que le déclin démographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean tend à s'atténuer. Il est trop tôt pour crier victoire, mais plusieurs indices laissent entrevoir une embellie dont nous serions bêtes de ne pas profiter.

Dans la dernière édition de son Bulletin sociodémographique, l'ISQ brosse le portrait de la migration interrégionale, du 1er juillet 2019 au 1er juillet 2020. Le constat le plus saisissant tient au fait que Montréal est la grande perdante, puisque les départs se sont révélés plus nombreux que les arrivées. Le déficit s'élève à 35 931 personnes, soit 1,89 % de sa population.

Les principales bénéficiaires ont été les régions des Laurentides et de Lanaudière. Normal, puisqu'elles se trouvent dans son orbite. Or, même des territoires éloignés ont affiché un solde positif. C'est le cas du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, ainsi que du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Chez nous, la différence est infime. Nous avons enregistré un solde positif de 354 personnes, ce qui représente 0,13 % de la population. À première vue, rien pour écrire à sa mère, sauf si on mesure le chemin parcouru. Comme nous étions à moins 554 à la fin de la période 2017-2018, ça se traduit par un bond de 908 personnes en l'espace de deux ans, ce qui équivaut à la population de Saint-Henri-de-Taillon.

Dans son document, l'ISQ souligne que ce n'est pas d'hier que le bilan migratoire de la Métropole montre des signes de faiblesse et qu'à l'opposé, les régions éloignées prennent du mieux. Ces tendances se sont toutefois amplifiées entre 2019 et 2020, ce qui fait dire aux auteurs du Bulletin sociodémographique que la pandémie pourrait faire partie de l'équation.

Ça se peut, mais on notera que cette crise n'était vieille que de trois mois lorsque les chiffres ont été compilés. Imaginez quand ça fera un an, deux ans. Le désir de mener une vie plus simple, en phase avec les possibilités ouvertes par le télétravail, n'est pas à la veille de disparaître.

On le voit ailleurs dans le monde, notamment en France, où plusieurs migrent en province. L'effet COVID change les esprits, et parfois pour le mieux. Grâce aux nouvelles technologies, échapper à la paralysie des voies de circulation, aux hypothèques prohibitives, à l'omniprésence du béton, ne relève plus de l'utopie.

Un autre facteur à considérer, chez nous, tient à la bonne santé du marché résidentiel. Au Saguenay, les mises en chantier ont bondi de 18 % en 2020, par rapport à 2019. Oui, on construit beaucoup de résidences pour aînés, mais le bilan fait également état d'une hausse de 8 % du côté des maisons unifamiliales.

Quant aux prix sur le marché de la revente, ils ont continué de s'apprécier, révèle l'Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. Les délais de vente ont légèrement diminué, tandis que le nombre de propriétés ayant trouvé preneurs a augmenté de 12 %.

Ce ne sont que de bonnes nouvelles pour les propriétaires, dont la maison constitue l'achat le plus conséquent de leur vie. Et malgré le raffermissement du marché, les prix demeurent raisonnables pour les personnes ayant le goût de s'éloigner des grands centres. On peut même parler d'une aubaine.

Le défi, maintenant, c'est de bouger rapidement. Nous devons tirer parti des circonstances en vendant cette région de la même manière qu'on le fait pour attirer des touristes. Les MRC pourraient travailler de concert en soulignant les avantages qu'offre le Saguenay-Lac-Saint-Jean, tout en facilitant la vie des personnes désireuses de s'y installer.

Il s'agit d'une opportunité historique, l'occasion de redonner du tonus à nos communautés qui en ont bien besoin. Il reste neuf mois avant les élections municipales. C'est bien assez pour envoyer un signal fort.

LE CENTRE GEORGES-VÉZINA EN MODE... BULLE!



Mario Lacroix, *Le Progrès*

LA SEMAINE SUR PAUSE

retombées

MOT DE LA SEMAINE | Pomerleau, une entreprise de l'extérieur de la région, construira les Maisons des aînés de Roberval et Chicoutimi au coût de 130 millions $. La ministre Andrée Laforest assure que les retombées locales joueront entre 50 % et 60 %, mais la vigilance est de mise.



Événements marquants

Vert
L'Almatois Léandre Bouchard est l'un des dix finalistes du concours Performance de l'année, chapeauté par la Fédération québécoise des sports cyclistes. Le public ayant droit de vote, on invite les Saguenéens et les Jeannois à appuyer cet adepte du cross-country en visitant la page Facebook de la FQSC d'ici au 14 février.

Jaune
Le conseiller Michel Potvin s'est excusé auprès de son collègue Marc Pettersen, à la suite d'une altercation survenue à Chicoutimi. Faute avouée est à moitié pardonnée, mais cet épisode laissera des traces.

Rouge
Est-il normal qu'une élève de Chicoutimi-Nord doive changer d'école après avoir été la cible de menaces de mort ? C'est le monde à l'envers !

4 M$
Le chiffre de la semaine

L'avenir d'Industries TLT est assuré grâce à la modernisation de son usine de Sainte-Monique, où elle transforme le merisier blanc.

Citation de la semaine

« Si on applique ce projet de loi tel quel, des gens vont mourir. »

— PDG d'Équipe SST, une entreprise spécialisée en santé et sécurité au travail, François Simard affirme que le projet de loi 59 modifiant le régime en vigueur au Québec privera plusieurs chantiers d'une supervision efficace.

La semaine sur pause est écrite par l'équipe éditoriale.

TWITTER twitter.com/lequotidien_cyb
FACEBOOK facebook.com/LeQuotidienProgres
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE OU UNE OPINION? redaction@lequotidien.com

chronique

La leçon de civisme de Gilles Duceppe

JEAN-MARC SALVET
CHRONIQUE
jsalvet@lesoleil.com



L'ex-chef bloquiste Gilles Duceppe a servi une leçon politique à l'actuel leader du Bloc québécois, Yves-François Blanchet. De civisme politique.

Il commentait les surprenantes interrogations publiques de M. Blanchet à propos de la « proximité » du nouveau ministre fédéral des Transports, Omar Alghabra, « avec le mouvement islamique politique ».

En politique, « tu ne poses pas une question si tu n'as pas la réponse. Jamais, jamais, jamais. Parce qu'on va se faire prendre. Et si tu te trompes, tu vas devoir t'excuser. Tu ne peux pas prendre une chance semblable », a déclaré Gilles Duceppe au *Devoir* cette semaine.

Et d'insister : « Il faut toujours être — excusez mon latinisme — "*paddé*". »

Or, la sortie de M. Blanchet n'était pas blindée.

Réserve oblige, Gilles Duceppe a inscrit sa critique sur le plan tactique. Mais quand on a suivi sa carrière, ses propos et ses discours, on imagine bien qu'il réprouve la méthode de son successeur non pas seulement en raison d'un possible effet boomerang que de telles attaques peuvent produire, mais aussi à cause des dégâts qu'elles peuvent engendrer sur autrui.

Jusqu'à preuve du contraire, le Bloc s'est abreuvé à des rumeurs et a pris des raccourcis au sujet de M. Alghabra, qui a présidé la Fédération canado-arabe pendant quelque temps il y a une quinzaine d'années. On ne peut pas, par exemple, laisser croire qu'il a appuyé l'instauration de tribunaux islamiques en Ontario sans étayer une aussi grave assertion.

Quand on n'a rien de convaincant pour appuyer d'aussi graves sous-entendus, même déguisés en question, on n'accuse pas. Tout simplement. C'est élémentaire.

Car, qu'a fait M. Blanchet en insinuant que le ministre Alghabra avait des liens avec « le mouvement islamique politique » sinon le vouer à la vindicte de certains ?

Pour mémoire, le communiqué de presse du Bloc québécois commentant le dernier remaniement ministériel du gouvernement Trudeau se concluait ainsi : « Le chef bloquiste refuse d'accuser qui que ce soit, mais des questions se posent sur la proximité du nouveau ministre des Transports, Omar Alghabra, avec le mouvement islamique politique dont il a été un dirigeant pendant plusieurs années. »



Gilles Duceppe — ARCHIVES LA PRESSE, BERNARD BRAULT

« … refuse d'accuser qui que ce soit, mais des questions se posent… » Utiliser une telle circonvolution pour s'exprimer indique généralement que l'on n'est pas sûr de soi. On s'exprime donc à demi-mot. C'est un procédé. Et tant pis pour les autres.

Dans l'actualité effervescente, c'est déjà une vieille histoire. Ce communiqué du Bloc date du 13 janvier, d'il y a 10 jours. Une éternité ! L'entrevue accordée par Gilles Duceppe au *Devoir* date du début de la semaine. Une moitié d'éternité !

Mais cette affaire est un cas d'école.

Plus tôt cette semaine, je saluais l'Union des municipalités du Québec. Elle a lancé une campagne nationale ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Son initiative vise à réduire les déclarations agressives et les gestes d'intimidation de citoyens à l'égard des élus municipaux, un phénomène qui existe à tous les échelons de gouvernance. Ne nous faisons pas trop d'illusions sur la résorption de cette dérive. Rappelons tout de même que tous ceux occupant des postes de responsabilité et de visibilité dans la société devraient veiller à ne pas encourager les dérapages.

Cette malheureuse sortie du Bloc nous rappelle ce qu'il ne faut pas faire. Elle nous rappelle qu'on n'accuse pas sans preuve, même par insinuation. Car il y aura toujours des gens pour croire que la fumée produite provient d'un vrai feu.

Et c'est ainsi que, de fois en fois, on nourrit l'intolérance, qu'on produit des divisions qui n'ont pas lieu d'être.

Cette affaire est une leçon politique pour Yves-François Blanchet, un homme qui n'a rien, mais absolument rien, d'un intolérant. Son parcours en témoigne.

Pourquoi un tel dérapage, alors ? Au Bloc québécois, on a peut-être pensé marquer des points. On a peut-être voulu profiter d'un certain climat, s'attacher les faveurs de certains électeurs. C'est là que l'erreur devient une vraie faute.

La fin ne doit pas justifier les moyens. C'est peut-être vaporeux et *gnangnan* aux yeux de plusieurs, mais c'est important.

Le Bloc est souvent victime d'accusations inadmissibles de la part d'adversaires politiques à Ottawa. Comme ce jour de l'année dernière où le chef du NPD a traité le député Alain Therrien de raciste sous prétexte qu'il ne reconnaissait pas le caractère systémique du racisme. La tonitruante sortie de Jagmeet Singh était indéfendable.

Celle du Bloc contre Omar Alghabra l'est tout autant.

CARREFOUR DES LECTEURS

La Ville ou l'arrondissement ?

Nous avons assisté à un conseil de ville de Saguenay pour le moins désolant. Je vais toutefois m'attarder à un seul élément. À l'ordre du jour, il y avait le dossier du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison du passage de leurs installations dans l'arrondissement de Jonquière. Le conseil d'arrondissement recommandait un projet répondant aux critères du programme.

La recommandation de l'arrondissement n'étant pas retenue, une proposition de consultation sur trois projets a été présentée. Au départ, seul l'arrondissement de Jonquière devait être consulté. Finalement, après un vote divisé, on a opté pour une consultation à l'échelle de la ville.

Dans le Guide de participation, on peut voir que le programme vise à mettre des mesures d'atténuation appropriées au milieu d'accueil des installations d'Hydro-Québec, en plus de prévoir des montants compensatoires aux collectivités qui les accueillent. Ici, le montant est de 588 000 $.

Le programme reconnaît comme organisme admissible l'instance municipale directement touchée par la nouvelle installation, nommément une municipalité, un arrondissement, une MRC ou une agglomération. Enfin, on invite les organismes admissibles à mettre en place des mécanismes de participation citoyenne, selon les modalités qu'ils détermineront, afin d'inciter la population à proposer des initiatives et à s'impliquer dans leur sélection.

À la lumière de ces informations, n'est-il pas légitime de penser que l'instance directement touchée est l'arrondissement de Jonquière ? Si nous sommes dans l'affirmative, n'est-il pas tout aussi légitime de penser que l'arrondissement voit à la consultation ?

Certes on n'a peut-être pas eu le temps de clarifier ces éléments, mais ce qui est inquiétant, c'est qu'on puisse apporter des modifications sans les valider.

La décision de consulter toute la ville semble aller à l'encontre du but visé par le programme qui cible spécifiquement la collectivité affectée, soit l'arrondissement.

Je ne crois pas que c'est ce que souhaite le conseil. Bref, espérons que pour conserver l'esprit de ce programme, le conseil aura le temps de corriger cette décision.

Joan Simard
Maître en administration publique
Ex-conseillère

Merci pour les sacrifices

Merci à vous, les jeunes et les moins jeunes, pour les nombreux sacrifices que l'on exige pour notre sécurité physique et notre santé, nous les personnes âgées. Je comprends que malgré votre estime pour nous, c'est contraignant, dérangeant, et que ça peut bouleverser votre confort et vos besoins. Certains en payent le prix chèrement. Ça me touche beaucoup. Je n'oublie pas également le personnel des milieux hospitaliers. Je me sens impuissante. Tout ce que je peux faire, c'est de faire mon bout en suivant les directives le mieux possible. Et de vous dire toute ma reconnaissance. Cependant, une leçon que je souhaite qui perdure, ce sont les mesures d'hygiène de base.

Huguette Poisson
Infirmière à la retraite
Chicoutimi-Nord

Écrivez-nous

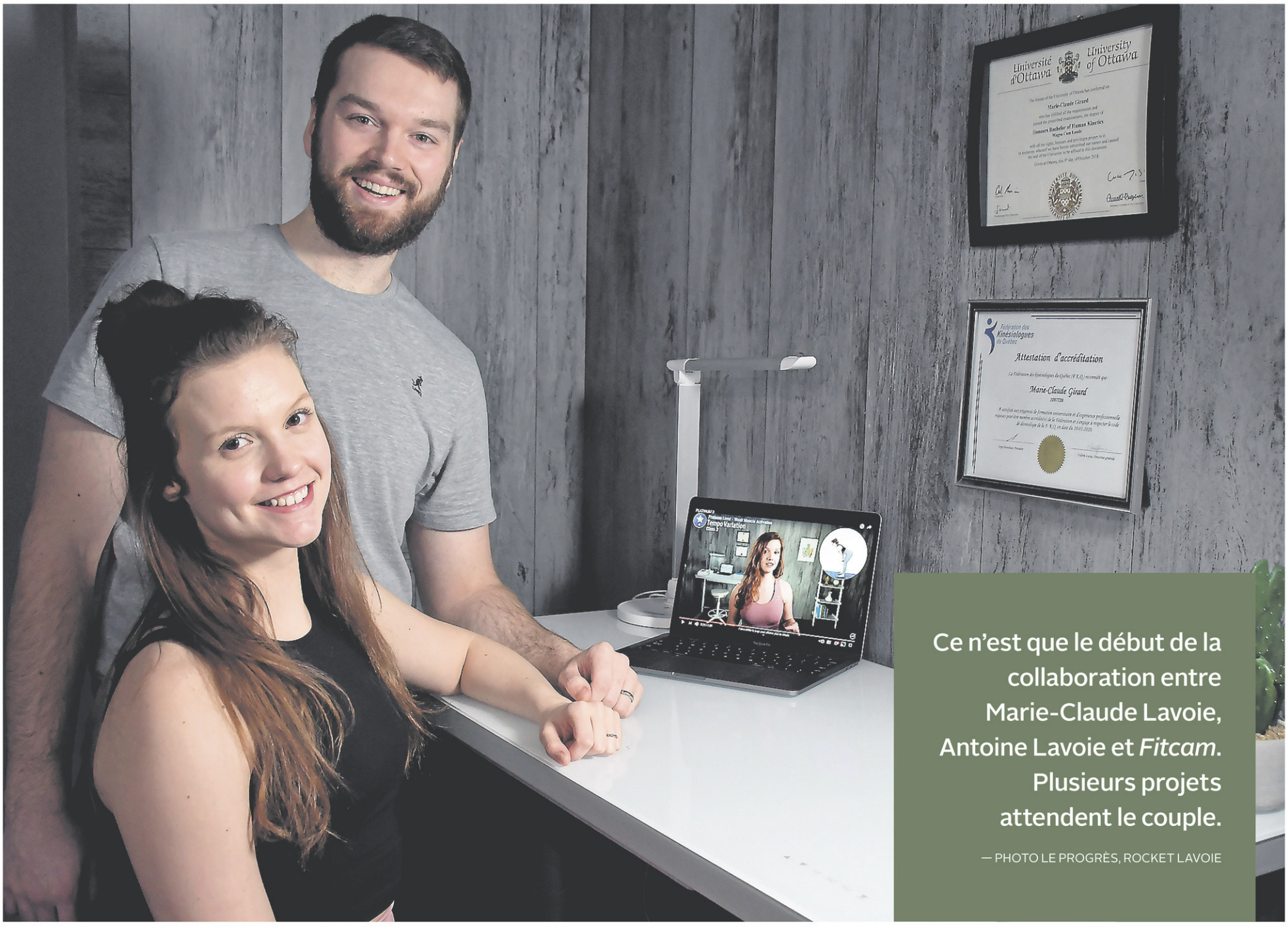
Pour être publié, votre commentaire doit être court et accompagné de votre nom, de votre adresse et de votre numéro de téléphone.

redaction@lequotidien.com

AFFAIRES.

ÉLABORATION DE SON CONTENU

UN COUPLE DE SAGUENAY RECRUTÉ PAR UNE APPLI NEW-YORKAISE



Ce n'est que le début de la collaboration entre Marie-Claude Lavoie, Antoine Lavoie et *Fitcam*. Plusieurs projets attendent le couple.

— PHOTO LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE



MYRIAM ARSENAULT
JOURNALISTE DE L'INITIATIVE
DE JOURNALISME LOCAL
marsenault@lequotidien.com

Les vidéos de la diplômée au baccalauréat en kinésiologie, Marie-Claude Lavoie, et son mari, Antoine Lavoie, qui est à la dernière année de ce programme, ne sont pas passées inaperçues. L'équipe de *Fitcam*, une application new-yorkaise axée sur l'exercice physique, a recruté le couple de Saguenay pour les aider dans la création de différents contenus.



Les jeunes parents préparent de nombreux contenus pour *Fitcam*. — PHOTO LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE

Les parents d'un petit poupon de 10 mois avaient commencé, au début de la pandémie, à publier des vidéos sur leur page Facebook, appelée auparavant *Lavoie Active* — et maintenant *LesKinesiologists* — qui rejoint plus de 1900 personnes.

« Avec ces vidéos, on voulait informer notre public cible, soit la population qui veut être plus active physiquement. On voulait aussi les informer sur ce que c'était un kinésiologue, parce qu'encore aujourd'hui, ce n'est pas encore tellement connu. On se donne comme petit devoir de mieux faire connaître notre profession », souligne d'entrée de jeu Marie-Claude, lors d'un entretien par visioconférence avec *Le Progrès*.

Dans ses vidéos, le duo a exploré une foule de concepts tels que la nutrition, l'activité physique, la santé mentale, en plus d'établir des collaborations avec une nutritionniste et une étudiante en psychologie.

FITCAM

Avec les partages, l'un de ses clips d'information a été vu par un ingénieur de l'application *Fitcam*, dont une partie de l'équipe est en France et l'autre aux États-Unis, plus précisément à New York.

« Une personne de France nous a approchés. Elle nous a indiqué qu'elle était intéressée par ce que l'on faisait, en tant que professionnels de la santé. Elle aimait que nos vidéos soient vraiment dynamiques, bien montés et vulgarisés, ce qui fait qu'un enfant pouvait aussi bien comprendre ce qui est expliqué », explique Antoine.

Cette application, disponible en trois langues sur l'App Store, a comme objectif de faire bouger les gens, tout en leur apprenant à bien le faire. Une intelligence artificielle de reconnaissance biomécanique et d'analyse de la posture est en mesure de visualiser le mouvement en temps réel et de donner des conseils à la personne qui s'entraîne. *Fitcam* voulait, pour continuer sa croissance, s'allier à des professionnels de la santé qui allaient expliquer au public les concepts entourant l'entraînement et l'activité physique.

Le couple a pu apporter ses connaissances pour aider l'équipe à élaborer son contenu. Il a également monté tous les vidéos que l'on peut visionner dans l'application. Le duo a, par exemple, démontré divers mouvements et vulgarisé diverses connaissances qui peuvent aider l'utilisateur.

« C'est ça qui est plaisant, c'est que nous travaillons derrière l'application, donc on aide à monter le contenu que l'on retrouve sur l'appli, mais nous sommes aussi devant la caméra et on apparaît sur le produit final. C'est gratifiant », ajoute Marie-Claude.

La Fédération des kinésiologues du Québec a aussi pris contact avec le couple pour souligner le succès de son initiative et le féliciter.

OBJECTIFS

Marie-Claude et Antoine souhaitent promouvoir l'importance de leur profession et inspirer le plus de personnes possible à bouger.

« On veut vraiment faire connaître davantage la profession. En plus, en temps de pandémie, on se rend compte à quel point l'activité physique c'est important. C'est quasiment la seule chose qu'on peut faire, aller marcher, bouger ou jouer dehors. On voit que bouger c'est bon, pour la santé mentale et la santé du corps. Le kinésiologue, c'est le spécialiste de la santé qui aide dans toutes ces sphères », continue-t-elle. Le couple aimerait même, un jour, devenir les visages de la kinésiologie au Québec.

Ils continueront d'ailleurs à collaborer avec *Fitcam*, qui a plusieurs projets pour les Saguenéens. Ce n'est que le début de leur collaboration ! Marie-Claude et Antoine comptent aussi utiliser à nouveau leur page *LesKinésiologists* pour y publier du contenu complémentaire à celui fait avec *Fitcam*.



PHOTO LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE

Le couple de Saguenay a été recruté par l'application new-yorkaise *Fitcam*, dont les promoteurs ont été impressionnés par les vidéos du couple sur la kinésiologie.

PROXIMITÉ PME

LOBE EST PRÊTE POUR L'AVENIR

Le réseau de cliniques s'est virtuellement transformé



PIERRE THÉROUX
Collaboration spéciale
p.theroux@videotron.ca

L'année 2020 restera longtemps gravée dans nos mémoires. « C'est un drame humain terrible qui a touché tellement de gens et d'entreprises », déplore Martin Cousineau, président et chef de la direction du réseau des cliniques Lobe, spécialisées dans la santé auditive. L'entreprise, comme bien d'autres, a été durement frappée au début de la pandémie.

L'interruption abrupte de ses activités, pendant environ deux mois, a fait chuter ses revenus de 85 % et forcé l'entreprise à mettre temporairement à pied 150 personnes, soit la moitié de ses effectifs. Sans compter qu'un grand nombre de patients « se sont sentis vulnérables et ont eu peur d'être isolés », souligne M. Cousineau, en précisant que l'entreprise a néanmoins été en mesure d'assurer certains services essentiels.

TRANSITION NUMÉRIQUE À VITESSE GRAND V

L'entreprise, dont les premières cliniques ont vu le jour en 2002 à Sainte-Marie et Saint-Georges en Beauce, a alors décidé d'accélérer sa transformation numérique. Elle s'est d'abord attaquée à la numérisation des milliers de dossiers de patients, ce qui a permis de rendre les 60 cliniques du réseau sans papier.

Le calendrier initial prévoyait la réalisation de ce projet sur un horizon de deux ans, à raison d'environ une clinique par mois. Or, la PME l'a accomplie au rythme de deux à trois cliniques par semaine. « Nous avons tiré profit du ralentissement occasionné par la pandémie pour réaliser un projet qui servira de fondation à la croissance future du réseau », explique Martin Cousineau.

Lobe, qui regroupe sous un même toit tous les professionnels de la santé auditive (médecins ORL, audiologistes, audioprothésistes, éducateurs spécialisés et orthophonistes), a aussi mis en place un système de consultation virtuelle pour permettre aux clients confinés de continuer à avoir accès à ces spécialistes.

Ces nouveaux services « vont aussi nous permettre de mieux desservir les clients à l'extérieur du Québec, comme les snowbirds qui passent leur hiver en Floride », fait valoir M. Cousineau. L'entreprise a aussi créé une boutique en ligne pour permettre à la clientèle, majoritairement des personnes âgées, d'effectuer leurs achats sans se déplacer.



La pandémie a fait la preuve que la transition numérique est essentielle, indique Céline Huot, conseillère exécutive chez Brio Conseils. « Les entreprises qui ne croient toujours pas à la nécessité de faire ce virage ne survivront pas », affirme-t-elle en rappelant que celles qui s'en sortent le mieux ont justement fait cette transition.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

L'implantation de ces diverses technologies de l'information a nécessité la participation de l'ensemble du personnel de Lobe, et non seulement des spécialistes en informatique. « Ce fut un projet de collaboration entre divers secteurs de l'organisation qui a impliqué la quasi-totalité de nos équipes à travers la province », indique M. Cousineau.

La transformation numérique ne doit effectivement pas relever uniquement de l'équipe TI, confirme Céline Huot. « Ça doit être un projet transversal qui, pour répondre efficacement aux besoins des clients et des employés, nécessite l'implication et les points de vue de l'ensemble des équipes », précise-t-elle.

Lobe a notamment pu compter sur l'implication d'un grand nombre de professionnels de la santé qui participaient à la numérisation des dossiers patients et veillaient à la formation des futurs utilisateurs en clinique.

L'implantation du logiciel, qui fait à la fois office de dossier médical électronique et de système comptable, a aussi mis le département de comptabilité à contribution. Ce projet a



0052889



«Nous avons tiré profit du ralentissement occasionné par la pandémie pour réaliser un projet qui servira de fondation à la croissance future du réseau»

— Martin Cousineau, président et chef de la direction chez Lobe

Martin Cousineau, président et chef de la direction du réseau des cliniques Lobe
— PHOTO LE SOLEIL, YAN DOUBLET

nécessité l'embauche de nouvelles ressources en matière de cybersécurité. « Les données de nos systèmes étant maintenant entièrement numériques, il fallait s'assurer de se prémunir contre les risques de cyberattaques », souligne M. Cousineau.

Cette transformation organisationnelle s'est aussi faite sous le leadership d'une équipe composée des membres de la haute direction « qui devait veiller à la coordination d'un grand nombre d'effectifs », ajoute-t-il.

L'entreprise, qui avait le vent dans les voiles avant la pandémie, peut ainsi poursuivre sa croissance. Elle vient d'ailleurs de conclure, en novembre dernier, une entente avec le gestionnaire de complexes médicaux Medway qui l'amènera à implanter trois à quatre nouvelles cliniques par année. Lobe, qui a retrouvé la quasi-totalité de ses employés, est aussi en discussions avec d'autres propriétaires de complexes en santé pour étendre davantage son réseau dans l'ensemble du Québec.

En collaboration avec l'École d'Entrepreneurship de Beauce et le

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : LES CLÉS DU SUCCÈS

1) Un pas à la fois.
« La transformation numérique amène beaucoup de changements dans la structure organisationnelle et les façons de faire, d'où l'importance de commencer par de petits projets. D'autant plus que la capacité d'investissement des entreprises n'est pas sans limites », suggère Céline Huot.

2) Sensibilisation et formation.
La gestion du changement est souvent mésestimée par les dirigeants, note Mme Huot. « Les employés peuvent craindre de perdre leur emploi ou d'être incapables de s'ajuster aux changements. Il faut les amener à bien les comprendre et non pas les imposer sans aucune explication », précise-t-elle, en ajoutant que les entreprises devront probablement s'assurer aussi de bien les former.

3) Vision d'ensemble.
« Il faut voir la transformation numérique comme un projet d'infrastructure, avec ses autoroutes et ses ponts. Si on ne sait pas dans quelle direction aller, on risque de faire du surplace », illustre Céline Huot.

LES CAPSULES DE LA SEMAINE EN BREF

Proximité PME présente des contenus qui mettent en valeur des approches et pratiques, d'ici et d'ailleurs, à la fois innovantes et inspirantes. Consultez l'intégralité de ces capsules dans la section Proximité PME sur notre site Web et sur notre application mobile.

Faire preuve d'intelligence émotionnelle

Les émotions et les sentiments sont des sujets encore tabous dans le milieu des affaires. Rares sont les personnes qui, lors d'un entretien d'embauche par exemple, oseront se vanter d'être sensibles ou à l'écoute de leurs émotions. Encore moins un dirigeant qui doit faire preuve de force et… contenir ses émotions! Les entrepreneurs ne doivent pas pour autant refouler leurs émotions et les laisser tout bonnement à la porte de leur bureau, estime Chloé Sargis, coach en intelligence émotionnelle, dans un texte du magazine *Maddyness*.

Se préparer au « tsunami gris »

La vague sans précédent des départs à la retraite des baby-boomers bat son plein. La crise de la COVID-19 risque même d'accélérer ce processus alors que bon nombre d'employés ou de dirigeants âgés pourraient choisir cette avenue afin d'éviter d'être infectés par le virus ou d'avoir à continuer à œuvrer dans de nouveaux environnements de travail. Les entreprises sont-elles bien préparées à affronter ce «tsunami gris» qui vient bouleverser le milieu du travail et la gestion des entreprises, s'interroge le magazine *CEOWORLD* qui propose quelques pistes de solution pour s'attaquer au problème et s'assurer que le flambeau sera bien transmis aux autres générations, et ce, afin d'éviter que les connaissances et l'expérience accumulées par les travailleurs plus âgés ne soient perdues.

Une meilleure productivité… des processus

Les entreprises cherchent toujours à améliorer leur productivité. Mais trop souvent, cette quête se concentre principalement sur la productivité individuelle des employés plutôt que sur les structures organisationnelles. Si les solutions d'ordre personnel peuvent être utiles, l'antidote le plus efficace à la faible productivité et à l'inefficacité doit être leur mise en œuvre dans l'ensemble des processus, fait valoir le *Harvard Business Review*.

Rupture et innovation : la clé du succès

Tout entrepreneur rêve de proposer un produit, un service novateur ou encore une approche marketing qui rompt avec les habitudes du marché. Amazon, Netflix et Tesla sont des exemples récents de sociétés qui ont redéfini les règles du jeu dans une industrie. Avant elles, McDonald's, Ikea de même que Benetton et ses pulls colorés ont chacune à leur manière mis en œuvre une stratégie de rupture particulièrement efficace. Ces entreprises qui ont réussi à casser les moules peuvent servir d'inspiration, particulièrement dans le contexte économique actuel qui pousse certains dirigeants à se replier au contraire sur des activités connues et des méthodes éprouvées, écrit le magazine *Dynamique Entrepreneuriale*.

Emplois et formation : anticiper le futur

Le développement des technologies transforme rapidement le marché du travail. Dans plusieurs secteurs d'activité, les métiers ou spécialités les plus en demande étaient encore inexistants il y a dix ou même cinq ans, tandis que certaines compétences tombent en désuétude et sont même menacées de disparaître. Près de la moitié des emplois présentent un risque d'obsolescence des compétences dans les trois années à venir, selon un sondage réalisé auprès de directions des ressources humaines en France. En revanche, 85 % des métiers qui seront occupés en 2030 n'existeraient pas encore aujourd'hui. Dans ce nouvel environnement où l'emploi est en évolution constante, particulièrement en cette période de pandémie qui accélère le virage numérique des organisations, la capacité d'anticiper et de se préparer aux futurs besoins de compétences s'avère donc de plus en plus primordiale pour les entreprises, constate le *Journal du Net*.

FINANCES PERSONNELLES [1 de 3]

L'actuelle crise sanitaire vous incite à l'épargne? La question se pose en cette saison des REER. Nous vous proposons quelques exemples et des conseils d'experts dans cette série d'articles qui se poursuivra samedi prochain et prendra fin avec le décaissement le 6 février.

QUESTION D'ÉPARGNE

Choisiwntre le REER ou le CELI ?

Dois-je cotiser à mon REER ou encore à mon CELI ? Les spécialistes vous répondront que dans le meilleur des mondes, il faudrait maximiser les deux. La réalité cependant, c'est qu'il n'est pas possible pour tous de suivre cette recommandation. Conseils pratiques pour tirer le meilleur parti des sommes à investir à l'heure de faire un choix.

REER et jeunes familles

Selon la croyance populaire, moins mes revenus sont élevés, plus je devrais tendre à opter pour le CELI puisque mon taux d'imposition est alors faible et que le REER vise à diminuer les impôts à payer. Directeur de la planification financière avancée chez iA Groupe financier à Québec, Jean-Sébastien Jutras explique toutefois que ce « raccourci facile » pourrait en priver plusieurs de crédits sociaux fiscaux non négligeables, notamment les jeunes familles.

« Si on prend l'exemple d'un couple avec deux jeunes enfants dont les revenus combinés s'établissent à 60 000 $, le fait de cotiser à un REER aura pour effet d'accroître l'aide versée en allocations familiales fédérales et provinciales parce que le montant pris en compte pour le calcul est réduit. Souscrire à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) est aussi un bon complément, car il donne des subventions minimums de 30 % à chaque année », dit-il.

Emprunter pour cotiser ?

Idéalement, on évite d'emprunter, mais il se peut qu'il soit avantageux de contracter un prêt pour cotiser. Les taux d'intérêt étant très bas actuellement, le contexte est plutôt favorable à ce genre d'opération. Il s'agit d'évaluer si les bénéfices liés

> Il faut savoir qu'il est possible – voire préférable – de faire des versements pour votre épargne sur une base régulière pendant les 12 mois.

à la cotisation que l'on souhaite effectuer surpassent les intérêts qui seront éventuellement à payer… et de s'assurer que la capacité de rembourser est présente. L'intervention d'un conseiller est fortement suggérée.

« Compte tenu que les gens jouissent des 60 premiers jours du calendrier pour cotiser pour l'année précédente, on parle beaucoup de campagne REER en janvier et février, rappelle M. Jutras. Mais il faut savoir qu'il est possible – voire préférable – de faire des versements sur une base régulière pendant les 12 mois. Les premières semaines de l'année devraient être consacrées à rencontrer son conseiller pour faire des ajustements si c'est nécessaire. »



Jean-Sébastien Jutras, directeur de la planification financière avancée chez Industrielle Alliance.

CONFIEZ VOTRE IMPÔT AUX PROFESSIONNELS D'EXPÉRIENCE D'IMPÔT 2000, UNE ENTREPRISE 100 % QUÉBÉCOISE

IMPÔT 2000 MD

IMPÔT POUR PARTICULIERS ET POUR LES ENTREPRISES

POUR LE MEILLEUR RETOUR D'IMPÔT POSSIBLE

CONTACTEZ-NOUS ET PAYEZ MOINS CHER?

LE REER N'EST QU'UNE DES FAÇONS DE PAYER MOINS D'IMPÔT. IMPÔT 2000 LES CONNAIT TOUTES! CONSULTEZ LES PROS



AVEC VOUS DEPUIS 1988

En tant que SERVICES ESSENTIELS, nos bureaux sont OUVERTS!
PLACE DU ROYAUME (porte arrière près des cinémas)
PLACE CENTRE-VILLE (porte Maxi)
GALERIES DE LA BAIE
Vous devez toutefois prendre rendez-vous au 418-542-2000
impot2000.net

0054513

LES AVANTAGES DU CELI

Le seul paradis fiscal au Canada

Le CELI constitue le seul paradis fiscal légal au Canada, tous les gains qui y sont réalisés n'étant jamais imposables. À long terme, il a le potentiel d'acquérir beaucoup de valeur. Une personne qui dispose d'un revenu élevé risque de posséder les liquidités qui lui permettront de cotiser à la fois à son REER et à son CELI. Le mieux est de miser sur une formule hybride afin de tirer profit des avantages de chacun. Le CELI représente un bon complément à tout.

> Cotiser à son REER pour ensuite utiliser ses économies d'impôt et les placer dans un CELI en vue de maximiser les retombées.

« Ce que j'aime proposer, c'est de cotiser à son REER pour ensuite utiliser ses économies d'impôt et les placer dans un CELI en vue de maximiser les retombées. Le CELI offre des possibilités énormes qu'il suffit de bien exploiter et on peut aller chercher un rendement très intéressant. Le danger, c'est d'employer le CELI comme un compte d'épargne et d'y faire des transactions fréquentes. L'argent devrait y demeurer », ajoute le planificateur financier.

Deux conseils sur l'épargne

- Les moyens d'investir soi-même se sont multipliés au cours des dernières années avec l'avènement, entre autres, des robots-conseillers en ligne. Malgré leur grande convivialité, on doit garder à l'esprit que ceux-ci ne prennent généralement pas en considération les programmes sociaux fiscaux des provinces et qu'il existe une foule de cas particuliers. Pour ne rien laisser sur la table, mieux vaut être guidé, même virtuellement, par un vrai conseiller.
- REER ou CELI, tous deux se définissent comme des véhicules de placement. « Une fois que cela est dit, il reste à déterminer ce qu'on met à l'intérieur. Achète-t-on des actions, des certificats de placement garanti ? Les choix qui sont effectués doivent respecter son profil d'investisseur, un exercice qu'il faut renouveler. Et quand des événements surviennent dans la vie d'une personne, il est possible que son profil change », conclut Jean-Sébastien Jutras.

Entrevue et rédaction : Johanne Martin

LES ÉTUDES D'UN ENFANT

Planifier son avenir

Parmi les outils pour assurer un l'avenir à sa famille, il y a le Régime enregistré d'épargne-études (REEE). Les contribuables utilisent ce moyen pour économiser de l'argent pour les études postsecondaires de leurs enfants.



La première démarche consiste à discuter avec son planificateur financier pour conclure un contrat au bénéfice de l'un de ses enfants.

Le régime d'épargne études ne permet pas de déduire les montants investis de ses revenus imposables. Le côté intéressant de ce régime vient des subventions gouvernementales qui peuvent rapporter un minimum de 30 % et atteindre jusqu'à 60 % selon le revenu familial.

Le plafond à vie des montants qui peuvent être cotisés à tous les REEE pour un bénéficiaire enfant est de 50 000 $ à raison de 2500 $ maximum par année. Le régime peut être ouvert aux cotisations pour un maximum de 35 ans.

Les sommes accumulées fructifieront à l'abri de l'impôt pour l'enfant qui recevra les versements sous la forme des paiements d'aides aux études (PAE). Le bénéficiaire des PAE devra ajouter les sommes à ses revenus annuels, mais il aura droit à des déductions, notamment les frais de scolarité.

Le parent peut nommer l'enfant de son choix pour le REEE. Si l'enfant désigné ne va pas aux études postsecondaires, le parent pourra nommer une autre bénéficiaire de la même famille. Ce pourrait être une nièce ou un neveu, voire un de ses petits-enfants.

> *Le côté intéressant de ce régime vient des subventions gouvernementales qui peuvent rapporter un minimum de 30 % et atteindre jusqu'à 60% selon le revenu familial.*

Parmi les véhicules de placement pour se préparer à la retraite et prévoir les études universitaires des enfants, le régime enregistré d'épargne-études occupe de plus en plus de place dans la diversification du portefeuille des contribuables.

Toutefois, l'ensemble des régimes, que ce soit les REER, le CELI ou le REEE, doivent faire partie d'une stratégie de placements à revoir régulièrement avec son planificateur financier.

On peut avoir plus d'informations auprès de son institution financière ou sur le site du gouvernement canadien à l'adresse : tinyurl.com/ybasp7hp.

QUELQUES DÉFINITIONS

■ LE REER

(Régime enregistré d'épargne-retraite) vise à investir en économisant de l'impôt, le plus souvent en prévision de la retraite.

Fonctionnement général du REER, sauf exception :

- Ajouter de l'argent à votre REER (cotiser) réduit vos impôts;
- Votre investissement fructifie à l'abri de l'impôt;
- Vous payez des impôts sur les sommes que vous retirez de votre REER.

■ LE CELI

(Compte d'épargne libre d'impôt) vous permet de faire fructifier un investissement à l'abri de l'impôt.

Fonctionnement général du CELI, sauf exception :

- Ajouter de l'argent à votre CELI (cotiser) ne réduit PAS vos impôts;
- Votre investissement fructifie à l'abri de l'impôt;
- Vous ne payez PAS d'impôts sur les sommes que vous retirez de votre CELI.

Source:
Autorité des marchés financiers



■ LE REEE

(Régime enregistré d'épargne-études) permet d'économiser, d'obtenir une subvention et d'investir pour les études d'un enfant.

Fonctionnement général du REEE, sauf exception :

- Ajouter de l'argent à votre REEE (cotiser) ne réduit PAS vos impôts;
- Vous obtenez une subvention (le gouvernement ajoute de l'argent dans un REEE);
- Votre investissement et les subventions fructifient à l'abri de l'impôt;
- Vous ne payez PAS d'impôts quand vous retirez les sommes que vous avez déposées dans un REEE;
- L'étudiant paie des impôts quand il retire les revenus de placement et les subventions.

REER ou CELI



C'est quoi le plan?

Commencez la nouvelle année du bon pied grâce à nos judicieux conseils qui vous aideront à réaliser vos plans, quels qu'ils soient.

iA Groupe financier

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

ia.ca/REER-CELI

0054726

Sexe et couvre-feu

PATRICK DUQUETTE
CHRONIQUE
pduquette@ledroit.com



Le couvre-feu a passablement compliqué le travail de Kariane, 24 ans, escorte de luxe à Gatineau.

Figurez-vous que la plupart des travailleuses du sexe travaillent entre 20 h et 5 h du matin… et que le gouvernement Legault ne les considère pas comme un service essentiel. Le couvre-feu les place devant un choix impossible. Se déplacer et risquer une amende de 1500 $ ou perdre la majorité de leurs revenus.

Résultat, bien des filles continuent de se rendre chez des clients avec la crainte perpétuelle de se faire contrôler par la police. La plupart n'ont pas d'attestation de leur employeur à présenter, étant des travailleuses autonomes. De toute manière, elles hésitent à affronter les policiers de peur de tomber sur un agent qui leur fera la vie dure.

« Moi, je suis hyper stressée, confie Kariane. Je sors de chez nous et j'en ai des sueurs. Il y a des policiers sur tous les grands boulevards. J'emprunte des petites rues pour me rendre chez le client en cachette. »

« C'est surtout le fait que je leur dis quoi, aux policiers, si je me fais arrêter ? reprend-elle. Je ne suis pas une travailleuse essentielle à la vie. Je le comprends. Sauf que mon travail m'est essentiel pour me nourrir, me loger, payer les factures, la voiture… Escorte, j'ai toujours fait ça comme emploi. Je n'ai pas d'autre expérience de travail. Sans mon travail, je ne sais plus quoi faire ni où aller. Je n'ai pas droit à l'assurance-emploi ou à l'aide gouvernementale. Ça devient difficile… »

Avec la pandémie, le travail des escortes s'est précarisé. « Les clients négocient, l'argent est plus difficile à faire rentrer », explique Kariane. « Les filles doivent faire des concessions sur les prix, sur le port du condom », enchaîne Alexandre Albert, du Bureau régional d'action Sida en Outaouais. Si la job chez un client s'étire après 20 h, des filles vont décider de passer la nuit sur place pour éviter d'affronter le couvre-feu. Avec ce que ça implique comme risque d'abus…

Beaucoup de travailleuses se sont converties au sexe en ligne avec la pandémie. Des esthéticiennes, des coiffeuses qui ont perdu leur emploi en tirent des revenus d'appoint, raconte Alexandre. Mais ce n'est pas donné à tout le monde d'animer un show de sexe payant sur un site comme *OnlyFans*. La compétition est féroce. Sans compter les commentaires désobligeants qui sont légion.

Kariane s'est inscrite sur *OnlyFans*. « Moi, je suis capable d'en tirer des revenus de 5000 à 6000 $ par mois, estime-t-elle. Mais tout dépend si tu pognes ou pas. Faut que tu fasses de la grosse publicité partout, sur Instagram, les médias sociaux… Tu dois être présente tout le temps sur des sites où les gens te jugent, t'insultent… Il faut être fait fort. »

Et la COVID, Kariane ? À l'heure de la distanciation, le métier du sexe n'est pas le plus sécuritaire…

« Je me débrouille quand même bien, mais les risques sont là, admet-elle. Je me promène avec une bouteille de Purell. J'en mets devant le client. J'ai même un client, lorsque je rentre chez lui, il a une bouteille de Purell. Mais il n'y a pas de masque. Je peux te dire aussi qu'il y a moins de clients. Tout le monde a peur… »

« Si j'attrape la COVID, je suis deux semaines en quarantaine. Deux semaines à la maison, sans pouvoir travailler, sans argent qui rentre. C'est ça qui m'affecterait le plus. Je trouve que nous sommes vraiment laissées de côté. Le monde ne pense pas à nous. Il y a beaucoup de chemin à faire sur l'ouverture d'esprit envers les travailleuses du sexe. »

Au BRAS, on tente de les aider avec un programme appelé Wets. « On a mis des mesures en place pour amoindrir les conséquences si elles se font arrêter », explique Alexandre Albert sans entrer dans les détails. Même si, au Canada, le travail du sexe est légal (c'est acheter qui est criminel), les travailleuses risquent gros à jouer franc jeu lors d'un contrôle policier, estime Alexandre.

« En général, elles sont mieux de dire qu'elles reviennent de la pharmacie que de faire un client… »

UQAC
Université du Québec
à Chicoutimi

**RECTRICE OU RECTEUR
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

**APPEL DE CANDIDATURES
(Poste de cadre supérieur)**

Le poste de rectrice ou de recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi est devenu vacant le 14 décembre 2020. Conformément à la *Loi sur l'Université du Québec*, l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec doit formuler une recommandation au gouvernement en vue de la nomination du chef d'établissement. À cet égard, le Comité de sélection procède à un appel de candidatures.

La rectrice ou le recteur assume la direction de l'Université et est responsable de la réalisation de sa mission et de ses objectifs. Elle ou il est membre du Conseil d'administration, préside le Comité exécutif et la Commission des études, de la recherche et de la création, et veille à l'exécution des décisions de ces instances. Elle ou il siège également à l'Assemblée des gouverneurs et à la Commission de planification de l'Université du Québec.

Les personnes intéressées par ce poste, et souhaitant connaître les exigences pour occuper cette fonction, sont priées de consulter l'appel de candidatures à l'adresse suivante :

https://www.emplois-superieurs.gouv.qc.ca/PostesOfferts.

Date de fermeture du concours : le 5 février 2021.

Université du Québec
UQAM UQTR UQAC UQAR UQO UQAT INRS ENAP ÉTS TÉLUQ

0054836

Canada
JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL
JCT YCW
YOUNG CANADA WORKS
fccq

LA CAMPAGNE 2021-2022 EST LANCÉE!

Vous songez embaucher un étudiant pour l'été afin qu'il puisse pratiquer sa deuxième langue officielle?

Soumettez votre demande au programme Jeunesse Canada au Travail et vous pourriez recevoir une subvention salariale!

Où appliquer?
JEUNESSE-CANADA-TRAVAIL.CANADA.CA

Besoin d'aide?
Écrivez-nous au jctycw@fccq.ca

DATE LIMITE: 3 FÉVRIER 2021

0052963

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19
VILLE DE SAGUENAY
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT PAR DEMANDE ÉCRITE – RÈGLEMENT VS-R-2021-15

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, les membres du conseil municipal ont décidé de procéder à la tenue du registre d'enregistrement des personnes habiles à voter par demande écrite pour le règlement d'emprunt décrit ci-devant. Les citoyens qui souhaitent que ce règlement soit soumis à un scrutin référendaire sont invités à présenter une demande sous la forme indiquée ici.

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement d'emprunt suivant :

   RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2021-15 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT SAINTE-ANNE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 6 000 000 $

   Ce règlement a pour but de décréter un emprunt au montant de 6 000 000 $ afin d'effectuer des dépenses pour des travaux de réfection du Pont Sainte-Anne de l'arrondissement de Chicoutimi. Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 000 000 $ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

   Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

2. La procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par la transmission de demandes écrites à la municipalité qui tient lieu de registre. Les demandes concernant ce règlement doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 7 février 2021 à 23 h 59 en s'enregistrant sur la plate-forme prévue à cette fin au lien suivant : https://registre.saguenay.ca/signature, ou en transmettant une demande d'enregistrement par la poste, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :
   - nom et prénom;
   - adresse résidentielle;
   - numéro de téléphone;
   - une copie d'une pièce d'identité suivante :
     - Permis de conduire
     - Carte d'assurance maladie
     - Passeport
     - Certificat de statut indien
     - Carte d'identité des Forces armées
   - numéro du règlement d'emprunt visé;

3. Le règlement VS-R-2021-15 peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics

   Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro VS-R-2021-15 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de huit mille quatre-vingt-treize (8 093 demandes). Le résultat de la procédure d'enregistrement sera consigné au certificat d'enregistrement émis par la greffière et sera déposé à la séance du conseil suivant la fin de la période d'enregistrement. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

4. La description détaillée du projet est la suivante :

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire procéder à des travaux de réfection du Pont Sainte-Anne de l'arrondissement de Chicoutimi pour un montant total de 6 000 000 $;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu›il y a lieu de procéder à un emprunt par émission d'obligations pour défrayer le coût des honoraires professionnels;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. - Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à effectuer des dépenses pour des travaux de réfection du Pont Sainte-Anne de l'arrondissement de Chicoutimi pour un montant total de 6 000 000 $, réparti de la façon suivante :

ITEM	DESCRIPTION	MONTANT
650-00270	**Travaux de réfection du Pont Sainte-Anne / Arrondissement de Chicoutimi.** • Honoraires pour plans et devis incluant la surveillance des travaux de réfection du pont. • Travaux de sécurisation des usagers (piétons, cyclistes et motocyclistes) • Réparation des gardes-corps • Travaux de fixation et soudure d'éléments • Remplacement de plaques d'acier • Aménagement de descentes aux extrémités (accessibilité universelle) • Amélioration / Remplacement de la signalisation • Réparation du tablier et à la structure • Réfection de la dalle • Colmatage et réparation d'ouvertures • Réfection du pavage • Remplacement de membrures • Réparation des piliers et travaux sous-marins • Réparation au béton de la face des piliers • Réparation des brise-glaces • Rechargement / empierrement des semelles	6 000 000 $
	TOTAL DU RÈGLEMENT	**6 000 000 $**

Les estimations ont été préparées par le Service du génie, en date du 2 décembre 2020 et font partie intégrante du présent règlement pour valoir comme si elles étaient ici au long reproduites. Les taxes nettes sont incluses dans l'estimation de chacun des items.

ARTICLE 2. - S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 000 000 $ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4. - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

ARTICLE 5. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. -Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

CONDITIONS POUR S'ENREGISTRER :

5. Toute personne qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit, n'est frappée d'aucune incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :
   - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Ville de Saguenay et être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec et;
   - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

6. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins douze (12) mois;
   - dans le cas d'une personne physique, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

7. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant indivis d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins 12 mois;
   - être désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupant depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité. Cette procuration doit désigner une personne n'ayant pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire.

8. S'il s'agit d'une personne morale, il faut qu'elle ait désigné par résolution parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes : est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle.

   La résolution ou procuration désignant la personne autorisée doit être produite au moment de la transmission de la demande écrite à la municipalité. Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

9. Sauf dans le cas d'une désignation au titre de représentant d'une personne morale, la personne qui est à plusieurs titres une personne habile à voter n'est inscrite qu'à un seul de ces titres, selon l'ordre de priorité suivant :

1° personne domiciliée;
2° propriétaire unique d'un immeuble;
3° occupant unique d'un établissement d'entreprise;
4° copropriétaire indivis d'un immeuble;
5° cooccupant d'un établissement d'entreprise.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

La greffière,
CAROLINE DION

0055400

Le Québec en confinement

Un confinement et un couvre-feu sont en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021 inclusivement* dans tout le Québec, sauf les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik.

Ces mesures sont en place afin de freiner la propagation du virus et protéger la population, dont les aînés, les personnes vulnérables et les travailleurs de la santé.

LE CONFINEMENT EN BREF



Rassemblements interdits

- Les rassemblements privés à domicile (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur sont interdits.
- Il y a quelques exceptions :
  - un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules (il est demandé de toujours recevoir la même personne afin de limiter les contacts sociaux);
  - une personne proche aidante;
  - une personne offrant un service ou du soutien;
  - main-d'œuvre pour travaux prévus.



Déplacements non recommandés

- Les déplacements entre les régions et les villes sont non recommandés (sauf certains déplacements essentiels permettant aux étudiants, aux travailleurs, aux parents en garde partagée et aux marchandises de circuler).



Activités sportives et récréatives avec sa bulle familiale seulement

- Les activités sportives et récréatives doivent désormais se limiter à une même bulle familiale. Les activités telles que la marche et la pratique du ski alpin ou du ski de fond sont tolérées, à condition qu'elles soient pratiquées en bulle familiale ou en solo et qu'elles respectent le couvre-feu en vigueur.
- Une exception est également permise pour une personne habitant seule, qui peut alors pratiquer une activité avec une autre personne (idéalement toujours la même). Dans ce cas, une distance minimale de deux mètres doit être maintenue en tout temps.

Votre gouvernement



Commerces ouverts pour les produits essentiels seulement

- Les commerces considérés comme non prioritaires doivent fermer leurs portes jusqu'à la fin du confinement. Ceux ayant l'autorisation d'exercer leurs activités doivent quant à eux offrir seulement des biens et services considérés comme essentiels.
- La cueillette à la porte est toutefois permise. Ainsi, il est possible d'acheter un produit en ligne ou par téléphone et de se le faire livrer ou d'aller le chercher sur place, sans entrer dans le commerce, en respectant les consignes sanitaires.
- Les salles à manger des restaurants demeurent fermées. La livraison, les commandes pour emporter et les commandes à l'auto sont permises. Durant toute la période du couvre-feu, seule la livraison demeure possible.
- Afin de s'arrimer avec le couvre-feu de 20 h, tous les commerces doivent fermer leurs portes au plus tard à 19 h 30.
- Durant la période du couvre-feu, les pharmacies et les stations-service demeureront ouvertes selon leur horaire habituel. Les pharmacies ne pourront vendre que des médicaments et des produits essentiels comme des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires. Les stations-service ne pourront vendre que de la nourriture, des boissons non alcoolisées, de l'essence et des produits pour véhicules routiers. Les stations-service ne sont donc pas autorisées à vendre du tabac et des produits alcoolisés durant la période du couvre-feu.



Télétravail obligatoire et réduction des activités

- Le télétravail est obligatoire pour les personnes qui travaillent dans les édifices à bureaux.
- Dans les secteurs manufacturiers et la construction, les activités sont réduites au minimum pour assurer la réalisation des engagements. Le télétravail est obligatoire lorsque possible et l'ajustement des quarts de travail doit être fait pour limiter les présences sur les sites de production et de construction au même moment.

Consultez Québec.ca/confinement pour obtenir plus de détails sur l'ensemble des mesures en vigueur.



LE COUVRE-FEU EN BREF

On reste chez soi de 20 h à 5 h du matin

Durant le confinement, un couvre-feu est en vigueur de **20 h à 5 h du matin**. Pendant cette période, il est formellement interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans les cas d'exception.

Exceptions permises

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail ou qui doit assurer le transport de biens nécessaires à la poursuite des activités de son entreprise;
- Une personne qui se rend dans une pharmacie pour obtenir des médicaments ou des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
- Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
- Un parent qui doit reconduire ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;
- Une personne qui doit prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train ou un avion pour se rendre, à la suite de son trajet, à sa destination;
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins », dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence;
- Une personne qui se déplace pour se conformer à un jugement rendu par un tribunal, pour répondre à une assignation à comparaître devant un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux;
- Une personne qui doit accompagner une autre personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical;
- Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
- Une personne qui se déplace pour faire un don de sang à Héma-Québec;
- Une personne qui doit en accompagner une autre ayant besoin d'assistance dans l'une des situations mentionnées ci-dessus (ex. : un parent qui doit reconduire son enfant adolescent au travail).

Une surveillance accrue et des amendes pour les contrevenants

- Les policiers continueront d'assurer le respect des mesures sanitaires et pourront intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises.
- Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 $ à 6 000 $ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans et plus sont passibles de recevoir une amende de 500 $.

Pour en savoir plus sur le couvre-feu, consultez Québec.ca/confinement

Soyez là pour vous comme vous l'êtes pour vos proches



Il est possible que la situation actuelle suscite des émotions difficiles ou de la détresse. Il est normal de vivre un certain déséquilibre dans différentes sphères de sa vie. La gestion de ses pensées, de ses émotions, de ses comportements et de ses relations avec les autres peut devenir plus ardue. La plupart des gens arriveront à s'adapter à la situation, mais il demeure important que vous restiez à l'écoute de vos besoins. N'hésitez pas à prendre les moyens nécessaires pour vous aider.

Des solutions existent. Visitez Québec.ca/allermieux pour en savoir plus.

Québec.ca/coronavirus

1 877 644-4545

** Ce publireportage contient l'information valable en date du 12 janvier 2021. Pour les dernières informations, consultez Québec.ca/confinement.*

Québec

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19

VILLE DE SAGUENAY

PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'IDENTIFIER LA PRÉSENCE DE LA DÉFENSE ANTIAÉRIENNE À ARVIDA COMME ÉVÈNEMENT HISTORIQUE

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement suivant est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Les membres du conseil statueront sur ce projet lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 1er mars 2021 à 19h00, à la salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, dans l'arrondissement de Jonquière sauf si le huis clos est maintenu.

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

- PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'IDENTIFIER LA PRÉSENCE DE LA DÉFENSE ANTIAÉRIENNE À ARVIDA COMME ÉVÈNEMENT HISTORIQUE (ARS-1306).

L'objet de ce règlement vise à identifier l'arrivée à Arvida de la 14e Batterie antiaérienne de l'Artillerie royale du Canada le 12 juin 1941 comme événement historique.

Prenez avis qu'il y aura une consultation écrite auprès du comité consultatif d'urbanisme du 23 janvier 2021 au 7 février 2021, inclusivement, au cours de laquelle tout intéressé pourra faire ses commentaires.

Prenez avis que le comité consultatif de l'urbanisme tiendra une séance le 16 février 2021, à 10h30 dans la Salle de conférence no. 1 située au 216, rue Racine Est dans l'arrondissement de Chicoutimi, au cours de laquelle tout intéressé pourra faire ses représentations à moins que le huis clos ne soit maintenu.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la Ville de Saguenay à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics, en communiquant par téléphone au (418) 698-3260 ou en adressant une demande par courriel à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE APPLICABLE À CE PROJET DE RÈGLEMENT

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

En conséquence, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil comme suit :

- En transmettant ses commentaires par courriel à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca ou par la poste à l'attention de la soussignée, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8 ou par téléphone en communiquant au 418-698-3260, en mentionnant son nom, adresse complète et numéro de téléphone. Les commentaires doivent être reçus, par la soussignée, au plus tard le 7 février 2021.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

0055412

PROPAGANDE DANS LE

NICOLAS ASFOURI
Agence France-Presse

WUHAN — Une mer de drapeaux rouges, des mannequins en combinaison intégrale et des slogans à la gloire du Parti communiste: à Wuhan, une exposition célèbre la victoire revendiquée de la Chine face au coronavirus.

Un an après la mise en quarantaine le 23 janvier 2020 de la métropole à l'épicentre de la COVID-19, la propagande s'intensifie pour défendre la réputation du régime communiste, entachée par sa gestion des premières semaines de l'épidémie.

Si le pays a pu limiter la contagion à moins de 90 000 cas et le nombre de décès à 4635, selon le décompte officiel, le virus s'est répandu à la surface du globe, avec un bilan de plus de 2 millions de morts.

D'où l'impératif de rendre hommage aux premiers sauveteurs du début 2020, tout en gommant les aspects moins glorieux, comme les interrogatoires policiers infligés aux médecins qui avaient donné l'alerte dès la fin 2019.

Dans l'immense parc expo de Wuhan, les visiteurs peuvent se replonger dans l'ambiance qui s'est abattue sur la métropole de 11 millions d'habitants lors de sa mise en quarantaine.

La cité des bords du Yangtsé, qui avait jusque-là à peu près ignoré le risque épidémique, était d'un seul coup devenue la première au monde à connaître les affres du confinement, et ce pour 76 jours.

Ville de Saguenay

Appel d'offres

Appel d'offres 2021-026

SÉCURISATION D'UNE PAROI ROCHEUSE - ROUTE VILLENEUVE
Arrondissement de Chicoutimi

La Ville de Saguenay demande des soumissions pour effectuer des travaux de sécurisation d'une paroi rocheuse située à l'ouest de la route Villeneuve dans l'arrondissement de Chicoutimi.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer, à compter du 29 janvier 2021, les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO à l'adresse www.seao.ca ou au numéro sans frais 1-866-669-7326 (numéro d'avis 1443224), et ce, en conformité des dispositions de l'article 573, de la Loi sur les cités et villes.

Ceux qui ne détiennent pas le cahier des clauses générales d'appel d'offres, Tome II, édition 2003 de la Ville de Saguenay, doivent se le procurer avec les documents du présent appel d'offres, sur SÉAO. Le cahier des clauses générales d'appel d'offres, Tome II, fait partie intégrante du présent appel d'offres.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être reçues le 15 février 2021 au plus tard à 11 h au secrétariat de la division de l'approvisionnement de la Ville de Saguenay, 3501, rue du Roi-Georges, Jonquière (Québec) G7X 1V6 (tél. : 418 698-3055) et seront ouvertes à 11 h le même jour en présence des soumissionnaires intéressés.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord et, le cas échéant, dont la licence est requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q. c-B-1.1).

La Ville de Saguenay ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saguenay, ce vingt-troisième jour du mois de janvier deux mille vingt-et-un.

L'assistante-trésorière comptabilité et approvisionnement,

Service des finances - division de l'approvisionnement
CAROLINE BOULIANNE, CPA, CA

0055506

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19
VILLE DE SAGUENAY

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT PAR DEMANDE ÉCRITE – RÈGLEMENT VS R-2021-18

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, les membres du conseil municipal ont décidé de procéder à la tenue du registre d'enregistrement des personnes habiles à voter par demande écrite pour le règlement d'emprunt décrit ci-devant. Les citoyens qui souhaitent que ce règlement soit soumis à un scrutin référendaire sont invités à présenter une demande sous la forme indiquée ici.

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement d'emprunt suivant :
   RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2021-18 AYANT POUR OBJET DE POURVOIR AU VERSEMENT DE DIVERSES SUBVENTIONS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 013 000 $.

Ce règlement a pour but de décréter un emprunt au montant de 2 013 000 $ afin de pourvoir au versement de diverses subventions. Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 013 000 $ remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

2. La procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par la transmission de demandes écrites à la municipalité qui tient lieu de registre. Les demandes concernant ce règlement doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 7 février 2021 à 23h59 en s'enregistrant sur la plate-forme prévue à cette fin au lien suivant : https://registre.saguenay.ca/signature, ou en transmettant une demande d'enregistrement par la poste, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :
   - ➢ nom et prénom;
   - ➢ adresse résidentielle;
   - ➢ numéro de téléphone;
   - ➢ une copie d'une pièce d'identité suivante :
     - Permis de conduire
     - Carte d'assurance maladie
     - Passeport
     - Certificat de statut indien
     - Carte d'identité des Forces armées
   - ➢ numéro du règlement d'emprunt visé;
3. Le règlement VS-R-2021-18 peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :
   https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics
   Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro VS-R-2021-18 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de huit mille quatre-vingt-treize (8 093 demandes). Le résultat de la procédure d'enregistrement sera consigné au certificat d'enregistrement émis par la greffière et sera déposé à la séance du conseil suivant la fin de la période d'enregistrement. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
4. La description détaillée du projet est la suivante :

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire pourvoir au versement de diverses subventions;

ATTENDU que les fonds généraux de la Ville de Saguenay sont insuffisants pour couvrir ces dépenses et qu'il y a lieu de procéder à un emprunt par émission d'obligations pour défrayer le coût du versement des diverses subventions;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Corporation du musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Site de la Pulperie	1 500 000 $
- Espace Côté-Cour	513 000 $
TOTAL DU RÈGLEMENT :	**2 013 000 $**

ARTICLE 2.- S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires pour les fins des présentes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 013 000 $ remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

ARTICLE 5.- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6.- Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

CONDITIONS POUR S'ENREGISTRER :

5. Toute personne qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit, n'est frappée d'aucune incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :
   - ➢ être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Ville de Saguenay et être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec et;
   - ➢ être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
6. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - ➢ être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins douze (12) mois;
   - ➢ dans le cas d'une personne physique, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
7. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - ➢ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant indivis d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins 12 mois;
   - ➢ être désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupant depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité. Cette procuration doit désigner une personne n'ayant pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire.
8. S'il s'agit d'une personne morale, il faut qu'elle ait désigné par résolution parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes : est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle.
   La résolution ou procuration désignant la personne autorisée doit être produite au moment de la transmission de la demande écrite à la municipalité. Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.
9. Sauf dans le cas d'une désignation au titre de représentant d'une personne morale, la personne qui est à plusieurs titres une personne habile à voter n'est inscrite qu'à un seul de ces titres, selon l'ordre de priorité suivant :
   1° personne domiciliée;
   2° propriétaire unique d'un immeuble;
   3° occupant unique d'un établissement d'entreprise;
   4° copropriétaire indivis d'un immeuble;
   5° cooccupant d'un établissement d'entreprise.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.
La greffière,
CAROLINE DION

0055403

0055403

BERCEAU DE LA COVID

Alors que la vie a repris un cours pratiquement normal dans les rues de Wuhan, des dizaines de mannequins en combinaison de soignant accueillent les visiteurs à l'exposition, sous une mer de banderoles rouges.

Des lits en fer évoquent les hôpitaux de campagne qui avaient été édifiés en quelques jours pour accueillir des milliers de malades et décharger les hôpitaux débordés par la contagion.

D'immenses portraits du président Xi Jinping dominent l'ensemble, alors que des panneaux plus petits rendent hommage aux soignants qui ont succombé au virus.

Parmi eux, le docteur Li Wenliang, qui avait été accusé par la police d'avoir propagé « des rumeurs », alors qu'il avait alerté des proches de l'apparition d'un nouveau virus. Son décès en février avait déclenché une vague de colère sur les réseaux sociaux, mais la notice qui accompagne sa photo n'évoque pas cet aspect des choses.



Un an après la mise en quarantaine à Wuhan, épicentre de la pandémie de COVID-19, une exposition célèbre la « victoire » de la Chine face au coronavirus. D'immenses portraits du président Xi Jinping dominent l'ensemble, alors que des panneaux plus petits rendent hommage aux soignants qui ont succombé au virus. — PHOTOS AFP, NICOLAS ASFOURI

« TRÈS BIEN GÉRÉ »

Pour tenter de faire la lumière sur l'origine du virus, une équipe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est arrivée la semaine dernière à Wuhan, plus d'un an après le début de la pandémie.

Elle devrait pouvoir entamer son enquête fin janvier, après une quarantaine de deux semaines.

Le jeune Wang espère que les experts internationaux « établiront l'innocence de Wuhan », où un marché, qui vendait des animaux vivants, est soupçonné d'avoir été le détonateur de l'épidémie.

Un comité d'experts mandaté par l'OMS a en tout cas estimé cette semaine qu'il « aurait été possible d'agir plus vite sur la base des premiers signes » de l'épidémie en Chine.

Interpellée mardi à ce sujet, la porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Hua Chunying, a défendu la gestion sanitaire de Pékin. « En tant que premier pays à sonner l'alarme anti-épidémique mondiale, la Chine a pris des décisions rapides et décisives, alors même qu'elle ne disposait que d'informations incomplètes » sur le virus, a-t-elle souligné.

À la veille de l'anniversaire de la mise sous cloche de Wuhan, un documentaire a débarqué vendredi dans les cinémas chinois.

Intitulé *Jours et nuits à Wuhan*, le film évite de s'appesantir sur les morts et la panique qui s'est emparée de la ville.

Selon un article publié sur la page officielle du film sur les réseaux sociaux, « il cherche au contraire à recréer l'esprit de résistance [à l'épidémie] par la force de l'amour ».

APPEL D'OFFRES

ZOO SAUVAGE
de St-Félicien

Centre de Conservation
de la Biodiversité Boréale

Appel numéro : 2021-01
2021-02

PROPRIÉTAIRE : ZOO SAUVAGE DE SAINT-FÉLICIEN
2230 , boulevard du jardin,
Saint-Félicien (Québec) G8K 2P8
Téléphone : 418 679-0543
Télécopieur :418 679-3647

Le Zoo Sauvage de Saint-Félicien demande des soumissions publiques pour:

- Mise à niveau des passerelles de la petite ferme
- Réparation d'un barrage dans les sentiers de la nature

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par le Zoo sauvage de Saint-Félicien. Tout retard dans la transmission de la soumission après l'heure, la date limite et l'endroit indiqué pour la présentation de la soumission entraînera automatiquement la non-conformité et le rejet de la soumission. Une visite **virtuelle** s'effectuera **jeudi le 28 janvier 2021 à 10h00**. Une confirmation de votre présence devra être envoyée au louis.bouchard@zoosauvage.org, afin que nous puissions vous envoyer le lien de la visite virtuelle.

Les soumissions portant la mention:
« Soumission 2021-01 / Passerelle de la petite ferme»
« Soumission 2021-02 / Barrage dans les sentiers»

doivent être reçues **physiquement avant 14h00** (heure officielle du Conseil national de recherches Canada correspondant à l'heure de référence pour la téléphonie cellulaire) **le vendredi 12 février 2021** à l'attention de :

M. Louis Bouchard
Directeur financier
Zoo sauvage de Saint-Félicien
2230 boulevard du jardin
Saint-Félicien (Québec) G8K 0H1

Les enveloppes seront **ouvertes virtuellement** à 15h00 à la date indiquée ci-dessus.

Information

Toute question ou toute demande d'information doit être exclusivement adressée à **M. Marc-Olivier Hébert - m.hebert@groupemsh.com**.

Le Zoo sauvage de Saint-Félicien ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Les soumissions par courriel et par télécopieur ne seront pas acceptées.

Fait et signé à Saint-Félicien, ce 23 janvier 2021

Louis Bouchard
Directeur financier

0055603

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR LE 2594, RUE ROUSSEL, CHICOUTIMI – FRÉDÉRIC KOKAI-KUNN – PPC-152 (ID-14872)

ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, l'assemblée publique de consultation pour le projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble suivant est remplacée par consultation écrite d'une durée de 15 jours. Les membres statueront sur ce projet lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 16 février 2021 à 16h, à la salle des délibérations, 201, rue Racine Est, dans l'arrondissement de Chicoutimi sauf si le huis clos est maintenu.

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR LE 2594, RUE ROUSSEL, CHICOUTIMI – FRÉDÉRIC KOKAI-KUNN – PPC-152 (ID-14872).

Le conseil d'arrondissement de Chicoutimi, suite à l'adoption à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 19 janvier 2021 d'un projet de résolution pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le 2594, rue Roussel, Chicoutimi – Frédéric Kokai-Kunn – PPC-152 (ID-14872), tiendra une consultation écrite à compter du 23 janvier 2021 jusqu'au 7 février 2021.

L'objet de ce projet vise à autoriser le changement d'usage d'un ancien immeuble institutionnel en habitation de six logements dont le terrain ne donne pas sur une rue avec les marges existantes pour le bâtiment principal, sur un immeuble situé au 2594, rue Roussel, Chicoutimi.

À la condition que le propriétaire du 2594, rue Roussel poursuive l'alimentation en eau du centre communautaire situé sur la propriété voisine 2600, rue Roussel, Chicoutimi à moins d'une entente entre les parties.

Le projet vise le périmètre illustré sur les plans joints au présent avis.

Le texte complet de ce projet se retrouve sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics ou en communiquant par téléphone au (418) 698-3260 aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Pour toute information technique veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

PROCÉDURE APPLICABLE À CE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

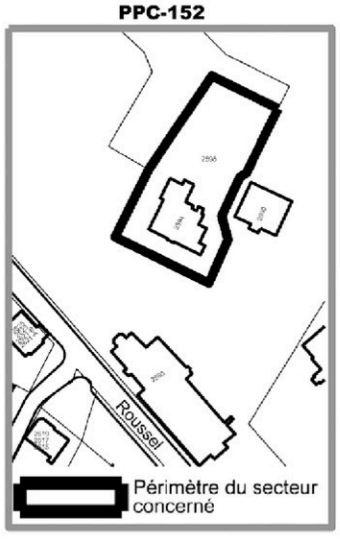
En conséquence, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil comme suit :

- En transmettant ses commentaires par courriel à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca ou par la poste à l'attention de la soussignée, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8 ou par téléphone en communiquant au 418-698-3260, en mentionnant son nom, adresse complète et numéro de téléphone. Les commentaires doivent être reçus, par la soussignée, au plus tard le 7 février 2021.

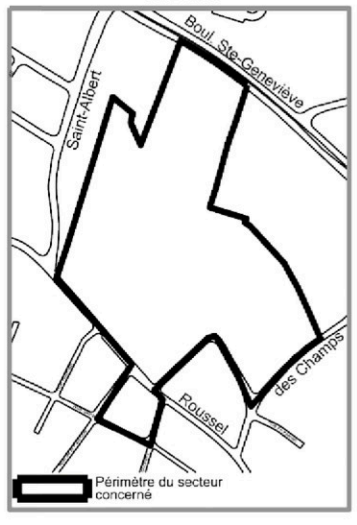
SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

PPC-152



PPC-152-2



0055590

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2021, les membres du conseil d'arrondissement de Chicoutimi ont décidé d'effectuer les adaptations nécessaires au processus d'approbation référendaire, afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens et poursuivre le processus d'adoption pour la demande du projet de règlement. Les membres du conseil statueront sur ce projet lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 16 février 2021 à 16h00, à la salle des délibérations, 201, rue Racine Est, dans l'arrondissement de Chicoutimi sauf si le huis clos est maintenu.

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR LE 3011 À 3013, ROUTE 170, LATERRIÈRE – PAUL PEDNEAULT INC. – PPC-147 (ID-14804)

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire:

À la suite de la consultation écrite tenue du 12 décembre 2020 au 27 décembre 2020 sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble mentionnés ci-dessus, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi a adopté le 19 janvier 2021 un second projet de résolution intitulé «projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le 3011 à 3013, route 170, Laterrière – Paul Pedneault inc. – PPC-147 (ID-14804)».

L'objet de ce projet vise à autoriser l'usage de la classe d'usage, C4f : Entrepreneur spécialisé (routes, pont, viaduc, etc.) sur une partie du 5 034 629 du cadastre du Québec, autoriser l'agrandissement du terrain de l'usage non résidentiel de 221,16 % au lieu de 100 %, d'agrandir un bâtiment commercial de 328,6 % au lieu de 100 %, de permettre l'aménagent de zones tampons ne répondant pas à l'ensemble des dispositions du règlement, d'autoriser un accès véhiculaire d'une largeur de 24 mètres au lieu de 13 mètres, d'autoriser que la distance entre deux entrées charretières de moins de 6 mètres, d'autoriser l'absence de clôture autour de l'aire d'entreposage et qu'un conteneur maritime serve de passage entre deux bâtiments, sur un immeuble situé au 3011 à 3013, route 170, Laterrière.

Ce second projet peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la ou des zones concernées et, à certaines conditions, des zones contiguës afin qu'ils soient soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, c'est-à-dire qu'il soit soumis à l'ouverture d'un registre et ultimement à un scrutin référendaire.

2. Description des zones:

Le projet vise la propriété sise au 3011 à 3013, route 170, Laterrière, située dans la zone illustrée sur les plans joints au présent avis.

3. Personnes intéressées et conditions de validité de la demande:

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau ou par le biais de l'adresse courriel suivante : greffe@ville.saguenay.qc.ca.

Pour que le projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Ville doit avoir reçu un courriel ou une lettre de demande de la part d'au moins 12 personnes intéressées de la zone ou des zones contigües d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Voici comment procéder pour présenter une demande visant à soumettre le projet à l'approbation référendaire :

PROCÉDURE DE REMPLACEMENT APPLICABLE À CE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure qui implique le déplacement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité doit être suspendue ou remplacée.

Le Conseil ayant décidé de poursuivre le processus d'adoption dudit PPCMOI, la demande d'approbation référendaire peut donc être adaptée de manière à éviter les déplacements.

En conséquence, toute demande d'approbation référendaire peut se faire comme suit :

- En transmettant de façon individuelle ou sous forme de pétition à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca ou par la poste à l'attention de la soussignée, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8 un écrit qui devra contenir les informations suivantes :

- Indiquer clairement le titre du projet et le numéro de celui-ci;
- Indiquer votre nom, adresse complète et numéro de téléphone;
- Transmettre votre demande au Service des affaires juridiques et du greffe au plus tard le 31 janvier 2021 par courriel ou par la poste.

4. Absence de demandes:

Si le projet ne fait pas l'objet d'une demande valide, il sera réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

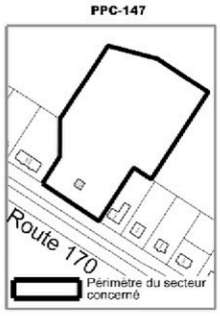
5. Consultation du projet:

Le texte complet de ce second projet ainsi que le plan détaillé de la zone se retrouvent sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics ou en communiquant par téléphone au (418) 698-3260 aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Pour toute information technique veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

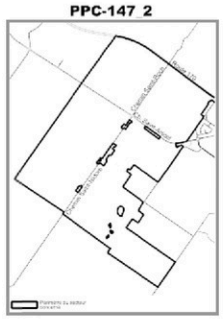
SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

PPC-147



PPC-147_2



0055393

INDE : ÉPIDÉMIE DE

GLENDA KWEK ET ABHAYA SRIVASTAVA
Agence France-Presse

NEW DELHI — La gigantesque campagne de vaccination indienne contre la COVID-19 est sérieusement menacée par l'afflux de fausses informations sur les réseaux sociaux, allant des vidéos trafiquées aux canulars absurdes en passant par les rumeurs les plus farfelues, nourrissant la méfiance du public.

Dans l'immense pays de 1,3 milliard d'habitants, où existe déjà une profonde suspicion à l'égard des programmes de santé du gouvernement, les experts avertissent que ces craintes sont encore exacerbées par l'afflux croissant de fausses informations.

Seulement 53 % des personnes appelées à se faire vacciner se sont présentées lors des deux premiers jours de la campagne à New Delhi, s'est alarmé le ministre de la Santé de la ville, Satyendar Jain.

« Les gens ont très peur. Nous ne pouvons forcer personne à se faire vacciner, c'est sur la base du volontariat », a déclaré à l'AFP un médecin de l'État de l'Haryana (nord), sous couvert de l'anonymat.

Le médecin Harsh Vardhan, ministre national de la Santé, a demandé à plusieurs reprises aux autorités locales et nationales de démentir « les rumeurs et les campagnes de désinformation ». Et pour le lancement de la campagne de vaccination samedi, il a changé le message de son compte Twitter devenu : « les vaccins fonctionnent : veillez à vous informer, veillez à votre sécurité ».

Des superstars de Bollywood, dont Amitabh Bachchan et Priyanka Chopra Jonas, sont montées au créneau en faveur de la vaccination sur les réseaux sociaux.

Comme le reste du monde, l'Inde est confrontée à un déluge de fausses nouvelles, depuis le début de la pandémie. L'équipe de vérification des faits de l'AFP a débusqué et dénoncé une multitude de canulars liés à la pandémie sur Internet.

La situation s'est encore aggravée avec de véritables doutes exprimés par le milieu médical à l'égard du Covaxin, l'un des deux vaccins utilisés dans la campagne de vaccination indienne, développé localement et « approuvé en urgence », avant la fin des essais cliniques de la phase 3.

« J'ai lu que quelqu'un était mort après l'inoculation du vaccin. Cela n'a peut-être aucun lien, mais cela fait quand même peur », a admis auprès de l'AFP Sushma Ali, un banquier de 54 ans.

L'autre vaccin de la campagne est le Covishield, une version du vaccin d'AstraZeneca et de l'Université d'Oxford, fabriqué par le Serum Institute of India (SII), le plus grand fabricant de vaccins au monde.

POIDS DU PASSÉ

Quelques heures après l'approbation des deux vaccins, un flux de



Seulement 53 % des personnes appelées à se faire vacciner se sont présentées au cours des deux premiers jours de la campagne à New Delhi. —PHOTO AP

Ville de Saguenay

Avis public

Le 8 décembre 2020, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi a adopté les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble suivants:

- PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR LE 3640, RUE DES FORGES, CHICOUTIMI – 2850-2979 QUÉBEC INC. – PPC-136 (ID-14491)
- PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR LE 4028, CHEMIN DE L'ÉGLISE, LATERRIÈRE – 9135-0512 QUÉBEC INC (FÉLIX TREMBLAY) – PPC-140 (ID-14624)

Au terme de la période de 30 jours prévue par l'article 137.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Commission municipale du Québec n'a reçu aucune demande d'avis de conformité à l'égard de l'un ou l'autre de ces projets.

Les textes complets des projets sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics ou en communiquant par téléphone au (418) 698-3260 aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ces projets sont réputés conformes et ils sont entrés en vigueur rétroactivement le 19 janvier 2021.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

0055266

Ville de Saguenay

Avis public

Le 10 décembre 2020, le conseil d'arrondissement de La Baie a adopté le règlement suivant:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2020-140 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARS-1308).

Au terme de la période de 30 jours prévue aux articles 59.7 et/ou 137.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Commission municipale du Québec n'a reçu aucune demande d'avis de conformité à l'égard de ce règlement.

Le texte complet de ce règlement est disponible sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics, en adressant une demande par écrit à greffe@ville.saguenay.qc.ca ou en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ce règlement est réputé conforme et il est entré en vigueur rétroactivement le 19 janvier 2021.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

0055252

FAUSSES INFOS

fausses informations s'était répandu au point que le Contrôleur général des médicaments d'Inde avait dû s'exprimer pour démentir, les qualifiant de « bêtises absolues ».

Des rumeurs sur des cas de stérilité consécutifs à des vaccinations ont longtemps miné les efforts d'immunisation de l'Inde, y compris contre la polio, la rougeole et la rubéole, se souvient le virologue Gagandeep Kang du Wellcome Trust Research Laboratory, au Tamil Nadu (sud).

Des politiques gouvernementales désastreuses par le passé n'ont pas favorisé un climat de confiance.

Dans certaines communautés où les systèmes de santé étaient déjà peu solides, la mise en oeuvre de campagnes contre la polio au début des années 2000 avait fait resurgir le souvenir des stérilisations forcées pendant l'état d'urgence de 1975 à 1977, notamment au sein de certaines communautés musulmanes de l'État d'Uttar Pradesh, effrayées que la campagne ne cache une forme de contrôle de la population.

Selon les experts, le succès de l'éradication de la polio en 2014 a nécessité l'implication des chefs religieux et communautaires locaux pour gagner la confiance du public.

Les communautés musulmanes ont aussi été la cible de fausses informations sur la COVID-19. Des vidéos truquées ont ainsi notamment mis en scène des musulmans léchant des fruits avant de les vendre, ou ne respectant pas le confinement.

La désinformation alimente l'hostilité envers la communauté musulmane, a assuré à l'AFP Niranjan Sahoo, expert en gouvernance et politique publique de l'Observer Research Foundation.

« Nous avons des antécédents de polarisation passant par la désinformation, et ce phénomène va être à l'œuvre pendant cette campagne de vaccination », prévient-il.



« Les gens ont très peur. Nous ne pouvons forcer personne à se faire vacciner, c'est sur la base du volontariat. »

— Un médecin de l'État de l'Harayana

VILLE D'ALMA

Appel d'offres 2021-007
Fourniture et livraison de jeux d'eau au parc de l'Amitié à St-Cœur-de-Marie

La Ville d'Alma demande des soumissions pour la fourniture et la livraison d'équipements de jeux d'eau pour le parc de l'Amitié situé dans le secteur de St-Cœur-de-Marie.

Les documents contractuels peuvent être obtenus auprès du système officiel d'appel d'offres du gouvernement du Québec, soit le SEAO, sur le site Internet www.seao.ca.

Toute offre doit être déposée dans une enveloppe cachetée et identifiée aux nom et numéro de l'appel d'offres, et sera reçue au bureau du greffier de la Ville d'Alma, édifice hôtel de ville, situé au 140, rue Saint-Joseph Sud, Alma, jusqu'au mardi 16 février 2021 à 10 h, pour y être ouverte le même jour et à la même heure. Veuillez noter que la présence des soumissionnaires pourra être limitée en raison des places disponibles selon la règle de distanciation de 2 mètres qui devra être respectée durant la période de pandémie COVID-19. Nous vous invitons à vérifier les mesures prises pour l'ouverture des soumissions concernant la situation due à la COVID-19 sur le site Internet de la Ville : https://www.ville.alma.qc.ca/covid-19-publications-speciales-suivre-lactualite/.

La Ville d'Alma ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Martial Tremblay, acheteur municipal

0055331

Ville de Saguenay

Avis public

Le 3 août 2020, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement suivant:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2020-89 AYANT POUR OBJET DE POURVOIR AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 587 000 $

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement le 18 janvier 2021.

Le texte complet du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics, en adressant une demande par écrit à greffe@ville.saguenay.qc.ca ou en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

0055274

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2021, les membres du conseil d'arrondissement de Chicoutimi ont décidé d'effectuer les adaptations nécessaires au processus d'approbation référendaire, afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens et poursuivre le processus d'adoption pour la demande du projet de règlement. Les membres du conseil statueront sur ce projet lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 16 février 2021 à 16h00, à la salle des délibérations, 201, rue Racine Est, dans l'arrondissement de Chicoutimi sauf si le huis clos est maintenu.

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR LE 429, RUE NEWTON, CHICOUTIMI – GENDARMERIE ROYALE (GUY TREMBLAY) – PPC-148 (ID-14812)

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire:

À la suite de la consultation écrite tenue du 12 décembre 2020 au 27 décembre 2020 sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble mentionnés ci-dessus, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi a adopté le 19 janvier 2021 un second projet de résolution intitulé «projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le 429, rue Newton, Chicoutimi – Gendarmerie Royale (Guy Tremblay) – PPC-148 (ID-14812)».

L'objet de ce projet vise à autoriser les usages 6511 service médicale (Cabinet de médecins et médecin spécialiste), 6569 autres services de soins paramédicaux, 6572 Service de physiothérapie, d'ergothérapie, d'orthophonie et d'audiologie, 5911 Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacie) et conserver les aménagements existants, sur un immeuble situé au 429, rue Newton, Chicoutimi.

Ce second projet peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la ou des zones concernées et, à certaines conditions, des zones contiguës afin qu'ils soient soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, c'est-à-dire qu'il soit soumis à l'ouverture d'un registre et ultimement à un scrutin référendaire.

2. Description des zones:

Le projet vise la propriété sise au 429, rue Newton, Chicoutimi, située dans la zone illustrée sur les plans joints au présent avis.

3. Personnes intéressées et conditions de validité de la demande:

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau ou par le biais de l'adresse courriel suivante : greffe@ville.saguenay.qc.ca.

Pour que le projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Ville doit avoir reçu un courriel ou une lettre de demande de la part d'au moins 12 personnes intéressées de la zone ou des zones contigües d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Voici comment procéder pour présenter une demande visant à soumettre le projet à l'approbation référendaire :

PROCÉDURE DE REMPLACEMENT APPLICABLE À CE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure qui implique le déplacement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité doit être suspendue ou remplacée.

Le Conseil ayant décidé de poursuivre le processus d'adoption dudit PPCMOI, la demande d'approbation référendaire peut donc être adaptée de manière à éviter les déplacements.

En conséquence, toute demande d'approbation référendaire peut se faire comme suit :

En transmettant de façon individuelle ou sous forme de pétition à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca ou par la poste à l'attention de la soussignée, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8 un écrit qui devra contenir les informations suivantes :

- Indiquer clairement le titre du projet et le numéro de celui-ci;
- Indiquer votre nom, adresse complète et numéro de téléphone;
- Transmettre votre demande au Service des affaires juridiques et du greffe au plus tard le 31 janvier 2021 par courriel ou par la poste.

4. Absence de demandes:

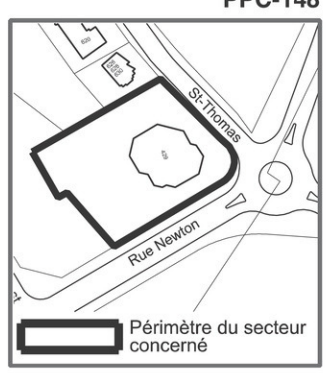
Si le projet ne fait pas l'objet d'une demande valide, il sera réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du projet:

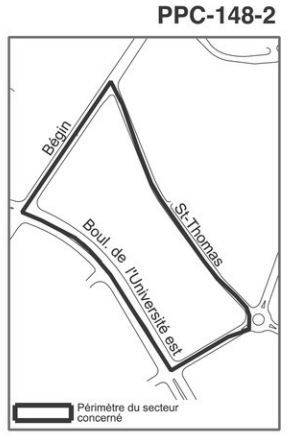
Le texte complet de ce second projet ainsi que le plan détaillé de la zone se retrouvent sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics ou en communiquant par téléphone au 418 698-3260 aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Pour toute information technique veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone 418 698-3130.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.
L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

PPC-148



PPC-148-2



0055394

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19

VILLE DE SAGUENAY

PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS ARP-191, ARP-193, ARS-1310 ET ARS-1320

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlement suivants est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Les membres du conseil statueront sur ces projets lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 1er mars 2021 à 19h00, à la salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, dans l'arrondissement de Jonquière sauf si le huis clos est maintenu.

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-191 ET ARP-193) ET LE PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENTDE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 41970, INTERSECTION DE LA 5E AVENUE ET DE LA 1ÈRE RUE, LA BAIE (ARS-1310) ET ZONE 85500, INTERSECTION DE LA RUE DU STADE ET DE LA RUE J.-R.- THÉBERGE, CHICOUTIMI (ARS-1320).

Le conseil municipal de la Ville de Saguenay, suite à l'adoption à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2021 d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-191 et ARP-193) et d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 41970, intersection de la 5e avenue et de la 1èrerue, La Baie (ARS-1310) et zone 85500, intersection de la rue du Stade et de la rue J.-R.- Théberge, Chicoutimi (ARS-1320), tiendra une consultation écrite du 23 janvier 2021 au 7 février 2021.

Les projets de règlement visent l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay.

Ces projets de règlement ne contiennent pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les textes complets des projets sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics ou en communiquant par téléphone au (418) 698-3260 aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Pour toute information technique veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

PROCÉDURE DE REMPLACEMENT APPLICABLE À CES PROJETS DE RÈGLEMENT

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

En conséquence, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil comme suit :

- En transmettant de façon individuelle ou sous forme de pétition à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca ou par la poste à l'attention de la soussignée, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8 ou par téléphone en communiquant au 418-698-3260, en mentionnant son nom, adresse complète et numéro de téléphone. Les commentaires doivent être reçus, par la soussignée, au plus tard le 7 février 2021.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME

Le plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay est composé d'un document principal et de quatre documents distincts pour les planifications sectorielles soit :

Premier document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Jonquière;

Deuxième document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Chicoutimi;

Troisième document

Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de La Baie;

Quatrième document

Les unités de planification dans la zone agricole et dans la zone forestière.

Il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme soit :

Pour l'unité de planification 136-C (Secteur de Port-Alfred à proximité de la 5e Avenue et de la 1re Rue) de l'arrondissement de La Baie :

- Améliorer les services à la population par le redéveloppement d'activités commerciales et de services compatibles avec le milieu de vie du quartier à l'intérieur de l'aire multifonctionnelle de la 5e Avenue et de la 1re Rue.

Pour l'unité de planification 66-R (Secteur de la rue du Stade entre les rues J.-R. Théberge et Le Jeune) de l'arrondissement de Chicoutimi :

- Agrandir une affectation « Institutionnelle » à même une partie d'une affectation « Parc aménagé ».

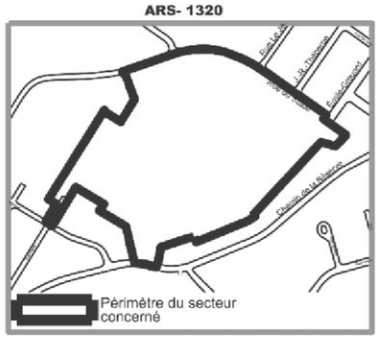
SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

ARS- 1310



ARS- 1320



0055277

Le chat essuie-larmes

MARIE-ÈVE MARTEL
CHRONIQUE
marie-eve.martel@lavoixdelest.ca



VU D'MÊME

Quand elle regarde par la fenêtre, Amélie ne peut s'empêcher de chercher furtivement Thimothe, au cas où le roux matou se retrouverait dans son champ de vision.

C'est qu'il n'a pas l'habitude d'aller bien loin ou de s'éloigner trop longtemps de sa maison, le vieux chat.

En fait, Thimothe n'est pas si vieux. À 12 ans bien sonnés, il est encore bien actif et surtout, très affectueux.

Mais voilà, Amélie n'a pas revu Thimothe depuis le 11 décembre.

La maisonnée n'est pas moins animée depuis la disparition de Thimothe : l'autre chat de la maison, Mimine, et les deux chiens de la famille, Walter et Fidji, tiennent le fort.

« Mais aucun d'entre eux n'est Thimothe », laisse tomber Amélie.

Thimothe, c'est le confident de toute la famille. Un chat rebaptisé « l'essuie-larmes », tant il avait consolé Amélie et ses deux fils dans toutes les peines qu'ils ont traversées au fil des années.

C'est d'ailleurs pour aider ceux-ci à vivre le divorce de leurs parents que la Granbyenne avait adopté le chat, il y a une douzaine d'années. « Ce n'était pas lui que je pensais choisir au départ, mais les garçons le voulaient lui, le gros roux, se souvient la mère de famille. J'ai laissé leur choix être le bon, et ça a été le meilleur pour nous. Ce chat-là absorbait nos bobos, nos peines, nos stress... c'était un amour ! »

Amélie a tout tenté pour retrouver son gros roux : messages sur Facebook, consultation de toutes les annonces possibles sur des chats trouvés. Elle s'est également rendue dans plusieurs refuges pour aller voir « des chats trouvés jusqu'en campagne à l'autre bout du monde ».

Pas de trace de Thimothe.

Nulle part.

Évanoui dans la nature.

Parfois, Amélie regarde à la fenêtre et espère qu'il a été adopté par une famille qui le croyait errant et qu'il est au chaud, heureux, repu et aimé. D'autres jours, la Granbyenne se rend à l'évidence : le chat est peut-être parti manger des minouches au paradis félin.

« J'ai l'impression qu'il attendait une relève pour partir mourir, confie-t-elle, empreinte de mélancolie. Les derniers jours avant sa disparition, il avait pris l'habitude de venir me voir le soir, avant que je m'endorme... »

Ces larmes-là, Thimothe ne sera pas là pour les recueillir.

LE COMMERCE DE LA SOLITUDE

Si je vous parle de Thimothe, un chat égaré comme des millions d'autres, c'est surtout pour vous parler du vide qu'il a laissé derrière lui, à la maison. Un vide remplacé par de la tristesse.

Pour beaucoup de gens, leur animal de compagnie est un membre de la famille à part entière, si bien que d'en être séparé malgré eux est source de détresse et de peine inouïes.

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES EN RAISON DU COVID-19

DÉROGATIONS MINEURES

ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, l'assemblée publique de consultation pour les dérogations mineures suivantes est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Les membres du conseil statueront sur ces demandes lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 9 février 2021 à 19h00, à la salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, dans l'arrondissement de Jonquière sauf si le huis clos est maintenu.

4166, boulevard du Royaume, Jonquière – DM-4456 (id-14109) demande une dérogation mineure visant à autoriser un projet intégré commercial avec une marge latérale vers l'ouest de 4,21 mètres au lieu de 6 mètres, autoriser une marge avant de 28,33 mètres au lieu d'une marge avant de 17,25 mètres et autoriser aucune bande gazonnée ou paysagée d'une largeur minimale de 1 mètre sur une portion de la propriété localisée le long des lignes latérales et arrière du terrain sur des immeubles situés au 4164 et 4166, boulevard du Royaume, Jonquière à la condition suivante:

Les portions de bandes gazonnées ou paysagées localisées le long des lignes latérales et arrière du terrain doivent être aménagés, tels que visibles sur le plan de situation et d'aménagement préparé par Jacques Normand, arpenteur-géomètre, daté du 8 novembre 2019, version 4, et portant le numéro 7519 de ses minutes déposé avec la demande.

3998, boulevard Harvey, Jonquière – DM-4694 (id-14823) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage attenant pour un usage d'habitation de la classe H-6 (Multifamiliale, catégorie C (9 logements et plus)), sur un immeuble situé au 3998, boulevard Harvey, Jonquière.

PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE APPLICABLE À CES DÉROGATIONS MINEURES

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

En conséquence, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil comme suit :

- En transmettant ses commentaires par courriel à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca ou par la poste à l'attention de la soussignée, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8 ou par téléphone en communiquant au 418-698-3260, en mentionnant son nom, adresse complète et numéro de téléphone. Les commentaires doivent être reçus, par la soussignée, au plus tard le 7 février 2021.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.
L'assistante-greffière,
ANNIE JEAN

0055275

Ça me fait penser à tous ces vols de chiens dont on entend parler ces temps-ci ; semble-t-il qu'il y en a plus que jamais.

Je pense à la peine de toutes ces familles, de toutes ces personnes seules, qui se sont fait dérober leur compagnon dans une période de leur vie où sa présence était essentielle, où cet animal était peut-être la seule évasion d'un isolement qui pèse de plus en plus lourd en cette période de pandémie.

Parce qu'où il y a des humains il y a de l'hommerie, il se trouve des gens sans scrupules qui ont choisi de faire commerce de cette solitude. Pitou, Fido, Médor et compagnie, *dognappés* en plein jour, même dans la cour, tout ça parce qu'un beau chien, ça se revend bien sur Internet, surtout que beaucoup de ménages ont adopté ou songent à adopter un chien, au cours des derniers mois, pour panser leur esseulement.

Même dans l'industrie du crime, ça fonctionne avec l'offre et la demande.

Et ça, c'est quand il y a réellement un chien à vendre ; il n'est pas rare de voir des annonces proposant un magnifique animal, animal dont la photo a été glanée en ligne et qui sert d'appât pour obtenir frauduleusement des dépôts pour réserver l'adoption et payer le transport de la bête intangible.

Mais bref ; parmi ceux qui adoptent un animal en fouillant dans les petites annonces, très peu ont le réflexe de s'interroger sur l'origine de celui-ci.

Sans le savoir, dans de trop nombreux cas, la transaction inclut aussi un échange entre le désespoir d'une famille pour le bonheur d'une autre.

Ça serait bien que les voleurs aussi en soient conscients.



Amélie a tout tenté pour retrouver son gros roux: messages sur Facebook, consultation de toutes les annonces possibles sur des chats trouvés. Elle s'est également rendue dans plusieurs refuges pour aller voir « des chats trouvés jusqu'en campagne à l'autre bout du monde. » — PHOTO COURTOISIE

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

(Avis dans un journal : C.c.Q., art. 795, al. 2)

Prenez avis que **Kaven POTVIN**, en son vivant domicilié au 695, Sentier Potvin à St-Félix d'Otis (Québec) G0V 1M0, est décédé à Jonquière, le 3 octobre 2019. Un inventaire de ses biens a été dressé par le liquidateur le 20 septembre 2020 conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés au bureau de Me Jean-Pierre Collard, notaire, 184 rue Jacques-Cartier Est à Chicoutimi (Québec) G7H 1Y5.

Donné ce 21 janvier 2021 à Saguenay.

Me Jean-Pierre COLLARD, notaire

0055556

Ville de Saguenay

Appel d'offres

Appel d'offres 2021-017
RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU TERMINAL DE L'AÉROPORT SAGUENAY-BAGOTVILLE
Arrondissement de La Baie

La Ville de Saguenay demande des soumissions pour le réaménagement et l'agrandissement du terminal de l'aéroport Saguenay-Bagotville dans l'arrondissement de La Baie.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer, à compter du 26 janvier 2021, les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO à l'adresse www.seao.ca ou au numéro sans frais 1-866-669-7326 (numéro d'avis 1443210), et ce, en conformité des dispositions de l'article 573, de la Loi sur les cités et villes.

Ceux qui ne détiennent pas le cahier des clauses générales d'appel d'offres, Tome II, édition 2003 de la Ville de Saguenay, doivent se le procurer avec les documents du présent appel d'offres, sur SÉAO. Le cahier des clauses générales d'appel d'offres, Tome II, fait partie intégrante du présent appel d'offres.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être reçues le 4 mars 2021 au plus tard à 14 h au secrétariat de la division de l'approvisionnement de la Ville de Saguenay, 3501, rue du Roi-Georges, Jonquière (Québec) G7X 1V6 (tél. : 418 698-3055) et seront ouvertes à 14 h le même jour en présence des soumissionnaires intéressés.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord et, le cas échéant, dont la licence est requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q. c-B-1.1).

La Ville de Saguenay ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saguenay, ce vingt-troisième jour du mois de janvier deux mille vingt-et-un.

L'assistante-trésorière comptabilité et approvisionnement,
Service des finances - division de l'approvisionnement
CAROLINE BOULIANNE, CPA, CA

0055507

Ville de Saguenay

Avis public

Le 18 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté les règlements suivants:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2021-5 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-53 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY;
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2021-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-2003-22 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AUX FEUX ROUGES À CERTAINES INTERSECTIONS;
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2021-7 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2007-9 INTERDISANT LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS;
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2021-8 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2012-106 PORTANT SUR LES ACTIVITÉS SUR GLACE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY;
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2021-9 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES;

Les textes complets des règlements sont disponibles pour consultation sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics, en adressant une demande par écrit à greffe@ville.saguenay.qc.ca ou en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

0055257

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

AVIS PUBLIC EST DONNÉ:

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, QUE:

1. Lors de la séance spéciale du 18 janvier 2021, le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau a adopté le Règlement 509 ayant pour objet de décréter l'ouverture de nouvelles rues dans le secteur alpin et de décréter les travaux de mise en forme de ces rues, l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et autres aménagements totalisant 2 768 640 $, et d'autoriser un emprunt par billets de 2 768 640 $.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Une demande doit se faire par écrit et contenir obligatoirement les renseignements suivants: le numéro ou l'objet du règlement faisant l'objet de la demande ainsi que les nom, adresse et qualité de la personne habile à voter (domicilié, propriétaire, etc.), appuyés de sa signature.

   Cette demande doit être accompagnée d'une copie de l'une des pièces d'identité suivantes: carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

   Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite.
3. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 8 février 2021, 16h30, au bureau de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau situé au 140, boulevard St-David, St-David-de-Falardeau (Québec), G0V 1C0 ou à l'adresse de courriel suivante d.hudon@villefalardeau.ca .
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 509 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 276. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 509 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera publié à 11 heures le 9 février 2021, au www.villefalardeau.ca .
6. Le règlement peut être consulté au www.villefalardeau.ca , onglet «Documentation» et sous-onglet «Politiques et règlements».

   Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.
7. Toute personne qui, le 18 janvier 2021, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes:
   - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
   - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes:
   - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
   - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes:
   - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
   - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.
10. Personne morale:
    - avoir désigné par résolution, parmi ses membres administrateurs ou employés, une personne qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle, et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Afin de compléter une demande visée par le présent avis, des informations additionnelles peuvent être obtenues auprès du secrétaire-trésorier et directeur général, Daniel Hudon, par téléphone au 418-673-4647, poste 2401.

Donné à Saint-David-de-Falardeau, ce 20e jour du mois de janvier 2021.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

0055417

Ville de Saguenay

Avis public

À toutes les personnes habiles à voter sur le territoire de la Ville de Saguenay.

Le 19 janvier 2021, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi a adopté les règlements suivants:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2021-19 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 30919 RUE GASTON L. TREMBLAY (ARS-1312));
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2021-20 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 64250, RUE SAINT-PAUL (ARS-1315)).

Les textes complets des règlements sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics, en adressant une demande par écrit à greffe@ville.saguenay.qc.ca ou en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Saguenay peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, conformément aux articles 59.7 et 137.11 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Chap. A-19.1 L.R.Q., demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité, de l'un ou l'autre de ces règlements, au plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay et au schéma le cas échéant.

La demande doit être transmise par écrit à la Commission municipale du Québec, Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Tour 5e étage, Québec (Québec) G1R 4J3.

Conformément à l'article 51 du décret 841-2001 et aux articles 59.8 et 137.12 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Chap. A-19.1 L.R.Q., la Commission doit dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu aux articles 59.7 et/ou 137.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, donner son avis sur la conformité de l'un ou l'autre de ces règlements au plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay et au schéma le cas échéant, si elle reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Saguenay, une demande faite conformément aux articles 59.7 et/ou 137.11 à l'égard de l'un ou l'autre de ces règlements.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

0055407

Ville de Saguenay

Appel d'offres

Appel d'offres 2021-010
MODULES DE JEUX - DIVERS PARCS

La Ville de Saguenay demande des soumissions pour l'acquisition de modules de jeux destinés aux enfants et aux adultes pour divers parcs sur son territoire.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer, à compter du 28 janvier 2021, les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO à l'adresse www.seao.ca ou au numéro sans frais 1-866-669-7326 (numéro d'avis 1443216), et ce, en conformité des dispositions de l'article 573, de la *Loi sur les cités et villes*.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être reçues le 1er mars 2021 au plus tard à 14 h au secrétariat de la division de l'approvisionnement de la Ville de Saguenay, 3501, rue du Roi-Georges, Jonquière (Québec) G7X 1V6 (tél. : 418 698-3055) et seront ouvertes à 14 h le même jour en présence des soumissionnaires intéressés.

La Ville de Saguenay ne s'engage à accepter ni celle qui a obtenu le plus haut pointage final, ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saguenay, ce vingt-troisième jour du mois de janvier deux mille vingt-et-un.

L'assistante-trésorière comptabilité et approvisionnement,
Service des finances - division de l'approvisionnement
CAROLINE BOULIANNE, CPA, CA

0055509

COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC
CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD

2046, chemin Saint-Louis
Québec (Québec) G1T 1P4
418 ✆ 688.8730
418 ℻ 682.5891

AVIS PUBLIC

Admissions et inscriptions élèves pour 2021-2022
Écoles anglophones primaires et secondaires
Du 1 au 19 février 2021

La demande d'admission est obligatoire pour tous les élèves qui fréquenteront une classe du préscolaire, du primaire ou du secondaire dans une école du territoire de la Commission scolaire Central Québec en septembre 2021.

Pour être admissibles à l'enseignement en anglais, les élèves doivent satisfaire certains critères d'admissibilité conformément à la Charte de la langue française.

Âge d'admission
- 1re année du primaire : 6 ans révolus le 30 septembre 2021;
- Préscolaire 5 ans : 5 ans révolus le 30 septembre 2021;
- Préscolaire 4 ans : 4 ans révolus le 30 septembre 2021.

Dérogation à l'âge d'admission

Les demandes de dérogation à l'âge d'admission seront considérées. Seuls les enfants admissibles à l'enseignement en anglais peuvent être acceptés. Veuillez communiquer avec l'école située sur votre territoire de résidence pour plus d'informations.

Enfants déjà admis

Les parents d'enfants qui fréquentent actuellement une école anglophone de notre territoire (année scolaire 2020-2021) et qui ont fourni une adresse électronique, la réinscription se fera en ligne par Mozaïk inscription, les parents de ces élèves devront répondre au courriel d'inscription qu'ils recevront. Une personne ressource à l'école de votre enfant pourra vous aider avec cet outil. Pour ceux qui n'ont pas fourni une adresse électronique, ils recevront le formulaire d'admission et inscription qu'ils devront vérifier, remplir et retourner à l'école fréquentée par l'enfant le ou avant le 19 février 2021.

Nouveaux élèves

Les parents des enfants qui ne fréquentent pas actuellement une école de la Commission scolaire Central Québec doivent se présenter à l'école située sur leur territoire de résidence (www.cqsb.qc.ca) avec les documents suivants :

- L'original de l'acte de naissance (grand format) de l'enfant portant le nom des deux parents;
- Le dernier bulletin scolaire émis (sauf pour le préscolaire);
- Une preuve de résidence sur le territoire de la commission scolaire (permis de conduire d'un parent de l'élève ou tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève).

Un certificat de naissance peut être obtenu au Directeur de l'état civil, 2535, boulevard Laurier, Québec (Québec) G1V 5C5 – Téléphone 418 644-4545. Pour communiquer avec un bureau régional de Services Québec à l'extérieur de la Ville de Québec, visitez le site du Directeur de l'état civil www.etatcivil.gouv.qc.ca.

Écoles dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

École primaire régionale Riverside: 1750, rue Joule, Jonquière. Téléphone : (418) 548-3181, poste 2000
École secondaire régionale Riverside: 1770, rue Joule, Jonquière. Téléphone : (418) 548-3181, poste 1900

Pour plus d'information, contactez les services éducatifs.

Donné à Québec ce 15e jour de janvier 2021
Stephen Pigeon, directeur général

0054999

Ville de Saguenay

Avis public

Le 7 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté les règlements suivants:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2020-110 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-189);

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2020-111 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONES 36580 ET 71600, SECTEUR À PROXIMITÉ DE L'INTERSECTION DES BOULEVARDS DU SAGUENAY EST ET RENAUD À CHICOUTIMI (ARS-1305)).

Au terme de la période de 30 jours prévue aux articles 59.7 et/ou 137.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Commission municipale du Québec n'a reçu aucune demande d'avis de conformité à l'égard de l'un ou l'autre de ces règlements.

Les textes complets de ces règlements sont disponibles sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics, en adressant une demande par écrit à greffe@ville.saguenay.qc.ca ou en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ces règlements sont réputés conformes et ils sont entrés en vigueur rétroactivement au 19 janvier 2021.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME

Le plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay est composé d'un document principal et de quatre documents distincts pour les planifications sectorielles soit :

Premier document
Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Jonquière;

Deuxième document
Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Chicoutimi;

Troisième document
Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de La Baie;

Quatrième document
Les unités de planification dans la zone agricole et dans la zone forestière.

Il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme soit :

Pour les unités de planification 86-R et 87-C (Secteur à proximité des boulevards du Saguenay Est et Renaud) de l'arrondissement de Chicoutimi :

Agrandir l'unité de planification 87-C à même une partie de l'unité de planification 86-R.

o Agrandir l'affectation « industrielle » à même une partie de l'affectation d'habitation de « Basse et moyenne densité » au secteur localisé à proximité des boulevards du Saguenay Est et Renaud à Chicoutimi.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

0055231

0055231

KATIA DOLMADJIAN
Agence France-Presse

PARIS — Accusée d'utiliser du coton issu du travail forcé des Ouïghours en Chine, l'industrie textile a dû passer au crible ses filières d'approvisionnement, une gageure face à des sous-traitants en cascade, mais une nécessité face à des consommateurs de plus en plus regardants.

L'enjeu est énorme : 20 % du coton utilisé dans le monde est cultivé en Chine, essentiellement dans la province du Xinjiang peuplée d'Ouïghours, une minorité musulmane réprimée et exploitée par Pékin, selon les défenseurs de droits humains, ce que nie le régime communiste.

« À la saison des récoltes, des travailleurs arrivent en train d'autres provinces. Et au sein du Xinjiang, il y a aussi des travailleurs ruraux de tous les groupes ethniques qui ramassent le coton parce qu'ils le veulent, parce qu'en un mois ils peuvent gagner plus de 10 000 yuans [2000 $]. Désormais, la cueillette est majoritairement mécanisée, donc nous n'avons pas besoin d'un grand nombre de ramasseurs », a affirmé la semaine dernière un porte-parole officiel de cette province, pour balayer les accusations.

Mais pour l'ONG Projet pour les droits de l'Homme des Ouïghours (UHRP), basée à Washington, « les chaînes d'approvisionnement de la plupart des grandes marques de vêtements sont salies par le travail forcé des Ouïghours ».

Elle a appelé l'industrie du textile à cesser de se fournir dans le Xinjiang, jugeant que si « les grands groupes affirment ne pas tolérer le travail forcé chez leurs fournisseurs, ils n'apportent pas d'explication crédible sur la manière dont ils remplissent cette condition en continuant de faire des affaires dans une région où le travail forcé est répandu ».

Le Royaume-Uni et le Canada ont décidé d'interdire les importations de marchandises soupçonnées d'être issues du travail forcé. De leur côté, les États-Unis avaient pris en décembre des mesures restrictives concernant les importations de coton du Xinjiang.

En 2020, les rapports d'ONG et de think tanks se sont succédé pour dénoncer l'exploitation des Ouïghours dans des champs, ateliers et usines fournissant des matières premières ou des produits finis.

Gap, Nike, Adidas, Calvin Klein, H&M, Zara, Puma, Uniqlo, Ralph Lauren, Tommy Hilfiger, Abercrombie&Fitch, Uniqlo, Fila, Victoria's Secret ou encore Lacoste ont notamment été accusés, en mars, par l'ONG Australian Strategic Policy Institute de s'être approvisionnés « potentiellement directement ou indirectement » — entre 2017 et 2019 — auprès de structures utilisant de la main-d'œuvre ouïghoure provenant de « camps de rééducation ».

INDUSTRIE TEXTILE

L'OMBRE DU TRAVAIL FORCÉ PLANE TOUJOURS

Certaines de ces marques n'ont jamais réagi, d'autres ont démenti. Rares ont été celles qui ont annoncé des changements dans leur chaîne logistique.

TRACER L'ORIGINE DU COTON

Début janvier 2021, le Britannique Marks & Spencer — qui utilise 40 000 tonnes de fibres de coton par an — s'est engagé à ne pas utiliser de coton du Xinjian.

Adidas a également affirmé à l'AFP avoir dès 2019 « explicitement donné instruction à ses fournisseurs de ne pas s'approvisionner en fil » dans cette province.

En septembre dernier, H & M avait annoncé cesser toute relation avec un producteur de fil chinois dénoncé par l'ONG australienne, et évoqué « une enquête dans toutes les fabriques de vêtements avec lesquelles il travaille en Chine ».

Le géant suédois a toutefois reconnu, dans le cadre d'une commission parlementaire en Grande-Bretagne, qu'« au vu de la complexité des chaînes d'approvisionnement, du travail à la ferme avec l'égrenage [du coton] et son filage jusqu'au tissage et la confection, il n'y a aujourd'hui aucune solution disponible pour tracer intégralement l'origine du coton ».

Même constat pour Gap, qui souligne que comme « une quantité significative du coton mondial est cultivé et filé au Xinjiang », il va faire en sorte de « mieux comprendre comment sa chaîne d'approvisionnement globale peut être indirectement impactée ».

Maîtriser chaque maillon de la chaîne de production est « une lourde tâche qui se heurte parfois aux difficultés d'obtenir des informations fiables sur le terrain », a dit le PDG de Lacoste, Thierry Guibert, interpellé par l'eurodéputé de gauche Raphaël Glucksmann, engagé dans la défense des droits des Ouïghours.

La marque au crocodile s'est engagée « à cesser toute activité avec des sous-traitants qui seraient impliqués dans le travail forcé des Ouïghours » et indique à l'AFP avoir réalisé « 337 audits sociaux en 2019 » pour débusquer d'« éventuels fautifs ».

De la part d'une marque, « assumer qu'on ne sait pas, c'est déjà un grand pas. Mais tant que les donneurs d'ordre délègueront leurs responsabilités aux fournisseurs, on n'avancera pas », met en avant Rym Trabelsi, cofondatrice de l'application indépendante Clear Fashion, qui note les engagements des enseignes.



Environ 20 % du coton utilisé dans le monde est cultivé en Chine, essentiellement dans la province du Xinjiang, peuplée d'Ouïghours, une minorité musulmane réprimée et exploitée par Pékin, selon les défenseurs de droits humains.
— ARCHIVES AFP

Ville de Saguenay

Avis public

Le 7 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté les règlements suivants:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2020-120 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-190);

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2020-121 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONES 62060 ET 70380, SECTEUR LOCALISÉ ENTRE LA RUE PANET ET L'AUTOROUTE 70 À L'OUEST DE L'ÉCHANGEUR RENÉ-LÉVESQUE À JONQUIÈRE (ARS-1311)).

Au terme de la période de 30 jours prévue aux articles 59.7 et/ou 137.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Commission municipale du Québec n'a reçu aucune demande d'avis de conformité à l'égard de l'un ou l'autre de ces règlements.

Les textes complets de ces règlements sont disponibles sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics, en adressant une demande par écrit à greffe@ville.saguenay.qc.ca ou en communiquant au 418 698-3260 pendant les heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ces règlements sont réputés conformes et ils sont entrés en vigueur rétroactivement au 19 janvier 2021.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME

Le plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay est composé d'un document principal et de quatre documents distincts pour les planifications sectorielles soit :

Premier document
Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Jonquière;

Deuxième document
Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de Chicoutimi;

Troisième document
Les unités de planification à l'intérieur des périmètres urbains de l'arrondissement de La Baie;

Quatrième document
Les unités de planification dans la zone agricole et dans la zone forestière.

Il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme soit :

Pour les unités de planification 51-I et 52-CS (Secteur localisé entre la rue Panet et l'autoroute 70 à l'ouest de l'échangeur René-Lévesque) de l'arrondissement de Jonquière :

- Agrandir l'unité de planification 51-I à même une partie de l'unité de planification 52-CS.

- Agrandir l'affectation « industrielle » à même une partie de l'affectation « Plan d'aménagement d'ensemble » et une partie de l'affectation « Commerce régional ».

- Autoriser les usages d'établissements d'enseignement lorsqu'ils sont associés à un centre de recherche localisé sur la même propriété.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021
L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

0055238

0055238

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19

PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS ARS-1325 ET ARS-1326

ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, l'assemblée publique de consultation pour les projets de règlement suivants est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Les membres du conseil statueront sur ces projets lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 16 février 2021 à 16h00, à la salle des délibérations du conseil, 201, rue Racine Est, dans l'arrondissement de Chicoutimi sauf si le huis clos est maintenu.

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS SUIVANTS :

- PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 25400, BOULEVARD SAINTE-GENEVIÈVE (ARS-1325).
- PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 71480, RUE DE LA CANIAPISCAU (ARS-1326).

Le conseil de l'arrondissement de Chicoutimi, suite à l'adoption à la séance tenue le 19 janvier 2021 des projets de règlements mentionnés ci-dessus, tiendra une consultation écrite du 23 janvier 2021 au 7 février 2021.

L'objet du projet de règlement ARS-1325 vise à créer une nouvelle zone 25402 à même une partie de la zone 25400, d'y autoriser en plus des usages résidentiels, un usage Service de réparation, l'entretien et la mise en hiver d'embarcations de plaisance hors-bord et in-bord, de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain) la classe d'usage C4f Entrepreneur de la construction ou du bâtiment sans activité de vente de biens ou de produits et de limiter ces usages par contingentement.

L'objet du projet de règlement ARS-1326 vise à apporter des corrections à la grille des usages et des normes identifiée I -159-71480 afin d'y ajouter l'usage spécifique 5122 : vente en gros de peinture et de vernis.

Les projets de règlements visent le périmètre illustrés sur les plans joints à l'avis.

Les textes complets des projets et les plans détaillés des zones visées et des zones contiguës sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics ou en communiquant par téléphone au (418) 698-3260 aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Pour toute information technique veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

PROCÉDURE DE REMPLACEMENT APPLICABLE À CES PROJETS DE RÈGLEMENT

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

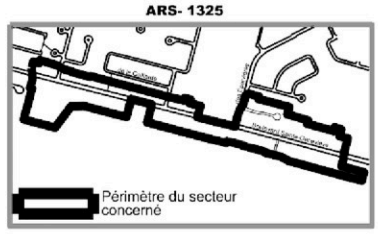
En conséquence, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil comme suit :

- En transmettant de façon individuelle ou sous forme de pétition à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca ou par la poste à l'attention de la soussignée, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8 ou par téléphone en communiquant au 418-698-3260, en mentionnant son nom, adresse complète et numéro de téléphone. Les commentaires doivent être reçus, par la soussignée, au plus tard le 7 février 2021.

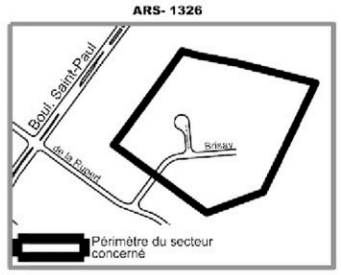
SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

ARS- 1325



ARS- 1326



0055399

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2021, les membres du conseil d'arrondissement de Chicoutimi ont décidé d'effectuer les adaptations nécessaires au processus d'approbation référendaire, afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens et poursuivre le processus d'adoption pour la demande du projet de règlement. Les membres du conseil statueront sur ce projet lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 16 février 2021 à 16h00, à la salle des délibérations, 201, rue Racine Est, dans l'arrondissement de Chicoutimi sauf si le huis clos est maintenu.

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR LE 110 À 114, RUE PRICE OUEST, CHICOUTIMI – FONDATION ENTREPRENEURS SANS FRONTIÈRES – PPC-150 (ID-14834)

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire:

À la suite de la consultation écrite tenue du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble mentionnés ci-dessus, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi a adopté le 19 janvier 2021 un second projet de résolution intitulé «projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le 110 à 114, rue Price Ouest, Chicoutimi – Fondation Entrepreneurs sans Frontières – PPC-150 (ID-14834)».

L'objet de ce projet vise à régulariser les usages 5821 Établissement avec service de boissons alcoolisées (bar) et 5823 Bar à spectacles et à autoriser de n'avoir aucune case de stationnement sur le site pour ces usages, sur un immeuble situé au 110 à 114, rue Price Ouest, Chicoutimi.

Ce second projet peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la ou des zones concernées et, à certaines conditions, des zones contiguës afin qu'ils soient soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, c'est-à-dire qu'il soit soumis à l'ouverture d'un registre et ultimement à un scrutin référendaire.

2. Description des zones:

Le projet vise la propriété sise au 110 à 114, rue Price Ouest, Chicoutimi, située dans la zone illustrée sur les plans joints au présent avis.

3. Personnes intéressées et conditions de validité de la demande:

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau ou par le biais de l'adresse courriel suivante : greffe@ville.saguenay.qc.ca.

Pour que le projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Ville doit avoir reçu un courriel ou une lettre de demande de la part d'au moins 12 personnes intéressées de la zone ou des zones contigües d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Voici comment procéder pour présenter une demande visant à soumettre le projet à l'approbation référendaire :

PROCÉDURE DE REMPLACEMENT APPLICABLE À CE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure qui implique le déplacement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité doit être suspendue ou remplacée.

Le Conseil ayant décidé de poursuivre le processus d'adoption dudit PPCMOI, la demande d'approbation référendaire peut donc être adaptée de manière à éviter les déplacements.

En conséquence, toute demande d'approbation référendaire peut se faire comme suit :

- En transmettant de façon individuelle ou sous forme de pétition à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca ou par la poste à l'attention de la soussignée, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8 un écrit qui devra contenir les informations suivantes :

- Indiquer clairement le titre du projet et le numéro de celui-ci;
- Indiquer votre nom, adresse complète et numéro de téléphone;
- Transmettre votre demande au Service des affaires juridiques et du greffe au plus tard le 31 janvier 2021 par courriel ou par la poste.

4. Absence de demandes:

Si le projet ne fait pas l'objet d'une demande valide, il sera réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du projet:

Le texte complet de ce second projet ainsi que le plan détaillé de la zone se retrouvent sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics ou en communiquant par téléphone au (418) 698-3260 aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Pour toute information technique veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

PPC-150



PPC-150-2



0055396

SOINS EN SANTÉ MENTALE

Longue attente pour les Anciens combattants

La Presse Canadienne

OTTAWA — De nouveaux rapports internes d'Anciens Combattants Canada démontrent qu'au cours des dernières années, les ex-militaires canadiens ont dû attendre de plus en plus longtemps pour obtenir dans les cliniques gouvernementales des soins psychiatriques ou d'autres services de santé.

Les rapports obtenus par La Presse Canadienne en vertu de la Loi sur l'accès à l'information révèlent que des anciens combattants ont dû attendre pendant plusieurs mois pour obtenir une première consultation en psychiatrie ou pour entreprendre un traitement.

Il en a été de même, par exemple, pour avoir la possibilité de subir des examens médicaux ou pour pouvoir toucher des prestations d'indemnisation.

La pandémie de COVID-19 a ralenti plusieurs processus, mais les rapports signalent que l'attente dans les cliniques n'a cessé d'augmenter depuis au moins l'année 2017.

Anciens Combattants Canada signale qu'il y a eu depuis cinq ans une forte augmentation des demandes de traitements et assure que du financement supplémentaire a été accordé pour amoindrir le manque de personnel spécialisé en santé mentale et dans certaines cliniques.



— ARCHIVES LE PROGRÈS, MICHEL TREMBLAY

Ville de Saguenay

Appel d'offres

Appel d'offres 2021-028

MATÉRIAUX GRANULAIRES

La Ville de Saguenay demande des soumissions pour l'acquisition de divers types de matériaux granulaires pour l'entretien de ses infrastructures dans divers secteurs, et ce, sur tout le territoire de la ville de Saguenay.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer, à compter du 25 janvier 2021, les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO à l'adresse www.seao.ca ou au numéro sans frais 1-866-669-7326 (numéro d'avis 1442962), et ce, en conformité des dispositions de l'article 573, de la *Loi sur les cités et villes*.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être reçues le 11 février 2021 au plus tard à 14 h au secrétariat de la division de l'approvisionnement de la Ville de Saguenay, 3501, rue du Roi-Georges, Jonquière (Québec) G7X 1V6 (tél. : 418 698-3055) et seront ouvertes à 14 h le même jour en présence des soumissionnaires intéressés.

La Ville de Saguenay ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saguenay, ce vingt-troisième jour du mois de janvier deux mille vingt-et-un.

L'assistante-trésorière comptabilité et approvisionnement,
Service des finances - division de l'approvisionnement
CAROLINE BOULIANNE, CPA, CA

0055510

résolu
Produits forestiers

AVIS PUBLIC

DÉTOURNEMENT DES EAUX USÉES TRAITÉES
USINE ST-FÉLICIEN, PÂTE KRAFT
PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

EFFECTIF PENDANT 4 SEMAINES

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous aviser que nous devons détourner temporairement et de façon sporadique, une partie des effluents traités de l'usine vers la rivière Ashuapmushuan pour une certaine période, et ce, conformément aux règles applicables du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Compte tenu que la température de ces effluents est plus chaude que celle présente dans la rivière, nous invitons les gens à la prudence advenant un déplacement sur les glaces de la rivière Ashuapmushuan.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette procédure pourrait vous occasionner et nous espérons votre compréhension.

Salutations distinguées,

La direction

0054872

Le pouvoir du statu quo

MARC ALLARD
CHRONIQUE
mallard@lesoleil.com



NOUS, LES HUMAINS

Mine de rien, on fête ce mois-ci le douzième anniversaire d'un des plus grands fiascos de l'histoire du jus d'orange.

En 2009, Tropicana était agacée par une fausse perception. Les consommateurs pensaient que son précieux liquide contenait du sucre ajouté.

Pourtant, le Tropicana « pur premium » est composé à 100 % de jus d'orange ! jurait la compagnie. Mais comment pouvait-elle nous rentrer ça dans le coco ?

Pepsi, qui possède la marque Tropicana, a donc embauché l'agence de Peter Arnell, un Mad Men des temps modernes reconnu notamment pour le lancement mondial de la marque DKNY.

M. Arnell avait d'abord mis sa griffe sur le nouveau logo de Pepsi — avec un succès mitigé —, puis avait reçu le mandat de revamper l'image de Tropicana.

La compagnie avait investi 35 millions $ dans ce rafraîchissement, et M. Arnell a fait un geste audacieux. Il a remplacé l'iconique paille dans l'orange sur le contenant du jus Tropicana par un verre transparent de jus d'orange sur lequel on pouvait lire : « 100 % orange, pur et naturel ».

En janvier 2009, Tropicana a lancé son nouvel emballage dans les étalages réfrigérés des épiceries américaines. Le nouveau venu n'a pas été bien accueilli.

Des consommateurs horrifiés par la métamorphose ont envoyé des lettres, des courriels et ont appelé Pepsi en furie pour se plaindre. Pire, les ventes de jus d'orange Tropicana ont baissé de 20 %, faisant perdre des millions $ à la compagnie.

Un mois et demi après le lancement, le contenant rafraîchi a été congédié et l'orange transpercée d'une paille a été rappelée au boulot. Le fiasco de Tropicana est aujourd'hui un exemple classique de « rebranding » raté.

Ça n'a pas empêché d'autres organisations de tenter cet exercice périlleux. Pensez à votre réaction quand Radio-Canada est devenue « ICI », quand TVA a adopté son nouveau logo « style braille » ou quand l'Impact de Montréal s'est renommé « Club de Foot Montréal »...

Mais pourquoi ces changements nous énervent-ils autant ?

À cause du « biais de statu quo », un de ces nombreux raccourcis mentaux qu'on utilise pour ne pas se creuser la tête chaque fois qu'on prend une décision. C'est un biais qui nous encourage à laisser les choses comme elles sont, à préférer la familiarité, la peinture blanche pour les murs au lieu du gris « suprême » ou du jaune « éclairant » (les couleurs de l'année, selon Pantone).

Ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Le changement pour le changement, ça ne mène nulle part. Et il y a une foule de traditions qui font du bien à l'âme et qu'on devrait s'obstiner à garder. Si vous vous rendez chaque hiver à la pêche sur la glace à Saint-Nazaire-de-Dorchester et que ça vous remplit de bonheur, pourquoi changer de destination ?

Mais le biais de statu quo est souvent pernicieux, sans nécessairement qu'on le réalise. C'est lui qui pousse les étudiants à s'asseoir à la même place durant toute la session alors qu'ils auraient peut-être pu se faire d'autres amis dans la salle de cours. C'est lui qui nous fait rester avec le même fournisseur Internet même si des compétiteurs offrent de meilleurs forfaits. C'est lui qui nous amène à partager un lit avec M^me^ Grincheuse ou M. Grincheux depuis trop longtemps.

Derrière le biais de statu quo se cache une aversion profonde pour la perte. Les recherches de Daniel Kahneman et Amos Tversky ont notamment montré que dans l'esprit des gens, le potentiel de perte ressort beaucoup plus que le potentiel de gain. On ressent deux fois plus de souffrance psychologique à l'idée de perdre 100 $ que de plaisir à la perspective de gagner 100 $, par exemple.

Oui, le biais de statu quo minimise le risque de se planter. Mais l'inertie nous empêche aussi de profiter d'un tas de possibilités. Parfois, l'impulsion de laisser les choses comme elles sont entrave notre épanouissement.

Ce n'est pas grave si on refuse d'explorer d'autres marques de jus d'orange. Mais quand il s'agit de choix plus conséquents — où on habite, où on travaille, avec qui on vieillit —, le statu quo peut être très coûteux s'il nous rend malheureux.

À méditer... peut-être sur un autre coussin.



Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19
VILLE DE SAGUENAY

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT PAR DEMANDE ÉCRITE – RÈGLEMENT VS-R-2021-10

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, les membres du conseil municipal ont décidé de procéder à la tenue du registre d'enregistrement des personnes habiles à voter par demande écrite pour le règlement d'emprunt décrit ci-devant. Les citoyens qui souhaitent que ce règlement soit soumis à un scrutin référendaire sont invités à présenter une demande sous la forme indiquée ici.

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement d'emprunt suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2021-10 AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE MACHINERIES, DE VÉHICULES, D'ÉQUIPEMENTS, D'ACCESSOIRES ET D'OUTILLAGES ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 7 057 000 $.

Ce règlement a pour but de décréter un emprunt au montant de 7 057 000 $ afin d'effectuer des dépenses pour l'acquisition de machineries, de véhicules, d'équipements, d'accessoires et d'outillages. Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 666 000 $ remboursable sur une période de quatre (4) ans, une somme de 2 199 000 $ remboursable sur une période de sept (7) ans, une somme de 3 707 000 $ remboursable sur une période de dix (10) ans et une somme de 485 000 $ remboursable sur une période de quinze (15) ans et pour un total de 7 057 000 $.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

2. La procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par la transmission de demandes écrites à la municipalité qui tient lieu de registre. Les demandes concernant ce règlement doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 7 février 2021 à 23 h 59 en s'enregistrant sur la plate-forme prévue à cette fin au lien suivant : https://registre.saguenay.ca/signature, ou en transmettant une demande d'enregistrement par la poste, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :

- nom et prénom;
- adresse résidentielle;
- numéro de téléphone;
- une copie d'une pièce d'identité suivante :
  - Permis de conduire
  - Carte d'assurance maladie
  - Passeport
  - Certificat de statut indien
  - Carte d'identité des Forces armées
- numéro du règlement d'emprunt visé;

3. Le règlement VS-R-2021-10 peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :

https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro VS-R-2021-10 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de huit mille quatre-vingt-treize (8 093 demandes). Le résultat de la procédure d'enregistrement sera consigné au certificat d'enregistrement émis par la greffière et sera déposé à la séance du conseil suivant la fin de la période d'enregistrement. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

4. La description détaillée du projet est la suivante :

ATTENDU que la Ville de Saguenay désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire procéder à l'acquisition de machineries, de véhicules, d'équipements, d'accessoires et d'outillages;

ATTENDU que l'acquisition de machineries, de véhicules, d'équipements, d'accessoires et d'outillages sont estimés en tout au montant de 7 057 000 $;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. - Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à effectuer des dépenses pour l'acquisition de machineries, de véhicules, d'équipements, d'accessoires et d'outillages pour un montant total de 7 057 000 $, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
Acquisition de machineries, véhicules, équipements, accessoires et outillages	7 057 000 $
TOTAL DU RÈGLEMENT	**7 057 000 $**

ARTICLE 2. - S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 666 000 $ remboursable sur une période de quatre (4) ans, une somme de 2 199 000 $ remboursable sur une période de sept (7) ans, une somme de 3 707 000 $ remboursable sur une période de dix (10) ans et une somme de 485 000 $ remboursable sur une période de quinze (15) ans et pour un total de 7 057 000 $.

ARTICLE 4. - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

ARTICLE 5. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

CONDITIONS POUR S'ENREGISTRER :

5. Toute personne qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit, n'est frappée d'aucune incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :
   - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Ville de Saguenay et être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec et;
   - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
6. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins douze (12) mois;
   - dans le cas d'une personne physique, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
7. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant indivis d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins 12 mois;
   - être désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupant depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité. Cette procuration doit désigner une personne n'ayant pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire.
8. S'il s'agit d'une personne morale, il faut qu'elle ait désigné par résolution parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes : est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle.

La résolution ou procuration désignant la personne autorisée doit être produite au moment de la transmission de la demande écrite à la municipalité. Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

9. Sauf dans le cas d'une désignation au titre de représentant d'une personne morale, la personne qui est à plusieurs titres une personne habile à voter n'est inscrite qu'à un seul de ces titres, selon l'ordre de priorité suivant :

1° personne domiciliée;
2° propriétaire unique d'un immeuble;
3° occupant unique d'un établissement d'entreprise;
4° copropriétaire indivis d'un immeuble;
5° cooccupant d'un établissement d'entreprise.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

La greffière,
CAROLINE DION

0055401

0055401

Ville de Saguenay

Avis public

Le 15 décembre 2020, le conseil d'arrondissement de Jonquière a adopté le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble suivants:

- PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE POUR LE 2155, RUE DE LA PELTRIE, JONQUIÈRE – GESTION RÉAL BOUCHARD INC. - PPC-142 (ID-14680);

Au terme de la période de 30 jours prévue par l'article 137.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Commission municipale du Québec n'a reçu aucune demande d'avis de conformité à l'égard de ce projet.

Le texte complet du projet est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics ou en communiquant par téléphone au (418) 698-3260 aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Ce projet est réputé conforme et il est entré en vigueur rétroactivement le 19 janvier 2021.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

0055268

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES EN RAISON DU COVID-19

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL – 9084-1115 QUÉBEC INC. – 1455 À 1457, BOULEVARD SAINTE-GENEVIÈVE, CHICOUTIMI – UC-73 (ID-14855)

ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, l'assemblée publique de consultation pour cet usage conditionnel suivant est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Les membres du conseil statueront sur ce projet lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 16 février 2021 , à compter de 16 h, dans la salle des délibérations du conseil, 201, rue Racine Est, Chicoutimi sauf si le huis clos est maintenu.

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE D'UN USAGE CONDITIONNEL - 9084-1115 QUÉBEC INC. – 1455 À 1457, BOULEVARD SAINTE-GENEVIÈVE, CHICOUTIMI – UC-73 (ID-14855)

Le conseil d'arrondissement de Chicoutimi, suite à l'adoption à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 19 janvier 2021 d'un projet d'usage conditionnel pour le 1455 à 1457, boulevard Sainte-Geneviève, Chicoutimi – 9084-1115 Québec inc. – UC-73 (ID-14855), tiendra une consultation écrite d'une durée de 15 jours soit du 23 janvier 2021 au 7 février 2021.

L'objet de ce projet vise à autoriser un salon d'esthétique, soit l'usage 623 - Salon de beauté, de coiffure et autres salons; sur un immeuble situé au 1455 à 1457, boulevard Sainte-Geneviève, Chicoutimi.

Le texte complet du projet est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics ou en communiquant par téléphone au (418) 698-3260 aux heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Pour toute information technique veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme situé au 216 rue Racine Est, Chicoutimi (numéro de téléphone suivant : 418-698-3000 poste 3105).

PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE APPLICABLE À CET USAGE CONDITIONNEL

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

En conséquence, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil comme suit :

- En transmettant ses commentaires par courriel à l'adresse greffe@ville.saguenay.qc.ca ou par la poste à l'attention de la soussignée, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8 ou par téléphone en communiquant au 418-698-3260, en mentionnant son nom, adresse complète et numéro de téléphone. Les commentaires doivent être reçus, par la soussignée, au plus tard le 7 février 2021.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville
ANNIE JEAN

0055411

0055411

LES RECHERCHES D'ARTICLES

JEAN-BENOIT LEGAULT
La Presse Canadienne

MONTRÉAL — Confinés chez eux par la pandémie, avec comme seules activités possibles celles qui se pratiquent en plein air, les Québécois se tournent vers Internet pour se procurer l'équipement dont ils ont besoin pour aller jouer dehors, mais qu'il leur est actuellement impossible d'acheter en magasin, démontrent des données obtenues par La Presse Canadienne.

La demande pour les luges, les patins, les skis (de fond ou alpin), les raquettes et les planches à neige a ainsi explosé depuis un an sur des plateformes comme Kijiji et LesPAC.com.

« Est-ce qu'il y a plus de ces produits-là actuellement en vente sur notre site ? La réponse est non, a dit d'emblée Benoît Béland, le directeur du marketing pour LesPAC. Il n'y a pas d'augmentation significative au niveau du nombre de skis ou de patins ou de luges qui ont été inscrits. Cependant, il y a une explosion de la demande. »

Et comment.

COMPARAISONS

Quand on compare les deux premières semaines de 2021 aux deux premières semaines de 2020, on note une augmentation de 100 % des recherches de planches à neige sur LesPAC, de 164 % des recherches de skis (peu importe la sorte), de 266 % des recherches de patins, de 318 % des recherches de raquettes à neige et de 440 % des recherches de luges.

Plus spécifiquement, les recherches de skis de fond sur LesPAC ont bondi de 838 % d'une année à l'autre.

« Ça confirme l'hypothèse que les gens veulent peut-être jouer plus dehors, a dit M. Béland. Tous les articles [...] sont en augmentation d'une période à l'autre. »

838 %
Hausse des recherches de ski de fond sur LesPAC par rapport à l'an dernier

440 %
Hausse des recherches de luges

318 %
Hausse des recherches de raquettes à neige

266 %
Hausse des recherches de patins

Ville de Saguenay

Appel d'offres

Appel d'offres 2021-045

CONCASSAGE DE BÉTON ET D'ASPHALTE - Arrondissements de Jonquière et de Chicoutimi

La Ville de Saguenay demande des soumissions pour des travaux de concassage de rebut de béton et d'asphalte pour transformer en MG-20 et autres matériaux pour le Service des travaux publics.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer, à compter du 27 janvier 2021, les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO à l'adresse www.seao.ca ou au numéro sans frais 1-866-669-7326 (numéro d'avis 1442950), et ce, en conformité des dispositions de l'article 573, de la *Loi sur les cités et villes*.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être reçues le 15 février 2021 au plus tard à 14 h au secrétariat de la division de l'approvisionnement de la Ville de Saguenay, 3501, rue du Roi-Georges, Jonquière (Québec) G7X 1V6 (tél. : 418 698-3055) et seront ouvertes à 14 h le même jour en présence des soumissionnaires intéressés.

La Ville de Saguenay ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saguenay, ce vingt-troisième jour du mois de janvier deux mille vingt-et-un.

L'assistante-trésorière comptabilité et approvisionnement,
Service des finances - division de l'approvisionnement
CAROLINE BOULIANNE, CPA, CA

0055511

Ville de Saguenay

Avis public

À toutes les personnes habiles à voter sur le territoire de la Ville de Saguenay.

Le 18 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté les règlements suivants:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2020-106 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER DES CORRECTIONS À CERTAINES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (ARS-1303);
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2021-1 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-192);
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2021-2 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONES 60180 ET 80440, SECTEUR À PROXIMITÉ DU SITE DE DÉPÔT À NEIGE DU BOULEVARD DU ROYAUME À JONQUIÈRE (ARS-1313);
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2021-3 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 10580, PROXIMITÉ DE LA ROUTE SAINT-LÉONARD ET DU CHEMIN DE LA PÉNINSULE, SHIPSHAW) (ARS-1309);
- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2021-4 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER DES CORRECTIONS AUX DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS (ARS-1168).

Les textes complets des règlements sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics, en adressant une demande par écrit à greffe@ville.saguenay.qc.ca ou en communiquant au 418-698-3260 pendant les heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Saguenay peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, conformément aux articles 59.7 et 137.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Chap. A-19.1 L.R.Q., demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité, de l'un ou l'autre de ces règlements, au plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay et au schéma le cas échéant.

La demande doit être transmise par écrit à la Commission municipale du Québec, Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Tour 5e étage, Québec (Québec) G1R 4J3.

Conformément à l'article 51 du décret 841-2001 et aux articles 59.8 et 137.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Chap. A-19.1 L.R.Q., la Commission doit dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu aux articles 59.7 et/ou 137.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, donner son avis sur la conformité de l'un ou l'autre de ces règlements au plan d'urbanisme de la Ville de Saguenay et au schéma le cas échéant, si elle reçoit, d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Saguenay, une demande faite conformément aux articles 59.7 et/ou 137.11 à l'égard de l'un ou l'autre de ces règlements.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

L'assistante-greffière de la Ville,
ANNIE JEAN

0055259

DE PLEIN AIR EXPLOSENT EN LIGNE

On constate le même phénomène du côté de Kijiji, même si les données sont un peu moins époustouflantes.

En comparant cette fois les périodes de six semaines qui ont débuté le 1er décembre 2019 et le 1er décembre 2020, on note une hausse des recherches de planches à neige (7 %), skis (26 %), patins (34 %), skis de fond (50 %), raquettes (58 %) et luges (156 %).

Et cet engouement n'est pas réservé aux sports d'hiver, ajoute Benoît Béland, qui note une recrudescence sur son site depuis près d'un an.

« Depuis le début de la pandémie en mars [2020], il y a eu une explosion de la demande des articles saisonniers, a-t-il dit. Au début du printemps, on a eu plus de demandes pour des exerciseurs parce que c'est la période de la remise en forme. Cet été, on a eu plus de demandes de kayaks que l'année précédente. On a eu ça tout au long de l'année. »

Des témoignages anecdotiques recueillis ici et là montrent que ceux qui se décident à vendre sont rapidement sollicités par des acheteurs potentiels qui ne rechignent pas à offrir plus d'argent ou à parcourir plusieurs kilomètres pour mettre la main sur leurs vieux traîneaux ou leurs vieux patins.

OFFRE INSUFFISANTE

Mais pour le moment, l'offre n'est clairement pas suffisante pour répondre à la demande : ceux qui ont la chance d'avoir dans leur sous-sol ou dans leur garage les équipements tant convoités les gardent pour leur propre utilisation.

« Cette année, j'ai de vieux skis de fond que je n'ai pas utilisés depuis cinq ans, a dit M. Béland. C'est le bon moment pour les sortir parce qu'il n'y a rien d'autre à faire. »

Ville de Saguenay

Avis public

PROCÉDURES EXCEPTIONNELLES DUES À LA COVID-19

VILLE DE SAGUENAY

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT PAR DEMANDE ÉCRITE – RÈGLEMENT VS-R-2021-11

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, les membres du conseil municipal ont décidé de procéder à la tenue du registre d'enregistrement des personnes habiles à voter par demande écrite pour le règlement d'emprunt décrit ci-devant. Les citoyens qui souhaitent que ce règlement soit soumis à un scrutin référendaire sont invités à présenter une demande sous la forme indiquée ici.

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Saguenay a adopté le règlement d'emprunt suivant:

   RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2021-11 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DÉMOLITION, MISE AUX NORMES, RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT D'IMMEUBLES ET D'ÉQUIPEMENTS, DE STATIONNEMENTS ET DE LIEUX PUBLICS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 6 431 000 $

   Ce règlement a pour but de décréter un emprunt au montant de 6 431 000 $ afin d'effectuer des dépenses en travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements, de stationnements et de lieux publics. Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 431 000 $ remboursable sur une période de quinze (15) ans.

   Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

2. La procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par la transmission de demandes écrites à la municipalité qui tient lieu de registre. Les demandes concernant ce règlement doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 7 février 2021 à 23 h 59 en s'enregistrant sur la plate-forme prévue à cette fin au lien suivant : https://registre.saguenay.ca/signature, ou en transmettant une demande d'enregistrement par la poste, au 201, rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi (Québec) G7H 5B8, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :

   - nom et prénom;
   - adresse résidentielle;
   - numéro de téléphone;
   - une copie d'une pièce d'identité suivante :
     - Permis de conduire
     - Carte d'assurance maladie
     - Passeport
     - Certificat de statut indien
     - Carte d'identité des Forces armées
   - numéro du règlement d'emprunt visé;

3. Le règlement VS-R-2021-11 peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics

   Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro VS-R-2021-11 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de huit mille quatre-vingt-treize (8 093 demandes). Le résultat de la procédure d'enregistrement sera consigné au certificat d'enregistrement émis par la greffière et sera déposé à la séance du conseil suivant la fin de la période d'enregistrement. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

4. La description détaillée du projet est la suivante :

   ATTENDU que la Ville de Saguenay désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;
   ATTENDU que le conseil de la Ville de Saguenay désire procéder à des travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements, de stationnements et de lieux publics;
   ATTENDU que les travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements, de stationnements et de lieux publics sont estimés en tout au montant de 6 431 000 $;
   ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

   À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. - Le conseil de la Ville de Saguenay est autorisé à effectuer des dépenses en travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipements, de stationnements et de lieux publics pour un montant total de 6 431 000 $, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
Construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipement	5 350 000 $
Réfection de stationnements	900 000 $
Aménagement de lieux publics	181 000 $
TOTAL DU RÈGLEMENT	**6 431 000 $**

ARTICLE 2. - S'il advient que le montant d'une appropriation indiquée dans le présent règlement est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 3.- Pour se procurer les fonds nécessaires, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 431 000 $ remboursable sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4. - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés par la taxe foncière générale.

ARTICLE 5. - Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

CONDITIONS POUR S'ENREGISTRER :

5. Toute personne qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit, n'est frappée d'aucune incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :
   - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Ville de Saguenay et être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec et;
   - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
6. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins douze (12) mois;
   - dans le cas d'une personne physique, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
7. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
   - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant indivis d'un établissement d'entreprise situé à Saguenay depuis au moins 12 mois;
   - être désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupant depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité. Cette procuration doit désigner une personne n'ayant pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire.
8. S'il s'agit d'une personne morale, il faut qu'elle ait désigné par résolution parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 18 janvier 2021 et au moment d'exercer ce droit n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes : est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle.

   La résolution ou procuration désignant la personne autorisée doit être produite au moment de la transmission de la demande écrite à la municipalité. Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.
9. Sauf dans le cas d'une désignation au titre de représentant d'une personne morale, la personne qui est à plusieurs titres une personne habile à voter n'est inscrite qu'à un seul de ces titres, selon l'ordre de priorité suivant :

1° personne domiciliée;
2° propriétaire unique d'un immeuble;
3° occupant unique d'un établissement d'entreprise;
4° copropriétaire indivis d'un immeuble;
5° cooccupant d'un établissement d'entreprise.

SAGUENAY, le 23 janvier 2021.

La greffière,
CAROLINE DION

0055402

AVIS DE DÉCÈS

BERGERON (Mme Monique)



Le 20 janvier 2021, est décédée paisiblement entourée des siens, au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Centre d'hébergement de Bagotville, à l'âge de 82 ans, Mme Monique Bergeron, épouse de feu M. Émilien Bluteau, demeurant à La Baie. La famille se réunira en privé (25 personnes maximum, en respectant les consignes de la santé publique, lavage des mains, port du masque, distanciation sociale) à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
873, rue de la Fabrique, La Baie

le vendredi 29 janvier 2021 à compter de 13 h. Suivra la célébration de la Parole à 15 h à la chapelle Gravel & Fils. Parents et amis sont invités à participer à distance à la célébration qui sera en diffusion directe et en rediffusion par la suite au www.graveletfils.com Considérant la situation actuelle, c'est notre façon de vous sentir proche de nous.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Sylvie Bluteau (Normand Gagnon), Guylaine (Allen Girard), Mario, Lynda (Roger Larouche); ses petits-enfants adorés: Audrey, Marie-Julie, Émilie, Étienne, Jean-Philippe, José et Jessy; ses arrière-petits-enfants: Raphaël, Joly-Ann, Eloïc, Élisabeth; ses frères et soeurs: feu Martial Bergeron (feu Monique Girard), Gilles (Monique Desbiens), Claudette, Rolande (André Girard), Huguette, Noëlla (Clément Gauthier), Christiane (feu Pierre Fortin), André (Lina Pilote), René.

Elle laisse également dans le deuil ses neveux et nièces, cousins et cousines et de nombreux parents et amis.

Un remerciement sincère au personnel du Centre d'hébergement de Bagotville pour les bons soins prodigués.

Pour ceux et celles qui le désirent, faire parvenir vos dons à la Fondation de l'Hôpital de La Baie.

Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Bergeron et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfils.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

BOUCHARD (M. Lucien)



Le 16 janvier 2021, est décédé au Centre d'hébergement des Pensées, à l'âge de 94 ans et 1 mois, M. Lucien Bouchard, époux de feu Mme Solange Tremblay, demeurant au Centre d'hébergement des Pensées, Jonquière, autrefois rue St-Léandre, Jonquière.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique, Jonquière

le mardi 26 janvier 2021 à compter de 10 h. Les funérailles auront lieu le mardi 26 janvier 2021 à 14 h à l'église St-Dominique. Il vous sera également possible d'y assister en cliquant sur la caméra "FUNÉRAILLES", sous la photo de l'avis de décès. Les cendres de M. Lucien Bouchard seront inhumées, ultérieurement, au cimetière Jonquière.

Il était le fils de feu Mme Bernadette Tremblay et de feu M. Joseph Bouchard.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Suzanne Bouchard (Fernand Nadeau), Daniel (Diane Vézina), Jocelyn (Jaquelyne Martin), Alain (Céline Harvey), Chantale (Gary Mercier); ses petits-enfants: Julie (Sébastien), Martin (Nadia), Dominic (Marie-Ève), Richard (Mélanie), France (Alain), Véronique (Bruno), Geneviève (Walid), Agnès; ses arrière-petits-enfants: Charlotte, Hugo, William, Marilee, Jérôme, Antoine, Nicolas, Mathis, Mya, Emma; son frère et ses soeurs: Rachelle Bouchard (feu Jean-Yves Gilbert), Judith (feu Germain Simard), Jean-Noël (feu Simone Lavoie, Andréa Desbiens), Henriette (feu Réjean Lachance). Il était aussi le frère de: feu Aliette Bouchard (feu Roland Bouchard), feu Yvette, feu Joseph-Louis (feu Ida Fortin), feu Majoric (frère du Sacré-Coeur), feu Fernand (Marie-Paule Belley), feu Maurice (feu Angèle Castonguay), feu Julienne (feu Jean Desbiens), feu Georges (Marie Hamel), feu Yolande (feu Robert Lévesque); le beau-frère de: feu Maurice Tremblay (feu Dolorès Girard), Gisèle (feu Azarias Riverin), feu Dominique (feu Florence Girard), Rose-Aimée (feu Bernard Gagné, Maurice Poitras), feu Raymond, Monique (Claude Tremblay), Ghyslain (feu Michelle Maltais), Doris (Jean-Marc Beaulieu), Claudette (Denis Lapointe), André (Sylvie Lapointe). Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de la Maison de soins palliatifs du Saguenay. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

Résidence funéraire du Saguenay

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

BERGERON soeur Marguerite (soeur Sainte-Béatrice-de-Jésus)

1919 - 2021



À la Maison Bon-Pasteur, est décédée le 16 janvier 2021, soeur Marguerite Bergeron (soeur Sainte-Béatrice-de-Jésus), soeur du Bon-Pasteur de Québec, à l'âge de 101 ans et 10 mois, après 80 ans de vie religieuse.

Elle était native de Saint-Bruno, Lac Saint-Jean, et était la fille de feu M. Pierre Bergeron et de feu dame Anysie Allard.

Outre les membres de sa famille religieuse, elle laisse dans le deuil les affiliés-es à la congrégation et de nombreux neveux et nièces, cousins et cousines.

Elle était aussi la soeur de: Delphis, Armand, Élide, Aurore, Mélida, Blanche, soeur Georgette Antonnienne-de-Marie, Berthe, Rosaire, Béatrice, Madeleine, Jeannette, qui l'ont précédée dans la Maison du Père.

Dans les circonstances actuelles de la pandémie de la Covid-19, le service religieux sera célébré en présence des cendres, à la chapelle des religieuses située au 2550, rue Marie- Fitzbach, Québec (Québec), à une date ultérieure, et la mise en terre des cendres se fera au cimetière Saint-Charles, 1460, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec (Québec).

Les membres de la famille seront avisés de la date des funérailles.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don aux Charités Bon-Pasteur, 2550, rue Marie-Fitzbach, Québec (Québec) G1V 2J2.

LÉPINE CLOUTIER ATHOS

ATHOS
418.529.3371 / Télécopieur : 418 767-2309
Pour envois de messages personnalisés et/ou de fleurs ainsi que pour signer le registre à la mémoire de la personne décédée: ***www.lepinecloutier.com/ info@lepinecloutier.com***

AVIS DE DÉCÈS

BOUCHARD (Mme Marguerite)



Est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, le 14 janvier 2021, à l'âge de 82 ans, Mme Marguerite Bouchard, épouse de feu M. Simon Fraser, résidant à Jonquière.

Les funérailles auront lieu dans l'intimité de la famille à l'église Ste-Famille de Jonquière.

Elle était la fille de feu M. Georges Bouchard et de feu Mme Albertine Bergeron.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Bernard Fraser, Raynald, Chantale (Léon Laberge), André (Christine Lacelle), Steve (Julie Deslandes); ses petits-enfants: Audrey, Yves, Sophie (Simon Croteau), Gabrielle, Antoine et Lawrence; son arrière-petit-fils Paul.

Elle était la soeur de: feu Marcel Bouchard (feu Germaine Perron), feu Olivier (feu Marguerite Dufour), feu Jeanine (feu Lucien Boily), feu Roger (Irène Lavoie), feu Colette (feu Rosaire Lavoie), feu Rita (Jean Péron), feu Céline (feu Lucien Juteau), feu Lucien (Huguette Boivin), Claude (feu Andrée Bolduc), Nicole (Jean-Eudes Côté), Anette (feu Raymond Chapadeau). Elle était la belle-soeur de: feu Ernest Fraser (feu Antoinette Marié), feu Marcel (feu Denise Perron), feu Henry (feu Françoise Lavoie), feu Denis (feu Étiennette Tremblay), feu Marguerite (feu Rémi Boily), feu Germaine (feu Lucien Dassylva), feu Colette (feu Adrien Gagné), feu Régina (feu André Venik), Marie-Marthe. Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

Pour ceux et celles qui le désirent, la famille vous invite à faire parvenir vos dons à la Fondation québécoise du cancer via le site internet suivant: https://fqc.qc.ca/fr/donnez/faites-un-don

Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Bouchard et partager un souvenir, visitez notre site au www.naultetcaron.com

Nault & Caron Dignité Maison funéraire

Pour information, téléphonez au (418) 542-2626, télécopieur: (418) 542-6051
Courriel: naultetcaron@dignitequebec.com
Site internet: www.naultetcaron.com
Direction funéraire: Maison funéraire Nault & Caron, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

BOUCHARD (M. Hervé)



Est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, le 18 janvier 2021, à l'âge de 90 ans, M. Hervé Bouchard, époux de Mme Francine Baril, demeurant à Chicoutimi. Il était le fils de feu M. Joseph-Henri Bouchard et de feu Mme Lucienne Boudreault.

La famille s'est réunie en privé (25 personnes maximum, en respectant les consignes de la santé publique, port du couvre-visage, lavage des mains et distanciation sociale) à la Résidence funéraire

Gravel et Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Elysées
Chicoutimi

le vendredi 22 janvier 2021 de 13 h à 16 h. La célébration de la Parole a eu lieu le vendredi 22 janvier 2021 à 16 h à la chapelle Gravel et Fils de Chicoutimi. Parents et amis sont invités à participer à distance à la célébration qui sera en diffusion directe et en rediffusion par la suite au www.funeraweb.tv Considérant la situation actuelle, c'est notre façon à nous de vous sentir proche de nous.

Il laisse dans le deuil son épouse Mme Francine Baril; ses enfants: Suzanne Bouchard (Roger Petit), Hélène (Jean-Luc Baeirlé), Germain (Hélène Fournier), Lisette (Rosaire Simard), Mario (Christine Gobeil); ses petits-enfants: Catherine et Philippe Dufresne, Germain et Émilie Baierlé, Sophie et Francois Bouchard, Véronique et Frédéric Simard, Raphaël et Pascale Bouchard; ses arrière-petits-enfants: Simon-Olivier, Mathias, Jules, Hector, Lionel, Olivia, Victoria, Philippe, Jade, Mikaëlla; ses frères et soeurs: feu Miguel Bouchard (Louisette Bouchard), Marguerite (feu Mendoza Bouchard), feu Jeannine (feu Guy Tremblay), Lisette (Marcel Delorme), feu Hugues (Marthe Pilote), Fernande. Il laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

Pour ceux et celles qui le désirent, faire parvenir vos dons à la Société canadienne du cancer. Pour démontrer votre soutien à la famille de M. Bouchard et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfils.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

BUTEAU (Mme Jeannine)



À Varennes, le 9 janvier 2021, est décédée à l'âge de 90 ans, Mme Jeannine Buteau, fille de feu M. Thomas Buteau et de feu Mme Marie-Ange Belley.

Elle était native du Saguenay-Lac-St-Jean.

Elle laisse dans le deuil sa fille Odette Simard (Augustin Brassard) et son fils Martin Simard (Michelle Bonnet); le père de ses enfants feu Maurice Simard; ses petits-enfants: Marc-Antoine, Marie-Chantale et Mireille Simard; ses arrière-petits-enfants: Lily et Zac Allard, Clara Guimond.

Elle était la soeur de: feu Alice Buteau (feu Paul-Émile Bernard), feu Marcel Buteau (Fleurette Bélanger), feu Arthur Buteau (feu Laurence Moisan), feu Raymond Buteau (feu Jeanne Bouchard, Réjeanne Larouche), René Buteau (Monique Filion) et Berchmans Buteau (Diane Drolet).

Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, plusieurs autres parents et ami(e)s.

Une cérémonie commémorative sera organisée ultérieurement.

Les enfants tiennent à remercier le personnel de la Résidence Varennes (anc. Résidence Laferrière) et de l'unité prothétique du CHSLD Lajemmerais de Varennes pour les bons soins prodigués à leur mère.

En guide de sympathie, des dons à la Société Alzheimer du Saguenay-Lac-St-Jean seraient grandement appréciés: https://www.alzheimerslsj.com/

Alliance funéraire du Royaume

Pour information: bureau: (418) 545-ANGE (2643), pour vos messages de sympathie: télécopieur: (418) 543-5202, courriel: ange@afdr.coop - Site internet: www.afdr.coop
Direction funéraire: Alliance funéraire du Royaume (Regroupement de la Coopérative Funéraire de Chicoutimi et la Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi).

AVIS DE DÉCÈS

CHAPERON (Mme Hélène)



Est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, le 17 janvier 2021, à l'âge de 61 ans, Mme Hélène Chaperon, épouse de M. Magella Brisson, demeurant à Chicoutimi. Elle était la fille de feu M. Bertrand Chaperon et de feu Mme Marguerite-Marie Desforges.

La famille s'est réunie en privé (25 personnes maximum, en respectant les consignes de la santé publique, port du couvre-visage, lavage des mains et distanciation sociale) à la Résidence funéraire

Gravel et fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Elysées
Chicoutimi.

le vendredi 22 janvier 2021 de 8 h 30 à 13 h. La célébration de la Parole a eu lieu le vendredi 22 janvier 2021 à 13 h à la chapelle Gravel et Fils de Chicoutimi. Parents et amis sont invités à participer à distance à la célébration qui sera en diffusion directe et en rediffusion par la suite au www.funeraweb.tv Considérant la situation actuelle, c'est notre façon à nous de vous sentir proche de nous.

Elle laisse dans le deuil son époux M. Magella Brisson; ses enfants: Karyne Desbiens Chaperon, Dominique Brisson (Gabriel Gaudreault), Roxanne Brisson; ses frères et soeurs: feu Christian Chaperon, Maud (Léo Thibeault), feu Sylvain, Patricia (Dyans Grenier), Charles (Guylaine Lavoie), Nicolas (Suzanne Simard); sa filleule Marie-Eve Vachon.

Elle laisse également dans le deuil la famille Brisson, plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

Pour ceux et celles qui le désirent, faire parvenir vos dons à la Société canadienne du cancer.

Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Chaperon et partager un souvenir, visitez notre site:
www.graveletfils.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

DESGAGNÉ (M. Jérémie)

1928 - 2021



Au Centre d'hébergement St-François, le 15 janvier 2021, à l'âge de 92 ans et 2 mois, est décédé M. Jérémie Desgagné, époux de Mme Carmen Ouellet, fils de feu M. Boniface Desgagné et de feu Mme Marie-Anne Bilodeau. Il demeurait à Chicoutimi.

Étant donné la situation qui prévaut et les mesures sanitaires en vigueur, des informations supplémentaires seront données ultérieurement sur la tenue des rites funéraires qui sont reportés.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Sylvie (Christian Fortin), Jean-Claude (Lynn Côté), Line (feu Jean Lavoie), André, Chantale (Denis Guay); ses petits-enfants: Geneviève, Frédérick (Marilia), Olivier; ses arrière-petits-enfants: Marie, Louis-Philippe, Benjamin, Samuel. Il était le frère de: feu Marie-Ange Desgagné, feu Margot (feu Roméo Maltais), feu Gertrude, feu Marthe, feu Thérèse, feu Gérard (Marthe Ouellet). Il laisse également dans le deuil ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Ouellet: feu Jean-Paul, feu Léo (Gisèle Morin), feu père Raymond, feu Gaston (feu Germaine Bouchard), Jeannine (feu Jacques-Omer Tremblay), Jacqueline (feu Laurier Desbiens), Claude (Claudette Boudreault) ainsi que plusieurs neveux, nièces, autres parents et ami(e)s.

Il a été enseignant de nombreuses années à l'école Laure-Conan.

Remerciements sincères à Chantale, Denis et André qui, grâce à leurs nombreuses attentions et une présence assidue, lui ont permis de vivre pleinement l'instant présent et de connaître de nombreux moments de bonheur. La famille remercie également tout le personnel de l'unité 2 du Centre d'hébergement St-François ainsi que la Dre Catherine Lavoie pour les bons soins prodigués.

Pour démontrer votre soutien à la famille de M. Desgagné et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfils.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

CORNEAU (M. André)



Le 15 janvier 2021, est décédé à son domicile entouré de l'amour des siens, à l'âge de 61 ans et 8 mois, M. André Corneau, époux de Mme Agathe Perron, demeurant route St-Léonard, Shipshaw.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille a accueilli parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique, Jonquière

le lundi 18 janvier 2021 à compter de 11 h. Les funérailles ont eu lieu le lundi 18 janvier 2021 à 14 h à l'église St-Dominique. Les cendres de M. André Corneau seront inhumées, ultérieurement, au cimetière Shipshaw.

Il était le fils de feu Mme Jeanne-D 'Arc Laforge et de feu M. Charles-Henri Corneau.

Outre son épouse, Mme Agathe Perron, il laisse dans le deuil ses filles: Jannick Corneau (Christian Claveau), Marie-Andrée (Nicolas Gagné-Madore); ses petits-enfants: Magalie et Malyk; ses frères et soeurs: Micheline Corneau (feu Fernand), Marie-Claude, Jacques, Marleine, Madeleine (feu Michel Plante), Ginette, Michel (Caroline Riverin). Il était aussi le frère de: feu Paul-Henri Corneau, feu Claude, feu Jean-Marc, feu Monique (feu Maurice Tremblay), feu Nicole (feu Roméo St-Gelais), feu Clément, feu Serge (Henriette). Il laisse également dans le deuil ses beaux-frères: Claude Perron (Nicole Lapointe), Bernard (Rachelle Lalancette), Donald (Nicole Tremblay), Bruno (Camille Boucher) ainsi que son filleul Michaël Perron; de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire des dons en faveur de la Maison de soins palliatifs du Saguenay. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

Résidence funéraire du Saguenay

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

FORTIN (M. Marcel)



Entouré de l'amour des siens, le 8 janvier 2021, est décédé subitement au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 73 ans, M. Marcel Fortin, époux de feu Martine Tremblay, demeurant à La Baie.

Il était le fils de feu Mme Gertrude Mailloux et de feu M. Welly Fortin.

Les rituels funéraires se sont faits dans l'intimité familiale le vendredi 15 janvier 2021 à la

Coopérative funéraire du Fjord
1091 avenue Mathieu (coin 2e Rue)
La Baie

Les cendres seront déposées au cimetière Saint-Édouard à une date ultérieure.

Il laisse dans le deuil ses filles: Lyane Fortin et Valérie Fortin (Danny Frenette); ses petits-enfants: Alexandra (Simon Leduc) et Dinaly Fortin, Fred-Éryk (Juliane Bébard) et Maxym Aubin (leur père Jonathan Aubin); ses frères et soeurs: Charlotte Fortin (feu Laurent Desgagné), Denise, Brigitte (Rosaire Tremblay), feu Ginette, Jean-Léon (Gaétanne Dorval), Renald (Carole Morneau), Madeleine (Allen Ludwig), Claire (Ghislain Morin), Louise, Michel; les membres de la famille Tremblay ainsi que de nombreux neveux, nièces, parents et amis.

La famille tient à remercier chaleureusement les infirmières des soins intensifs et des soins intermédiaires de l'Hôpital de Chicoutimi pour leurs bons soins, leur dévouement et leur soutien.

Traduire les offrandes de fleurs par un don à: Fondation des maladies du coeur et de l'AVC, 152, Racine Est, Chicoutimi (Québec) G7H 5B7. Pour rendre hommage à M. Fortin, visitez notre site internet www.fjord.coop

Coopérative funéraire du Fjord

Pour information: bureau (418) 697-1285, télécopieur: (418) 697-7875
Courriel: coopdufjord@bellnet.ca
Direction funéraire: Coopérative funéraire du Fjord
(Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

DESCHÊNES (M. Jean)



Le 19 janvier 2021, est décédé à Alma, à l'âge de 92 ans et 7 mois, M. Jean Deschênes, époux de feu Mme Estelle Jean, fils de feu M. Adélard Deschênes et de feu Mme Marie-Jeanne Jauvin. Il demeurait à Alma.

Considérant la situation actuelle, la famille se réunira (25 personnes maximum selon la liste pré-déterminée, en respectant les consignes de la santé publique, port du masque, lavage des mains et distanciation sociale), au

Complexe funéraire Bérubé & Fils, Réseau Dignité
620, boul. Dequen Nord
Alma

à compter du dimanche 24 janvier 2021 de 13 h 30 à 16 h. Le lundi 25 janvier 2021, jour des funérailles, le salon ouvrira à 9 h. Les funérailles auront lieu le lundi 25 janvier 2021 à 10 h 30 à l'église St-Pierre et l'inhumation se fera ultérieurement au cimetière St-Joseph.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Alain (Andrée Lamarre), Nathalie (Pierre Choquette), Jérôme (Maristela Diniz), Valérie (Robert Gervais); ses petits-enfants: Guillaume, Alexandra, Jérémie, Camille, Léa et Mathilde; son arrière-petit-fils Nicolas;ses frères et soeurs: feu Georgette (feu Lubo Georgiev), feu Aline (feu Maurice Gagnon), feu Claude (feu Denise Rossignol), feu Yvon (feu Cécile Larouche), Aurèle (feu Gisèle Gaudreault), Denise (feu Jules Hamel), feu Sabin (Jocelyne Lemay), André (Francine Desmeules), feu Diane (Jean Savard), Pierre (Noëlla Gagné); ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Jean: feu Thérèse, feu Maurice (Claude Gagnon), Madeleine (feu André Pollender), Raymond (Marcelle Lajoie), Germain (Linda Tremblay); ses neveux et nièces ainsi que de nombreux parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire don à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma, 300, boul. Champlain Sud, Alma (Québec) G8B 5W3 Tél.: (418) 669-2000 ext: 6601.

Pour démontrer votre soutien à la famille de M. Jean Deschênes et partager un souvenir, rendez-vous sur le site
www.complexefuneraireberubeetfils.com

Bérubé & fils Dignité Complexe funéraire

Direction funéraire: Complexe funéraire Bérubé & Fils, Réseau Dignité.
Pour information: (418) 662-6576, télécopieur: (418) 662-3132
Courriel: info@berubeetfils.com
Site internet: www.complexefuneraireberubeetfils.com

AVIS DE DÉCÈS

GAGNÉ (Mme Denise Gagnon)



Le 14 janvier 2021, est décédée au Centre d'hébergement des Pensées, à l'âge de 86 ans et 3 mois, Mme Denise Gagnon, épouse de feu M. Philippe Gagné, demeurant au Centre d'hébergement des Pensées, autrefois rue Bougainville, Jonquière.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique, Jonquière

le vendredi 22 janvier 2021 de 14 hà 17 h et le samedi 23 janvier 2021 à compter de 11 h. Il y aura présentation de Mme Denise Gagnon, sur le web. Pour ce faire, il vous suffit de cliquer sur la caméra "EXPOSITION" sous la photo de l'avis de décès, publié sur notre site internet, rfsag.ca Les funérailles auront lieu le samedi 23 janvier 2021 à 14 h à l'église St-Dominique. Il vous sera également possible d'y assister en cliquant sur la caméra "FUNÉRAILLES", sous la photo de l'avis de décès. Après les funérailles, nous procéderons à la crémation de Mme Denise Gagnon et les cendres seront déposées au columbarium St-Dominique.

Elle était la fille de feu Mme Laurette Simard et de feu M. Adjutor Gagnon. Elle laisse dans le deuil ses fils: Mario Gagné (Linda Wilkinson), Michel (Linda Beaulieu). Elle était aussi la mère de feu Alain Gagné. Elle laisse également dans le deuil ses petits-enfants: Philippe (Lison), Alexis (Joshua-Joël), Samuel (Gabrielle); ses arrière-petits-enfants: Rosalie et Liam; ses soeurs: Carmen Gagnon (feu Marcel Lebel), Huguette (feu Charles-Aimée Pilote), Candide (Denis Tremblay), Normande (Roger Fortin), Rina (Wilbrod Paradis). Elle était aussi la soeur de: feu Jeannine Gagnon (feu Eugène Bolduc), feu Clément (Denise Maltais), feu Pierre-Yves (Rina Boudreault), feu Raynald (Ursule Simard); la belle-soeur de: Louis Gagné (Lisette Belzile), Roland (Denise Murray), Nancy (Jean Garant), Murielle (Yvan Bilodeau), Fleurette (feu Sylvio Proulx), Gerry (Pierre Thérien), feu Georgette, feu Raymond (feu Rita Tremblay), feu Guy, Yvon (feu Lauriane Tremblay), feu Thérèse (feu Laurent Tremblay), feu Rock (Monique Poirier), feu Eugène (Huguette Gagné). Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis. La famille remercie chaleureusement les membres du personnel du Centre d'hébergement des Pensées pour les excellents soins prodigués à leur mère Mme Denise Gagnon. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de la Fondation des Aînés de Jonquière. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

Résidence funéraire du Saguenay

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

GAGNON (M. JEAN-MARIE)



Le 16 janvier 2021, est décédé à Alma, à l'âge de 86 ans, M. Jean-Marie Gagnon, époux de dame Ruth Bégin, demeurant à Alma. Il était le fils de feu M. Oscar Gagnon et de feu dame Élisabeth Morin.

En raison des directives de la santé publique, soit un maximum de 25 visiteurs préalablement enregistrés sur la liste de la famille, tout en respectant les consignes (port du masque obligatoire, lavage des mains, distanciation sociale), l'exposition de M. Gagnon a eu lieu le vendredi 22 janvier 2021à compter de 13 h à la

Résidence Funéraire Lac St-Jean
611, chemin du Pont Taché Nord, Alma

La célébration du dernier adieu a eu lieu le vendredi 22 janvier 2021 à 15 h à la chapelle Marc Richard, vous pourrez visionner la célébration en direct ou en rediffusion grâce à notre webdiffusion accessible par ce lien: https://commemora.tv/fr/diffusions/23026 M. Gagnon sera confié au crématorium.

Outre son épouse dame Ruth Bégin, il laisse dans le deuil ses enfants: Andrée-Anne (Luc Fortin), André (Julie Montcalm) et Jean-Philippe (Nadine Tremblay); ses petits-enfants: Nitta, Marianne, Christophe, Ève, Danielle, Eugénie (leur conjoint(e)), Justin et Louis ainsi que son arrière-petit-fils Mathis Bordeleau.

Il était le frère de: Graciette Gagnon (Étienne Tremblay), Raymonde (feu Maurice Audet), feu Lorraine (feu Louis-Georges Simard), Gisèle (feu Armand Bouchard), feu Céline (Guy Noiseux), Lisette (Bernard Bolduc), Louise (feu Robert Flemming) et feu Guy (Alice Potvin). Il laisse également dans le deuil les membres de la famille Bégin ainsi que ses nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à la Société Alzheimer, 690, rue St-Sacrement Ouest, Alma, G8B 4N9, site internet: https://www.alzheimerslsj.com/don/

Pour rendre hommage à M. Jean-Marie Gagnon, visitez le site www.residencefunerairelacstjean.com

Résidence Funéraire Lac St-Jean

Direction funéraire: Résidence funéraire Lac Saint-Jean.
Pour informations: (418) 668-8409, télécopieur: (418) 668-9200
Courriel: info@rflsj.com

AVIS DE DÉCÈS

GARANT (MME GUYLAINE)



Le 20 janvier 2021, est décédée à la Maison de soins palliatifs du Saguenay, l'âge de 61 ans et 2 mois, Mme Guylaine Garant, conjointe de M. Philippe Guillois, demeurant rue Berthier, Jonquière.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2048, rue de Neuville, Arvida (ancienne gare)

le dimanche 24 janvier 2021 de 14 h à 17 h. Il y aura présentation de Mme Guylaine Garant, sur le web. Pour ce faire, il vous suffit de cliquer sur la caméra "EXPOSITION" sous la photo de l'avis de décès, publié sur notre site internet, rfsag.ca Après le rituel, nous procéderons à la crémation de Mme Guylaine Garant. Il n'y aura pas de funérailles à l'occasion du décès de Mme Garant.

Elle était la fille de feu Mme Lucette Perron et de feu M. Alex Garant.

Outre son conjoint, M. Philippe Guillois, elle laisse dans le deuil ses enfants: Nancy Brassard, Pierre (Laurence Pelletier); les enfants de son conjoint: Augustin Guillois (Karine Bénard), Raphaëlle (François Côté); ses petits-enfants: Clémentine, Rose, Léo, Abigaëlle et Énora; ses frères: Gaétan Garant, Pierre (Odette Jomphe); sa belle-mère Mme Antoinette Desmots (feu M. Joseph Guillois); ses beaux-frères: Dominique Guillois (Isabelle Hardy), Christian (Dominique Merian); son filleul Alex et sa filleule Cinthia ainsi que ses oncles et tantes, neveux et nièces, parents et amis.

Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de la Maison de soins palliatifs du Saguenay.

Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

GARANT (M. YVES)



Le 15 janvier 2021, est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement Jacques-Cartier, à l'âge de 90 ans et 2 mois, M. Yves Garant, époux de Mme Gisèle Bouchard, demeurant à Chicoutimi. Il était le fils de feu Mme Fabiola Bégin et de feu M. Adélard Garant.

Considérant la situation actuelle, la famille se réunira en privé pour une célébration de la Parole qui aura lieu le samedi 30 janvier 2021 à 15 h, à

la chapelle de la 5e Saison, Complexe funéraire Chicoutimi
520, boulevard Saguenay Est, Chicoutimi

Parents et ami(e)s seront invités à participer à distance à la célébration de la Parole qui sera diffusée en direct via notre site internet le samedi 30 janvier 2021 à 15 h. Pour y assister, veuillez cliquer sur la pastille «diffusion en direct». Il a été incinéré au crématorium de l'Alliance funéraire du Royaume et les cendres seront inhumées au cimetière St-François-Xavier.

Outre son épouse Mme Gisèle Bouchard, M. Garant laisse dans le deuil son fils Richard Garant (feu Céline Martin, Nicole Lespérance); ses petits-enfants: Pierre-Olivier Garant (Marie-Andrée Taché) et Marie-Luce Garant (Philippe Morin); ses arrière-petits-enfants: Béatrice, Gabriel et Charlotte. Il était le frère de: feu Charles-Eugène Garant (feu Pierrette Tremblay), feu Adélard (feu Marthe Côté), feu Pauline (Pierre-Eugène Tremblay), feu Madeleine (feu Joseph-Adrien Gagnon), Monique (feu Henri Tremblay), feu Jean-Paul (feu Liliane Fergusson), feu Raymond (feu Carmen Thibeault), feu André (feu Candide Gravel), feu Robert (feu Claire Simard), feu Gilles (feu Mariette Lévesque), feu Carmelle (Gaston Villeneuve), Gemma (feu Paul-Étienne Bouchard) et feu Jacques (Christiane Bastien). Il était le beau-frère de: feu Marcel Bouchard, Raymond (Monique Fortin), Renée (feu Bruno Maltais, Philippe Bolduc), Roger (Louisette Villeneuve), Madeleine (feu André Veilleux), Rolande (feu Uriel Munger, Marcel Fortin), Lise (Rock Lessard), Marcel (Suzanne Brassard). Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s. La famille tient à remercier tout le personnel du Centre d'hébergement St-François pour les bons soins prodigués à M. Garant. Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, vous pouvez les faire parvenir à Palli-Aide à l'adresse suivante: https://www.palliaide.com/

ALLIANCE FUNÉRAIRE DU ROYAUME

Pour information: bureau: (418) 545-ANGE (2643), pour vos messages de sympathie: télécopieur: (418) 543-5202, courriel: ange@afdr.coop - Site internet: www.afdr.coop
Direction funéraire: Alliance funéraire du Royaume (Regroupement de la Coopérative Funéraire de Chicoutimi et la Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi).

AVIS DE DÉCÈS

LESSARD (M. FERNAND)



Le 14 janvier 2021, est décédé à Alma, à l'âge de 93 ans et 6 mois, M. Fernand Lessard, époux de feu dame Gertrude Lemay, conjoint de feu dame Monique Lavoie, demeurant à Hébertville.

Il était le fils de feu M. Philippe Lessard et de feu dame Yvonne Duchesne.

En raison des directives de la santé publique, soit un maximum de 25 visiteurs préalablement enregistrés sur la liste de la famille, tout en respectant les consignes (port du masque obligatoire, lavage des mains, distanciation sociale), l'exposition de M. Lessard aura lieu le samedi 23 janvier 2021 à compter de 13 h à la

Résidence Funéraire Lac St-Jean
611, chemin du Pont Taché Nord
Alma

La célébration du dernier adieu aura lieu le samedi 23 janvier 2021 à 15 h à la chapelle Marc Richard, vous pourrez visionner la célébration en direct ou en rediffusion grâce à notre webdiffusion accessible par ce lien: https://commemora.tv/fr/diffusions/23051

M. Lessard sera confié au crématorium et ses cendres seront déposées au cimetière Notre-Dame d'Hébertville à une date ultérieure.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Marlène (Marcel Bouchard), Michel (Marthe Simard) et Martin; ses petits-enfants: Éric, Caroline, Michaël, feu Marc, Mylène, Marie-Hélène, Laurie et Jean-Martin ainsi que ses arrière-petits-enfants: Xavier, Édouard, Danika, Marc-Alexis, Justin, Léanne, Vincent, Sandrine, Sarah-Maude, Alexia, Anabelle, Liam, Léa-Kim et Hubert; les enfants de Mme Monique Lavoie: feu Line Thériault, Laurence, Pierre-Yves (Johanne Bouchard), Marie, Julie (Denis Roy) et Sylvette (Annie Gaudreault).

Il était le frère de: feu Roland Lessard (feu Annette Larouche), feu Yvan (feu Jeanne-Mance Roy), feu Jeanne-D'Arc (feu Pierre Maltais), feu Jean-Henri (feu Ghyslaine Rossignol), feu Paul-Armand (Gaétane Martel), feu Jeannine (feu Gabriel Simard), Rose-Ange (feu Arthur Gervais), Marie-Jeanne (feu Fernand Tremblay), Blanche-Yvette et feu Daniel (feu Marie-Rose Jodry). Il était le beau-frère de (famille Lemay): feu Thérèse Lemay (feu Fernand Thiffault), Madeleine (feu Joachim Simard), feu soeur Rita, Cécile (feu Raymond Dufour), feu Francis (Marie-Noëlle Labonté) et feu Solange. Il était le beau-frère de (famille Lavoie): feu Roger Lavoie (Raymonde Morin), feu Rock (feu Florence Mercier), Fernand (feu Olivette Allard), feu Claire (feu Gaston Leblanc), feu Denis et Florent. Il laisse également dans le deuil ses filleul(e)s: Alain Maltais, Thérèse Simard, Ginette Dufour, Régis Lemay et Myriam Lessard ainsi que ses nombreux neveux et nièces, parents et amis, dont la famille d'Aurélien Simard ainsi que Louis-Georges Boudreault.

La famille tient à remercier le personnel du Foyer le Pionnier, un merci spécial à Judith et Myriam pour leur beau soutien ainsi qu'au personnel du 1er étage de l'Hôpital d'Alma. Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma, 300, boulevard Champlain Sud, Alma, G8B 5W3, site internet: http://undonanotresante.com/votre-don/

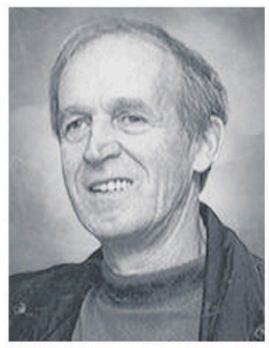
Pour rendre hommage à M. Fernand Lessard, visitez le site www.residencefunerairelacstjean.com

Résidence Funéraire Lac St-Jean

Direction funéraire: Résidence funéraire Lac Saint-Jean.
Pour informations: (418) 668-8409, télécopieur: (418) 668-9200
Courriel: info@rflsj.com

AVIS DE DÉCÈS

GIRARD (M. JEAN-BAPTISTE)



Est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement Des-chênes, le 17 janvier 2021, à l'âge de 86 ans, M. Jean-Baptiste Girard, époux de Mme Françoise Turcotte, résidant à Jonquière.

Les rites funéraires se tiendront dans l'intimité de la famille à la Résidence funéraire

Nault et Caron, Réseau Dignité
3970, rue de la Fabrique
Jonquière

La célébration de la Parole aura lieu à la chapelle du salon funéraire par la suite.

Il était le fils de feu M. Adélard Girard et de feu Mme Joséphine Gagnon. Il laisse dans le deuil outre son épouse Mme Françoise Turcotte, ses enfants: Johanne (Marc Villeneuve), Marc; ses petits-enfants: Simon, Cristine, Micaël et Alexis; son arrière-petit-fils Noah. Il laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis. Il est allé rejoindre ses frères et soeurs.

Pour démontrer votre soutien à la famille de M. Girard et partager un souvenir, visitez notre site au www.naultetcaron.com

Nault & Caron Maison funéraire

Pour information, téléphonez au (418) 542-2626, télécopieur: (418) 542-6051
Courriel: naultetcaron@dignitequebec.com
Site internet: www.naultetcaron.com
Direction funéraire: Maison funéraire Nault & Caron, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

LAROUCHE (M. JOSEPH)



Entouré de l'amour des siens, le 18 janvier 2021, est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean Centre d'Hébergement Jacques-Cartier à l'âge de 91 ans, M. Joseph Larouche, époux de feu dame Marcelle Lavoie et conjoint de dame Marguerite Verreault, demeurant à La Baie. Il était le fils de feu M. Arthur Larouche et de feu Mme Augustine Simard.Compte tenu des circonstances actuelles, les rituels funéraires se feront à une date ultérieure à la

Coopérative funéraire du Fjord
1091, avenue Mathieu (coin 2e Rue), La Baie

Le défunt laisse dans le deuil ses filles Sylvie et Nancy Larouche; sa petite-fille Marie-Hélène Larouche (Guy Gravel); ses arrière-petits-enfants: Allison, Olivier et Laurie; ses frères et soeurs: feu Gérard Larouche (Marguerite Gravel), feu Gabrielle (feu Édouard Gagnon), feu Marc-Antoine, André (Madeleine Riverin), Thérèse (feu Marcel Bouchard), Julie (feu Jean-Marie Grenon); ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Léon Lavoie (feu Irène Gauthier), Denise, feu Thérèse (feu Jean-Marie Tremblay), Jeannyda (Jean-Marie Maltais), feu Marie (Ghislain Tremblay), feu Raynald (Ghislaine Waltzing), Murielle Jean-Marie Bouchard), Gaby ainsi que de nombreux neveux, nièces, parents et ami(e)s. Pour rendre hommage à M. Larouche, visitez notre site internet www.fjord.coop

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE FJORD

Pour information: bureau (418) 697-1285, télécopieur: (418) 697-7875
Courriel: coopdufjord@bellnet.ca
Direction funéraire: Coopérative funéraire du Fjord
(Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

GIRARD (Mme Mariette Gauthier)



Le 16 janvier 2021, est décédée à l'Hôpital de Jonquière, à l'âge de 92 ans et 9 mois, Mme Mariette Gauthier, épouse de feu M. Rosaire Girard, demeurant aux Jardins Ste-Émilie, Jonquière, autrefois rue Ste-Berthe, Jonquière.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique, Jonquière

le vendredi 29 janvier 2021 de 14 h à 17 h et le samedi 30 janvier 2021 à compter de 9 h. Les funérailles auront lieu le samedi 30 janvier 2021 à 11 h à l'église St-Dominique. Il vous sera possible d'y assister en cliquant sur la caméra "FUNÉRAILLES", sous la photo de l'avis de décès. Les cendres de Mme Mariette Gauthier seront déposées au columbarium.

Elle était la fille de feu Mme Émilia Gauthier et de feu M. Thomas-Louis Gauthier. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Jacqueline Girard (feu Clarence Vaillancourt), Lisette (feu Denys Lapointe, Bertrand Lafontaine), Gaétane, Françoise (Florent Brassard), Lucie (Claude Rathé), Édith, Carol; ses petits-enfants : Josée, Annie, Sébastien, François, Nancy, Stéphane, Nicolas, Audrey, Manon, Jonathan, Cynthia, Katy, Jérémy et Simon; son frère et ses soeurs: Charles-Émile Gauthier (feu Marte Lefèvre, Normande Claveau), France (Raymond Lefèvre), Diane (Gaby Hudon). Elle était aussi la soeur de: feu Léonce Gauthier (feu Jeanne-D'Arc Gauthier), feu René (Rose-Ange Bouchard (Julien Côté), feu Rosanne (feu Henri Lefèvre), feu Vilmont (Francine Lefèvre (feu Laurent Tremblay)), feu David (Gaétane Lapointe); la belle-soeur de: feu Julie Girard (feu Adélard Gagné), feu Rose-Aimée (feu Théodore Simard), feu Lionel (feu Germaine Tremblay), feu Hermel (feu Rose-Hélène Tremblay), feu Joseph-Élie (feu Jeanne-D'Arc Gauthier), feu Albert (feu Yvette Gauthier), feu Jeanne-D'Arc (feu Léonce Gauthier). Elle laisse également dans le deuil ses arrière-petits-enfants et ses arrière-arrière-petits-enfants ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Pour ceux et celles qui le désirent, vous pouvez faire parvenir vos dons en faveur du Fonds de dotation Santé Jonquière, sur leur site: https://www.fondsdedotation.ca/faire-un-don Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

Résidence funéraire du Saguenay
Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

LERESTE (Mme Héléna)



Est décédée à la Résidence Ste-Marie, le 17 janvier 2021, à l'âge de 87 ans, Mme Héléna Lereste, épouse de feu M. Léon Dumais, résidant à Jonquière.

Les rites funéraires se tiendront dans l'intimité de la famille à la Résidence funéraire

Nault et Caron, Réseau Dignité
2770, rue de La Salle
Jonquière (secteur Arvida)

Elle était la fille de feu Mme Blanche Blackburn et de feu M. Marc Lereste.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: feu Roger Dumais, Marina (Denis Dubé), Carl et Sonia; ses petits-enfants: Nicolas, Marie-Kim et Yanina; ses arrière-petits-enfants: Nathan, Maxime et Mia ainsi que son neveu Denis Lereste.

Elle était la soeur de: feu Blanche Lereste, feu Jeanne-d'Arc, feu Alain et feu Louis-Paul. Elle était la belle-soeur de: feu Gertrude Dumais, feu Benoit, feu Rita, feu Raymond, feu Cécile, feu Claire, feu Margot et feu Robert.

Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

Pour ceux et celles qui le désirent, la famille vous invite à faire parvenir vos dons à la Société québécoise de déficience intellectuelle (https://www.sqdi.ca/fr/donner/faire-un-don/).

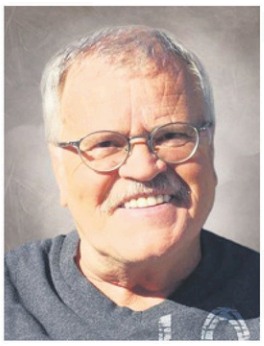
Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Lereste et partager un souvenir, visitez notre site au

www.naultetcaron.com

Nault & Caron Dignité Maison funéraire
Pour information, téléphonez au (418) 542-2626, télécopieur: (418) 542-6051
Courriel: info@naultetcaron.com
Site internet: www.naultetcarondelafabrique.ca
Direction funéraire: Maison funéraire Nault & Caron, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

HARVEY (M. Jean-Yves)



Le 16 janvier 2021, est décédé à Québec, à l'Hôpital Saint-François d'Assise, à l'âge de 74 ans, M. Jean-Yves Harvey, fils de feu M. Lucien Harvey et de feu Mme Fernande Harvey. Il était originaire d'Alma et demeurait maintenant à Québec.

Considérant la situation actuelle, la famille s'est réunie en privé (25 personnes maximum qui seront rejointes personnellement, en respectant les consignes de la santé publique, port du masque, lavage des mains et distanciation sociale), au

Complexe funéraire Bérubé & Fils, Réseau Dignité
620, boul. Dequen Nord
Alma

le jeudi 21 janvier 2021 dès 10 h. Un dernier adieu a suivi à 12 h (midi) à la chapelle du Complexe funéraire Bérubé & Fils. Les cendres seront déposées ultérieurement au cimetière St-Joseph.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Marie-Eve (Stéphane Dufour), Mélanie (Nicolas Mercier) et Alexandre; ses petits-enfants: Louis, Thomas et Lily; ses frères et soeurs: Francine (feu Olivier Gaudreault), Édith, Jocelyne (Pierre Lavigne), Réjean (Marjolaine Tremblay), Alain (Lise Beaumont), Christiane (Michel Lavoie), feu Serge (Hélène Cossette), feu Gilles et Régis; ses neveux et nièces ainsi que de nombreux parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire don à la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC, 4715, av. des Replats, bureau 261, Québec, Québec G2J 1B8 (888) 473-4636, www.coeuretavc.ca

Pour démontrer votre soutien à la famille de M. Jean-Yves Harvey et partager un souvenir, rendez-vous sur le site

www.complexefunerairereberubeetfils.com

Bérubé&fils Dignité COMPLEXE FUNÉRAIRE
Direction funéraire: Complexe funéraire Bérubé & Fils, Réseau Dignité.
Pour information: (418) 662-6576, télécopieur: (418) 662-3132
Courriel: info@berubeetfils.com
Site internet: www.complexefunerairereberubeetfils.com

AVIS DE DÉCÈS

MALTAIS (Mme Yvette Côté)

1931 - 2021



C'est avec tristesse que nous vous annonçons le décès de Mme Yvette Côté, épouse de feu M. Jean-Eudes Maltais. Elle est décédée de la Covid-19 à Montréal, le lundi 18 janvier 2021, à l'âge de 89 ans.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Bernard (Alexandrine Tessier), Julie (Nathalie Trépanier) ainsi que ses petits-enfants: Sébastien, Liliane et Lauriane.

Elle laisse également dans le deuil sa soeur Isabelle (Paul Lapointe); ses frères: Jean-Jules (Monique Décarie), Michel (Gilberte Gagné); sa belle-soeur Maude Fortin (feu Maurice Côté) et de nombreux neveux, nièces et amies (Claudette, Monique et Margot).

En raison des circonstances actuelles, il n'y aura pas d'exposition. Ses funérailles seront célébrées en

l'église Saint-Émile
3333, rue Sherbrooke Est
Montréal, Qc

le samedi 30 janvier 2021. Le tout se fera dans l'intimité de la famille proche.

La famille tient à remercier le personnel soignant de l'étage Covid-19, des soins intermédiaires et des soins intensifs de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal. Grâce à leur travail et leur dévouement, Yvette se sentait en sécurité et nous la savions bien soignée.

Prière de ne pas envoyer de fleurs. La famille vous invite a faire un don à la Fondation Santé Urbaine de l'Hôpital Notre-Dame pour la campagne Fonds d'urgence - Covid-19 https://fondationsanteurbaine.com/urgent-covid-19/

Alfred Dallaire | MEMORIA

Pour renseignements
Alfred Dallaire Memoria
Téléphone: 514.277.7778
Pour l'envoi de messages de sympathie: ***www.memoria.ca***

AVIS DE DÉCÈS

LAVOIE (M. Reynald)



Le 18 janvier 2021, est décédé à Alma, à l'âge de 75 ans et 5 mois, M. Reynald Lavoie, époux de dame Nicole Harvey, demeurant à Alma. Il était le fils de feu M. Georges-Henri Lavoie et de feu dame Germaine Marcoux.

En raison des directives de la santé publique, soit un maximum de 25 visiteurs préalablement enregistrés sur la liste de la famille, tout en respectant les consignes (port du masque obligatoire, lavage des mains, distanciation sociale), l'exposition de M. Lavoie aura lieu le lundi 25 janvier 2021 à compter de 13 h à la

Résidence Funéraire Lac St-Jean
611, chemin du Pont Taché Nord, Alma

La célébration du dernier adieu aura lieu le lundi 25 janvier 2021 à 15 h à la chapelle Marc Richard, vous pourrez visionner la célébration en direct ou en rediffusion grâce à notre webdiffusion accessible par ce lien: https://commemora.tv/fr/diffusions/23222 M. Lavoie a été confié au crématorium et ses cendres seront déposées au columbarium Lac St-Jean.

Outre son épouse dame Nicole Harvey, il laisse dans le deuil son fils Nicholas Lavoie (Stéphanie Tremblay) ainsi que ses petits-enfants: Vincent et Mélodie. Il était le frère de: feu Clément Lavoie (Hélène Lapointe), Gilbert (feu Lise Tremblay), Adéline (feu Clément Desjardins), feu Monette, Claudette (feu Nicol Jean, Lucien Tremblay), Léon (Pauline Munger), Léna (Régis Potvin), Laurier, Martial (Dominique Gagnon) et feu Donald (Chantale Rathé, Steeve Marceau). Il était le beau-frère de: Lily Harvey, Marthe (Gérald Simard), Danielle (Marcel Trépanier), France (Jacques Bouchard) et Pierre (Odette Jean). Il laisse également dans le deuil ses nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à Soli-Can Lac-St-Jean Est, 1540, boulevard Auger Ouest, Alma, G8C 1H8, site internet: https://www.solican.org/faire-un-don, courriel: administration@solican.org

Pour rendre hommage à M. Reynald Lavoie, visitez le site www.residencefunerairelacstjean.com

Résidence Funéraire Lac St-Jean
Direction funéraire: Résidence funéraire Lac Saint-Jean.
Pour informations: (418) 668-8409, télécopieur: (418) 668-9200
Courriel: info@rflsj.com

AVIS DE DÉCÈS

MORIN (M. Benoit)



Est décédé paisiblement entouré de l'amour de ses proches, à son domicile, le 13 janvier 2021, à l'âge de 88 ans, M. Benoit Morin, époux de feu Mme Antoinette Coulombe, demeurant à La Baie.

Il fut président fondateur de Morin Électrique et y oeuvra pendant 35 ans. Il était également très impliqué dans sa communauté.

Les rites funéraires se tiendront dans l'intimité de la famille (sur invitation seulement afin de respecter les consignes de la santé publique) à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
873, rue de la Fabrique, La Baie

Les funérailles auront lieu sur invitation seulement, à l'église St-Alphonse de La Baie, le dimanche 23 janvier 2021 à 15 h. Parents et amis sont invités à participer à distance à la célébration qui sera en rediffusion à compter du mardi 26 janvier 2021 au www.funeraweb.tv Considérant la situation actuelle, c'est notre façon à nous de vous sentir proche de nous.

Il était le fils de feu M. Joseph Morin et de feu Mme Angeline Lessard. Il laisse dans le deuil ses enfants: Lynda Morin (Luc Bouchard), Colette (Luc Turcotte), Nancy (Eddy Dufour), Marc-André (Karine Villeneuve); ses petits-enfants: Catherine (Alexandre), Joé (Andréa), Jérémie (Marie-Joëlle), Julien, Charles, Alice (Thomas), Vincent et Benoit; son arrière-petite-fille Romie ainsi que sa compagne Mme Rachelle Girard. Il était le frère de: feu Valère Morin, feu Antoinette (feu Lucien Larochelle), feu Irène (feu Benoit Paradis), feu Thérèse (feu Armand Labrie), feu Gisèle (feu André Pagé). Il était le beau-frère de: feu Yvette Coulombe (feu Jean-Yves Boily), feu Georges-Henri (feu Fernande Thibeault), feu Robert (feu Jacqueline Gobeil), feu Marcel (feu Paula Otis), feu Jean-Réal (Rolande Lemire), feu Léopold. Il laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

La famille tient à remercier spécialement la Dre Marie-Élaine Gagnon pour son dévouement et sa générosité ainsi que leur belle-soeur Karine et le personnel du CLSC, tout particulièrement Mme Julie Duchesneau, pour les excellents soins prodigués à leur père. Pour ceux et celles qui le désirent, la famille vous invite à faire parvenir vos dons à la Fondation de l'Hôpital de La Baie via le site internet suivant: http://fondationhopitaldelabaie.ca/ Pour démontrer votre soutien à la famille de M. Morin et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfils.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires
Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

PILOTE (Mme Marguerite Dufour)



Est décédée paisiblement, au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Hôpital de Roberval, le 18 janvier 2021, à l'âge de 83 ans et 7 mois, Mme Marguerite Dufour, épouse de feu M. Eugène Pilote, demeurant à Saint-Félicien. Elle était la fille de feu M. Alphonse Dufour et de feu Mme Marie-Anne Poirier. Considérant les exigences de la santé publique reliées aux circonstances particulières, la distanciation physique, le port du masque obligatoire et un maximum de 25 personnes pouvant participer au service funéraire, les rituels funéraires ont eu lieu dans l'intimité de la famille au

Complexe funéraire Marc Leclerc
961, boulevard Sacré-Coeur
Saint-Félicien

Un service funéraire a eu lieu dans l'intimité de la famille à la chapelle du Complexe funéraire. Par la suite, elle a été confiée au crématorium Leclerc et les cendres seront déposées au columbarium de la Maison Marc Leclerc de Saint-Félicien. L'exposition virtuelle et le visionnement du service funéraire sont disponibles à l'aide de notre webdiffusion. Par la suite, elle sera confiée au crématorium Leclerc et les cendres seront déposées au columbarium de la Maison Marc Leclerc de Saint-Félicien. Elle laisse ses enfants: Denis (Nancy Tremblay), Normand (Annie Gagnon), Linda (Doris Foster), feu Roger (Édith Tremblay), France (Pierre Rondeau), feu Céline Paradis (Richard Tremblay, Francine Allard) et feu Sylvain Paradis; son compagnon M. André Gravel; ses petits-enfants: Stéphane, Julie, Cindy, Marie-Ève, Cynthia, feu Mathieu, Jeff, Pascale, Jennyfer, Alexandre et Vincent; ses frères et soeurs: feu Jean-Pierre Dufour, feu Joseph-Alphonse (feu Bernadette Bouchard), feu Marie-Paule (feu Raoul Savard), Marcelle (feu Joseph Dallaire, feu Jules Grenier), Gérard (Lorraine Gervais), feu Louis-Arthur (feu Marie-Reine Dallaire), Thérèse (Jean-Paul Dallaire), feu Roberte (feu Georges-Henri Tremblay), feu Pâquerette (feu Claude Fourrier), Armand (feu Noël-Ange Bilodeau, Monique Robert), Ghislain (Marthe Bolduc), Jean-Guy, feu Candide (Herman Huot), feu Ghislaine; ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Fernande Pilote (Roland Tremblay), Edmour, Rolande (feu Maurice Dallaire), Paul (Ghislaine Martel), feu Annette (feu Marcel Bélanger), Irène (Gaston Brassard), Henri; les membres de la famille Tremblay: feu Gabrielle (feu Hermel Tremblay), feu Charlotte (feu Joseph-Clément Bouchard), feu Aline (feu Théophile Pilote), feu Joseph-Élie (feu Marie-Jeanne Pilote), feu Émilie (feu Lionel Lepage), feu Thomas-Eugène (Solange Pagé), feu Annette (feu Adrien Hébert), feu Robert (feu Lucienne Laroche) et feu Gisèle. Également, elle laisse ses filleul(e)s: Ginette Dallaire et René Tremblay, ses neveux et nièces et autres parents et amis. Ceux et celles qui le désirent peuvent faire parvenir leur don à la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC.

Maison Marc Leclerc ltée

Pour information : (418) 679-3333, télécopieur : (418) 679-1688
Courriel : mml@maison-marc-leclerc.com
Site web: www.maison-marc-leclerc.com
Direction funéraire: Maison Marc Leclerc Ltée.

AVIS DE DÉCÈS

SIMARD (Mme Édith Tremblay)



Le 19 janvier 2021, est décédée à son domicile, à l'âge de 75 ans et 2 mois, Mme Édith Tremblay, épouse de M. Égide Simard, demeurant rue Brodeur, Arvida.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2048, rue de Neuville, Arvida (ancienne gare)

le dimanche 31 janvier 2021 de 14 h à 17 h et le lundi 1er février 2021 à compter de 11 h. Il y aura présentation de Mme Édith Tremblay, sur le web. Pour ce faire, il vous suffit de cliquer sur la caméra "EXPOSITION" sous la photo de l'avis de décès, publié sur notre site internet, rfsag.ca Les funérailles auront lieu le lundi 1er février 2021 à 14 h à l'église St-Mathias. Après les funérailles, nous procéderons à la crémation de Mme Édith Tremblay et les cendres seront inhumées, ultérieurement, au cimetière Arvida.

Elle était la fille de feu Mme Bernadette Mérette et de feu M. Élie-Arthur Tremblay. Outre son époux, M. Égide Simard, elle laisse dans le deuil ses enfants: Isabelle Simard (Ronald Duchesne), Dany (Audrey Desbiens), Angéla (Carl Tremblay); ses petits-enfants: Sophie, Emmy, Maïka, Étienne, Lydia et Jérémy; ses frères et soeurs: Denise Tremblay (Jean-Guy Boivin), Paul (Martine Bouchard), Nicole (Laurier Tremblay), Jany (Sylvain Saucier), Rosa, Jacques (Nathalie Lavoie), Guy (Marcelle Saucier), Claudette (Michel Imbeault), Lise (Gilles Boily). Elle était aussi la soeur de feu Éliette Tremblay (Alain Pedneault (Jeannine Leclerc)); la belle-fille de feu Mme Alida Thivierge et de feu M. Adélard Simard; la belle-soeur de: feu Georgette Simard (feu Augustin Buisson), feu Jean-Marc (France Tremblay), feu Lisette (feu Georges Corneau), Roger (Carmen Côté), feu Denis (Fabiola Pelletier), Esther (feu Gabriel Gagnon), feu Lucie (feu Paul-Aimé Lavoie), Érold (Aline Gaudreault), Francine (feu Jean-Paul Cadieux), Claudette (André Gagnon). Elle laisse également dans le deuil sa filleule Nadia Pedneault, son filleul Stéphane Tremblay ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Pour ceux et celles qui le désirent, vous pouvez faire parvenir vos dons en faveur du Fonds de dotation Santé Jonquière, sur leur site: https://www.fondsdedotation.ca/faire-un-don Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

POIRIER (Mme Pâquerette Tremblay)



Le 18 janvier 2021, est décédée au Centre d'hébergement Georges-Hébert, à l'âge de 79 ans et 1 mois, Mme Pâquerette Tremblay, épouse de feu M. Raymond Poirier, demeurant au Centre d'hébergement Georges-Hébert, Jonquière, autrefois rue St-Jean-Baptiste, Jonquière.

À la demande de la famille il n'y aura pas de rituels funéraires à l'occasion du décès de Mme Pâquerette Tremblay.

Nous procéderons à la crémation de Mme Pâquerette Tremblay et les cendres seront déposées au columbarium St-Dominique.

Elle était la fille de feu Mme Thérèse Tremblay et de feu M. Joseph Tremblay.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Gitane Poirier (Carol Blackburn), Marc, Pierre (Samuel Dufour), Natacha (Dany Simard); ses petits-enfants: Marie-Soleil, Alexandre, Alicia, Jean-David; ses arrière-petits-enfants: Charles et Romy; ses frères et soeurs: Lauréat Tremblay (feu Gertrude Pomerleau, Louise Flamand), Rosaire (Jacqueline Leblanc), Marie (Jean-Eudes Girard), Donald (feu Carmen Jomphe, Linda Tremblay), Cyril (Cécile Brassard), Docile (feu Georges Boucher), Élisabeth (Aurélien Villeneuve), Lise (Guy Lapointe), Jacquelin (Lisette Gagné), Jean-Charles, Martial, Marjolaine (feu Mathias Girard); ses beaux-frères et belles-soeurs: Murielle Poirier (feu Marcel Roy), Marguerite (feu Raoul Fortin, feu Normand Tremblay), Jean-Marie Bouchard (Louise Gagné), Ghislain. Elle était aussi la belle-soeur de feu Jeannine Poirier (feu Armand Gagnon). Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Pour ceux et celles qui le désirent, vous pouvez faire parvenir vos dons en faveur de la Société canadienne du cancer, sur leur site: https://www.cancer.ca/fr-ca/donate/?region=qc Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

SIMARD (Mme Rita)

1929 - 2021



Le 2 janvier 2021, est décédée entourée de l'amour de ses enfants, au Havre du Lac-St-Jean de Roberval, à l'âge 91 ans et 5 mois, Mme Rita Simard, épouse de feu M. Lucien Julien, demeurant à St-Félicien, autrefois de Normandin. Elle était la fille de feu M. Charles-Édouard Simard et de feu Mme Yvonne Tremblay. Considérant les différentes recommandations et exigences de la santé publique associées aux circonstances actuelles, les membres de la famille se recueilleront en toute intimité au

Complexe funéraire Hébert et Fils
2355, boul. Wallberg, Dolbeau-Mistassini

Nous vous invitons à assister à la cérémonie par webdiffusion le samedi 6 février 2021 à 11 h. Mme Rita Simard, laisse dans le deuil ses enfants: feu Francine, Diane (Roger Guay), Nicole (Benoît Laroche), Serge (Dominique Houde), Lisette (Alain Duchesne), Linda (Luc Bradette), Andrée (Michel Paquet), Tony (Denise Duchesne); ses petits-enfants: Sébastien Lavoie (Isabelle Thiffault), Martin Lavoie (Valérie Garneau) et Christine Lavoie (Jonathan Jobin), Éric Laroche, Carl Laroche (Mylène Grondin) et Jimmy Laroche (Mélanie Garneau), David Julien (Roxanne Meo) et Laurie Julien (Sébastien Cantin), Julie Duchesne (Stéphan Gagné) et Sophie Duchesne (Marie-Christine Perron), Caroline Prévost (Dave Morency) et Mélanie Prévost (Martin Samson), Stéphanie Paquet (Yves Bérubé) et Maxime Paquet, Maxime Gagné (Bastien Bolduc), Émy Julien et Maria Julien; ses arrière-petits-enfants: Tommy, William et Jacob Jobin, Amylie et Annick Lavoie (Patrice Bouchard), Lauralye et Kayla Lavoie, Alexanne, Félix et Léna Laroche, Élliot, Ève, Léo et Béatrice Cantin, Léxie Julien, Zachary et Alexandre Lemay, Alycia et Léa Blackburn, Mégan et Annabel Morency, Cloé et Philipe Bérubé et Emma Bolduc; ses arrière-arrière-petits-enfants: Hayden et Alexis; ses frères et soeurs: feu Léona (feu Alphonse Clermont), feu Rosanne (feu Prima Cloutier), feu Roland, feu René (feu Colette Séguin), feu Robert (feu Yolande Prévost), feu Ludger (feu Rose-Yvonne Mathieu) et Monique (Clément Pelletier); ses beaux-frères et belles-soeurs de la famille Julien: feu Philippe (feu Véronique Carter), feu Angélina (feu Idola Simard, Charles Gravel), feu Joseph (feu Cécile Simard), feu Cécile (feu Alfred Nadeau), feu Ludger (feu Jeanne Lavoie), feu Léopold (feu Bertha Savard), feu Adrienne (feu Léo Dion) et feu Antonio (feu Marie-Claire Dubois) ainsi que plusieurs neveux et nièces, parents et amis. Vos marques de sympathie peuvent se traduire par des dons à la Fondation Le Havre-du-Lac-St-Jean https://www.havredulacstjean.com/fondation/

Pour informations: (418) 274-2936, télécopieur: (418) 274-4023
Courriel: maisonfuneraire@marceldion.com - Site internet: www.hebertetfils.com
Direction funéraire: Maison funéraire Marcel Dion Inc. de Normandin. (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

POTVIN (M. Camillo)



Le 17 janvier 2021, est décédé à l'Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 73 ans et 11 mois, M. Camillo Potvin, époux de Mme Diane Sauvageau, demeurant rue du Bataillon, Jonquière.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille a accueilli parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique, Jonquière

le mercredi 20 janvier 2021 de 16 h à 19 h. Veuillez prendre note qu'il n'y a pas eu de célébration de funérailles à l'occasion du décès de M. Camillo Potvin. Nous avons procédé à la crémation de M. Camillo Potvin et les cendres seront déposées au columbarium St-Dominique.

Il était le fils de feu Mme Gilberte Lavoie et de feu M. Joseph-Arthur Potvin.

Outre son épouse, Mme Diane Sauvageau, il laisse dans le deuil ses fils: Raphaël Potvin (Marie-Hélène Tremblay), Gabriel (Marjorie Desaulniers); ses petits-enfants: Alexandre, Justin, Nicolas, Alicia; ses frères et soeurs: Bibianne Potvin (feu Denis Lavoie), Gaétan, Claude (Josée Fortin), Lina (Gilles Bouchard). Il était aussi le frère de: feu Carol Potvin, feu Guy (Hélène Beaulieu); le beau-frère de Rosaire Sauvageau (Micheline Sasseville). Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire des dons en faveur de la Maison de soins palliatifs du Saguenay.

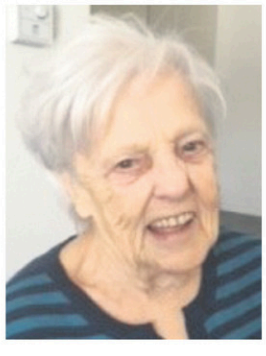
Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

TREMBLAY (Mme Lucette)



Entourée de l'amour des siens, le 16 janvier 2021, est décédée au Centre d'hébergement Saint-François, Mme Lucette Tremblay, épouse de feu M. Réal Tremblay, demeurant à La Baie.

Elle était la fille de feu Mme Anita Simard et de feu M. Charles Tremblay.

Compte tenu des circonstances actuelles, les funérailles seront célébrées dans l'intimité familiale le samedi 23 janvier 2021 à 15 h à

l'église Saint-Alexis
3291, boulevard de la Grande-Baie Sud
La Baie

Les cendres seront déposées au cimetière Saint-Alexis à une date ultérieure.

Elle laisse dans le deuil sa fille Lyne Tremblay (Pierre-Maurice Gagnon); ses petites-filles: Catherine Gagnon (Frédéric Maltais) et Sara Gagnon (Éric Lavoie); ses arrière-petits-enfants: Thomas et Florence Marcoux (leur père Martial Marcoux), Vincent et Étienne Lavoie, Julia et Léa Maltais; ses frères et soeurs: feu Alfred Tremblay (feu Solange Jean), feu Colombe (feu Lucien Dubé), Jéroma (feu Raymond Simard), feu Robert (Charlotte Gaudreault), feu Berthe (feu Julien Goderre), Marie-Paule (feu Jean Couturier), Marie-Claire (Maurice Bérubé), feu Anthonie (feu Fernand Boucher), Rita (Maurice Gagné), Jérémi (Brigitte Mathieu), Hélène (feu Yvan Morais), Bertrand (Lise Deschênes), Lise (feu André Villeneuve), Michel (feu Denise Kantypowicz); ses beaux-frères et sa belle-soeur: feu Yvette Tremblay (feu Lionel Tremblay, feu Patrick Laprise), feu Fernand (feu Hortense), feu Joseph-Henri (feu Rose-Victoria Tremblay) ainsi que de nombreux neveux, nièces, parents et amis.

La famille tient à remercier chaleureusement tout le personnel du Centre d'hébergement Saint-François pour les bons soins et leur dévouement.

Pour rendre hommage à Mme Tremblay, visitez notre site internet www.fjord.coop

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE FJORD

Pour information: bureau (418) 697-1285, télécopieur: (418) 697-7875
Courriel: coopdufjord@bellnet.ca
Direction funéraire: Coopérative funéraire du Fjord
(Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

TREMBLAY (M. SERGE)



Est décédé, entouré de l'amour des siens, au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Hôpital de Roberval, le 19 janvier 2021, à l'âge de 69 ans, M. Serge Tremblay, époux de Mme Lily Gagnon, demeurant à Chambord. Il était le fils de feu M. Jules-Albert Tremblay et de feu Mme Gabrielle Desbiens. Considérant les exigences de la santé publique reliées aux circonstances particulières, la distanciation physique, le port du masque obligatoire et un maximum de 25 personnes pouvant participer aux funérailles, les rituels funéraires auront lieu dans l'intimité de la famille au

Complexe funéraire Marc Leclerc
100, rue Paré
Roberval

La famille vous invite à une exposition virtuelle le samedi 23 janvier 2021 de 10 h à 11 h disponible à l'aide de notre webdiffusion. Les funérailles auront lieu le même jour à l'église Saint-Louis de Chambord. Par la suite, il sera confié au crématorium Leclerc et les cendres seront déposées au cimetière Saint-Louis de Chambord à une date ultérieure.

Outre son épouse Mme Lily Gagnon, il laisse ses enfants: Virginie (Dominic Ouellet), Caroline (Pierre-Luc Mailloux), Pierre-Louis et feu Virginie; ses petits-enfants: Mélodie-Rose, Léa-Maude et Sophia Mailloux, Alexis et Clara Ouellet; ses soeurs adorées: Esther, Lise, Sylvie (Marius Gagnon) ainsi que son frère Claude. Il était le beau-frère de: feu Gisèle Gagnon, Monique Gagnon (Fernand Lapointe), feu Laurier Gagnon, Mauril Gagnon (Carole Forbes), Marius Gagnon (Sylvie Tremblay) et Jean-Jacques Gagnon. Également, il laisse sa filleule Noémie Plourde, ses oncles et tantes, ses cousins et cousines, ses neveux et nièces et autres parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire parvenir leur don à la Société Alzheimer, 690, rue Saint-Sacrement Ouest, Alma (Québec) G8B 4N9 (418) 668-0161.

Maison Marc Leclerc ltée

Pour informations: (418) 275-3335, télécopieur: (418) 275-0188
Courriel: mml@maison-marc-leclerc.com
Site web: www.maison-marc-leclerc.com
Direction funéraire: Maison Marc Leclerc Ltée.

AVIS DE DÉCÈS

VILLENEUVE (MME JACQUELINE)



Est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, le 11 janvier 2021, à l'âge 87 ans, Mme Jacqueline Villeneuve, épouse de feu M. Bertrand Gagné et conjointe de M. Jacques Matte, demeurant à Chicoutimi. Elle était la fille de feu Mme Clémence Gagnon et de feu M. François-Nil Villeneuve.

La famille se réunira en privé (25 personnes maximum, en respectant les consignes de la santé publique, port du couvre-visage, lavage des mains et distanciation sociale) à la Résidence funéraire

Gravel et Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Elysées,Chicoutimi

le dimanche 7 février 2021 de 11 h à 13 h. La célébration de la Parole aura lieu le dimanche 7 février 2021 à 13 h à la chapelle Gravel et Fils de Chicoutimi.

Parents et amis sont invités à participer à distance à la célébration qui sera en diffusion directe et en rediffusion par la suite au www.funeraweb.tv Considérant la situation actuelle, c'est notre façon à nous de vous sentir proche de nous.

Elle laisse dans le deuil son conjoint M. Jacques Matte; ses enfants: France Gagné (Marc-André Lavoie), André (Josée Maltais), Denis (Nathalie Gagnon); ses petits-enfants: Guillaume, Myriam, Marilyne, Laurie, Steeven; ses arrière-petits-enfants: Antoine, Elise, Laurent, Félix, Simone, Béatrice; les enfants de son conjoint: Rémi Matte (Josée Trépanier), Yves (Sandra Tremblay) et ses petits-enfants; ses frères et soeurs: Yvette Villeneuve (feu Robert Lavoie), feu Dollard (Gisèle Corneau), Hilaire (feu Madelaine Simard) Milka, Jean (Huguette Moreau), feu Maurice, François (Pierrette Ferland), Pierre (Lise Leclerc), Daniel (feu Shirley Tremblay). Elle laisse également dans le deuil les membres des famille Gagné et Matte, plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Villeneuve et partager un souvenir, visitez notre site:

www.graveletfils.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

TURCOTTE (MME MADELEINE BLACKBURN)



Le 16 janvier 2021, est décédée à l'Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 85 ans, Mme Madeleine « Mado » Blackburn, épouse de M. Rémi Turcotte, demeurant à Chicoutimi secteur nord.

Elle était la fille de feu Mme Alida Laberge et de feu M. Napoléon Blackburn.

Dû au circonstances entourant la COVID, tout en respectant les mesures sanitaires, les recommandations gouvernementales concernant la limite de personnes autorisées, la distanciation physique et le port du masque, une célébration de la Parole a eu lieu en intimité le jeudi 21 janvier 2021 à 16 h à

la chapelle Notre-Dame de Grâce
Complexe funéraire Carl Savard

Vous pouvez visionner la célébration par webdiffusion en cliquant sur le bouton à cet effet sous la photo sur notre site internet. La crémation a eu lieu au crématorium du Complexe funéraire Carl Savard et les cendres seront déposées ultérieurement au cimetière Ste-Anne.

Outre son époux, M. Rémi Turcotte, elle laisse dans le deuil sa fille Louise Turcotte (feu Michel Dionne) et sa petite-fille Maxime Dionne; ses frères et soeurs: Gilles Blackburn (Jeanne Larocque), Antoinette (feu Bob Cameroun), Édith (feu René Potvin, Glenn Parks), Aline (Alain Jean), feu Guy et Pierre (Renée Boulet); ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Alain Turcotte (Marjolaine Gagnon), René (Huguette Roy), Doris (Jean-Eudes Vandal), Jean-Marc (France Tremblay) et feu Luc (Lyne Dumas). Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, veuillez les faire parvenir à la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC au https://www.coeuretavc.ca/

Complexe funéraire Carl Savard

Pour informations: (418) 602-4949, pour vos messages de sympathie télécopieur: (418) 602-4950, courriel: info@complexefunerairecarlsavard.com - Site internet: www.complexefunerairecarlsavard.com Direction funéraire: Complexe funéraire Carl Savard (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

LÉVESQUE (MME DENISE)



Le 13 janvier 2021, est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Dolbeau-Mistassini, à l'âge 84 ans et 11 mois, Mme Denise Lévesque, épouse de M. Réal Besson, demeurant à Dolbeau-Mistassini. Elle était la fille de feu M. Denis Lévesque et de feu Mme Delvina Bérubé.

En raison des différentes recommandations et exigences de la santé publique associées aux circonstances actuelles, les heures d'accueil et des funérailles seront annoncées à une date ultérieure.

Outre son époux M. Réal Besson, elle laisse dans le deuil ses enfants: Donald (Christine Asselin) et Sonia (Pierre Girard); ses petits-enfants: Julian Besson et Guillaume Girard; ses frères et ses soeurs: feu Céline (Léo Savard), feu Simone (feu Ulrick Simard), Robert (feu Aline Bouchard), Claude (Huguette Girard), feu Réal (feu Simone Simard), Marianne (feu Jean-Guy Routhier), Claudette (Augustine Tieri) et Laurien (Colombe Garneau); ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Lucien-Rock (feu Jacqueline Gaudreault), Rolande (feu Ulric Hudon), feu Lionel, Gisèle (feu Yvon Cousineau), Brigitte (feu Robert Petit), Roger (feu Colette Fournier), feu Suzanne et Réjeanne. Également, elle laisse plusieurs, neveux, nièces, parents et amis. En témoignage de votre sympathie, des dons à la Fondation de La Maison Colombe-Veilleux, 1832 boul. Wallberg, Dolbeau-Mistassini, G8L 1H9 ou https://www.canadahelps.org seraient appréciés de la famille.

Hébert & fils
MAISON FUNÉRAIRE

Pour informations, bureau: (418) 276-1411, salon funéraire: (418) 276-8026, télécopieur: 418-276-1447, courriel: hebertetfils@bellnet.ca - Site internet: www.hebertetfils.com
Direction funéraire: Maison funéraire Hébert & Fils, Dolbeau-Mistassini.
(Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

VACHON (M. GAÉTAN)



Le 15 janvier 2021, est décédé paisiblement à son domicile, entouré de tous les siens, M. Gaétan Vachon, un mari extraordinaire, un père aimant et un grand-père dévoué, à l'âge de 78 ans et 6 mois, époux de Mme Nicole Bilodeau, demeurant rue du Roi-Georges, Jonquière.

Conformément aux exigences de distanciation physique reliées aux circonstances particulières du COVID-19, et le port du masque obligatoire, la famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique, Jonquière

le dimanche 24 janvier 2021 de 14 h à 17 h et le lundi 25 janvier 2021 à compter de 9 h. Il y aura présentation de M. Gaétan Vachon, sur le web. Pour ce faire, il vous suffit de cliquer sur la caméra "EXPOSITION" sous la photo de l'avis de décès, publié sur notre site internet, rfsag.ca Les funérailles auront lieu le lundi 25 janvier 2021 à 11 h à l'église St-Dominique. Il vous sera également possible d'y assister en cliquant sur la caméra "FUNÉRAILLES", sous la photo de l'avis de décès. Après les funérailles, nous procéderons à la crémation de M. Gaétan Vachon et les cendres seront inhumées, ultérieurement, au cimetière Arvida.

Il était le fils de feu Mme Eva Audet et de feu M. William Vachon. Outre son épouse, Mme Nicole Bilodeau, il laisse dans le deuil ses enfants: Line Vachon (Mario Simard), Francine (Jean Hudon), Patrick (Patricia Lallemand); ses petits-enfants: Émile, Justine, Thomas et Benoît; son frère et sa soeur: Jean-Rock Vachon (Eunice Richard), Nicole. Il était aussi le frère de: feu Fernande Vachon (feu Gérard Gagné), feu Roland (feu Jacqueline Sergerie), feu Rita, feu Jenna, feu Rosaire (feu Janine Lapointe), feu André (Jacqueline Boily), feu Laurent (feu Eliane Basque), feu Colette, feu Gabrielle, feu Henri (feu Lisette Fortin, Marie Leblanc), feu Gilles (feu Lise Boisvert); le beau-frère de: Moïsette Bilodeau, feu Gaétan, Yvan (Murielle Huckle), Andrée (feu André Giguère). Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

La famille remercie chaleureusement le Dr Claude Gagnon, les membres du personnel soignant de l'équipe des soins palliatifs de l'Hôpital de Jonquière et du CLSC de Jonquière, pour les excellents soins prodigués à M. Gaétan Vachon.Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de la Maison de soins palliatifs du Saguenay.Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

POITRAS (M. CLAUDE)



C'est avec regret que nous vous annonçons le décès de M. Claude Poitras, décédé à l'âge de 85 ans, fils de M. Patrick Poitras et de Mme Marguerite Paquet.

M. Poitras laisse dans le deuil sa grande amie Mme Lorraine Wright et ses filles: Lise (Denis Simard), Linda (Louis Rioux), Diane (Bill Rube) ainsi que ses petits-enfants: Stéphanie, Pierre Alexandre, Nicolas, Julie-Anne, Félicia et Laurianne et ses arrière-petits-enfants: Tristan, Victoria, William, Elliot et Leia.

Il était le frère de: feu Marcel (feu Ghislaine St-Gelais), feu Rita, feu Jeannine (feu Roger Pageau), feu Jean-Yves, Huguette (Eugène Houde), Lucette (Yvon Cloutier). Il laisse également ses neveux et nièces dont Mgr Serge Poitras évêque à Timmins, Ontario.

Claude fut au service de la Sûreté d'Alcan pendant 35 ans, dont 11 comme officier enquêteur et 8 comme capitaine du détachement de Jonquière.

En raison de la pandémie, un service privé sera célébré à l'église Notre-Dame-de-la-Guadeloupe.

En mémoire de Claude, des dons à La maison Mathieu-Froment-Savoie seraient grandement appréciés.

Dignité

Maison funéraire Racine,
Robert & Gauthier Beauchamp
www.racinerobertgauthier.ca

819.770.1300 Hull
819.561.1969 Gatineau
819.684.1155 Aylmer



REMERCIEMENTS

LESSARD (M. LÉON-MAURICE)



Les membres de la famille de M. Léon-Maurice Lessard, soit ses enfants: Jean-Claude Lessard (Hélène Pouliot), André, Louise, Yves (Lise Robertson), Josée; ses petits-enfants, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Léon-Maurice Lessard, fils de feu Mme Léontine Lespérance et de feu M. Wilfrid Lessard, époux de feu Mme Jacqueline Cloutier, demeurant aux Jardins Ste-Émilie, Jonquière, soit par dons, offrandes de messes, visites au salon funéraire, assistance aux funérailles, bouquets spirituels, tributs floraux ou de toute autre manière que ce soit.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

EN MÉMOIRE DE

CHAREST (MME CÉCILE NADEAU)

1er anniversaire



Déjà un an que tu nous as quittés.

Nous pensons à toi tous les jours.

Ta présence nous manque énormément.

Merci pour tout l'amour que tu nous as donné à chaque minute de ta vie.

Ton sourire reste comme un doux souvenir dans notre coeur.

Nous t'aimerons toujours.

Continue de veiller sur nous.

Aline, Ariane, Robert, Denis

REMERCIEMENTS

TEODORCZYK (MME IRKA)



Le départ de cet être cher pour le dernier voyage laisse en nous tous un vide incommensurable. Il est tellement difficile de la voir partir sur cette embarcation pour la laisser voguer jusqu'à sa destination ultime.

C'est du fond du coeur que nous vous adressons ces remerciements les plus sincères.

Une main tendue, une oreille attentive, un sourire délicat, un mot reçu, merci.

Cette sensation d'être soutenus, accompagnés et compris nous a énormément aidés à affronter ce douloureux passage. Un tsunami nous a frappés! Rien ne saurait effacer la peine, mais votre soutien aura permis de la rendre plus supportable. Le tsunami deviendra des vagues de surfs. Ces vagues de peine deviendront plus petites avec le temps et laisseront place aux sourires et aux rires. En présence de ces vagues, quand l'instant sera douloureux, nous nous souviendrons des moments heureux, son sourire, sa joie de vivre, son caractère. Ces témoins de sa vie s'illumineront à travers nous à tout jamais.

À vous tous chers amis, collègues, c'est dans notre coeur que la flamme de son âme continuera de briller. C'est grâce à cette force puisée dans la douceur de vos attentions, les belles fleurs reçues, vos dons et affectueux témoignages que nous surmonterons la douleur de son départ.

Avec toute notre affection et reconnaissance.

Complexe funéraire Carl Savard

Pour informations: (418) 602-4949, télécopieur: (418) 602-4950
Courriel: info@complexefunerairecarlsavard.com - Site internet: www.complexefunerairecarlsavard.com Direction funéraire: Complexe funéraire Carl Savard (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

Fonds de dotation Santé Jonquière

Merci aux parents et amis qui ont versé des dons au Fonds de dotation Santé Jonquière pour honorer la mémoire de:



M. Réjean Lapointe
Décédé le 25 septembre 2020



M. Normand Patry
Décédé le 27 septembre 2020



M. Eugène Gagné
Décédé le 28 septembre 2020



Mme Cécile Simard
Décédée le 29 septembre 2020



Mme Thérèse Lapointe
Décédée le 31 mars 2020
exposée en octobre



Mme Réjeanne Gagnon
Décédée le 30 septembre 2020



M. Jasmin St-Gelais
Décédé le 1er octobre 2020



M. David Girard
Décédé le 1er octobre 2020

Par ce geste, vous nous aidez à soutenir et favoriser le maintien et le développement des soins et des services de qualité offerts par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean territoire de Jonquière au bénéfice de la population locale et régionale par l'acquisition d'équipements et la réalisation de projets.

Au Fonds, je donne pour les miens!

Faire un don de son temps est également une belle façon de donner aux siens...
Pour devenir bénévole 418 695-7711 | www.fondsdedotation.ca

Jamais trop **d'info**

leQuotidien
leProgrès

PAPIER/INTERNET/TABLETTE/MOBILE

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Que faire lors d'un décès?

Tout d'abord, prendre rendez-vous avec votre Coopérative funéraire: **Résidence funéraire du Saguenay Jonquière : 418 547-2116**
Dès ce moment, nous prendrons quelques informations importantes et nous vous ferons la liste des choses à apporter pour les arrangements funéraires (photo, cartes, vêtements, etc.).
Lors de la rencontre, nous serons à l'écoute de vos besoins, nous partagerons avec vous notre vécu et vous ferons part de nos suggestions et conseils afin de faire les bons choix pour les rituels funéraires. Nous établirons avec vous : le moment d'exposition, le choix des biens et des services pour la personne décédée, la disposition du corps ou des cendres
Nous rédigerons le communiqué de décès, nous réserverons l'heure des funérailles à l'église de votre choix et compléterons les formulaires légaux.
Ensuite, nous vous donnerons la liste des tâches urgentes à faire jusqu'aux funérailles. Nous vous remettrons également toutes les brochures dont vous aurez besoin pour effectuer les démarches importantes lors d'un décès.
Mais surtout, nous tisserons avec vous un lien de confiance important afin de bien vous accompagner sur cette route du deuil. Lorsque vous nous choisissez pour vous accompagner et nous confier une personne significative de votre vie, nous sommes très conscients de la grande responsabilité que nous avons de bien vous guider.
Nous croyons fermement en votre capacité à faire face au deuil. Nous serons auprès de vous pour vous accompagner à faire des choix éclairés sur l'importance des rituels funéraires.
Toute l'équipe de votre coopérative vous partagera son vécu, son expertise, ses connaissances, ses conseils mais surtout son attention, sa tendresse, sa délicatesse.

«Vous accompagner est un privilège»



BRIGITTE DESCHÊNES
Directrice générale et thanatologue
418 547-2116



EN MÉMOIRE DE

DUFOUR (MME JULIENNE)

Il y a un an, tu nous quittais pour toujours laissant derrière toi ceux qui t'aimaient.

Tu nous manques beaucoup et nous ne t'oublierons jamais.

Ton souvenir restera gravé dans nos coeurs et nos yeux reverront la douce image du passé.

Tu as trop aimé pour être oubliée.

De là-haut, continue de veiller sur nous.

Nous t'aimons beaucoup.



EN MÉMOIRE DE

NÉRON (MME LOUISETTE BOUCHARD)

5e anniversaire

Ce 24 janvier 2021, est jour de souvenir.

Cinq ans déjà que tu n'es plus là, mais dans nos têtes et dans nos coeurs, tu es toujours présente.

Nous t'aimons et nous te remercions pour tout l'amour et la bonté que tu nous as donnés.

Que tous ceux et celles qui l'ont connue et aimée aient une pensée spéciale pour elle en ce jour d'anniversaire.

Maison Marc Leclerc ltée

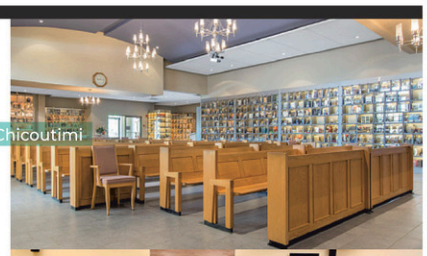
Direction funéraire:
Maison Marc Leclerc Ltée de Saint-Félicien.

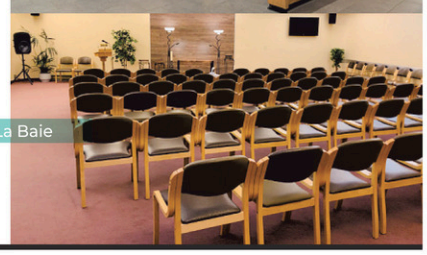
Gravel & Fils
Résidences funéraires

UNE ÉQUIPE DÉVOUÉE TOUJOURS DISPONIBLE

Depuis 4 générations







CHAPELLES ET CÉLÉBRATIONS EN DIRECT

Chaque détail compte | Dignité

418 543.0755
info@graveletfils.com
graveletfils.com

304, rue Racine Est
Chicoutimi

Mises à la disposition des familles, nos chapelles permettent, dans une ambiance de sérénité propice au recueillement, de célébrer intimement la vie d'un être cher.

Assitez en direct ou en rediffusion aux célébrations au **funeraweb.tv**

Dans ces moments difficiles, laissez-nous prendre soin de vous.

SKI DE FOND

JÉRÉMIE TROTTIER PRÊT À SORTIR DE SA ZONE DE CONFORT

JOHANNE SAINT-PIERRE
jstpierre@lequotidien.com

À l'instar de bien des athlètes élites, le fondeur Jérémie Trottier a vu la pandémie gâcher ses plans, au printemps dernier et cette saison-ci. Mais le Dolmissois n'est pas du genre à se laisser démoraliser par les mauvaises nouvelles et il est même prêt à sortir de sa zone de confort, cet été, pour garder la forme.

Au printemps, l'athlète de 19 ans se préparait à participer aux Championnats canadiens quand le coronavirus a forcé l'annulation de ce rendez-vous des meilleurs au pays. Puis, cet automne, autre déception quand il a vu la présente saison être annulée alors qu'il s'agissait de sa dernière année chez les juniors.

« Ç'a été un coup dur, avant Noël, quand Nordiq Canada a annoncé qu'il n'y aurait pas de compétitions provinciales ni nationales pour la saison. Ç'a été *rough*. Il a fallu qu'on se vire de bord. On avait toujours un petit espoir », avoue celui qui ne pourra donc pas atteindre les objectifs qu'il s'était fixés en cette année importante de sa carrière. « Ça me déçoit, mais on n'a pas le choix. Il faut faire avec. »

S'il continue de s'entraîner cet hiver, l'étudiant en sciences de la nature au Cégep de Saint-Félicien a toutefois envisagé une alternative qui le fera sortir des sentiers battus. En effet, le jeune homme songe à faire une petite incursion dans l'univers du triathlon, si la situation le permet.

« Je pense faire une saison de compétitions cet été, chose que je n'ai jamais faite par le passé », avance-t-il. Vélo, course et triathlon sont dans sa mire pour garder la forme et pour satisfaire son plaisir de faire de la compétition.

« Un compétiteur reste un compétiteur. S'entraîner pour s'entraîner, c'est bien, mais compétitionner avec le couteau entre les dents, ça reste un *feeling* qu'on recherche et qu'on n'a pas en ce moment. Et en même temps, ça va me permettre de découvrir d'autres sports », conclut l'aide-entraîneur du club Nordski qui est très impliqué dans son sport et se fait un plaisir de partager ses connaissances avec la relève.



Pour garder la forme et rester motivé, le fondeur dolmissois Jérémie Trottier envisage de faire une incursion en triathlon, cet été, ce qui lui permettra aussi de découvrir d'autres sports. — PHOTO COURTOISIE

on bouge

ISABELLE GAGNON *isabelle.gagnon@cn2i.ca* | Collaboration spéciale



CE SKI QUI OFFRE LA LIBERTÉ!

Le ski de haute route, vous connaissez ?

C'est un sport d'hiver de plus en plus en vogue, qui procure de la liberté. Certains parlent de randonnée alpine ou de Touring. Tous se réfèrent à la même pratique ou à quelques différences près, selon les caractéristiques de la région sélectionnée. Ce type de ski, c'est un autre défi ! Je l'ai apprivoisé moi-même cette année et j'en suis déjà une adepte inconditionnelle !

Nouveau, ce sport de glisse ? Pas du tout ! En Europe, plus précisément dans les Alpes, des mordus, peu nombreux, on s'entend, y ont goûté brièvement au début du 20e siècle.

Dans ce temps-là, c'était la « vraie » peau de phoque dont les mordus de plein air se servaient. Aujourd'hui, elle a été remplacée par des fibres synthétiques, dans le but d'épargner nos pauvres petites bêtes pour cette activité hivernale.

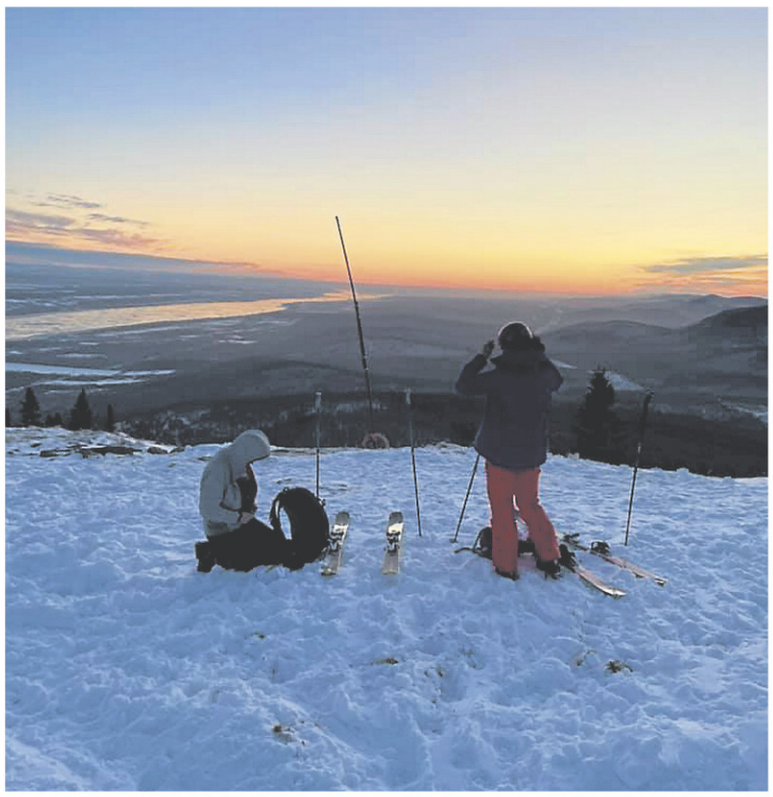
Les athlètes, car on peut définitivement les qualifier ainsi, parcouraient des centaines de kilomètres, sur les hauts sommets, autant en ascension qu'en descente. Il faut dire qu'à cette époque, les remontées mécaniques dans des endroits aussi escarpés n'existaient pas !

Au Canada, je dirais même en Gaspésie, à l'Auberge de montagne des Chics-Chocs, ce fut Jacques Bouffard, guide de l'auberge dans les années 70, qui fut initié. Un ami français lui fit découvrir ce sport de glisse pour lequel l'équipement utilisé se résumait à des skis, avec de véritables peaux de phoques, ainsi que des bottes de cuir. Ils ont ainsi bravé et traversé les Chic-Chocs en entier. M. Bouffard en fera l'essai par la suite dans les centres de ski, où il attire la curiosité des gens.

Quel en est le principe ? Montée autonome en forêt, en sentier ou aux abords des pistes réservées à cet effet. Le bonbon : la descente sur pistes damées ou neige fraîche poudreuse.

Mais pourquoi se donner tant de mal à gravir ces montagnes plutôt que d'utiliser les remontées mécaniques ? Pour le défi ! Pour la variété, les paysages, la liberté, la tranquillité ! Pour l'effort physique de monter, d'avoir chaud, de sentir son cœur palpiter ! Pour l'adrénaline de la descente en vitesse ou à contourner les obstacles.

En prime, découverte d'endroits magnifiques et souvent moins explorés, si les connaissances et l'expertise y sont le moindrement, bien entendu ! Dans les centres de ski, les skieurs de haute route, autonomes pour leur montée, se réjouiront en arrivant avant la foule pour profiter des premières traces dans les pistes de neige fraîche. Cette escalade en ski peut durer quarante minutes à plus de deux heures.



Le ski de haute route permet d'admirer de magnifiques paysages. — PHOTO ISABELLE GAGNON

Attention, skier hors-piste, dans de prestigieux secteurs moins visités, doit également rimer avec « sécurité ». Les spécialistes suggèrent fortement de suivre des formations en avalanches, si l'expédition-voyage vise une destination à risque. Prévoir un peu de nourriture, d'eau et une trousse de premiers soins s'avère sage et plus qu'utile !

L'équipement est l'outil de pratique qui fait la différence. Sous l'apparence du ski alpin, les skis, les bâtons, les bottes, même les vêtements, présentent des similitudes.

QU'EN EST-IL EXACTEMENT ?

Le ski : Pour la montée, on le souhaite léger à des fins d'économie d'énergie. Pour la descente, préférablement d'une certaine rigidité si celle-ci s'exécute sur de la neige dure, plus souple pour de la neige abondante. La largeur sera un critère à considérer, toujours selon les conditions de descente dure ou poudreuse (dimension pour la largeur du ski sous le pied pouvant varier entre 80 et 102 mm).

La fixation : cette dernière est hybride et très légère. Elle sera le pivot entre la botte (au niveau des orteils) et le ski pour la montée. Comme un « transformer », elle se convertira en véritable fixation de ski alpin pour la descente.

La botte : fabriquée à partir de matériel plus léger et plus souple, permettant davantage le mouvement de la « marche-glisse » au niveau de la flexion de cheville. Un mécanisme est placé derrière la botte au talon pour permettre de la rendre plus flexible à la cheville. On le place donc en mode marche et on le fixe également pour offrir un confort plus soutenu pour la descente.

Les bâtons : ceux-ci sont ajustables. On peut donc varier la longueur selon le terrain, si nous sommes en montée ou en descente.

Les vêtements : la transpiration risque d'être au menu en montée. Une fois le sommet atteint, la vitesse acquise en descente pourrait devenir très incommodante. Un système multicouche est prisé pour la portion d'efforts plus cardiovasculaires. Je vous suggère une mince combinaison et un manteau coupe-vent, muni d'ouvertures pour aérer. Au moment ultime de descente, l'ajout du manteau de duvet, de la tuque et du casque représente un excellent moyen de conserver sa chaleur en plus d'éliminer les ouvertures sous les aisselles et aux jambes.

La peau : Il ne faut pas oublier « la peau » ! Pas de peau, pas de montée ! C'est l'élément-clé qui rend le skieur invincible par l'adhérence du ski à la neige, même sur terrain très abrupt. Fait de nylon et de mohair sur un des côtés de cette peau synthétique, le verso est enduit d'un caoutchouc antidérapant se collant au ski. Cette partie d'équipement se colle sur la base de glisse du ski et se fixe par un système d'anneau à une extrémité, et à son autre, une pince où sa longueur est ajustable.

Pour ceux qui préfèrent la planche à neige, il est également possible de trouver sur le marché des « splitboards », soit une planche divisible pour l'ascension, où l'on applique également cette peau de phoque, et qui reprend sa forme pour profiter pleinement de la descente.

Novice en la matière ? Louer son équipement peut s'avérer un excellent investissement pour un essai ! Troquer de vieux skis alpins, en y apposant des fixations hybrides, et chausser des bottes souples ayant déjà servi, représente une belle alternative moins onéreuse pour une toute première expérience.

Plusieurs possibilités de pratiques s'offrent à nous ! Grands espaces derrière le chalet, une petite montagne sauvage, un parc non loin de la maison ainsi que de nombreux centres au Québec, en font partie. L'aspect sécurité doit être considéré en tout temps, particulièrement dans les endroits plus éloignés ou non balisés !

Personnellement, je ne regrette pas d'avoir troqué mes montées-descentes en ski hors-piste, raquettes-ski alpin, pour le ski haute route ! Je suis convaincue et mordue ! Ski de haute route, je te pratiquerai longtemps !

OÙ LE PRATIQUER ?

CENTRES	LOCALISATION EN MONTAGNE	CARACTÉRISTIQUES
Massif de Charlevoix	Mont Ligori	Plusieurs montées et pistes de descente possibles
Mont Édouard (Saguenay)	Autour de la station	Possibilités de coucher en refuge
Massif du Sud (St-Philémon)	Territoire 915	Bonne quantité de neige naturelle
La Réserve (St-Donat)	Versant Nature (Sud) opposé au versant principal	
Mont Sutton (Canton de l'Est)	Différents niveaux d'ascension	Les descentes se font sur les pistes régulières ou pistes secrètes en forêt
Chic-Chocs	Secteur Auberge, mines Madeleine, Mont Lyall	Mecque du ski haute route au Québec La prudence est de mise! Skieurs aguerris
Vallée du Parc (Mauricie)	Montée par la familiale	Descente possible dans toutes les pistes et billets en vente à la station
Vallée Taconique (Gaspésie)	Mont-Saint-Pierre	Dans l'arrière-pays, aux versants Sud-Ouest et Nord
Mont Hereford (Frontière américaine et Coaticook)	Versant des Trois Dames et des Piments	
Vallée du Bras-du-Nord (Shannahan)	10-12km d'ascension / 3 à 6 descentes	Sorties guidées
Mont Alta (Val-David)	Ancien centre de ski fermé	Coût abonnement annuel : 50$

SKI SAGUENAY OFFRIRA UN NOUVEAU SECTEUR PRIVÉ POUR LE SKI HORS-PISTE

GUILLAUME ROY
JOURNALISTE DE L'INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL
groy@lequotidien.com

Dès qu'il y aura assez de neige pour assurer des descentes sécuritaires, Ski Saguenay offrira un nouveau secteur de glisse privé à L'Anse-Saint-Jean pour les amateurs de ski hors-piste. Ce sera un des secteurs avec le plus haut dénivelé au Québec, avec 390 mètres d'altitude en descente… et ce n'est qu'un début, car de futurs développements viendront bonifier l'offre, avec notamment de l'hébergement.

C'est en voyant la croissance du ski hors-piste au Québec et au Saguenay-Lac-Saint-Jean que Philippe Pichon et Jérôme Durocher ont décidé d'investir pour développer un nouveau secteur privé à L'Anse-Saint-Jean. « Le secteur de ski hors-piste est tellement achalandé au mont Édouard les fins de semaine qu'on a vu un potentiel », souligne Philippe Pichon. Selon les données de la Fédération de montagne et d'escalade (FQME), le nombre d'adeptes a augmenté de 177 % par rapport à l'an dernier.

En regardant les opportunités pour surfer sur la vague du ski hors-piste, les deux hommes ont sauté sur l'occasion lorsqu'un terrain accidenté a été mis en vente par la fabrique de l'église Saint-Jean-Baptiste, à L'Anse-Saint-Jean, il y a deux ans, explique Philippe Pichon, un Français qui s'est d'abord établi au Québec… pour jouer plus au hockey. Mais c'est finalement le ski hors-piste qui l'a accroché. « Quand on est allé visiter le terrain, on est tombé en amour et on s'est assuré de miser un bon prix pour avoir la terre », poursuit-il, en évoquant le processus de mise aux enchères.

En explorant davantage, ils ont réalisé qu'il existait un excellent potentiel de descente sur le terrain voisin, et après avoir fait une offre, ils ont agrandi leur terrain de jeu, qui fait désormais près de 70 hectares.

Situés à un peu plus d'une dizaine de kilomètres du mont Édouard, les entrepreneurs ont donc lancé l'entreprise Ski Saguenay, qui offrira du ski de montagne guidé sur leur terrain privé. Pour accéder au secteur, les clients devront obligatoirement réserver les services d'un guide, cette année, pour un montant de 115 à 200 dollars par jour, selon le nombre de personnes dans un groupe. « Les gens paieront pour skier un territoire exclusif », souligne Philippe Pichon, avant d'ajouter qu'avec la croissance de l'achalandage, les secteurs de poudreuse vierge se font de plus en plus rares.

Ski Saguenay développera deux secteurs de glisse de niveau intermédiaire avancé. Le plus gros aura un dénivelé de 360 à 390 mètres, avec plusieurs passages très accidentés et plusieurs obstacles et sauts naturels. « Il existe un potentiel de 100 mètres de plus au-delà de la limite de nos terrains, sur les terres publiques, mais on devrait aller chercher les autorisations pour faire cet ajout », remarque Philippe Pichon, qui fera partie de l'équipe de guides.

Un secteur plus petit, de 80 à 150 mètres, a aussi été développé près du futur chalet, que l'entreprise compte bâtir dès l'été prochain, si le financement du projet se concrétise. « Nous voulons bâtir un chalet plutôt haut de gamme, avec un sauna et un bain nordique, pour offrir un produit différent de ce que l'on retrouve au mont Édouard », remarque l'entrepreneur, en ajoutant que les clients du chalet pourront skier en autonomie dans le petit secteur. Pour le construire, les deux hommes comptent utiliser leur propre bois. En tout et partout, les deux hommes ont investi plus de 70 000 dollars dans le projet jusqu'à maintenant.

DANS L'ATTENTE D'UNE AUTRE BORDÉE… ET DE MESURES SANITAIRES POUR GUIDER

Il manque encore un peu de neige pour skier en sécurité sur les terrains de Ski Saguenay, comme partout dans la région d'ailleurs. « Avec encore 20 à 30 centimètres, on va pouvoir ouvrir les secteurs », souligne Philippe Pichon. Il faudra aussi attendre de savoir quelles seront les nouvelles mesures sanitaires qui seront annoncées après le 8 février, car il est interdit d'offrir le service de guide à l'heure actuelle, ajoute ce dernier.

Au cours des prochaines années, Ski Saguenay souhaite continuer à développer de nouveaux secteurs et construire éventuellement un second chalet. Un service de remontée sur chenillette est aussi dans les cartons.

LE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN SE POSITIONNE

Avec l'ajout de l'offre de Ski Saguenay et le nouveau secteur qui a été développé à Petit-Saguenay, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte désormais cinq sites officiels, avec le mont Édouard, le mont Lac-Vert et le mont des Allemands. « La région a un très beau potentiel pour le développement du ski hors-piste », atteste Maxime Bolduc, directeur ski à la Fédération de montagne et d'escalade.



Philippe Pichon et Jérôme Durocher, les deux entrepreneurs derrière Ski Saguenay. — PHOTO COURTOISIE



Le ski hors-piste est en forte croissance au Québec et les premières descentes dans la poudreuse se font de plus en plus rares, ce qui ouvre des occasions d'affaires. — PHOTO COURTOISIE

chasse et pêche



ROGER BLACKBURN *rblackburn@lequotidien.com*

50e DU MAGAZINE *SENTIER CHASSE-PÊCHE*

Le magazine *Sentier Chasse-Pêche* célèbre cette année son 50e anniversaire de fondation. Ce magazine, qui a été témoin des activités des chasseurs et pêcheurs depuis un demi-siècle, fait partie des acteurs qui ont popularisé la pêche blanche sur le fjord du Saguenay dans le milieu des années 1980.

Rappelons que depuis quatre ans, le magazine *Sentier Chasse-Pêche* est la propriété de Gilles Bérubé, président de la Corporation Waskahegen de Dolbeau-Mistassini. La directrice générale du magazine, Josée Arseneault, était sur la liste des invités à la soirée virtuelle, vendredi, de l'ouverture de la pêche au poisson de fond sur le Saguenay.

Lors une rencontre préparatoire pour cette activité, elle faisait des recherches pour retrouver le premier article sur la pêche blanche dans le fjord publié dans le magazine. J'ai parlé avec Daniel Leboeuf, qui était rédacteur en chef du magazine à cette époque.

« Le premier texte que nous avons publié sur la pêche blanche sur le fjord du Saguenay, c'était dans l'édition du mois de décembre 87 — janvier 88, sous la plume du chroniqueur Benoît Dugal. Il m'avait proposé un synopsis que j'avais trouvé intéressant », rappelle celui qui a été rédacteur en chef du magazine de 1983 à 1995.

« C'est à l'hiver 1989 que je me suis rendu au Saguenay pour faire un reportage sur la pêche blanche avec d'autres journalistes de chasse et pêche du Québec. Écoute, ça n'avait rien à voir avec la pêche aux petits poissons des chenaux de Sainte-Anne-de-la-Pérade. C'était complètement original comme pêche, il n'y a pas une place sur la planète où tu peux pêcher sur la glace jusqu'à 800 pieds de profond. On avait capturé de la morue, du sébaste et j'avais pris une photo d'un requin capturé à Sainte-Rose-du-Nord, les gens avaient été très impressionnés », se rappelle-t-il.

« Les gens de votre région sont tellement accueillants, partout où on allait sur les glaces nous étions accueillis avec joie et bonne humeur », ajoute-t-il.

Je faisais partie des journalistes, à l'époque, qui avaient été invités par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui voulait faire la promotion de cette activité sur les glaces du Saguenay.

« Les années 80, c'était des années d'or pour la chasse et la pêche. En 1980, j'ai fondé le magazine *Sentier* avec Luc Lemay (Groupe Polygone). L'année suivante, Luc Lemay a acheté le magazine *Québec Chasse-Pêche* (fondé en 1971) pour créer le magazine *Sentier Chasse-Pêche*, qui a publié son premier numéro en janvier 82 », évoque Daniel Leboeuf.

DES ANNÉES D'OR

« À cette époque, nous étions le troisième plus gros magazine au Québec après *L'Actualité* et *Châtelaine*. On tirait à 100 000 copies et on sortait des numéros de 325 pages en mars et en avril. On publiait 11 numéros par année, un annuel de pêche, un annuel de chasse, des livres sur l'orignal, le chevreuil, les mouches, la pêche à la mouche et on a même sorti une encyclopédie pour contrer un concurrent français qui voulait percer notre marché », se rappelle Daniel Leboeuf, qui a quitté *Sentier Chasse-Pêche* en 1995 pour devenir directeur des communications à la Sépaq.

Les années 80 ont été une époque très active, pour la pêche blanche, et les textes des journalistes de chasse et pêche ont favorisé l'approche touristique de cette activité.

La Société historique du Saguenay en a fait mention, cette semaine, en publiant une photo historique de la Reine du Sébaste intitulée : *La fièvre de la pêche blanche au Saguenay*. « C'est à l'hiver 1986-1987 que la pêche blanche conquit le Saguenay d'un bout à l'autre. On retrouve cette année-là des cabanes sur toute la surface gelée du fjord. À La Baie, on compte plus de 500 cabanes personnalisées. Au cours de cet hiver-là, il s'est pêché dans les eaux de la baie des Ha ! Ha ! approximativement 46 500 sébastes, 1820 morues, 1395 douzaines d'éperlans, 744 flétans du Groenland, 1116 plies, 93 aiglefins et 930 lycodes ! » Cette citation est tirée d'une série de reportages sur l'histoire de la pêche au Saguenay dans le magazine *Saguenayensia* (volume 50, numéro 3, page 14) rédigé par Russel-Aurore Bouchard, dont la source est le chroniqueur chasse et pêche du *Progrès-Dimanche* de l'époque, votre humble serviteur, dans une entrevue avec Stéphane Potvin de La Baie.

POPULARITÉ DE LA PÊCHE BLANCHE EN HAUSSE

Pour la directrice générale du magazine *Sentier Chasse-Pêche*, Josée Arseneault, qui est en poste depuis un an et demi, la pêche blanche occupera plus de place dans les pages du magazine. « Ce n'est pas arrivé souvent par le passé de faire la une avec une photo de pêche sous la glace. Ça va sûrement se produire plus souvent à l'avenir et je crois que le produit motoneige et pêche blanche va sûrement gagner en popularité avec les années », estime celle qui a oeuvré pour la Fédération du saumon atlantique avant de prendre les rênes du magazine.

La directrice a fait part également qu'elle accueillait dans son équipe Sylvain Lessard, à titre de rédacteur en chef, et Jasmin Perreault, à titre de rédacteur adjoint, pour relever les défis des prochaines années.

OUVERTURE DE LA SAISON DE POISSON DE FOND

Aujourd'hui, en ce samedi 23 janvier, depuis 5 h ce matin, après le couvre-feu, les amateurs de pêche peuvent se rendre sur les glaces de la baie des Ha ! Ha ! pour profiter de l'ouverture de la saison de la pêche au poisson de fond, qui a été retardée de deux semaines par Pêches et Océans Canada pour des raisons de sécurité, à cause de la glace instable.

Le traditionnel souper qui a lieu la veille de l'ouverture de la saison de pêche au poisson de fond a été remplacé par un événement virtuel qui devait en principe avoir lieu vendredi soir (cette chronique a été écrite le jeudi 21 janvier). La directrice générale du magazine *Sentier Chasse-Pêche*, Josée Arseneault, était sur la liste des intervenants pour cette soirée d'ouverture animée par Youcef Tadjer (96,9 Rouge) en compagnie de Rémi Aubin, de Promotion pêche, de Carolyne Leclerc, animatrice de Vacances nature, d'Étienne Gilbert, agent des pêches de Pêches et Océan Canada, et du chroniqueur chasse et pêche du *Progrès*.

Les propriétaires de cabanes à pêche devront attendre encore quelques jours pour que les glaces atteignent les 12 pouces (30 cm) nécessaires pour procéder à l'embarquement sécuritaire des cabanes. Les amateurs vont se rendre sur les glaces avec des abris portatifs ou des tentes pour enfin lancer leur saison de pêche au poisson de fond dans le Saguenay, laquelle se terminera le 7 mars 2021.



Josée Arseneault est directrice générale du magazine *Sentier Chasse-Pêche*. La publication qui célèbre ses 50 ans cette année est la propriété de Gilles Bérubé, président de la Corporation Waskahegen de Dolbeau-Mistassini. — PHOTO COURTOISIE



Sur cette photo historique de 1987, on aperçoit Michel Otis, qui tient des morues, Jean-Marie Tremblay, qui tient une plie, et Charlotte Perron-Otis, qui tient deux sébastes. Elle est d'ailleurs surnommée « Mme Sébass » ou encore « la Reine du Sébaste ». —SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY, FONDS MAISON DE LA PRESSE, FPH50, P07 716-01

espace NFL

DAVE AINSLEY *dainsley@lequotidien.com*



AUX PORTES DU SUPER BOWL

Ça va vite, les séries dans la NFL. Deux semaines plus tard, il ne reste que quatre équipes pour les finales de conférence avec les Bills, les Chiefs, les Buccaneers et les Packers. Pas de grande surprise, même du côté des Buccaneers qui faisaient sans contredit partie des équipes favorites en début de saison. Au lieu de faire une analyse globale des deux duels avant le Super Bowl, changeons un peu la formule habituelle avec un plaidoyer envers chacune des quatre équipes survivantes. Qui s'affrontera au Super Bowl le 7 février à Tampa Bay ? Les paris sont ouverts !

CONFÉRENCE AMÉRICAINE

Bills de Buffalo (13-3) c. Chiefs de Kansas City (14-2), dimanche, 18 h 40

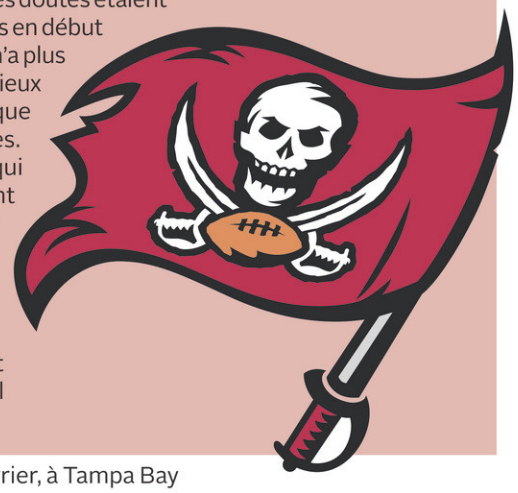
Pourquoi les Bills peuvent l'emporter ?

La semaine dernière, la défensive des Bills a démontré qu'elle pouvait gagner des matchs importants, limitant le quart-arrière des Ravens, Lamar Jackson, à moins de 200 verges avant sa blessure au milieu du troisième quart. Les Bills accordent normalement beaucoup de verges, mais bien peu de gros jeux. C'est exactement la recette pour venir à bout de Patrick Mahomes et des Chiefs de Kansas City. En plus, le quart-arrière vedette est très hypothéqué et pas seulement en raison d'une commotion cérébrale subie face aux Browns de Cleveland dimanche dernier. En début de match, il s'est blessé à un orteil et par la suite, était visiblement incommodé, ce qui a peut-être même joué un rôle dans sa commotion plus tard dans la rencontre, sur une course. De l'autre côté du ballon, les Bills possèdent l'attaque pour suivre le rythme offensivement. Lors des deux premiers duels éliminatoires, Josh Allen n'a pas été au sommet de son art, mais a réussi les deux fois la grosse séquence offensive qui a permis à son équipe de se sauver avec la victoire et la défensive a fait le reste du travail. Plus important encore, l'attaque n'a pas commis de revirement, ce qui sera crucial face aux Chiefs. Les Bills devront également trouver une manière d'avoir de longues séquences, ce qui passe par un jeu au sol efficace, ce qui n'est pas leur force. Le coordonnateur offensif Brian Daboll devra se montrer créatif.



Pourquoi les Buccaneers peuvent l'emporter ?

L'histoire serait tout simplement parfaite. Tom Brady et les Buccaneers ont l'occasion de devenir la première équipe de l'histoire à disputer le Super Bowl « à domicile ». Côté motivation, difficile de faire mieux. À 43 ans, Tom Brady est conscient qu'il s'agit peut-être de sa dernière chance, lui qui en sera à une 14e participation à une finale de conférence, sa première dans la Nationale. Quand il a quitté la Nouvelle-Angleterre, plusieurs disaient que c'était une erreur, mais le futur membre du Temple de la renommée démontre qu'il n'avait pas besoin de Bill Belichick pour connaître du succès. Les doutes étaient grands sur le vétéran quart-arrière de 43 ans en début de saison et ils ont tous été dissipés. Brady n'a plus la même vélocité qu'à l'époque, mais il sait mieux que quiconque comment mener une attaque et l'a fait avec brio depuis le début de séries. Ajoutez à cela une défensive très solide qui fait les gros jeux et tous les ingrédients sont réunis. Face aux Saints, non seulement les Buccaneers ont causé des revirements, mais sur la séquence suivante, avec une position avantageuse, l'attaque a terminé le travail. Les Bucs ont fait mal paraître les Packers pas plus tard qu'en octobre et sont équipés pour de nouveau leur donner du fil à retordre.



Semaine dernière : 4 en 4 (100 %) **| Total de la saison :** 171-85-1 (66,79 %) **| Super Bowl LV :** le dimanche 7 février, à Tampa Bay

CONFÉRENCE NATIONALE

Buccaneers de Tampa Bay (11-5) c. Packers de Green Bay (13-3), dimanche, 15 h 05

Pourquoi les Chiefs peuvent l'emporter ?

Que Patrick Mahomes soit au sommet de sa forme ou non, les Chiefs ont les armes offensives pour causer des problèmes à n'importe quelle défensive. Le dernier jeu du match face aux Browns sur un 4 et 1 est un excellent exemple alors que le receveur de passes Tyreek Hill a facilement battu la couverture homme à homme avant de recevoir la passe de Chad Henne, le héros inattendu, et gagner sans problème le premier essai et confirmer la victoire des Chiefs. Hill, Mecole Hardman, Travis Kelce, ça commence à faire beaucoup de joueurs à surveiller pour une défensive. En fait, l'attaque des Chiefs est pratiquement impossible à stopper pendant un match complet, ce qui enlève beaucoup de pression sur l'unité défensive. Les Bills en avaient eu un bon exemple, à la fin octobre, dans un revers de 26-17, et même si ça fait déjà trois mois, ça donne tout de même l'avantage psychologique aux champions en titre du Super Bowl. Depuis plusieurs semaines, les Chiefs jouent avec le feu, mais gagnent quand même, ce qui est le signe d'une bonne équipe. En séries, la manière importe peu, surtout dans un seul match ! Les Chiefs participent à la finale de la conférence Américaine pour une troisième année de suite. Cette expérience n'est pas à négliger dans un duel de cette ampleur.



Pourquoi les Packers peuvent l'emporter ?

Sans aucun doute l'équipe la plus dominante présentement du carré d'as. La semaine dernière, l'attaque menée par Aaron Rodgers a mis dans sa petite poche la meilleure unité défensive de la NFL, celle des Rams de Los Angeles, qui avait permis 30 points une seule fois cette saison, à la semaine 4 face aux Bills. Les Packers se sont amusés avec près de 500 verges dans une victoire sans équivoque de 32-18. C'est plutôt la défensive du Wisconsin qui avait l'air de la meilleure de la ligue, permettant moins de 250 verges. Le jeu aérien n'a jamais été un problème à Green Bay et maintenant, avec Aaron Jones, AJ Dillon et Jamaal Williams, l'attaque au sol fonctionne très bien, ce qui donne une autre dimension aux Packers qui n'en sont que plus redoutables. Ce sont les Packers, et non les Bills ou les Chiefs, qui ont marqué le plus de points en saison régulière… L'année dernière, les Packers étaient dans la même situation face aux 49ers de San Francisco, mais avaient offert une performance bien décevante et tiraient de l'arrière 27-0 à la demie. La formation dirigée par Matt Lafleur ne fera pas deux fois la même erreur. Les Packers, qui ont remporté leurs sept derniers matchs et la plupart du temps de façon dominante, semblent partis pour la gloire.



Prédictions : Bills, un choix sentimental que j'assume pleinement !

Prédictions : Packers, un classique



Valérie Maltais, Isabelle Weidemann et Ivanie Blondin ont remporté vendredi l'épreuve de la poursuite à la Coupe du monde d'Heereveen aux Pays-Bas. — PATINAGE DE VITESSE CANADA

POURSUITE PAR ÉQUIPE

DE L'OR POUR VALÉRIE MALTAIS AUX PAYS-BAS

SAMUEL DUCHAINE
sduchaine@lequotidien.com

La Baieriveraine Valérie Maltais a commencé la saison sur les chapeaux de roue, alors qu'elle et ses compatriotes canadiennes, Ivanie Blondie et Isabelle Weidemann ont mis la main sur la première épreuve de la poursuite de l'année 2021 à la Coupe du monde de Heereveen, aux Pays-Bas.

Le trio canadien a fait arrêter le chrono à 2 : 56,71 pour devancé celui des Pays-Bas par 0,32 seconde. Les Norvégiennes ont pris le troisième rang avec un retard d'un peu plus de deux secondes et demie sur les Canadiennes.

La lutte a été chaude entre les deux pays qui luttent constamment pour la première marche du podium. Les Néerlandaises avaient le dessus à mi-parcours, mais Maltais et ses coéquipières ont doublé leurs rivales lors de la deuxième portion de l'épreuve.

Sur le plan individuel, Maltais a pris la 6e position de sa vague de demi-finale du départ groupé avec 38 points, tout juste suffisamment pour se qualifier pour la finale qui sera disputée samedi. Blondin a elle aussi obtenu son billet en vertu de ses 54 points et de la deuxième place dans sa vague.

Du côté masculin, le conjoint de Maltais, Jordan Belchos, a très bien fait avec une médaille de bronze à l'épreuve de la poursuite. Ted-Jan Bloemen, Connor Howe et lui ont terminé derrière les Néerlandais, vainqueurs de la course, et les Norvégiens.

Belchos était également le seul canadien du départ groupé masculin. Il a terminé 5e de sa vague de demi-finale avec 40 points et sera lui aussi de la finale samedi.

L'action reprendra samedi avec les 500 m et 1500 m chez les femmes et les hommes, pour les divisions A et B, en plus des finales des départs groupés. Maltais, Blondin et Weidemann seront du 1500 m, tout comme Connor Howe et Abigail McCluskey. Au 500 m, les Canadiens seront Kaylin Irvine et Heather McLean chez les femmes et Laurent Dubreuil, Alex Boivert-Lacroix et Gilmore Junio chez les hommes.

D'UNE QUARANTAINE À L'AUTRE DEPUIS DES MOIS

LAPIERRE IMPATIENT DE RETROUVER SES COÉQUIPIERS



SAMUEL DUCHAINE
sduchaine@lequotidien.com

Hendrix Lapierre n'est peut-être pas du premier événement en environnement protégé de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ) en 2021 à Chicoutimi, qui se déroule ce week-end, mais il y sera lors du prochain, du 30 janvier au 7 février. Le joueur de centre des Saguenéens de Chicoutimi termine actuellement sa quarantaine chez lui, à Gatineau, après avoir passé quelques jours au camp d'entraînement des Capitals de Washington, une expérience inoubliable.

Encore une fois en quarantaine, après en avoir effectué plus souvent qu'à son tour dans les derniers mois, dont en début de saison dans la LHJMQ, au camp d'Équipe Canada junior et à son retour au pays il y a un peu plus d'une semaine, le Gatinois avoue qu'il a hâte d'en avoir fini avec l'isolement, mais surtout de retrouver ses coéquipiers et la glace du Centre Georges Vézina de Chicoutimi.

« J'ai vraiment hâte de recommencer à jouer et de voir les gars. L'affaire que j'aime le plus au monde, c'est de jouer au hockey. En étant en quarantaine, je n'ai pas la chance de le faire, donc j'ai vraiment, mais vraiment hâte de retourner à Chicoutimi au début de la semaine prochaine. Ça fait plus que deux mois que je n'ai pas vu mes coéquipiers. C'est sûr que j'ai hâte de revoir tout le monde et de pratiquer et jouer, de partager la glace avec eux, de passer du temps à l'aréna avec les gars et de me surpasser, juste de retrouver ma routine du junior », souligne le sympathique athlète de 18 ans.

EN BONNE FORME, MAIS PAS L'IDÉAL

Lapierre n'a pas joué de match officiel depuis le 3 novembre avec les Sags. Bien humblement, il avoue ne pas être dans une forme optimale, mais compte bien y remédier rapidement.

« Je ne peux pas aller patiner pendant ma quarantaine malheureusement et honnêtement, je n'ai pas beaucoup de ressources chez moi pour m'entraîner, donc je fais du mieux que je peux. Je vais courir dehors, je fais des entraînements sans équipement, que l'équipe m'envoie, mais honnêtement, la dernière semaine et demie a été difficile en termes d'entraînement. C'est difficile de maintenir ma forme physique, mais en arrivant à Chicoutimi, je vais donner tout ce que j'ai dans la semaine avant la bulle pour retrouver ma forme optimale. »

À cette longue période sans jouer, il faut ajouter le fait que Lapierre n'a pas disputé beaucoup de matchs, la saison dernière, notamment en raison d'une blessure au cou. Cependant, il préfère voir le positif et se concentrer sur son retour.

« Ce n'est pas comme l'année dernière où tout le monde jouait et moi non. On est tous dans la même situation. En tant que joueur, je crois qu'on peut s'améliorer sans jouer de match. Je me dis que je n'ai pas besoin de ça pour être meilleur, mais ultimement, c'est pour ça qu'on joue au hockey, jouer des matchs. Je crois qu'en ce moment, quand on a l'occasion de jouer, c'est une récompense et on doit en profiter. »

En onze parties cette saison, avant le début de la bulle vendredi soir, les Sags montrent une fiche de 5-2-4 pour 14 points au classement. Lapierre a participé à cinq de ces 11 matchs, récoltant au passage trois buts et cinq aides.

Après la déception de l'année dernière et l'annulation des séries éliminatoires où tous les espoirs étaient permis pour les hommes de Yanick Jean, Hendrix Lapierre croit que son équipe a encore les éléments qu'il faut pour se rendre loin au printemps, si bal printanier il y a.

« On a encore une très bonne équipe et on peut encore faire un bon bout de chemin. On ne sait pas ce qui va se passer, mais c'est sûr qu'avec l'équipe qu'on a, j'espère qu'on va y aller le tout pour le tout. On a un groupe de gars très spécial avec de bons leaders, de bons jeunes et de bons joueurs. Ce serait l'fun, même s'il n'y a pas de partisans, de faire un beau parcours. J'ai hâte de voir ce qui va se passer dans les prochains jours, mais il y a des choses qu'on ne contrôle pas. En tant que joueur, mon devoir est d'être prêt et je peux garantir que je vais l'être dès la semaine prochaine », lance le jeune homme d'un ton confiant.



— ARCHIVES LE PROGRÈS, ROCKET LAVOIE

+ AUTRE TEXTE ET COMPTE-RENDU DU MATCH DES SAGUENÉENS SUR L'APPLICATION ET LE SITE WEB

espace LHJMQ

STEVE TURCOTTE *steve.turcotte@lenouvelliste.qc.ca*



UN GROS WEEK-END EN VUE !

Lundi midi, les jeux seront faits dans la LHJMQ. À partir de là, les directeurs généraux vont devoir vivre jusqu'à la fin de l'année avec l'alignement qu'ils ont sous les yeux.

Ils ne disposent donc que de quelques heures pour mettre la touche finale à leur travail. Déjà, en pleine pandémie, plusieurs ont été agressifs. Tant pis si les estrades sont vides, quand le train passe, les hommes de hockey veulent embarquer !

Ce n'est probablement pas terminé. Le marché semble en ébullition et tout porte à croire que nous aurons droit à quelques coups d'éclat en fin de semaine.

Coup d'œil sur les principaux dossiers à suivre. À noter que ces lignes sont écrites vendredi matin, pour respecter l'heure de tombée du *Mag Sports*.



Joshua Roy devrait changer d'adresse d'ici lundi midi. — PHOTO LE SOLEIL

LA SAGA JOSHUA ROY

Le mariage entre Joshua Roy et les Sea Dogs n'a jamais été facile. Rappelez-vous dans les jours précédant le repêchage il y a deux ans, les Sea Dogs tardaient à annoncer que Roy allait être le premier choix. Le clan du jeune homme l'a pris de travers et il a menacé de ne pas se présenter sur le podium.

Ils ont fini par faire la paix, Roy est devenu le premier choix, comme prévu, mais moins de deux ans plus tard, il exige un transfert. Et pas question de reculer, Roy ne s'est même pas déplacé à St-John après les Fêtes, il attend chez lui !

Trevor Georgie n'a sûrement pas apprécié. Le directeur général des Sea Dogs exigeait donc – tenez-vous bien – cinq choix de première ronde pour échanger Roy dans ses premiers pourparlers !

Personne n'a mordu, évidemment. Il y a une limite à surpayer. Georgie serait revenu sur Terre, et les discussions sont un peu plus sérieuses avec quelques équipes. Les Sea Dogs cherchent des premiers choix, mais aussi un joueur en mesure de les aider tout de suite. Ils croient en leurs chances ce printemps. Ils ont d'ailleurs acquis le vétéran gardien de 20 ans Zachary Emond cette semaine.

Les rumeurs lient Roy au Phoenix de Sherbrooke, de même qu'aux Voltigeurs de Drummondville. Gardez quand même les Huskies de Rouyn-Noranda et les Saguenéens de Chicoutimi à l'œil : ils ont eux aussi des vétérans disponibles en mesure de plaire aux Sea Dogs…

Roy n'est pas le seul surdoué de 17 ans qui pourrait faire ses valises d'ici lundi. Il faut surveiller Zachary Bolduc, même s'il semble de plus en plus improbable qu'il quitte Rimouski. L'Océanic vient de le décorer d'une lettre sur son maillot. Rappelons que les Remparts et les Olympiques ont manifesté un intérêt très sérieux pour Bolduc, pressenti pour être un choix de première ronde au prochain repêchage de la LNH.

MAISON NETTE CHEZ LES VOLTIGEURS ?

Quand il a échangé Isiah Campbell, vétéran de 20 ans, cette semaine, Philippe Boucher semblait positionner son équipe en vue de l'an prochain.

Le directeur général des Voltigeurs est peut-être prêt à sacrifier davantage de temps, s'il reçoit une offre à son goût pour son capitaine Xavier Simoneau. Ce dernier devrait revenir pour une cinquième saison dans la LHJMQ l'an prochain, mais ce n'est quand même pas garanti. C'est loin d'être une mauvaise idée de Boucher de tester sa valeur sur le marché.

On dit aussi qu'il prend les appels pour William Dufour, attaquant de puissance de 18 ans. Même raisonnement que pour Simoneau : Boucher peut être patient, Dufour sera de retour l'an prochain. Mais si une offre permet à l'équipe d'être encore plus compétitive dans deux saisons, Boucher sera à l'écoute.

SAGS VENDEURS OU ACHETEURS ?

Vendeurs ou acheteurs, les Saguenéens ?

Yanick Jean a finalement pris sa décision, et elle sera dévoilée dans les prochaines heures. Je parie qu'il se range dans le camp des acheteurs, puisque le marché s'est un peu refroidi et qu'il n'aurait pas reçu les offres espérées pour ses vétérans.

Ça ne veut pas dire qu'il dépensera sans compter. Sa banque de choix est maigre. Il a peu de jeunes de valeur. Sa seule grosse carte pour aller chercher un joueur d'impact, c'est d'offrir Hendrix Lapierre en compensation l'an prochain. Pas sûr qu'il va embarquer là-dedans.

Bref, il faut s'attendre à du mouvement chez les Sags. Des additions plutôt que des soustractions. Mais Jean devra peut-être se contenter d'éléments de profondeur…

LES BLACKHAWKS À L'HEURE DE LA RECONSTRUCTION



SÉBASTIEN LAJOIE
sebastien.lajoie@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Pas de doute, ce sera une année de transition chez les Blackhawks de Chicago. Des blessures importantes ont décimé l'alignement de l'équipe avant même que la saison ne commence. Et dans ce contexte, le Sherbrookois Jimmy Waite aura fort à faire avec ses trois jeunes gardiens.

La première saison dans la LNH de Kirby Dach laissait entrevoir une plus qu'intéressante progression du jeune homme, cette saison.

Mais le capitaine de l'équipe canadienne au Championnat du monde junior, en décembre à Edmonton, s'est brisé un poignet lors d'un match préparatoire contre la Russie. Il sera à l'écart du jeu pour quelques mois.

Ajoutez à cela l'absence à long terme du capitaine Jonathan Toews et vous avez ainsi deux pièces importantes de votre top 6 à l'écart pendant une longue période.

Situation similaire devant le filet. L'équipe a laissé filer le vétéran Corey Crawford, pour faire confiance à Malcom Subban, Collin Delia et le jeune gardien finlandais Kevin Lankinen.

À pareille date l'an dernier, l'entraîneur des gardiens chez les Blackhawks, Jimmy Waite, avait Corey Crawford, Robin Lehner et Malcom Subban sous sa gouverne...

Et les Hawks ne l'ont pas eu facile, en ce début de saison, avec deux matchs contre les champions en titre, le Lightning de Tampa Bay, pour amorcer leur calendrier régulier.

Au moment d'écrire ces lignes, Chicago était toujours à la recherche d'une première victoire.

« En effet, ce ne sera pas une saison comme les autres, et pour plusieurs raisons. Ce sera une saison plus courte, mais intense. En plus, on a commencé contre Tampa Bay. De notre côté, on est en reconstruction, alors on fait jouer beaucoup les jeunes. Oui, ils vont faire des erreurs, mais on va leur faire confiance. C'est justement en faisant des erreurs que tu apprends et que tu peux progresser. Si tu les retires de l'alignement dès qu'ils ont un mauvais match, tu n'avances pas », dit l'ancien des Saguenéens de Chicoutimi qui amorce une septième année avec Chicago.

TROIS GARDIENS EN AUDITION

Et le scénario sera le même devant le filet.

Malcom Subban est le jeune vétéran du groupe. Il est débarqué à Chicago l'an dernier dans la transaction qui a envoyé Robin Lehner à Vegas.

Il sera secondé par Collin Delia qui, à 26 ans, n'a que 20 matchs d'expérience dans la LNH.

Le gardien finlandais Kevin Lankinen, 25 ans, qui a gagné la médaille d'or avec son pays il y a deux ans au Championnat du monde, sera aussi à surveiller, dit Waite.

« C'est un grand prospect à nous. Donc on va y aller à trois gardiens. Pour l'instant. Dellia et Subban ont bien fait, malgré de petites erreurs. Ils ont fait de gros arrêts jusqu'à présent, et ils nous gardent dans le match. Il faut faire confiance à la relève. Et c'est une situation qui peut s'avérer profitable. C'est un défi de trouver le gardien qui va devenir un gardien régulier dans la LNH. C'est justement ça, le défi, cette année, de trouver le gars qui va être notre gardien pour les prochaines saisons. Les gars sont en audition, et ils le savent. C'est leur chance. C'est un scénario plutôt rare, et les trois sont très enthousiastes. Ils sont conscients de la chance qu'ils ont. Plus la saison va avancer et plus ça va se dessiner. On va favoriser le gars qui va prendre la pôle. On veut que l'un des trois élève son jeu, rapidement », analyse Jimmy Waite.

« J'ai hâte de voir comment Lankinen va se comporter. Quant à Dellia, il a joué 13-14 matchs avec nous, il y a deux ans, quand Corey Crawford s'est blessé. Il avait très bien fait. L'an passé, il a joué dans la LAH. »

DE LA PRESSION

Ces trois gardiens auront fort à faire pour défendre le filet de l'équipe, diminuée par l'absence de Dach et de Toews.

« Oui, on a eu quelques coups durs avant que la saison ne commence. Kirby a montré beaucoup de belles choses l'an passé et on s'attendait à ce qu'il passe à un autre niveau cette saison, mais on va devoir attendre. L'absence de Jonathan fait mal, aussi. Surtout pour une jeune équipe. Un vétéran comme Toews aurait été très utile dans la *chambre* avec les jeunes et il nous aurait aidés à gagner des matchs. Gagner des matchs, c'est important, c'est bon pour la confiance des jeunes. Et on ne sait pas quand il va revenir », s'est désolé Waite.



Le Sherbrookois et ancien des Sags Jimmy Waite amorce sa septième année comme entraîneur des gardiens de but chez les Blackhawks de Chicago. — PHOTO ARCHIVES LA TRIBUNE MAXIME PICARD

PROLONGATION DE CONTRAT POUR COLLITON

La direction des Blackhawks s'est investie dans cette reconstruction à laquelle elle croit. La preuve, l'équipe a prolongé le contrat du jeune entraîneur-chef Jeremy Colliton pour les deux prochaines saisons, soit jusqu'en 2022-23.

Colliton est âgé de 34 ans.

« C'est seulement la deuxième année de Jeremy avec nous, mais c'est *l'fun* de voir que l'organisation lui ait donné un vote de confiance avant que la saison ne commence. Je suis content qu'on n'attende pas les résultats pour le prolonger dans ce virage jeunesse. C'est aussi un signe positif pour tout le personnel d'entraîneurs quand l'entraîneur-chef est reconduit dans ses fonctions, ça veut dire qu'on a confiance aux gens en place. »

UNE PENSÉE POUR COREY

Jimmy Waite l'avoue, il a été secoué par l'annonce de la retraite de son ancien protégé Corey Crawford, tout juste avant que la saison ne commence.

L'athlète montréalais qui était avec Chicago depuis la saison 2005-2006 n'a pas reçu d'offre de contrat à titre de joueur autonome de la part des Hawks, à l'issue de la dernière saison.

Il a donc paraphé une entente avec les Devils du New Jersey. Mais il s'est désisté, avant le lancement de la saison, annonçant sa retraite.

Outre une saison, Crawford a été dirigé par les frères Waite durant toute sa carrière. Stéphane d'abord, Jimmy ensuite.

« Honnêtement, j'ai été ébranlé. D'abord, ç'a été un choc de voir que les Hawks ne le *signaient* pas. Oui on a trois jeunes gardiens, et on voulait leur donner une chance. Je suis content de pouvoir évaluer nos trois jeunes gardiens qu'on a. Mais d'un autre côté, je crois que Corey avait encore deux ou trois bonnes saisons en lui. Qu'il prenne sa retraite comme ça, c'est un choc. Il a été une grosse partie de notre quotidien, pendant longtemps. Je crois qu'il était très attaché à Chicago, et qu'il n'avait pas nécessairement envie de repartir ailleurs. Je crois que c'est un peu ce qui s'est passé. »

Corey Crawford a remporté la coupe Stanley à deux reprises avec les Blackhawks de Chicago (2012-13 et en 2014-15).



Le gardien finlandais Kevin Lankinen est l'un des trois gardiens qui tentent de décrocher le poste de numéro un avec Chicago. — PHOTO THE ASSOCIATED PRESS

ENFIN, LE HOCKEY EST DE RETOUR!

PARTICIPE AU 1er POOL DES COOPS DE L'INFORMATION

DE NOMBREUX ABONNEMENTS À NOS 6 COOPS À GAGNER!



PROPULSÉ PAR POOLEXPERT

Pool DES COOPS DE L'INFORMATION

leDroit NUMÉRIQUE · leNouvelliste NUMÉRIQUE · leQuotidien NUMÉRIQUE · leSoleil NUMÉRIQUE · laTribune NUMÉRIQUE · laVoixdel'Est NUMÉRIQUE

0055089

espace LNH

SYLVAIN ST-LAURENT *sstlaurent@ledroit.com*



DIFFÉRENT, MAIS DURABLE

Souvent, et c'est bien curieux, on se souvient davantage des gaffes que des bons coups.

Bobby Clarke en sait quelque chose.

En juin 2006, il est monté sur la grande scène aménagée au Rogers Arena de Vancouver. Quand est venu le temps d'annoncer le choix de première ronde des Flyers de Philadelphie, il a complètement gelé. Il a oublié, momentanément, le nom du jeune attaquant des Olympiques de Gatineau qui faisait saliver ses dépisteurs.

Quatorze ans et sept mois plus tard, tout le monde connaît Claude Giroux à Philadelphie.

L'ailier franco-ontarien s'apprête même à battre un record de longévité qui appartient à son ancien directeur général.

Dans quelques heures, lorsqu'il sautera sur la patinoire pour affronter les Bruins de Boston, Giroux disputera un 610e match à titre de capitaine.

Clarke a été le capitaine de l'équipe à deux occasions. Il a d'abord servi entre 1972 et 1979. Il a renoué avec le rôle entre 1982 et 1984. Au total, il a porté le « C » à 610 occasions.

C'est la seule comparaison possible entre ces deux hommes qui sont, sinon, fort différents.

Giroux était relativement jeune, en 2013, quand les Flyers lui ont confié cette importante responsabilité.

Le jeune homme, discret, était surtout fort différent de ses prédécesseurs.

Chris Pronger, Jason Smith, Derian Hatcher, Keith Primeau, Eric Lindros, Rick Tocchet et Ron Sutter ont fait partie du club des capitaines des Flyers, dans les trois dernières décennies.

Ils appartiennent tous à la race des cols bleus dont raffolent les amateurs de sport de Philadelphie.

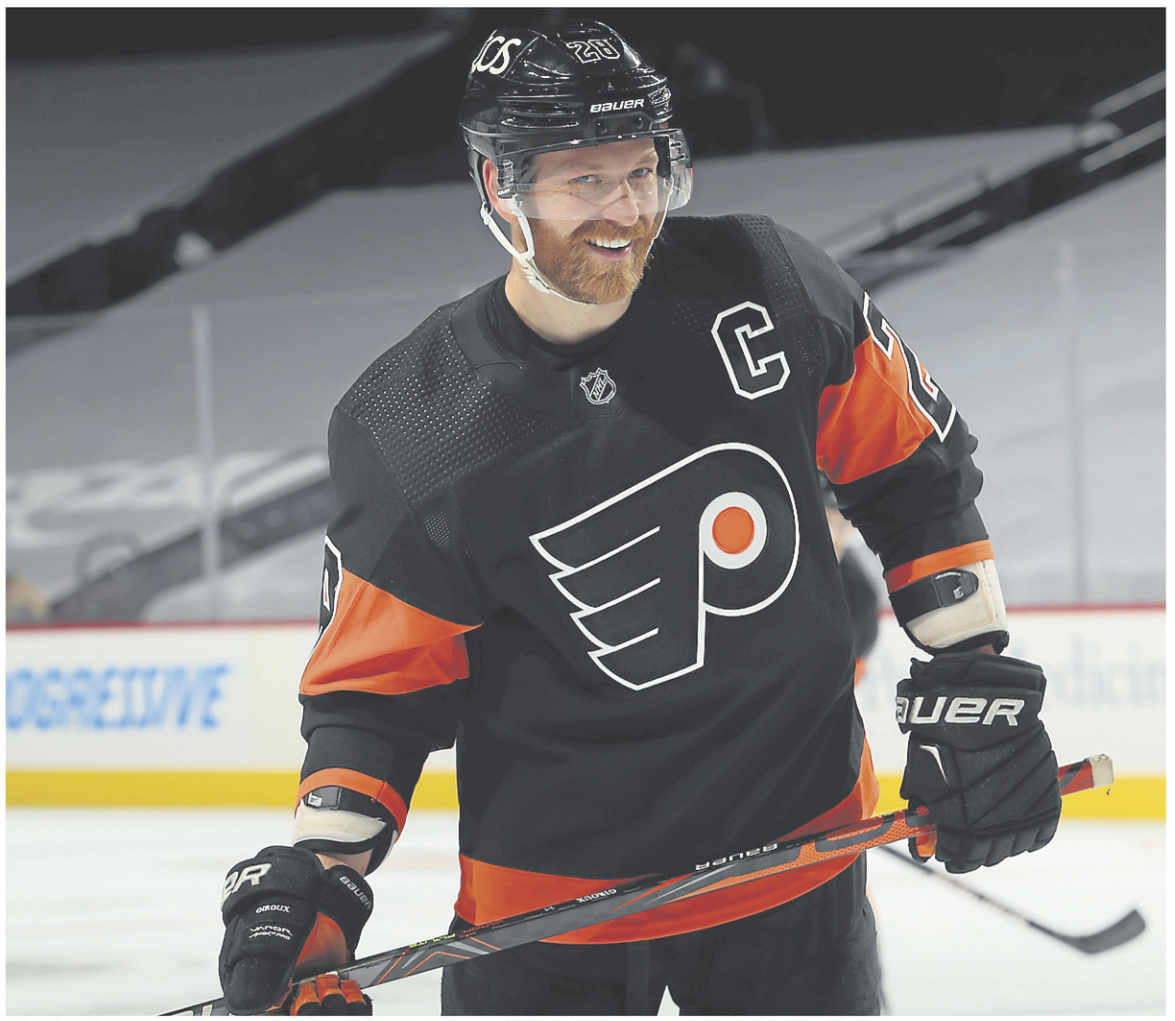
DES DESCENDANTS DE CLARKE

Tous ces joueurs, dans un sens, sont des descendants en droite ligne de Clarke.

« Je n'ai jamais rencontré un plus grand leader. Personne n'arrive à la cheville de Bobby Clarke », nous disait d'ailleurs l'ancien analyste aux racines québécoises, Bill Clement, durant un récent entretien.

Originaire de Thurso, en Outaouais, M. Clement a participé aux deux conquêtes de la coupe Stanley des Broadstreet Bullies, dans les années 1970.

« Bobby n'avait peur de rien. Les gens qui le critiquaient disaient que nos durs à cuire éteignaient les feux qu'il allumait. Je vous jure que Bobby n'a jamais demandé à quiconque de se battre à sa place. Il aurait été prêt à se battre jusqu'à son dernier souffle. Le problème, c'est que les gars l'aimaient tellement qu'ils voulaient absolument le protéger. »



Claude Giroux disputera un 610e match à titre de capitaine des Flyers ce soir contre les Bruins. — PHOTO AFP, MITCHELL LEFF

À 33 ans, Claude Giroux sait que le temps commence à lui manquer. En plus d'être le capitaine des Flyers depuis maintenant sept ans, il est l'athlète professionnel qui compte le plus d'ancienneté dans la ville de l'amour fraternel.

Il aimerait avoir la chance de parader avec la coupe Stanley sur Broad Street. Clarke l'a fait.

Il a raté une belle chance, l'été dernier, dans la bulle torontoise. Son club s'est incliné en sept matchs, au deuxième tour, contre les surprenants Islanders de New York. « La dernière saison a mal fini. Ça m'a laissé un goût amer, dans la bouche », a-t-il déclaré au *Philadelphia Inquirer*, à la fin du mois de décembre.

« Nous sommes nombreux à croire qu'on aurait pu se rendre plus loin. »

L'AVANTAGE DE LA FOULE

On vit dans un monde très étrange. Qui aurait cru qu'en 2021, les Coyotes de l'Arizona joueraient devant les plus grosses foules de toute la LNH ?

En ce moment, tout en respectant les directives de la santé publique, les Coyotes peuvent accueillir 2500 spectateurs par match au Gila River Arena.

Il paraît que les fans se sont fait entendre, le jeudi 14 janvier dernier, dans la victoire de 4-3 contre les Sharks de San Jose.

« C'était génial. On aurait juré qu'ils étaient plus nombreux », a déclaré Clayton Keller, après le match, au quotidien *Arizona Republic*.

Les Panthers de la Floride ont aussi profité de « l'avantage de la foule » quand ils ont remporté leurs deux premiers matches à domicile, contre les Blackhawks de Chicago.

« Dans notre *building*, il règne toujours une ambiance du tonnerre. Même quand la foule n'est pas nombreuse », dit l'entraîneur-chef Joel Quenneville.

Le BB & T Center peut accueillir un peu plus de 4000 spectateurs à l'heure actuelle.

LES BONS MOTS DE BORO

La Ligue nationale de hockey ne rigole pas. Les joueurs russes des Capitals de Washington ont appris à leurs dépens que le protocole de sécurité est très rigide.

Mark Borowiecki, des Predators de Nashville, plaint les joueurs des Caps qui devront jouer quatre matchs sans leurs piliers.

« Ceux qui agissent de façon irresponsable, sans penser aux autres, qui font toutes les bonnes choses, ne sont pas de bons coéquipiers », a-t-il dit.

LOTO QUÉBEC

Tirage du jeudi 21 janvier

Grande VIE : 06 14 16 28 37 Grand NUMÉRO (GN) 1

Tirage du lundi 18 janvier

02 03 05 37 45 Grand NUMÉRO (GN) 3

LOTTO 649 — Tirage du Mercredi 20 janvier

02 05 18 23 29 47 | 45 compl.

LOT GARANTI DE 1 000 000 $ (Numéro complet non décomposable) 72709529-01

Prochain gros lot (approx) : 8 000 000 $

Quotidienne

15 janvier	20 954 4409	19 janvier 38 635 5687
16 janvier	06 304 3187	20 janvier 11 437 4312
17 janvier	96 533 4070	21 janvier 68 127 8172
18 janvier	61 447 4145	

Extra

15 janvier	8221269	19 janvier 1057235
16 janvier	4520803	20 janvier 4524202
17 janvier	9215520	21 janvier 7485473
18 janvier	1005327	

Consultez tous nos résultats à loto-quebec.com, avec l'application mobile ou chez votre détaillant.

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

loto-quebec.com

0055684

LES CANADIENS SONT LÀ!

JÉRÔME GAUDREAU
CHRONIQUE
jerome.gaudreau@latribune.qc.ca



Halte-là, halte-là, halte-là! Les Canadiens, les Canadiens! Halte-là, halte-là, halte-là, les Canadiens sont là!

Les plus vieux se souviendront de ce traditionnel chant sur lequel s'époumonaient les *fans* au Forum. Le Go Habs Go et le Olé Olé Olé Olé ont ensuite pris toute la place au Centre Bell. Gageons d'ailleurs que s'il y avait des spectateurs dans les gradins cette saison, le party serait pogné chaque soir dans la Zone Molson Ex.

Voir le CH à la télé, ça fait du bien. Les voir gagner fait encore plus de bien. Surtout en temps de pandémie.

Une chose est certaine, les partisans ont de quoi s'accrocher cette année. Le CH donne tout un spectacle. Imaginez maintenant les voir en vrai, sur place, avec le billet dans la poche de jeans. Je sais, c'est tourner le fer dans la plaie...

Alors? Lequel vous fait asseoir sur le bout de votre chaise en ce début de saison? Nick Suzuki? Alexander Romanov?

Pendant que ces deux jeunes espoirs font de la magie sur la glace, les vétérans comme Josh Anderson marquent de gros buts dès le départ. Sinon, c'est Tyler Toffoli qui réalise un tour du chapeau.

Ou bien encore Carey Price qui se montre intraitable. Quand ce n'est pas lui, c'est Jake Allen qui passe près d'obtenir un premier blanchissage à sa première sortie.

Mine de rien, Jeff Petry fait ses petites affaires de son bord. Ce qui le place au sommet des meilleurs pointeurs du Canadien avec six points déjà en quatre parties.

Les piliers assurent alors que les jeunes épatent. La formule parfaite.

Tomas Tatar joue encore comme Tomas Tatar. Il n'en rate pas une.

Shea Weber se dresse tel un chêne devant l'adversaire et produit encore du très bon vin.

Je n'ai même plus le goût de laisser partir Phillip Danault. Non mais, vous l'avez vu tout faire sur la patinoire? Affronter les meilleurs, gagner ses mises en jeu, appliquer une pression sur l'équipe adverse, constamment. Il doit être fatigant à affronter match après match dans la division canadienne.

Je laisserais aller Paul Byron et Joel Armia bien avant pour conserver les services du couteau suisse à Danault.

De leur côté, Brendan Gallagher et Jonathan Drouin n'ont plus la pression de porter l'offensive sur leurs épaules et participent aux succès offensifs depuis le début de la saison en plus de jouer avec énergie.

N'importe quel joueur évoluant à Montréal jouerait d'ailleurs avec énergie cette saison.

Oui, le Canadien inspire.

DES JOYAUX ENTRE LES MAINS

Plus les jours passent, plus le CH est à prendre au sérieux. Ses victoires sont spectaculaires. Ses défaites aussi. C'est pour tout dire. En s'inclinant en prolongation ou en tirs de barrage, le CH a continué d'amasser ses points pour atteindre les hauteurs du classement de la division Nord.

Même les joueurs de soutien font le travail. Ce qui était un deuxième trio il y a deux ans est devenu le quatrième trio d'aujourd'hui. Ce qui en dit beaucoup sur la profondeur de cet alignement.

C'est ce qui m'épate le plus en fait. Quand ce n'est pas le premier trio qui prend les choses en mains, c'est le deuxième qui se lève ou le troisième qui répond présent. Même Jake Evans impressionne.

Une blessure à l'attaque? Claude Julien possède assez de munitions pour pallier la perte d'un bon joueur. Pareil à la ligne bleue. Ou même devant le filet, pour une rare fois.

Les piliers assurent alors que les jeunes épatent. La formule parfaite.

Le seul qui semble tarder avant d'éclore cette saison: Jesperi Kotkaniemi. Le jeune attaquant fait les bonnes choses sur la patinoire. Les points suivront, un jour.

Marc Bergevin et son organisation ont de beaux joyaux entre les mains. Ces diamants seront à polir.

Comme rien n'est parfait, l'indiscipline semble être le plus gros problème de cette équipe.

En affrontant les Gaudreau, Matthews, Marner, McDavid et Draisaitl de la division canadienne, ces punitions coûteront cher au CH, tôt ou tard.

C'est toutefois le problème qui se règle le plus facilement au sein d'une équipe. En début de saison, rien de trop inquiétant. Si le CH continue de jouer de cette façon, je fermerais aisément les yeux sur quelques punitions stupides des jeunes joueurs du Canadien.

Jesperi Kotkaniemi a fait son mea culpa après la première partie à Vancouver. Un geste d'une grande maturité. Cette chronique a été écrite avant la partie de jeudi et je ne serais pas surpris de le voir s'inscrire à la marque en souhaitant réparer son erreur contre les Canucks. Même s'il l'a déjà fait plus tard dans la partie de mercredi.

Imaginez avec KK qui met la main à la pâte à quel point le Canadien devient dangereux à tous les niveaux.

Dans le passé, j'ai déjà écrit une fois dans cette chronique que ma chaise pliante était dépoussiérée, prête en cas de besoin à être installée sur le trottoir de la Sainte-Catherine pour le défilé de la Coupe Stanley.

Je vais attendre avant de la ressortir du garde-robe. La saison est encore jeune, mais le potentiel de cette formation est indéniable.

La patience aura valu le coût. La lumière est au bout du tunnel. Et peut-être même que l'an prochain, on pourra scander à nouveau les bons vieux chants en regardant encore le Canadien enchaîner les victoires, sur place, bien assis au Centre Bell.

L'avenir s'annonce rose. Et avouez que 25, ça ferait un chiffre rond. Je commence à être un peu tanné de dire 24 depuis 1993. Pas vous?



Alexander Romanov impressionne depuis le début de la saison. — PHOTO LA PRESSE CANADIENNE, ARCHIVES, JASON FRANSON



L'enthousiasme du CH et de ses fans est palpable en ce début de saison. — PHOTO LA PRESSE CANADIENNE, ARCHIVES, JASON FRANSON

magsports

SKI DE FOND
JÉRÉMIE TROTTIER PRÊT À SORTIR DE SA ZONE DE CONFORT
53

SKI SAGUENAY
UN NOUVEAU SECTEUR PRIVÉ POUR LE HORS-PISTE
55

POUR LES DERNIERS RÉSULTATS ET LES DERNIÈRES NOUVELLES, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE WEB

mazda

CINQ VÉHICULES PRIMÉS PAR LES EXPERTS.

DOMMAGE QU'ON NE PUISSE EN CONDUIRE QU'UN SEUL À LA FOIS.



MOTEUR TURBO PERFORMANT
320 lb-pi de couple
250 chevaux-vapeur*



MAZDA3
MEILLEUR ACHAT
COMPACTES
LE GUIDE DE L'AUTO 2021

MAZDA3
MEILLEUR VÉHICULE
COMPACTES
L'ANNUEL DE L'AUTOMOBILE 2021

PUR PLAISIR DE CONDUIRE
Moteur Skyactiv réactif



MAZDA MX-5
MEILLEUR ACHAT
SPORTIVES
LE GUIDE DE L'AUTO 2021

MAZDA MX-5
FINALISTE – COUPÉS
ET CABRIOLETS SPORT
(MOINS DE 50 000$)
L'ANNUEL DE L'AUTOMOBILE 2021

ESPACE DE CHARGEMENT GÉNÉREUX
572 L d'espace



MAZDA CX-30
MEILLEUR ACHAT
VUS SOUS-COMPACTS
LE GUIDE DE L'AUTO 2021

MAZDA CX-30
MEILLEUR VÉHICULE
MULTISEGMENTS
URBAINS
L'ANNUEL DE L'AUTOMOBILE 2021

CONDUITE EN PREMIÈRE CLASSE
12 haut-parleurs Bose offerts



MAZDA CX-5
MEILLEUR ACHAT
VUS COMPACTS
LE GUIDE DE L'AUTO 2021

CONFIANCE SUR LES ROUTES
Traction intégrale i-Activ offerte



MAZDA CX-3
MEILLEUR ACHAT
MULTISEGMENTS
URBAINS
LE GUIDE DE L'AUTO 2021

*À l'utilisation d'essence super avec un indice d'octane (AKI) de 93. Avec l'essence ordinaire à indice d'octane (AKI) de 87, la puissance est de 227 ch à 5 000 tr/min et le couple de 310 lb-pi.

0053376